

Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération de Limoges

Aménagement

C
ACCESSIBILITÉ

o
h
é
r
e
n
c
e

D
E
V
E
L
O
P
P
E
M
E
N
T

ATTRACTIVITÉ

Renouvellement

O
B
J
E
C
T
I
F

O
R
I
E
N
T
A
T
I
O
N

RAPPORT DE PRESENTATION

Chapitre I

Diagnostic

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE

le 08 JUIL 2021



DI. / BCL. / 2

Document approuvé

le 7 juillet 2021

Qu'est-ce que le diagnostic d'un Schéma de Cohérence Territoriale ?

Le contexte législatif du diagnostic du SCoT

L'article L141-3 du code de l'urbanisme stipule que « le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques, notamment au regard du vieillissement de la population et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'agriculture, de préservation du potentiel agronomique, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services. »

La thématique « environnement » est traitée dans la partie « Etat Initial de l'Environnement » du rapport de présentation. Pour éviter des redondances qui alourdiraient le document, elle n'apparaît pas dans le diagnostic.

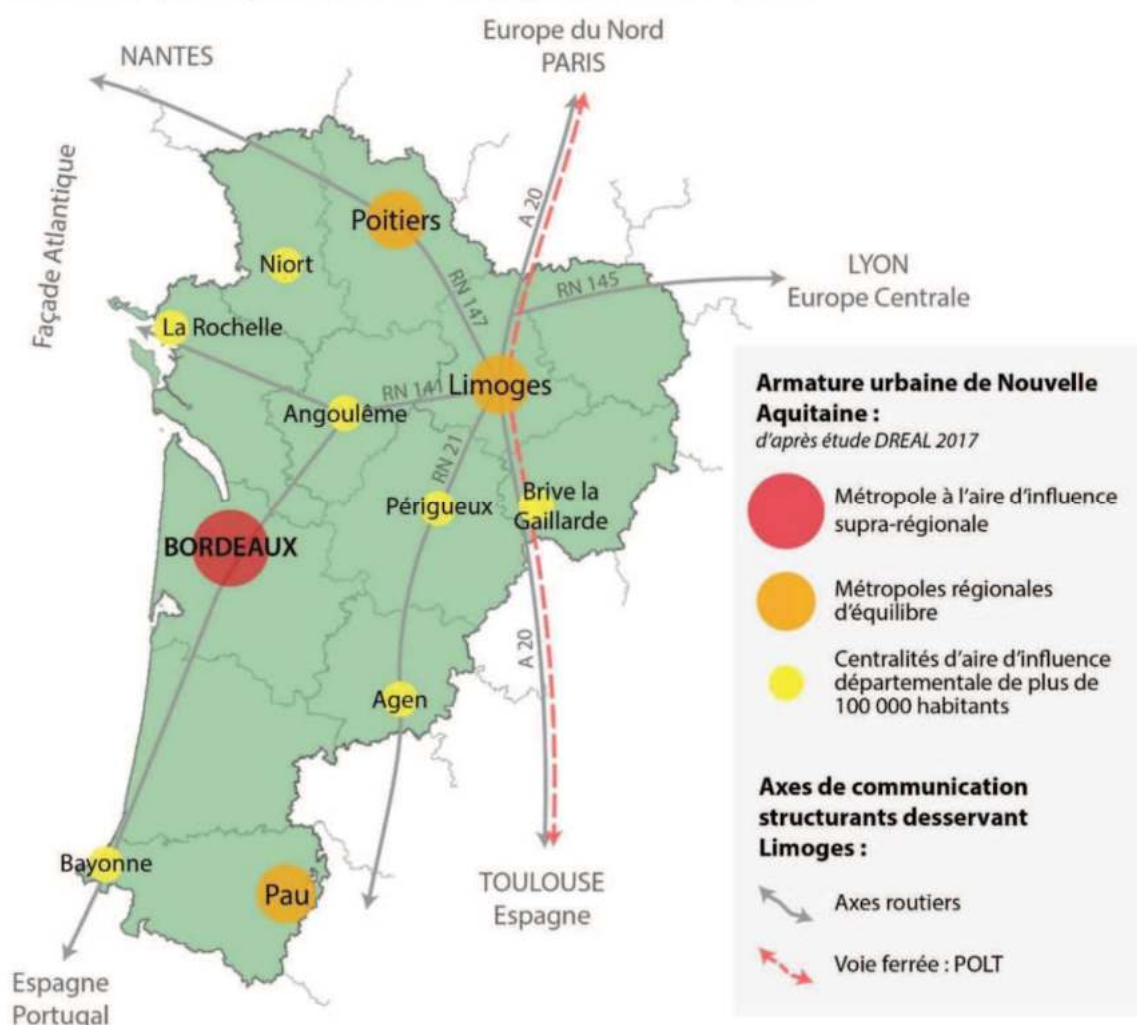
Contexte territorial général du SCoT de l'Agglomération de Limoges

Le territoire du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération de Limoges est intégré à celui de la région Nouvelle Aquitaine. Il figure parmi les 54 SCoT qui couvrent le territoire régional et se révèle être le **4^{ème} SCoT de la région** au regard de plusieurs critères (chiffres 2014) : poids de population, nombre de logements, nombre d'emplois (112 000 emplois) ou encore part des locaux éligibles au très haut débit par exemple.

Le rôle moteur de la grande agglomération de Limoges pour tout un large bassin de vie ne se limite pas à ces indicateurs : des équipements de santé (CHU, polyclinique,...), de formation (Université, écoles d'ingénieurs, lycées...) sportifs et culturels (Zénith, musées, centres aquatiques, vélodrome,...), de transport (aéroport, réseau de transports en commun, axes routiers majeurs...) mais aussi économiques (Technopole d'ESTER, zones d'activités, sièges sociaux,...) administratifs et commerciaux contribuent à l'attractivité du territoire et font de Limoges un pôle majeur de la Région Nouvelle Aquitaine.

ILLUSTRATION N°1 : ARMATURE URBAINE DE LA NOUVELLE AQUITAINE

Source : Etude DREAL 2017 - Population INSEE 2015 Conception et réalisation : SIEPAL - Mars 2018



Avec près de 264 000 habitants, le territoire du SCoT de l'Agglomération de Limoges rassemble plus de 70 % de la population du département de la Haute-Vienne, sur un périmètre de 1 620 km² qui représente 30 % de la superficie globale du département.

Depuis le 1^{er} janvier 2017 et la fusion de 3 communautés de communes, le périmètre du SCoT couvre quatre Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, dont la Communauté Urbaine Limoges Métropole constitue le moteur. Trois communautés de communes entourent la communauté urbaine et complètent le périmètre du schéma : Elan Limousin Avenir (ELAN), Val de Vienne et Noblat.

Limitrophe à plusieurs communautés de communes d'envergure à l'échelle départementale (Porte Océane du Limousin à l'ouest, Haut Limousin en Marche au nord...) le SCoT ne s'affranchit pas de son positionnement géographique au sein du département, bien qu'aucune autre démarche SCoT ne soit engagée à cette échelle.

Une mise en révision du SCoT en 2012 : contexte et objectifs

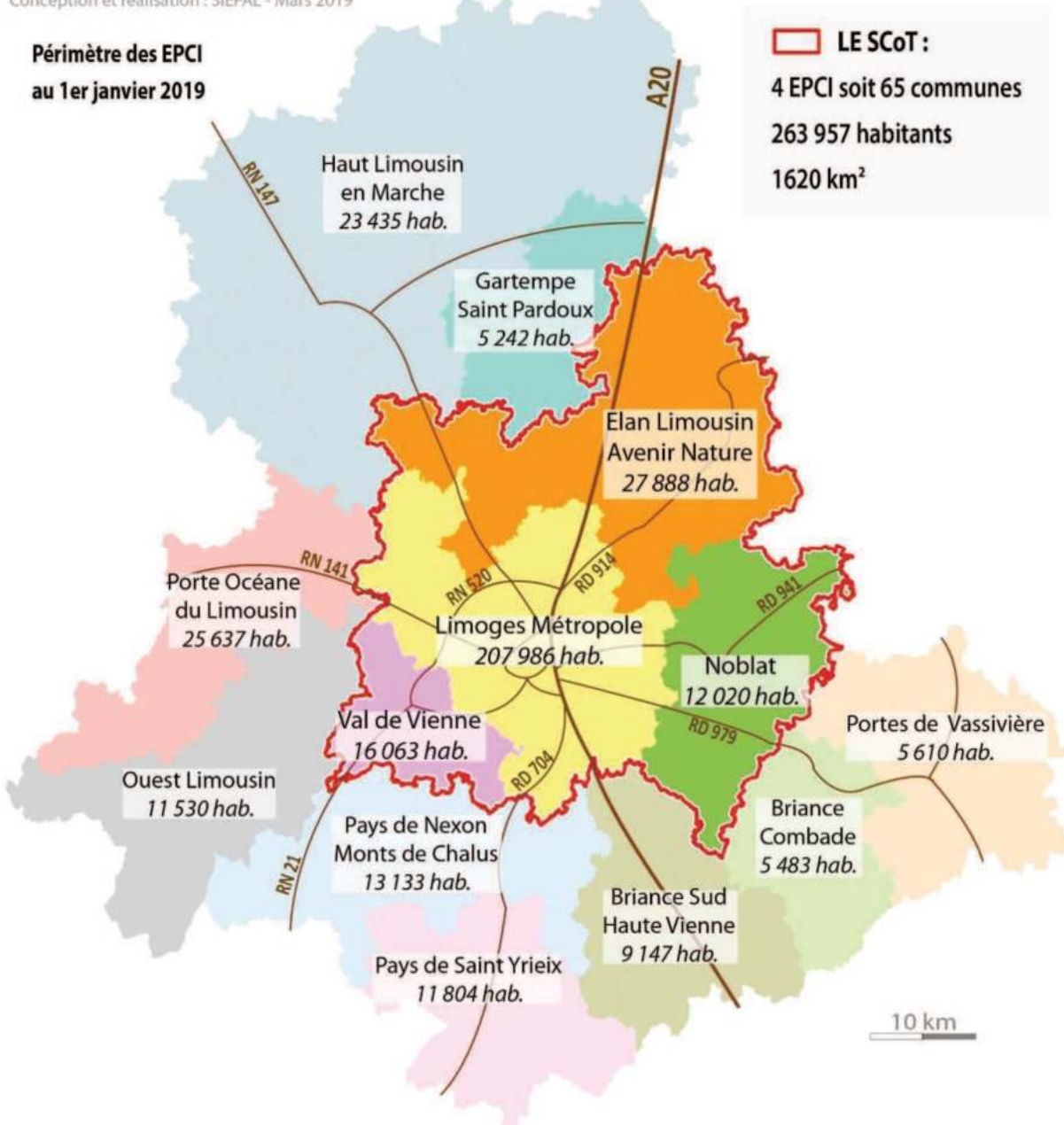
Après s'être doté d'un Schéma Directeur en 1998, les membres du SIEPAL porteurs du document de planification et garants de sa mise en œuvre, ont cherché à appliquer les critères à la fois les plus objectifs et pertinents pour aboutir à la définition du périmètre sur lequel le SCoT serait engagé.

Après plusieurs évolutions territoriales, le schéma a été approuvé en 2011 par 49 communes, afin que sa mise en œuvre puisse débuter. Immédiatement après son approbation, une communauté de communes, dont le poids socio-démographique et le rôle stratégique bouleversaient les équilibres établis par le schéma, demandait son intégration au SIEPAL. Parallèlement, la loi Engagement National pour l'Environnement dite Grenelle II entrait en application. Ces nouveaux éléments ont impulsé la mise en révision du SCoT, engagée dès juin 2012.

Depuis cette date, le contexte administratif et territorial a connu de nombreuses modifications : extension du périmètre, exercice exclusif de la compétence SCoT par les EPCI... de telle sorte que le périmètre du SCoT couvre aujourd'hui 65 communes regroupées au sein de 4 EPCI qui les représentent au sein du SIEPAL. Ces délégations font directement écho aux compétences exercées par les communautés et dont le SCoT fixe la feuille de route.

ILLUSTRATION N°2 : LE PERIMETRE DU SCoT DANS LE CONTEXTE INTERCOMMUNAL

Source : RGP - Population municipale 2016 - INSEE 2019
Conception et réalisation : SIEPAL - Mars 2019



Sommaire

CHAPITRE 1 – DIAGNOSTIC DEMOGRAPHIQUE.....	10
1.1. 264 000 habitants répartis dans des territoires aux caractéristiques variées mais complémentaires.	10
1.2. Un territoire peu dense	14
1.3. Une croissance démographique relativement forte depuis 1968 :	15
1.4. Une croissance de la population initialement portée par l’attractivité du territoire du SCoT.....	19
1.5. Un regain démographique attendu d’ici 2030.....	19
1.6. Une population plutôt âgée et dont le vieillissement se poursuit	21
1.7. Une forte proportion de ménages d’une seule personne et de familles monoparentales.....	23
1.8. Atouts / faiblesses et des enjeux socio-démographiques pour 2030.....	24
CHAPITRE 2 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	25
2.1. Un tissu économique en mutation.....	25
2.2. Un territoire vecteur d’innovations	29
2.3. Une concentration de l’emploi qui engendre des flux.....	31
2.4. Des pôles d’activités qui occupent plus de 1 700 hectares	33
2.5. L’enjeu de la concentration de l’offre commerciale	37
2.6. Le tourisme : une activité économique mineure mais des atouts à développer	42
2.7. Atouts, faiblesses et enjeux économiques du territoire pour 2030	46
CHAPITRE 3 - PAYSAGES, AMENAGEMENT DE L’ESPACE ET OCCUPATION DU SOL	47
3.1. Un territoire aux paysages diversifiés	47
3.2. Des paysages et un cadre de vie de qualité.....	47
3.3. Une armature urbaine reflétant les évolutions de l’urbanisation.....	51
3.4. Une occupation du sol laissant une large place aux espaces naturels, agricoles et forestiers	55
3.5. Une consommation d’espace en régression.....	60

3.6. Atouts, faiblesses et enjeux en matière de paysages, d'aménagement de l'espace et occupation du sol du territoire pour 2030	61
CHAPITRE 4 – DIAGNOSTIC AGRICULTURE ET SYLVICULTURE	62
4.1. Une qualité agronomique des sols globalement homogène	62
4.2. Des exploitations agricoles qui ont tendance à voir leur SAU augmenter	63
4.3. Un territoire tourné vers l'élevage.....	68
4.4. La dynamique de l'agriculture biologique	72
4.5. Un vieillissement des exploitants qui génèrera de nombreux hectares agricoles disponibles dans les prochaines années	74
4.6. Un espace forestier qui occupe un tiers du SCoT, mais une ressource difficilement mobilisable.....	75
4.7. Atouts, faiblesses et enjeux agricoles et sylvicoles du territoire pour 2030.....	79
CHAPITRE 5 – DIAGNOSTIC HABITAT ET MIXITE SOCIALE.....	80
5.1. Un parc de logements très largement concentré dans Limoges Métropole.....	80
5.2. Un parc de logements vacants très représenté dans les communes rurales.....	84
5.3. Un parc social peu équilibré au sein du territoire	86
5.4. Un besoin estimé à 1025 logements neufs par an jusqu'en 2030	92
5.4. Atouts, faiblesses et enjeux en matière d'habitat et de mixité sociale du territoire pour 2030	94
CHAPITRE 6 – DIAGNOSTIC TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	95
6.1. Pratiques et formes de déplacements sur le territoire du SCoT – une mobilité dominée par la voiture 95	
6.2. Des infrastructures routières répondant globalement bien aux besoins de déplacements	97
6.3. Des infrastructures ferroviaires à moderniser.....	103
6.4. L'aéroport international de Limoges Bellegarde : 29 ^{ème} aéroport français en 2017 (en nombre de passagers) et 5 ^{ème} de Nouvelle Aquitaine.....	107
6.5. L'intermodalité : des pratiques et des sites à optimiser sur le territoire du SCoT.....	108
6.6. Une perpétuelle recherche d'amélioration des mobilités en faveur de la transition énergétique....	110
CHAPITRE 7 – DIAGNOSTIC EQUIPEMENTS ET SERVICES	115

7.1.	Une bonne couverture en équipements d'éducation, de formation et de recherche	116
7.2.	Des équipements de santé à fort rayonnement en cœur d'agglomération	119
7.3.	Les équipements de services à la population en pleine mutation	122
7.4.	Un bon niveau d'équipements de loisirs, culture et sport avec une marge de développement.....	127
7.5.	50 équipements rayonnants et structurants	128
7.6.	Atouts, faiblesses et enjeux en matière d'équipements et services du territoire pour 2030	132

CHAPITRE 8 - ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET JUSTIFICATION DES OBJECTIFS CHIFFRES 133

8.3.	Justification des objectifs chiffrés de limitation de la consommation d'espace	171
8.4.	Secteurs de densification	182
8.5.	Tableau de bord et suivi de la consommation.....	189
8.6.	Atouts, faiblesses et enjeux en matière de consommation de l'espace du territoire pour 2030	191

Chapitre 1 – Diagnostic démographique

1.1. 264 000 habitants répartis dans des territoires aux caractéristiques variées mais complémentaires

Un territoire structuré autour de Limoges et des pôles d'équilibre

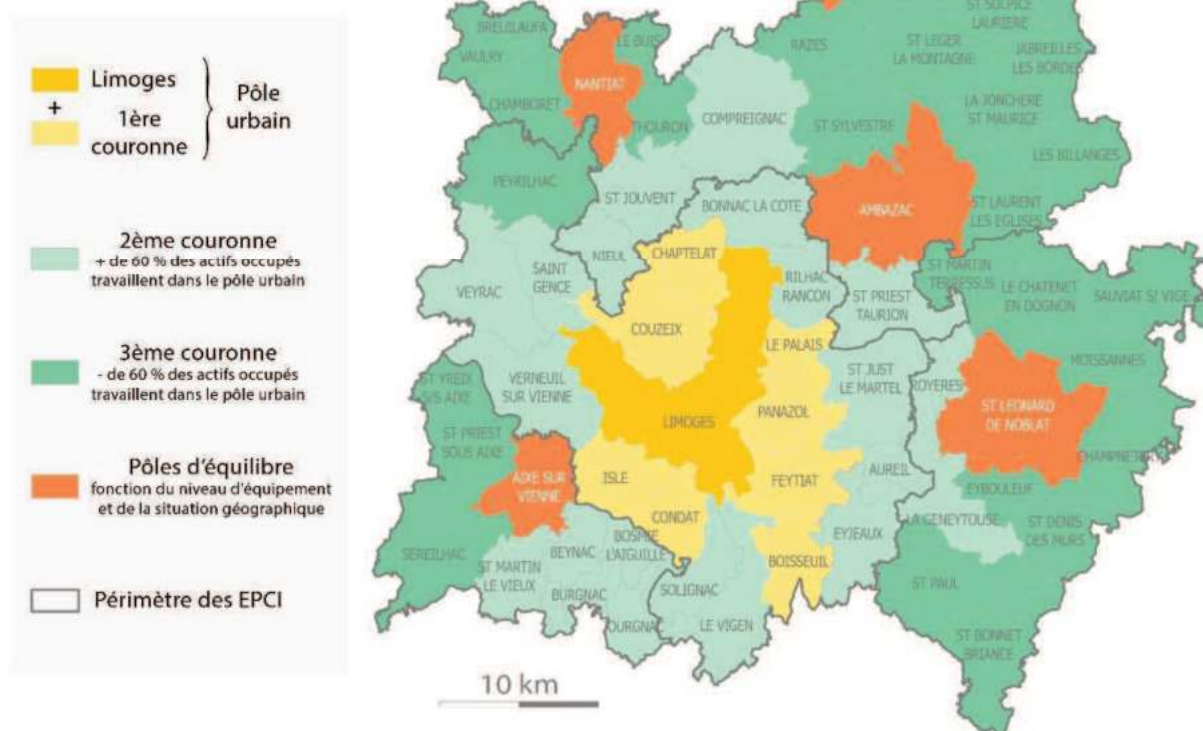
Éléments clés

- ☛ 263 957 habitants en 2016 dont près de 7/10 vivant dans le pôle urbain :
 - 182 690 habitants dans le pôle urbain (Limoges + 1^{ère} couronne),
 - 20 567 habitants dans les pôles d'équilibre,
 - 39 995 habitants dans les communes de 2^{ème} couronne,
 - 20 631 habitants dans les communes de 3^{ème} couronne.

ILLUSTRATION N°3 : L'ARMATURE URBAINE DU SCoT DE L'AGGLOMERATION DE LIMOGES

Conception et réalisation : SIEPAL - Juin 2016

Le pôle urbain est une unité urbaine offrant au moins 10 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne d'un autre pôle urbain. (Source : INSEE)



1- DEMOGRAPHIE

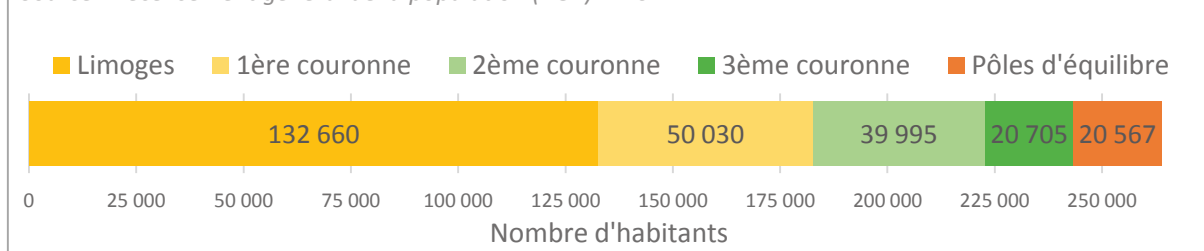
- Le SCoT de l'agglomération de Limoges s'étend sur 65 communes sur une superficie totale de 1620 km² et regroupe **263 957 personnes** (Population municipale 2016, source : INSEE). Son territoire est structuré autour du grand pôle urbain de Limoges.
- Le **pôle urbain** de Limoges est composé de 9 communes : Boisseuil, Chaptelat, Condat-sur-Vienne, Couzeix, Feytiat, Isle, Le-Palais-sur-Vienne, Limoges et Panazol. Avec 182 690 habitants (dont 132 660 à Limoges), ces communes regroupent près de sept habitants du SCoT sur dix et concentrent l'essentiel des emplois : neuf emplois sur dix se situent à Limoges et dans sa première couronne.

L'influence du pôle s'étend aux autres communes du SCoT. Ces communes ont une vocation résidentielle assez marquée.

- La **2^{ème} couronne** est constituée de communes périurbaines particulièrement attirées par le pôle urbain. Ces **21 communes** abritent **39 995 habitants**. Plus de **60 % des actifs occupés** résidant en 2^{ème} couronne se déplacent tous les jours pour aller travailler dans le pôle urbain de Limoges.
- La **3^{ème} couronne** est composée de **30 communes** aux caractéristiques plus **rurales**, de plus en plus touchées par la périurbanisation. **20 631 habitants** vivent en 3^{ème} couronne.
- En périphérie du SCoT, **cinq communes**, abritant **20 567 habitants**, jouent un rôle de **pôles d'équilibre** vis-à-vis de la population des communes de la 3^{ème} couronne notamment. Aix-sur-Vienne, Ambazac, Bessines-sur-Gartempe, Nantiat et Saint-Léonard-de-Noblat offrent ainsi des équipements et services à destination des populations avoisinantes : lycée, cinéma, collèges, banques, supermarchés, médecins, dentistes, hébergements pour personnes âgées,...

SCoT POPULATION 2016 PAR SECTEURS DE L'ARMATURE URBAINE

Source : Recensement général de la population (RGP) - INSEE



Le SCoT est composé de 4 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

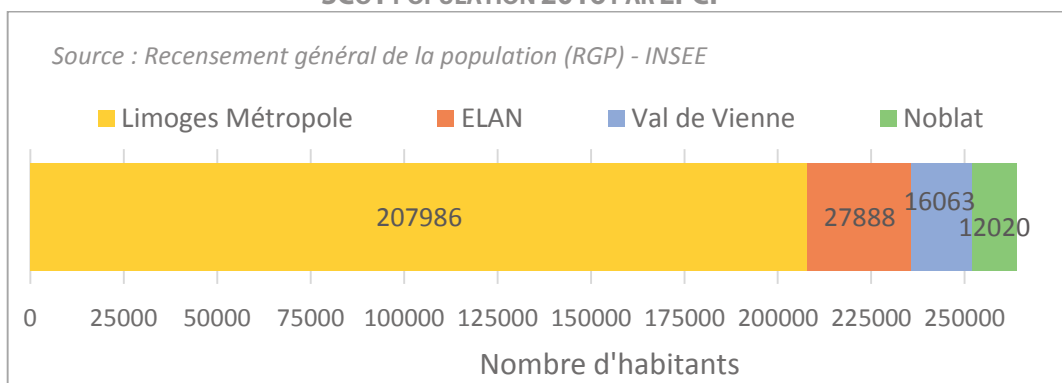
Eléments clés

👁 263 957 habitants en 2016 dont 79 % au sein de Limoges Métropole :

- 207 986 habitants dans la communauté urbaine Limoges Métropole,
- 27 888 habitants dans la communauté de communes ELAN,
- 16 063 habitants dans la communauté de communes du Val de Vienne,
- 12 020 habitants dans la communauté de communes de Noblat.

- la communauté urbaine Limoges Métropole est la plus peuplée. Avec près de 208 000 habitants, elle concentre près de 79 % des habitants du SCoT, dont 50 % pour la ville centre,
- la communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature (ELAN), située au nord du territoire, avec près de 28 000 habitants est la seconde entité la plus peuplée. Elle concentre près de 11 % de la population,
- la communauté de communes du Val de Vienne, située à l'ouest, compte un peu plus de 16 000 habitants soit, 6 % du total de la population du SCoT.
- la communauté de communes de Noblat, à l'est du territoire, avec 12 000 habitants environ, soit moins de 5 % de la population totale du SCoT, est la moins peuplée,

SCoT POPULATION 2016 PAR EPCI

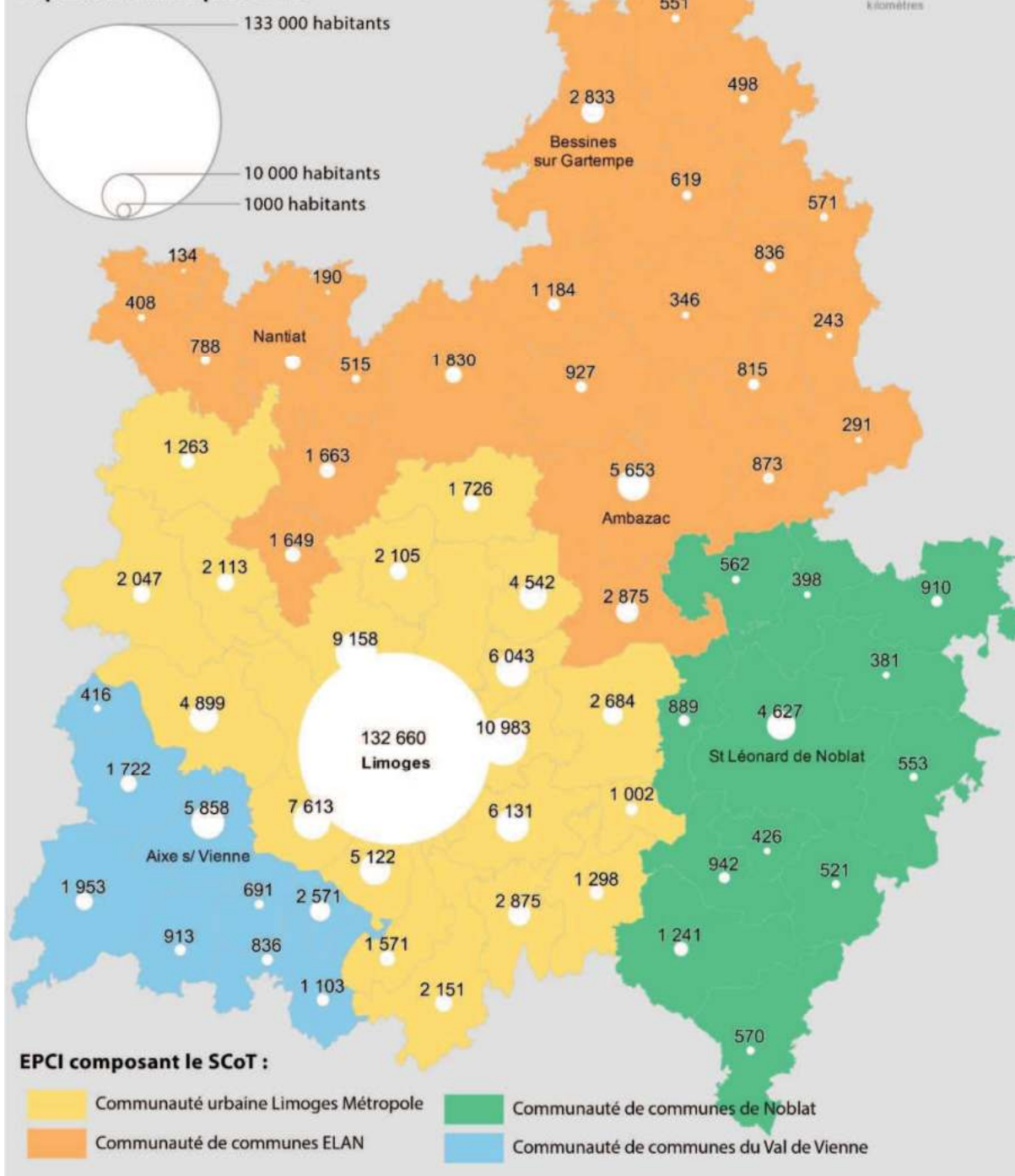


1- DEMOGRAPHIE

ILLUSTRATION N°4 : SCoT – POPULATION MUNICIPALE 2016

Source : RGP 2016 - INSEE Conception et réalisation : SIEPAL - Janvier 2019

Population municipale 2016 :



1.2. Un territoire peu dense

Éléments clés

- ☛ 263 957 habitants en 2016 répartis sur 1620 km² soit une densité moyenne de 163 hab./km² :
 - 182 690 habitants dans le pôle urbain (Limoges + 1^{ère} couronne), 773 hab./km²
 - 20 567 habitants dans les pôles d'équilibre, 95 hab./km²
 - 39 995 habitants dans les communes de 2^{ème} couronne, 86 hab./km²
 - 20 705 habitants dans les communes de 3^{ème} couronne, 30 hab./km²

- Avec 163 habitants au km², le territoire du SCoT se caractérise par une densité de population plus faible que celle du référentiel (177 hab./km²) mais plus élevée que celle du département (68 hab./km²) ou de la région (70 hab./km²).
- En 2015, la ville centre, espace le plus dense du SCoT, comptait en moyenne 1713 hab./km². L'étendue de la commune, avec notamment des espaces moins denses autour de Landouge et de Beaune-les-Mines, aux caractéristiques plus proches des communes de 1^{ère} couronne que de celles de la ville-centre, explique une densité beaucoup plus faible que celles des villes centres du référentiel (2604 hab./km²). Le pôle urbain, composé de la ville centre et des 8 communes de 1^{ère} couronne, avec 776 hab./km² est sensiblement moins dense que les pôles urbains des SCoT du référentiel (1022 hab./km²).

	Superficie (Km ²)	Population municipale 2015	Densité 2015 (Hab/Km ²)	Population municipale 2016	Densité 2016 (Hab/Km ²)
Nouvelle Aquitaine	84036	5 911 482	70		
Haute Vienne	5 520	375 795	68		
SCoT	1 620	264 255	163	263 957	163
Pôle urbain (1 ^{ère} couronne et Limoges)	236	183 347	776	182 690	773
Commune de Limoges	78	133 627	1 713	132 660	1 701
1 ^{ère} couronne	158	49 720	315	50 030	317
2 ^{ème} couronne	463	39 635	86	39 995	86
3 ^{ème} couronne	697	20 749	30	20 705	30
Pôles d'équilibre	217	20 524	95	20 567	95
Limoges Métropole	500	208 390	417	207 986	416
ELAN	607	27 882	46	27 888	46
Val de Vienne	187	15 947	85	16 063	86
Noblat	320	12 036	38	12 020	38
Moyenne référentiel de SCoT	1 623	286 408	177		
Moyenne pôles urbains du référentiel	215	175 620	818		
Moyenne villes centres du référentiel	46	119 510	2 604		

Source / INSEE, RGP 2015 et 2016

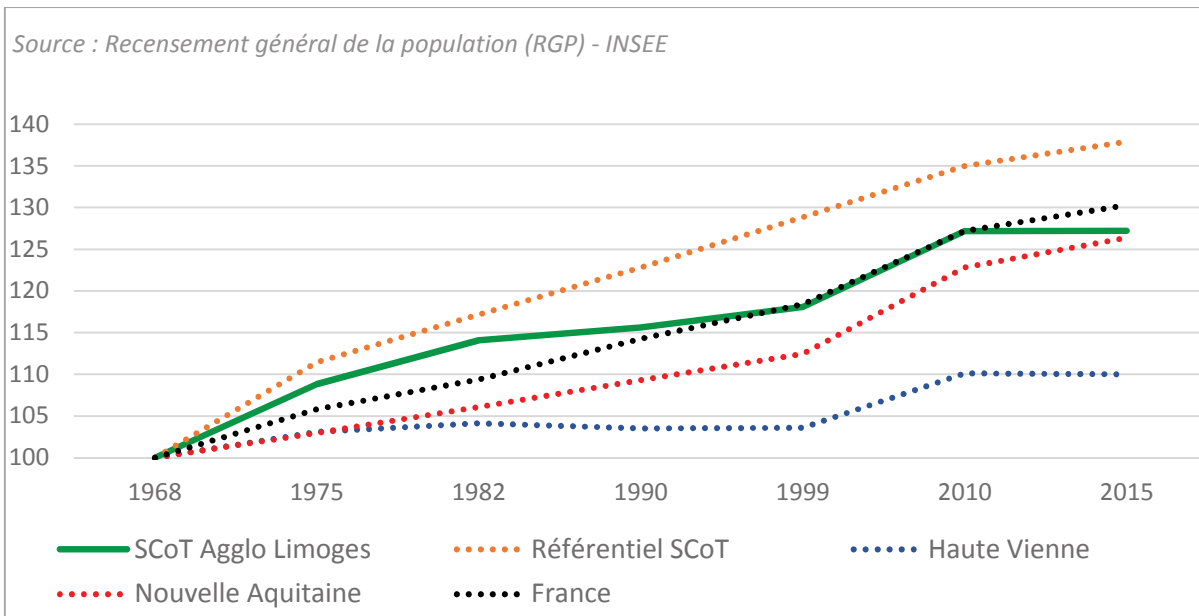
1.3. Une croissance démographique relativement forte depuis 1968 :

Éléments clés

- ☛ +56 210 habitants en moins de 50 ans
- ☛ + 8183 habitants entre 2006 et 2016
- ☛ Une croissance démographique portée par celles des communes de 1^{ère} et 2^{ème} couronnes

- En hausse de 27 % entre 1968 et 2016, la population du SCoT est passée de 207 747 à 263 957 habitants, soit une augmentation de 56 210 habitants durant la période. Dans le même temps, la population du référentiel a augmenté de 38 %, celle de France de 30 %, celle de Nouvelle Aquitaine de 26 % et celle de la Haute Vienne de 10 %. L'histoire démographique du SCoT de l'agglomération de Limoges est donc marquée par une croissance plus faible que celle des SCoT du référentiel mais plus élevée qu'au niveau régional.
- La croissance du SCoT a été particulièrement réduite dans les années 80 et 90. Entre 1982 et 1999, la population n'a augmenté que de 0,2 % en moyenne par an, contre 0,47 % pour le référentiel et 0,34 % en Nouvelle Aquitaine. Pendant cette période, en Haute-Vienne, la population a régressé de 0,03 % par an.
- Après ces deux décennies de faible croissance, le SCoT, comme la Nouvelle Aquitaine, connaissent un net regain démographique dans les années 2000. La période 1999 - 2010 est une période de forte croissance pour le territoire du SCoT avec une croissance annuelle moyenne de 0,68 % soit +0,26 points par rapport au référentiel.

ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE ENTRE 1968 ET 2015 – BASE 100

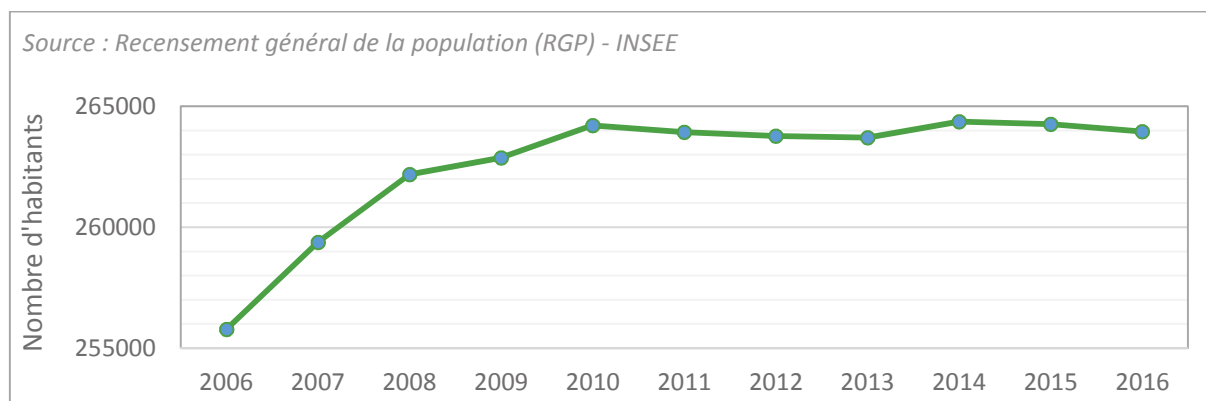


- Entre 2006 et 2016, le territoire du SCoT de l'Agglomération de Limoges a gagné 8183 habitants, soit 0,29 % d'évolution annuelle moyenne sur la période. Durant cette décennie, deux périodes

1- DEMOGRAPHIE

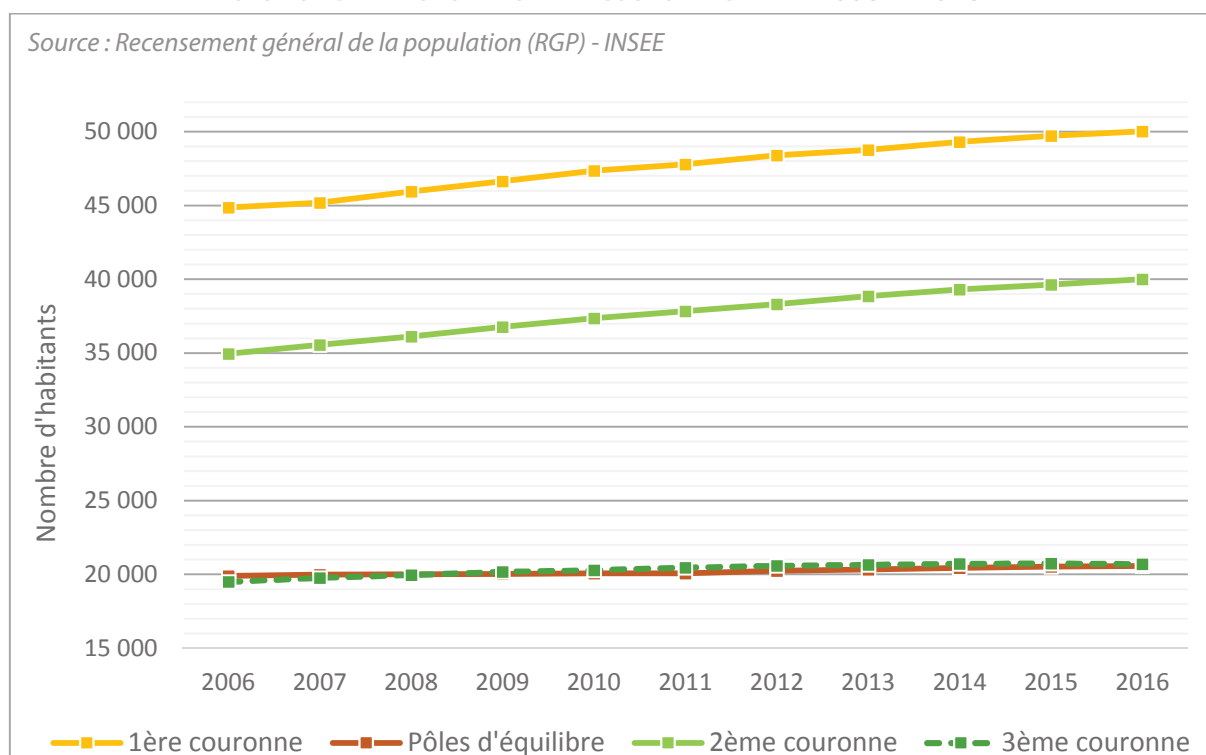
très contrastées s'observent : entre 2006 et 2010, le gain moyen de population était de près de 1700 habitants par an, soit + 0,65 % par an, contre une stagnation les années suivantes.

EVOLUTION DE LA POPULATION DU SCoT ENTRE 2006 ET 2016



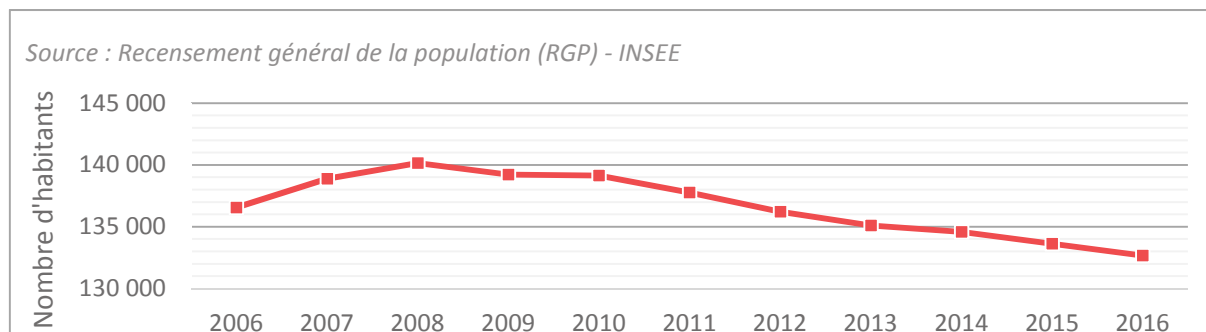
- Depuis 2006, la première et la deuxième couronnes continuent de gagner de la population à un rythme important, respectivement + 1 % et + 1,23 % par an en moyenne (gain de 5163 et 5040 habitants), alors que la population de la ville centre se replie de 0,26 % par an en moyenne (perte de 3879 habitants sur la période). Les pôles d'équilibre et la troisième couronne gagnent respectivement + 0,3 % et + 0,55 % de population par an en moyenne depuis 2006 (gain de 656 et 1203 habitants).

EVOLUTION DE LA POPULATION PAR COURONNES ENTRE 2006 ET 2016



1- DEMOGRAPHIE

EVOLUTION DE LA POPULATION DE LIMOGES ENTRE 2006 ET 2016



EVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 1999 ET 2016 PAR TERRITOIRES

	1999	2006	2011	2016	Evol annuelle : 1999/2006		Evol annuelle : 2006/2011		Evol annuelle : 2011/2016	
Limoges	133 924	136 539	137 758	132 660	374	0,28%	244	0,18%	-1 020	-0,75%
1^{ère} couronne	42 751	44 867	47 797	50 030	302	0,69%	586	1,27%	447	0,92%
Pôle urbain	176 675	181 406	185 555	182 690	676	0,38%	830	0,45%	-573	-0,31%
Pôles d'équilibre	19 427	19 911	20 074	20 567	69	0,35%	33	0,16%	99	0,49%
2^{ème} couronne	30 765	34 955	37 845	39 995	599	1,84%	578	1,60%	430	1,11%
3^{ème} couronne	18 340	19 502	20 461	20 631	166	0,88%	192	0,96%	34	0,17%
Limoges Métropole	195 459	203 195	209 461	207 986	1 105	0,56%	1 253	0,61%	-295	-0,14%
ELAN	24 906	26 595	27 486	27 888	241	0,94%	178	0,66%	80	0,29%
Val de Vienne	13 577	14 486	15 099	16 063	130	0,93%	123	0,83%	193	1,25%
Noblat	11 265	11 498	11 889	11 946	33	0,29%	78	0,67%	11	0,10%
SCoT	245 207	255 774	263 935	263 883	1 510	0,60%	1 632	0,63%	-10	0,00%

Source : Recensement général de la population (RGP) - INSEE

► Concernant les EPCI, tous ont connu une évolution démographique positive jusqu'en 2010. Ainsi, entre 2006 et 2010, l'augmentation pour chacun des EPCI était supérieure à 3 % :

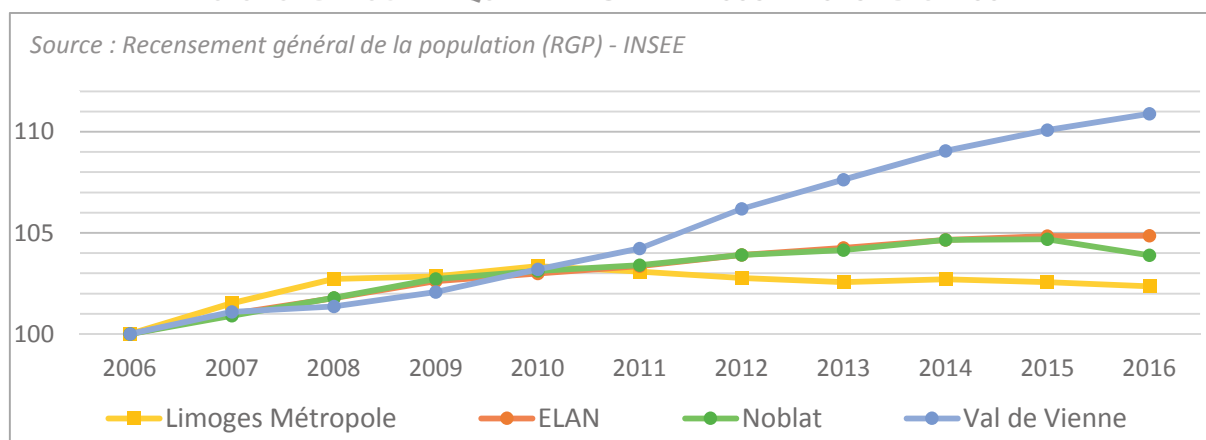
- Limoges Métropole a gagné 6817 habitants, soit + 3,35 %
- ELAN a connu une progression de + 3 % soit, + 797 habitants
- Noblat a gagné 358 habitants, soit + 3,11 %
- Val de Vienne, avec un gain de 463 habitants, a progressé de + 3,20 %.

Entre 2006 et 2010, le SCoT a ainsi gagné 8435 habitants soit une progression de 3,30 %. Depuis 2010, la situation est plus contrastée : Val de Vienne a gagné 1114 habitants (+ 7,45 %), alors que Limoges Métropole en a perdu 2026 (- 0,96 %). ELAN et Noblat ont légèrement progressé et

1- DEMOGRAPHIE

gagné respectivement 496 et 90 habitants (+ 1,81 % et + 0,76 %). Ainsi entre 2010 et 2016, la croissance démographique du SCoT est marquée par un net ralentissement.

EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE PAR EPCI ENTRE 2006 ET 2016 – BASE 100

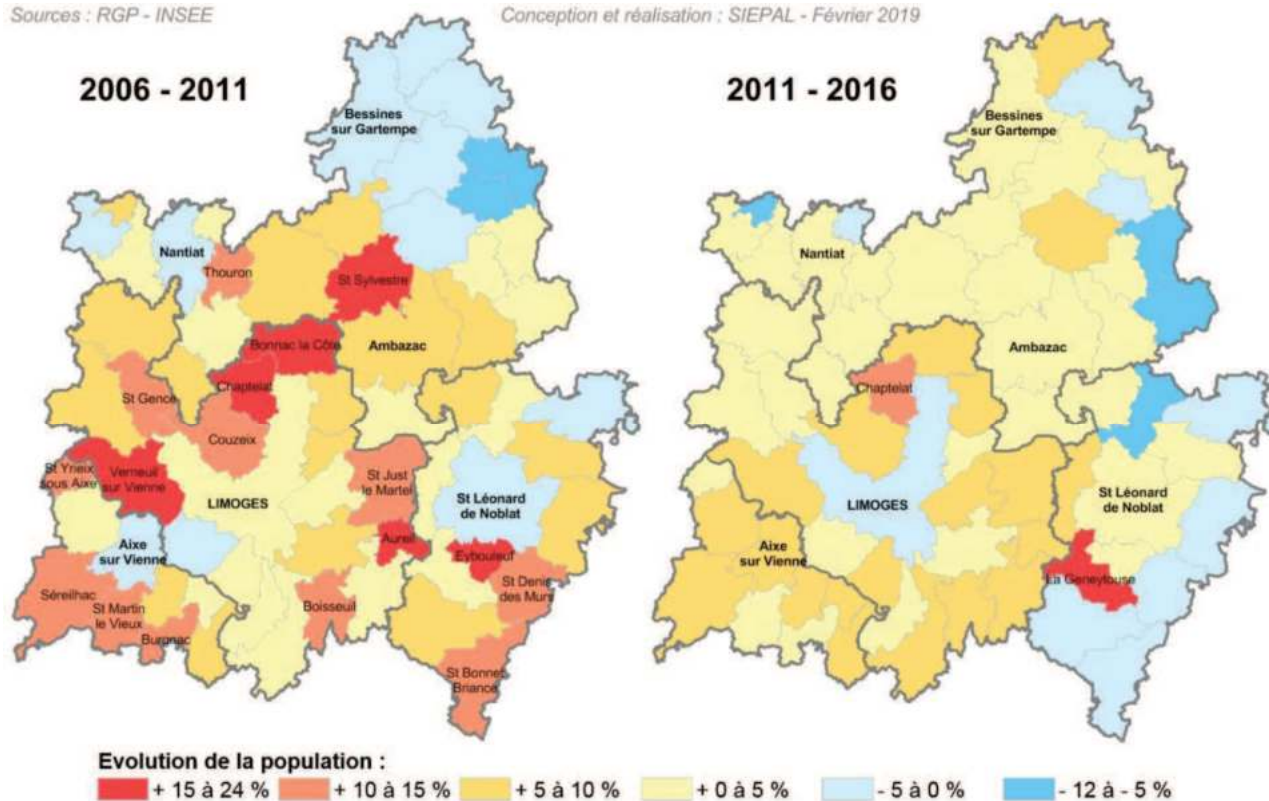


- Le tassement récent de la croissance démographique à l'échelle du SCoT pourrait être mis en lien avec la dynamique de l'emploi qui a été impactée durant cette période par un contexte national et international défavorable (crise financière de 2008).

ILLUSTRATION N°5 : EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE PAR COMMUNE ENTRE 2006 ET 2016

Sources : RGP - INSEE

Conception et réalisation : SIEPAL - Février 2019



1.4. Une croissance de la population initialement portée par l'attractivité du territoire du SCoT

- Jusqu'en 2009, la dynamique démographique du SIEPAL était principalement portée par un excédent migratoire notable à l'échelle départementale (gain de 21 000 habitants en Haute-Vienne entre 1999 et 2009). Principal lieu d'installation des nouveaux arrivants, le pôle urbain de Limoges avait alors largement bénéficié de cette dynamique en concentrant 50 % de la croissance totale du territoire du SCoT.

Cette croissance du pôle urbain, et plus largement du territoire du SCoT, est une des résultantes tangibles de la forte hausse du nombre d'emplois : 12 800 emplois supplémentaires en 10 ans dont 11 751 dans le pôle urbain.

- Depuis 2009, l'apport migratoire s'est ralenti. La croissance est désormais principalement portée par le solde naturel excédentaire, il en résulte une croissance de + 0,04 % par an à l'échelle départementale entre 2009 et 2015.

1.5. Un regain démographique attendu d'ici 2030

Eléments clés

👉 + 21 000 habitants à l'horizon 2030, soit 284 700 habitants

- À l'horizon 2030, avec un exercice de projection de population qui prolonge les tendances démographiques observées en matière de fécondité et de mortalité, et qui maintient les tendances migratoires constatées par le passé, le SCoT connaîtrait une croissance de population de 8 %. Il gagnerait environ 21 000 personnes supplémentaires et atteindrait 284 700 habitants.

PRESENTATION DES COMPOSANTES DU SCENARIO CENTRAL (SCENARIO REFERENCE)

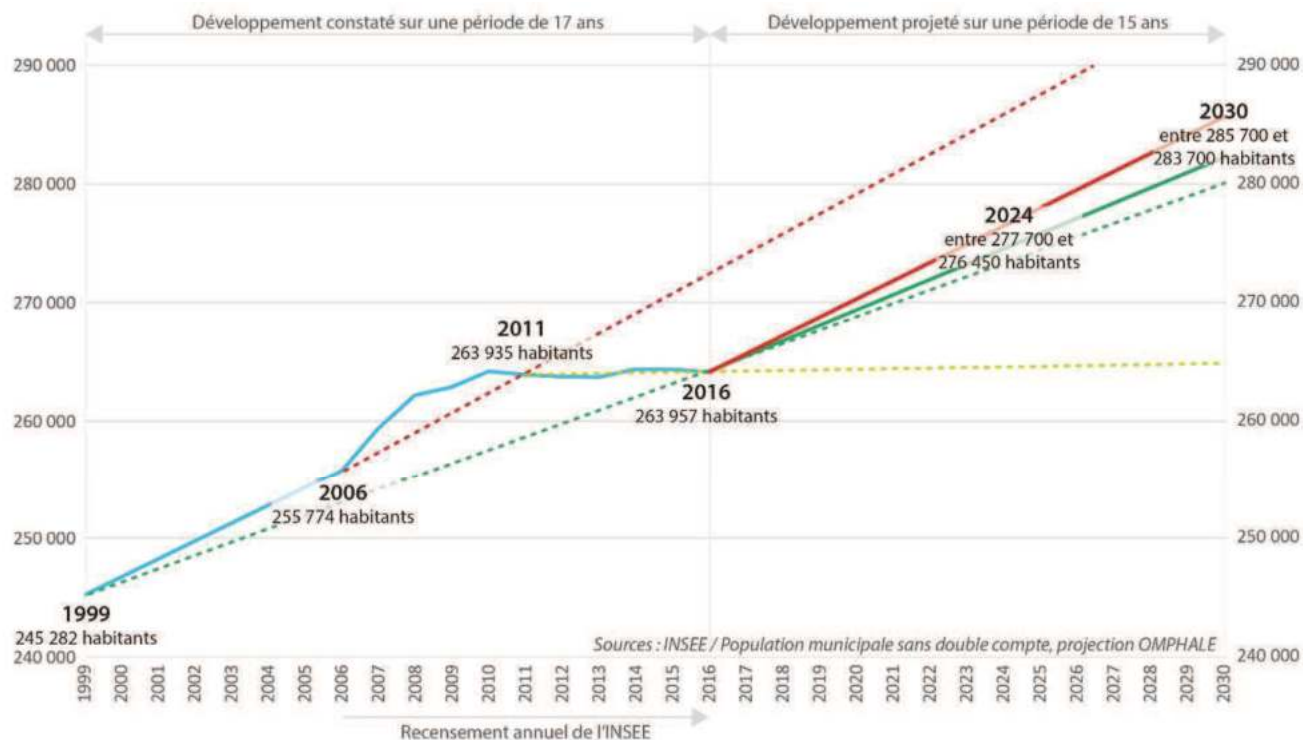
Composante	Hypothèse
Fécondité	Fécondité par âge observée en 2007 (soit 1,7 enfants/femme). Le niveau actuel est proche de 2 enfants/femme.
Mortalité	Baisse au même rythme qu'en France (passe de 8.9 ‰ en 2000 à 8.5 ‰ en 2009)
Gain d'espérance de vie à la naissance entre 2007- 2040	+ 5.6 ans pour les hommes soit une EDV à 83,8 ans à l'horizon 2040 + 4.4 ans pour les femmes soit une EDV à 89,4 ans à l'horizon 2040 Pour rappel, l'espérance de vie en bonne santé en France en 2009 était de 62,8 ans pour les hommes et 63,5 ans pour les femmes.
Echanges migratoires entre SCoT et France Métropolitaine	Arrivées : 31 000 sur 5 ans Départs : 27 000 sur 5 ans Solde de + 4000 sur 5 ans

- L'INSEE produit également des scénarios alternatifs à la projection de référence. Ils correspondent à une déclinaison «haute» et «basse» de chaque composante établie pour le scénario central

1- DEMOGRAPHIE

(migration haute et basse, gain d'espérance de vie haut et bas, fécondité haute ou basse et mortalité haute ou basse). Quel que soit le scénario choisi, le SIEPAL gagnerait des habitants. L'éventail des scénarios donne une fourchette allant de 274 000 habitants en 2030, avec l'hypothèse la plus basse (tous les indicateurs à la baisse - scénario population basse) à 296 000 habitants avec l'hypothèse la plus haute (scénario population haute), soit respectivement de + 3,8 % à + 12 % d'ici 2030.

PROJECTION DEMOGRAPHIQUE DU SCoT AU REGARD DE SON DEVELOPPEMENT PASSE



— Evolution démographique constatée entre 1999 et 2016

Prolongement de la croissance démographique constatée entre :

--- 1999 et 2016

--- 2006 et 2011

--- 2011 et 2016

Objectifs de population SCoT à l'horizon 2030 entre :

— 285 700 habitants

— 283 700 habitants

1.6. Une population plutôt âgée et dont le vieillissement se poursuit

Éléments clés

- ☛ En 2015 : 59 909 habitants de moins de 20 ans (22,7 %) et 54 448 de plus de 65 ans (20,6 %)
- ☛ Un vieillissement qui se poursuit mais avec un rythme ralenti

- La population du SCoT de l'agglomération de Limoges est légèrement plus âgée que celle des SCoT de référence. La proportion de jeunes y est moindre et la part des personnes âgées plus élevée.

En 2015, 22,7% des habitants du SCoT ont moins de 20 ans contre 24,8 % en moyenne pour les SCoT de référence et 22,1 % en Nouvelle Aquitaine. La progression des moins de 20 ans est de + 0,4 % par an entre 2010 et 2015 pour le SCoT de l'agglomération de Limoges comme pour les SCoT du référentiel.

A l'opposé, la part des plus de 65 ans atteint 20,6 % contre 18,2 % pour le référentiel. La part des personnes âgées de 75 ans ou plus est également supérieure (9,1% dans les SCoT de référence, contre 10,5 % pour celui de l'agglomération de Limoges). En revanche la part des personnes de plus de 65 ans a augmenté en moyenne plus vite dans les SCoT de référence que dans le SCoT de l'agglomération de Limoges (taux d'évolution annuel moyen entre 2010 et 2015 des plus de 65 ans : + 2,8 % contre + 2 % dans le SCoT de l'agglomération de Limoges). Il en est de même pour les plus de 75 ans : + 1,5 % annuellement entre 2010 et 2015 pour les SCoT de référence et +0,5 % pour le SCoT de l'agglomération de Limoges. La région Nouvelle Aquitaine est globalement plus âgée que le territoire du SCoT avec 22,2 % de plus de 65 ans, avec une progression annuelle moyenne de 2,3% et 11,4 % de plus de 75 ans, en progression de 1 % par an en moyenne.

- Au sein du SCoT, c'est en 2^{ème} couronne que la part des jeunes de moins de 20 ans est la plus élevée puisque plus d'un quart de la population de ces communes a moins de 20 ans (25,7 %) avec une forte progression annuelle (+ 1,6 % entre 2009 et 2014). A l'inverse, les pôles d'équilibre et la ville de Limoges comptent respectivement 21,3 % (progression de +0,8 % par an) et 21,7 % (régression de 0,2 % par an) de moins de 20 ans.
- Ainsi, les pôles d'équilibre sont les communes ayant le plus fort taux de plus de 65 ans (25,9 %) et de plus de 75 ans (14,6 %). Mais c'est dans les communes de 1^{ère} et 2^{ème} couronnes que le vieillissement progresse le plus rapidement depuis 2009 avec respectivement une augmentation moyenne annuelle des plus de 65 ans de +3,6 % et 4,5 %. Néanmoins le taux de plus de 65 ans reste faible en 2^{ème} couronne puisqu'ils ne représentent que 16 % de la population en 2014 et les plus de 75 ans seulement 6,7 % (moins 4 points par rapport au territoire du SCoT).
- Concernant les EPCI, c'est la communauté de communes du Val de Vienne qui est la plus jeune avec 24,1 % de moins de 20 ans en très forte progression (+ 2 % par an en moyenne) alors que les plus de 65 ans représentent 19,5 % de la population et les plus de 75 ans, 9,1 %. Mais c'est aussi dans ce territoire que la progression des personnes âgées est la plus importante.
A l'inverse, la communauté de communes de Noblat est le territoire le plus âgé. Il ne compte que 21,5 % de moins de 20 ans, malgré une progression annuelle non négligeable (+0,9 %), mais 24,4 % de plus de 65 ans et même 13,3 % de plus de 75 ans (près de 3 points de plus que le SCoT).
A noter, qu'ELAN et la ville de Limoges sont les deux seuls territoires dont le taux d'évolution des plus de 75 ans est négatif (respectivement – 0,1 % et – 0,6 %).

1- DEMOGRAPHIE

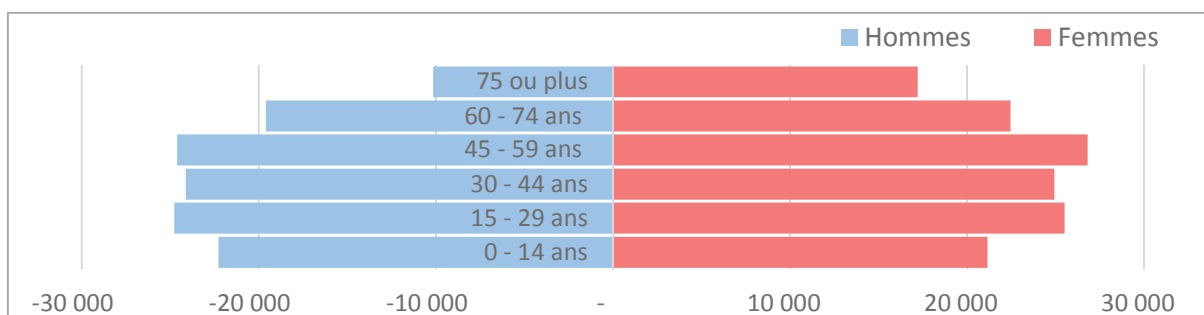
Source : Observatoire des territoires - CGET

	Part des - de 20 ans en 2015 (%)	Evolution annuelle moyenne 2010 -2015 des - de 20 ans (%)	Part des + de 65 ans en 2015 (%)	Evolution annuelle moyenne 2010 -2015 des + de 65 ans (%)	Part des + de 75 ans en 2015 (%)	Evolution annuelle moyenne 2010 -2015 des + de 75 ans (%)
Nouvelle Aquitaine	22,1 %	0,5 %	22,2 %	2,3 %	11,4 %	1 %
Haute-Vienne	21,7 %	0,3 %	23 %	1,7 %	12 %	0,2 %
SCoT	22,7 %	0,4 %	20,6 %	2 %	10,5 %	0,5 %
Pôle urbain	22,1 %	0,1 %	20,9 %	1,7 %	10,8 %	0,4 %
dont ville de Limoges	21,7 %	-0,2 %	20,4 %	1 %	10,9 %	-0,6 %
dont 1ère couronne*	23,1 %	1,2 %	21,3 %	3,6 %	10,1 %	
2ème couronne*	25,7 %	1,6 %	16 %	4,5 %	6,7 %	
3ème couronne*	23,5 %	1,1 %	19,8 %	0,6 %	10,9 %	
Pôles d'équilibre*	21,3 %	0,8 %	25,9 %	2,1 %	14,6 %	
Limoges Métropole	22,6 %	0,2 %	20,4 %	2,1 %	10,3 %	0,5 %
ELAN	23,1 %	0,7 %	21,2 %	1,3 %	11,3 %	-0,1 %
Val de Vienne	24,1 %	2 %	19,5 %	3,7 %	9 %	1,1 %
Noblat	21,5 %	0,9 %	24,4 %	1,5 %	13,3 %	0,2 %
Moyenne référentiel de SCoT	24,8 %	0,4 %	18,2 %	2,8 %	9,1 %	1,5 %

*Chiffres 2014 et évolution 2009/2015

- La répartition de la population sur le territoire est liée aux parcours résidentiels, les 18-24 ans sont particulièrement concentrés à Limoges : huit sur dix y habitent. Souvent seuls, étudiants ou jeunes actifs, ils résident principalement dans des logements collectifs du centre de Limoges. Le reste de la population est plus dispersé sur le territoire : les 25-39 ans sont très présents à Limoges mais aussi en 1ère couronne.

STRUCTURE DE LA POPULATION EN 2013



- La pyramide des âges présente une forme avec une base légèrement plus étroite et à peu près le même nombre de personnes dans chacun des autres groupes d'âge (hors diminution pour les groupes les plus âgés). C'est la classe des 45 - 59 ans qui est la plus nombreuse. Cette forme de pyramide correspond à celle d'une population stationnaire (hors prise en compte des phénomènes migratoires) dont le vieillissement se poursuit.

1.7. Une forte proportion de ménages d'une seule personne et de familles monoparentales

Éléments clés

- ☛ 2,04 personnes par ménage en moyenne
- ☛ 2/5 des ménages sont des personnes seules
- ☛ 1/4 des ménages sont des couples sans enfants
- ☛ 1/5 des ménages sont des couples avec enfants
- ☛ Près d'un dixième des ménages sont des familles monoparentales

- Un ménage du SCoT est composé en moyenne de 2,04 personnes, contre 2,1 en Nouvelle Aquitaine et dans le référentiel des SCoT. Le changement des modes de cohabitation (augmentation des séparations, allongement de la durée des études etc.) et le vieillissement de la population ont pour conséquence une diminution de la taille moyenne des ménages. En 1999, un logement était occupé en moyenne par 2,19 personnes.
- La part des couples avec enfant(s) a nettement diminué au profit des ménages d'une personne, des couples sans enfant et des familles monoparentales. Il y a, en proportion, plus de ménages d'une seule personne dans le SCoT de l'agglomération de Limoges (42 %) que dans les SCoT de référence (38,5 %) ou en Nouvelle Aquitaine (36,3 %)
- Plus d'un quart des ménages sont des couples sans enfant (26,4 %), une proportion légèrement plus élevée que dans le référentiel (26,2 %) mais moins que pour la région (29,4 %). Les couples avec enfants représentent 21 % dans le territoire du SCoT de l'agglomération de Limoges, contre 24 % pour le référentiel et 23,4 % pour la Nouvelle Aquitaine. Les familles monoparentales représentent 29 % des familles avec enfants (et 8,5 % du total des ménages) contre 27,1 % pour les SCoT de références (8,8 % du total des ménages) et 26,9 % en Nouvelle Aquitaine (8,4 % du total des ménages).
- Les ménages composés d'une seule personne sont surreprésentés dans le centre de Limoges, plus de la moitié des ménages de la commune est composée d'une personne (53,7 %). Les couples avec ou sans enfant sont plus dispersés sur le territoire. Les couples sans enfant sont souvent surreprésentés dans les bourgs des communes du SCoT, les couples avec enfant(s) sont plus présents dans les zones résidentielles. Les familles monoparentales et les familles nombreuses sont surreprésentées dans les quartiers d'habitat social de Limoges et dans les zones périphériques de Limoges.

1.8. Atouts / faiblesses et des enjeux socio-démographiques pour 2030

Les atouts du territoire

- ▶ Une armature territoriale associant un pôle urbain et des pôles d'équilibre
- ▶ Le rôle moteur de la commune de Limoges
- ▶ Un cadre de vie de qualité qui contribue à l'attractivité du territoire
- ▶ Le renouvellement des classes d'âges facteur de dynamisme et d'innovation
- ▶ Des inactifs situés à proximité des pôles de service

Les faiblesses et menaces

- ▶ Le risque de déséquilibre entre l'espace rural et l'espace urbain
- ▶ L'étalement des zones d'habitat
- ▶ Une population plutôt âgée et dont le vieillissement se poursuit. Un vieillissement inéluctable des actifs.
- ▶ Des actifs situés en majorité dans la périphérie de la ville-centre mais un emploi qui reste concentré : Une utilisation majoritaire des voitures particulières pour les déplacements domicile / travail.

Les enjeux socio-démographiques pour 2030

- ▶ Poursuivre l'accueil de nouvelles populations et permettre le maintien sur place des jeunes actifs via un marché de l'emploi porteur, dynamique et diversifié.
- ▶ Préserver et renforcer l'armature territoriale : conforter le pôle urbain et les pôles d'équilibre pour limiter les déplacements, facilitant l'accès aux commerces et aux services pour les habitants.
- ▶ Prendre en compte le vieillissement de la population en développant le maintien à domicile, en veillant à la bonne accessibilité aux services pour les populations les plus âgées et en créant des structures permettant la prise en charge de personnes âgées dépendantes.
- ▶ Développer et promouvoir des mobilités complémentaires/alternatives à l'usage individuel de l'automobile pour les actifs travaillant en dehors de leur commune de résidence.

Chapitre 2 - Développement économique

2.1. Un tissu économique en mutation

Eléments clés

En 2013 :

- ☛ 111 840 emplois et 120 000 actifs
- ☛ La sphère présentielle représente 73% des emplois
- ☛ 92,5% des entreprises comptent moins de 10 salariés

Un nombre d'emplois total globalement en augmentation entre 1999 et 2013

(passant de 103 173 à 111 840) mais qui décroît depuis 2008 (-3631).

REPARTITION DE L'EMPLOI PAR SECTEUR EN 2013 DANS LE SCoT DE L'AGGLOMERATION DE LIMOGES

*Sources : INSEE RGP 2013 exploitation complémentaire	Part de l'emploi dans le secteur Agricole en 2013	Part de l'emploi dans le secteur Industriel en 2013	Part de l'emploi dans le secteur de la Construction en 2013	Part de l'emploi dans le secteur du Commerce, Transports, Services divers en 2013	Part de l'emploi dans le secteur de l'Adm publique, Enseignement, Santé, Act sociale en 2013
Haute Vienne	3,7%	12,1%	6,5%	39,8%	37,9%
SIEPAL	1,4%	10,6%	5,9%	42,6%	39,5%
Pôle urbain (1er couronne et Limoges)	0,5%	9,8%	5,4%	44,1%	40,2%
Commune de Limoges	0,3%	8,9%	4,6%	44,6%	41,5%
1er couronne	1,3%	15,7%	10,7%	41,2%	31,2%
2ème couronne	6,4%	10,0%	10,5%	36,6%	36,4%
3ème couronne	17,9%	13,7%	10,9%	28,9%	28,6%
Pôles d'équilibre	2,5%	20,1%	6,7%	32,6%	38,1%
EPCI Limoges Métropole	0,7%	9,8%	5,6%	43,9%	40,0%
EPCI Noblat	13,3%	14,7%	5,8%	32,5%	33,7%
EPCI Val de Vienne	5,0%	14,2%	11,0%	35,0%	34,8%
EPCI ELAN	5,8%	20,1%	8,4%	29,1%	36,6%

- Entre 1999 et 2013, la structure d'activités du SCoT s'est transformée. Sur cette période, la part de l'emploi industriel est passée de 18 % à 11 %. Dans le même temps, l'emploi du secteur tertiaire est passé de 75 % à 82 %.

C'est dans les pôles d'équilibre que la part de l'emploi industriel est la plus importante. Elle représente 20 % de l'emploi total dans ces territoires. Elle est de 10 points supérieure à la part du secteur industriel du SIEPAL.

La part de l'emploi agricole diminue avec le rapprochement au pôle urbain. La part de l'emploi agricole représente près de 18 % de l'emploi total en troisième couronne du SIEPAL.

- Le SIEPAL accueille des activités qui lui sont plus spécifiques :
- la fabrication d'équipements électriques dont cette surreprésentation s'explique par la présence du siège du groupe Legrand à Limoges.
 - le secteur « travail du bois, industrie du papier et imprimerie ».
 - Activité traditionnelle de Limoges, la fabrication de produits en céramique et en porcelaine emploie aujourd'hui moins d'un millier de personnes.

Une économie tertiarisée

REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR SECTEUR D'ACTIVITE EN 2014 DANS LE TERRITOIRE DU SCoT DE L'AGGLOMERATION DE LIMOGES

	Total Ets actifs au 31/12/2014	Agriculture, sylviculture, pêche	Industrie	Construction	Commerce, transports et services divers	Administration publique, enseignement, santé et action sociale
Haute Vienne	32305	3289	2264	3151	18821	4780
SIEPAL	20764	963	1278	1866	13270	3387
Pôle urbain (1er couronne et Limoges)	15082	198	822	1148	10290	2624
Commune de Limoges	12036	89	593	756	8430	2168
1er couronne	3046	109	229	392	1860	456
2ème couronne	2391	282	163	306	1307	333
3ème couronne	1633	365	140	239	714	175
Pôles d'équilibre	1658	118	153	173	959	255
EPCI Limoges Métropole	16642	379	929	1337	11146	2851
EPCI Noblat	1110	210	112	101	555	132
EPCI Val de Vienne	1018	102	82	156	552	126
EPCI ELAN	1994	272	155	272	1017	278

- C'est le pôle urbain et plus particulièrement la commune de Limoges (où le commerce est particulièrement représenté) qui concentre la majorité des établissements avec respectivement 72 et 58 % du total des établissements du territoire.

La catégorie commerce, transports et services divers représente 64 % du total des établissements du SIEPAL.

REPARTITION DES EMPLOIS DES ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITE EN 2014 DANS LE TERRITOIRE DU SCoT DE L'AGGLOMERATION DE LIMOGES

	Postes des Ets actifs au 31/12/2014	Agriculture, sylviculture, pêche	Industrie	Construction	Commerce, transports et services divers	Administration publique, enseignement, santé et action sociale
Haute Vienne	119104	1011	17799	6460	44980	48854
SIEPAL	95563	467	12227	4709	38072	40088
Pôle urbain (1er couronne et Limoges)	84793	214	10094	3791	34767	35927
Commune de Limoges	74508	121	8231	2768	30270	33118
1er couronne	10285	93	1863	1023	4497	2809
2ème couronne	4046	87	521	427	1371	1640
3ème couronne	1602	100	347	174	350	631
Pôles d'équilibre	5122	66	1265	317	1584	1890
EPCI Limoges Métropole	87724	278	10401	4120	35857	37068
EPCI Noblat	1582	91	313	87	429	662
EPCI Val de Vienne	1944	34	394	213	550	753
EPCI ELAN	4313	64	1119	289	1236	1605

- **Les principaux employeurs sont à part égale l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale (42 % du total du SIEPAL) et la catégorie commerce transports et services divers (40 %).**

Sont présents sur le territoire du SCoT, et plus particulièrement à Limoges, des hôpitaux (le CHU emploie plus de 6 500 personnes), les grandes administrations et l'université.

2 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Des organismes clés dans le domaine des éco-activités¹ sont regroupés sur le site d'ESTER Technopole : laboratoires, organismes de formation, bureau d'études, entreprises, et le siège du pôle environnement de Nouvelle Aquitaine (fusion avec SOLTENA) qui rassemble des professionnels de l'eau et l'environnement.

Des activités de plus en plus tournées vers la satisfaction des besoins locaux

- L'économie du SCoT est particulièrement tournée vers le présentiel. Entre 1999 et 2013, la part de la sphère présentielle a nettement évolué : elle représente 73 % de l'emploi total en 2013 contre 68 % en 1999. Au niveau régional, cette part est estimée à environ 67% et au niveau national à 66%.

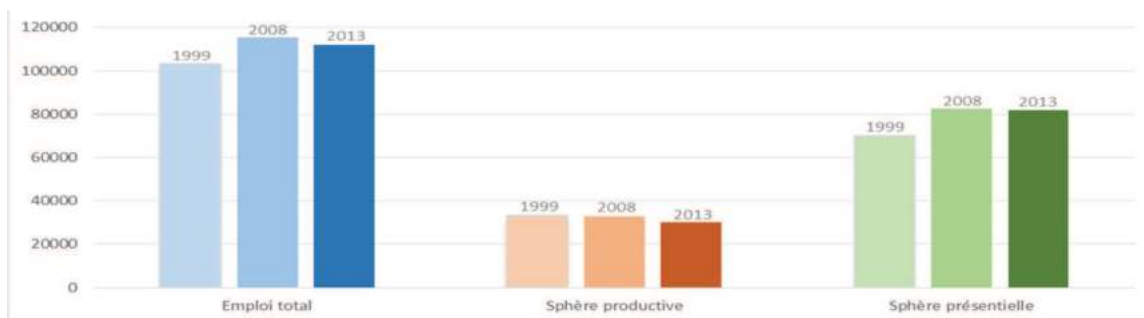
EVOLUTION DES TYPES D'EMPLOIS ENTRE 1999 ET 2013 DANS LE TERRITOIRE DU SCoT DE L'AGGLOMERATION DE LIMOGES

	1999			2008			2013		
	Emploi total	Sphère productive	Sphère présentielle	Emploi total	Sphère productive	Sphère présentielle	Emploi total	Sphère productive	Sphère présentielle
Haute Vienne	138356	48892	89464	151250	46584	104666	146584	42618	103966
SIEPAL	103173	33087	70086	115470	32754	82716	111840	29979	81861
Pôle urbain (1er couronne et Limoges)	88257	27011	61246	99491	27412	72079	96073	24903	71171
Commune de Limoges	77407	22575	54832	86476	23018	63457	83323	20755	62568
1er couronne	10850	4436	6414	13016	4394	8622	12750	4147	8603
2ème couronne	4724	1766	2958	5390	1657	3732	5723	1608	4115
3ème couronne	3316	1507	1809	3373	1332	2041	3197	1291	1907
Pôles d'équilibre	6876	2803	4073	7217	2353	4864	6846	2178	4668
EPCI Limoges Métropole	91439	28197	63242	103179	28449	74730	99996	25944	74052
EPCI Noblat	2930	1326	1604	2778	955	1824	2605	955	1650
EPCI Val de Vienne	2784	1072	1712	2980	893	2088	2909	788	2122
EPCI ELAN	6020	2492	3528	6533	2458	4075	6330	2293	4038

En constante progression depuis les années 70, l'économie présentielle a contribué à la quasi-totalité de l'augmentation des emplois entre 1999 et 2013 : environ 12 000 emplois ont vu le jour dans ce secteur dans le SCoT. Dans le même temps, l'emploi dans les activités productives n'a cessé de baisser (- 3108 emplois).

Malgré un emploi présentiel fortement représenté au sein du territoire, l'impact d'un contexte national et international défavorable (crise financière de 2008), s'est fait sentir. Le territoire du SCoT a perdu 4 188 emplois entre 2010 et 2015, soit - 0,7 % en moyenne par an, alors qu'il en avait gagné 12 075 entre 1999 et 2010, soit une progression moyenne annuelle de + 1%.

EVOLUTION DES SPHERES PRESENTIELLES ET PRODUCTIVES ENTRE 1999 ET 2013 DANS LE TERRITOIRE DU SCoT DE L'AGGLOMERATION DE LIMOGES



¹ biens et services capables de mesurer, prévenir, de limiter ou de corriger les impacts environnementaux tels que la pollution de l'eau, de l'air du sol, ainsi que les problèmes liés aux déchets, aux bruits et aux écosystèmes.

Une majorité de petites entreprises dans le tissu économique

- **L'immense majorité des établissements du SIEPAL compte moins de 10 salariés (92,5 %) : 67 % des établissements n'ont aucun salarié et 25 % ont entre 1 et 9 salariés.**

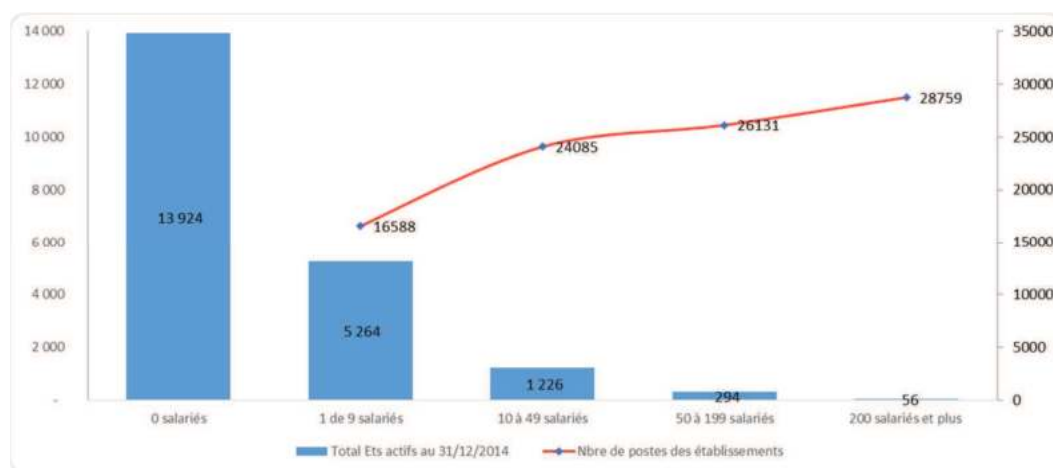
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR TAILLE ET PAR NATURE
DANS LE TERRITOIRE DU SCOT DE L'AGGLOMERATION DE LIMOGES EN 2014

sources : INSEE CLAP 2014 Etablissements actifs dans le SIEPAL	Agriculture, sylviculture, pêche	Industrie	Construction	Commerce, transports et services divers	Administration publique, enseignement, santé et action sociale
0 salariés	816	717	1249	8791	2351
1 à 9 salariés	137	361	493	3734	539
moins de 10 salariés	953	1078	1742	12525	2890
de 10 à 199 salariés	10	193	124	728	465
200 et plus salariés	0	7	0	17	32
Ensemble des Ets	963	1278	1866	13270	3387

Le SIEPAL compte 56 établissements de plus de 200 salariés. Seulement trois ne sont pas situés dans la commune de Limoges (Madrangé à Feytiat, Carrefour à Boisseuil et le Centre Hospitalier à Saint-Léonard-de-Noblat). 32 établissements relèvent du domaine public, 7 de l'industrie, 17 du commerce, des transports et des services divers.

Malgré leur petite taille, les établissements du SIEPAL bénéficient d'une durée de vie relativement importante. Près de 60 % des établissements existaient déjà 5 ans auparavant.

REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR TAILLE
DANS LE TERRITOIRE DU SCOT DE L'AGGLOMERATION DE LIMOGES EN 2014



- Le tissu économique est essentiellement constitué d'établissements de taille modeste. Cependant, **les 56 établissements de plus de 200 salariés, représentant 0,25 % des établissements, emploient 30 % du total des effectifs salariés.**

Un chômage légèrement plus faible qu'au niveau national

- En 2017, le taux d'emploi des 20-64 ans était de 67,8 % (69,5 % au niveau national, 69,8 % au niveau régional). Le taux de chômage des 15 ans et plus s'élève à 13,4 %, contre 13,8 % au niveau national et 13,1 % au niveau régional.

2 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le chômage des jeunes âgés de 15-24 ans est plus faible qu'au niveau régional et national : 29,5 % contre 28,2 % pour la Nouvelle Aquitaine et 28,5 % au niveau national. De même, le taux de chômage des 55-64 ans est de 9,2 % contre 10,3 % en Nouvelle Aquitaine et 11,2 % au niveau national.

Projection à 2030 de la population active : une hausse de 7 % qui amènerait la population de 120 000 actifs en 2013 à 128 500 en 2030.

EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE ENTRE 1999 ET 2013 DANS LE SCoT DE L'AGGLOMERATION DE LIMOGES ET PROJECTION A 2030

*Sources : INSEE RGP 1999-2008-2013 et projection Méthode OMPHALE	Population active 1999	Population active 2008	Population active 2013	dont actifs occupés en 2013	Evolution annuelle moyenne entre 1999 et 2013 (%)	Population active 2030	Evolution annuelle moyenne 2013-2030 (%)
SIEPAL	111773	120786	119748	103889	0,49%	128500	0,42%
Pôle urbain (1er couronne et Limoges)	80662	85055	82343	69568	0,15%	86400	0,28%
Hors pôle urbain	31111	35731	37405	34321	1,32%	42100	0,70%

► Comme beaucoup de territoires, le SIEPAL connaîtrait un vieillissement de sa population active.

À l'horizon 2030, la part des actifs de moins de 30 ans resterait stable alors que le nombre d'actifs de 50 ans et plus gagnerait plus de 15 % d'actifs supplémentaires, modifiant ainsi la structure par âge de la population active du SIEPAL.

Actuellement, le pôle urbain concentre près de sept actifs sur dix du SIEPAL (69 % dans le pôle urbain et 31% en dehors). En 2030, la répartition serait très légèrement différente : un peu moins dans le pôle urbain, 67 %, et un peu plus dans le reste du territoire du SCoT, 33%.

En affinant les résultats par territoire, la progression de la population active serait effectivement plus marquée hors unité urbaine : +12,5 % contre +5 % dans le pôle urbain. Le nombre d'actifs, 37 400 en 2013, passerait alors à 42 100 soit une progression de 4 700 actifs. Le pôle urbain, avec 82 300 actifs, aurait une progression légèrement inférieure et ne gagnerait que 4 050 actifs supplémentaires.

A l'horizon 2030, le ratio population active/population totale resterait similaire par rapport à la situation constatée en 2013 (0,45).

2.2. Un territoire vecteur d'innovations

Éléments clés

- ☛ La communauté urbaine membre du réseau « French Tech/Health Tech »
- ☛ 4 instituts fédératifs de recherche à l'université de Limoges : XLIM (électronique et hyperfréquence, optique et photonique, mathématiques, informatique et image, conception assistée par ordinateur), IPAM, (Institut des Procédés Appliqués aux Matériaux), GEIST (Génomique, Environnement, Immunité, Santé et Thérapeutiques) et SHS (Sciences Humaines et Sociales)
- ☛ L'AVRUL (Agence de Valorisation de la Recherche Universitaire du Limousin) propose un incubateur de projets d'entreprises qui met à disposition des compétences et des moyens.

► **Les pôles de compétitivité** du territoire placent au cœur de leur démarche l'innovation, le rapprochement des entreprises industrielles, des centres de recherche et des organismes de formation. Le territoire du SCoT de l'agglomération de Limoges compte un pôle de compétitivité (2019-2022) : le Pôle Européen de la Céramique », et les acteurs locaux coopèrent avec trois autres pôles.

- **Le pôle Européen de la céramique**, premier centre de recherche céramique en France basé à ESTER technopole, vise à augmenter la compétitivité de l'industrie de la céramique et développe de nouvelles activités innovantes. Créé en 2001 et regroupant actuellement plus de 120 membres, il articule son développement autour de 4 grands marchés cibles : le luxe et la création / les systèmes énergétiques / l'électronique, l'électrique et l'optique / la protection des personnes et de l'environnement. Ce pôle participe à la promotion au niveau européen et mondial de l'un des savoir-faire emblématique du territoire.
- **ALPHA - Route des lasers et des hyperfréquences** (pôle de compétitivité des hautes technologies), réunit les acteurs majeurs des micro-ondes, de la photonique, des réseaux sécurisés, des images et des interfaces numériques. Ce nouveau pôle est issu de la fusion entre le pôle ELOPSYS (basé à Limoges) et celui de la Route des lasers (Bordeaux) intervenue au 1^{er} Janvier 2017.
- **Le pôle Cancer Bio Santé** est impliqué dans la filière santé et les biotechnologies en particulier dans le domaine de la lutte contre le cancer. Il contribue au développement de produits et de technologies innovantes dans le but d'améliorer le soin du patient et la lutte contre le cancer. En 2013, son périmètre d'action a été étendu à la thématique du vieillissement. Il devrait fusionner en 2019 avec le pôle de compétitivité Eurobiomed.
- **Le pôle S2E2 (Sciences et Systèmes de l'Energie Electrique)** : Le réseau du pôle S2E2 s'étend sur les régions Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire. Il est axé autour de 5 domaines d'activités stratégiques : Production, stockage et réseau électrique / Energies marines renouvelables / Bâtiments intelligents / Géothermie pour le bâtiment / Electronique pour efficacité énergétique.

► **Le réseau thématique FRENCH TECH : la Communauté Urbaine Limoges Métropole est membre du réseau.**



La « French Tech » désigne un écosystème qui travaille dans ou pour les start-up françaises en France ou à l'étranger. Les entrepreneurs, investisseurs, ingénieurs, designers, développeurs, grands groupes, associations, medias, opérateurs publics, instituts de recherche s'engagent pour la croissance des start-up et leur rayonnement international.

La Communauté Urbaine Limoges Métropole a intégré le réseau thématique : « HealthTech » couvrant les domaines de la santé, de la médecine, des biotechnologies, des dispositifs médicaux, du bien-être et de la Silver économie.

Limoges Métropole French Tech est plus particulièrement centrée autour de deux axes majeurs : la Silver Économie (l'économie du bien vieillir) et les Bâtiments Intelligents et Adaptés (performance énergétique, objets connectés...).

- ▶ Le territoire accueille plusieurs **unités mixtes de recherche**, localisées à Limoges, reconnues par les grands organismes nationaux tels que le CNRS ou l'INRA :
 - - **l'Institut de recherche XLIM**, qui emploie plus de 440 enseignants-chercheurs, dans les domaines de l'électronique et les hyperfréquences, l'optique et la photonique, les mathématiques, l'informatique et l'image, la conception assistée par ordinateur dans le domaine spatial, des réseaux télécom, des environnements sécurisés, de la bio-ingénierie, des nouveaux matériaux, de l'énergie et de l'imagerie.
 - - le **laboratoire SPCTS** (Sciences des Procédés Céramiques et Traitement de Surface), implanté au Pôle européen de la Céramique,
 - - le **laboratoire CRIBL** (Contrôle de la Réponse Immune B et Lymphoproliférations) adossé à la faculté de médecine,
 - - le **laboratoire Geolab** (Laboratoire de Géographie physique et environnementale), implanté sur deux sites, à Limoges et Clermont-Ferrand,
 - - d'autres unités de recherches, dont trois regroupant l'INSERM et le CHU, ainsi que le laboratoire UGMA (Unité de Génétique Moléculaire Animale).
- ▶ Des formations universitaires de pointe aux compétences largement reconnues
 - Deux écoles d'ingénieurs : 3IL (Institut d'Ingénierie Informatique de Limoges) et l'ENSIL-ENSCI (École d'ingénieurs de l'Université de Limoges).
 - L'Université de Limoges qui accueille 4 instituts fédératifs de recherche : XLIM (électronique et hyperfréquences, optique et photonique, mathématiques, informatique et image, conception assistée par ordinateur), IPAM (Institut des Procédés Appliqués aux Matériaux), GEIST (Génomique, Environnement, Immunité, Santé et Thérapeutiques) et SHS (Sciences Humaines et Sociales).
 - L'AVRUL (Agence de Valorisation de la Recherche Universitaire du Limousin) propose un incubateur de projets d'entreprises qui met à disposition des compétences et des moyens.

2.3. Une concentration de l'emploi qui engendre des flux

Éléments clés

- ☛ Un emploi majoritairement concentré dans le pôle urbain et plus particulièrement dans la commune de Limoges.

- ▶ En 2013, le SIEPAL compte 111 840 emplois. L'emploi est particulièrement concentré sur le territoire.
Limoges accueille trois emplois sur quatre, et seulement la moitié des actifs en emploi du territoire. A l'inverse, 25 % des actifs occupés du SCoT habitent les 2^{ème} et 3^{ème} couronnes, et seulement 8 % des emplois y sont localisés.

2 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporté à la population active occupée, le nombre d'emplois est assez important dans les pôles d'équilibres.

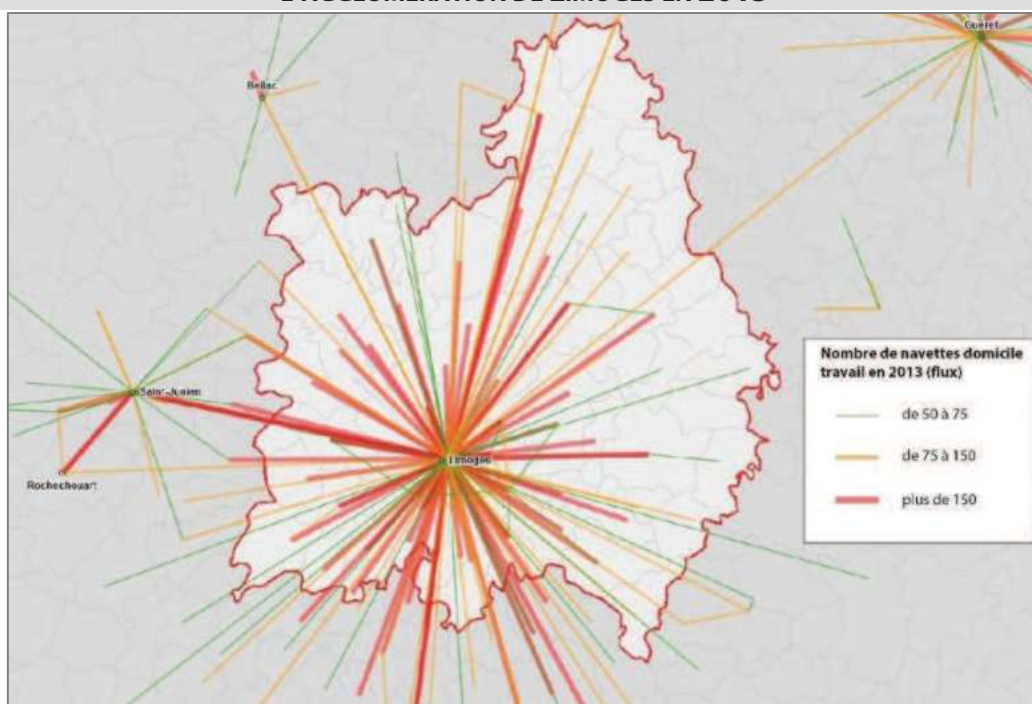
REPARTITION DES EMPLOIS EN 2013 DANS LE TERRITOIRE DU SCoT DE L'AGGLOMERATION DE LIMOGES

*Sources : INSEE RGP 2013 exploitation complémentaire	Emplois au LT en 2013	Actifs occupés en 2013	Indicateur de concentration de l'emploi
Haute Vienne	146584	145526	100,7
SIEPAL	111840	103889	107,7
Pôle urbain (1er couronne et Limoges)	96073	69568	138,1
Commune de Limoges	83323	49731	167,5
1er couronne	12750	19838	64,3
2ème couronne	5723	17811	32,1
3ème couronne	3197	8753	36,5
Pôles d'équilibre	6846	7757	88,3
EPCI Limoges Métropole	99996	80748	123,8
EPCI Noblat	2605	4823	54,0
EPCI Val de Vienne	2909	6782	42,9
EPCI ELAN	6330	11535	54,9

* L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone (au lieu de travail) pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

- Le pôle urbain, et plus particulièrement Limoges, polarise l'essentiel des flux domicile-travail. Chaque commune de la 2^{ème} couronne envoie entre 60 % et 80 % de ses actifs occupés vers le pôle urbain. Les communes de la 3^{ème} couronne sont aussi assez fortement attirées par le pôle urbain : ces communes y envoient entre 40 % et 60 % de leurs actifs occupés.

ILLUSTRATION N°6 : REPRESENTATION DES FLUX DOMICILE TRAVAIL DANS LE SCoT DE L'AGGLOMERATION DE LIMOGES EN 2013



Les flux représentés concernent les actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi se déplaçant entre une commune de résidence et une commune de travail. Cet indicateur de flux mesure donc un nombre de « navetteurs » et non un nombre de déplacement. La fréquence (quotidienne, hebdomadaire, ect) des déplacements n'est pas observée.

2.4. Des pôles d'activités qui occupent plus de 1 700 hectares

Eléments clés

- ☛ 8 pôles d'activités métropolitains
- ☛ 6 pôles d'activités complémentaires
- ☛ 26 pôles d'activités secondaires

Les pôles d'activités ont été hiérarchisés selon trois catégories :

Pôles d'activités métropolitains : Zones d'activités économiques d'envergure, rayonnant au-delà des frontières du SCoT et participant à l'attractivité du territoire.

Pôles d'activités complémentaires : Les pôles d'activités complémentaires correspondent aux principales zones d'activités économiques des intercommunalités d'Elan, Noblat et Val de Vienne.

Ces pôles possèdent une orientation artisanale et industrielle et permettent de fixer l'activité à proximité de pôles d'habitat importants. Ils contribuent à limiter les déplacements vers le pôle urbain et la concentration de l'activité dans le pôle urbain de Limoges.

Pôles d'activités secondaires : Zones à vocation artisanale d'une superficie de plus de 2 hectares, présentes dans l'ensemble des EPCI qui composent le SIEPAL. Ces zones permettent de limiter la concentration de l'activité économique dans le pôle urbain et les pôles d'équilibre et la longueur des déplacements domicile/travail.

D'autres espaces d'activités à la dimension très restreinte (comprenant généralement 1 ou 2 établissement à vocation artisanale ou de service : exemple garage de réparations automobiles) peuvent également être ponctuellement présents au sein des communes du territoire. A l'échelle du SCoT, ils n'impactent pas le fonctionnement global de l'activité, et ne sont donc pas intégrés à l'analyse.

Les espaces économiques situés dans le pôle urbain de Limoges correspondent à la définition des pôles d'activités de niveau métropolitain (envergure, rayonnement, participation à l'attractivité du territoire) :

► **Pôles métropolitains mixtes**

- 1 - Le centre-ville de Limoges – polarité commerciale, fonctions métropolitaines supérieures...
- 2 - Le Parc d'activité Nord
 - Dont le pôle commercial majeur de Family Village
 - Dont le pôle commercial majeur de Buxerolles et des rues A. Comte, L. Broglie, F. Bastiat
- 3 - Le Parc d'activité Sud
 - Dont le pôle commercial majeur de la Valoine/Les Portes de Feytiat
 - Dont le pôle commercial majeur du Moulin Martinet

► **Pôles métropolitains à dominante industrielle, artisanale et de service**

- 4 - Le Parc d'activité Océalim
- 5 - La Technopole d'Ester
- 6 - Le Parc de la Grande Pièce

► Pôles métropolitains à dominante commerciale

7 - Le Pôle commercial de la Coupole / Rouchilloux

8 - Le Pôle commercial de Boisseuil / le Vigen

Ces espaces représentent une part importante du total des surfaces des pôles d'activités avec plus de 1200 ha (* hors centre-ville de Limoges – les superficies comptabilisées sont exclusivement celles des zones périphériques).

Six pôles d'activités complémentaires sont recensés dans le territoire. Ils bénéficient d'une répartition spatiale équilibrée et sont situés à proximité d'axes routiers d'importance (A20, RN147, RN21, RD 941, RD 920). Ces pôles d'activités économiques sont à proximité immédiate d'un bassin de population important. Les 5 communes pôles d'équilibre représentent près de 20 500 habitants en 2013 et connaissent une évolution annuelle moyenne largement positive entre 2009 et 2013 (+ 0,37 % annuellement).

A - La zone du Theil à Saint-Léonard-de-Noblat

B - La zone de la Mondoune à Moissannes

C - La zone des Granges à Ambazac

D - La zone économique Nantiat/ Chamborêt

E - La zone du Grand Rieux à Aixe-sur-Vienne

F - La zone Occitania / Trifoulet à Bessines-sur-Gartempe

La consommation d'espace à vocation d'activité, entre 2005 et 2014 a été en moyenne de 26 ha/an (bâtiments + parcelles associées). La **consommation globale d'espace**, intégrant les **espaces associés et nécessaires à l'activité** tels que les parkings, espaces verts et voiries, **équivalait à 40 ha/an en moyenne à l'échelle du SCoT entre 2005 et 2014.**

En 2017, le Schéma d'Accueil Foncier et Immobilier des Entreprises (SAFIE), réalisé par Limoges Métropole, faisait état de 1450 ha de zones d'activités sur le territoire de Limoges Métropole. Le potentiel d'optimisation foncière était le suivant :

Typologie de surface	Volume ha
Densification	12,7
Dent creuse	21,3
Disponible à la vente	71,6
Extension inscrite au PLU	82,1
Extension potentielle	34,7
Friche	35,2
Sous TOTAL	257,6 ha
Disponible non aménagé	18,0
Potentiel identifié hors zone	8,8
TOTAL	284,4 ha

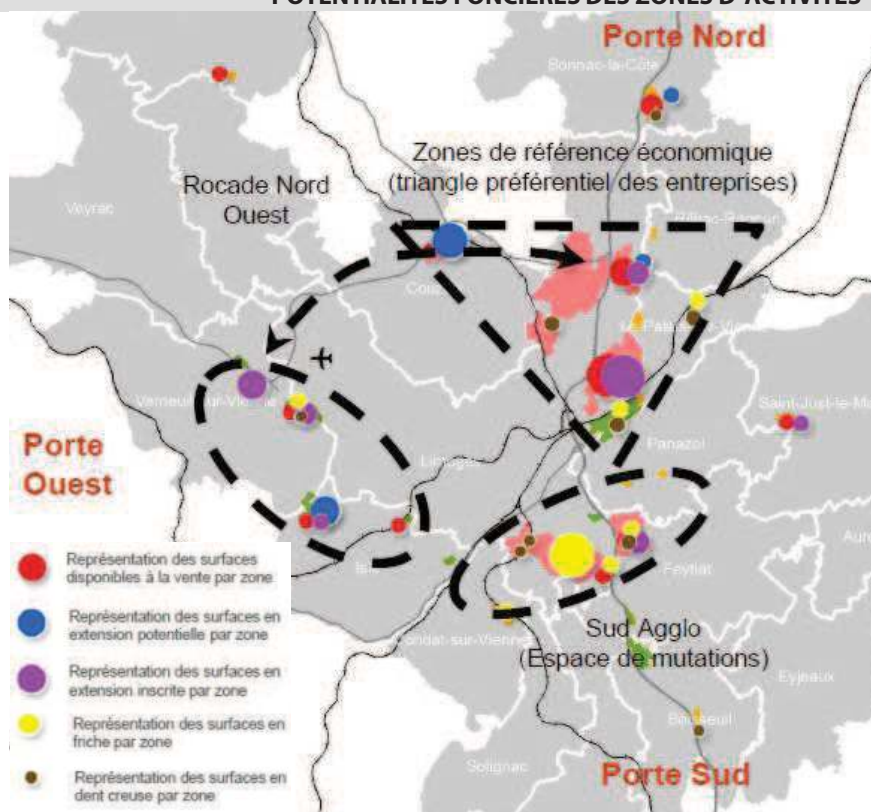
La majorité des surfaces disponibles à la vente est sur la zone d'Ester et de la Grande Pièce.

Pour les surfaces d'extensions inscrites au PLU ou potentielles, elles sont concentrées dans les zones d'Ester, d'Océalim, au Mas des Landes (Isle) et sur Verneuil.

La grande majorité du potentiel en friche est située au sein de la zone sud (autour de la route de Toulouse).

A l'inverse, les dents creuses sont réparties sur l'ensemble des zones et représentent donc pour chacune d'entre elles de petites parcelles résiduelles.

ILLUSTRATION N°7 : EXTRAIT DU SAFIE DE LIMOGES METROPOLE – POTENTIALITES FONCIERES DES ZONES D'ACTIVITES



La carte ci-contre montre bien que la zone nord est la zone d'activités qui a le moins de potentiel foncier disponible alors qu'elle se situe dans le triangle de référence pour les entreprises.

Extraits du SAFIE – Synthèse de mars 2017 – Limoges Métropole

Dans le cadre de la réalisation d'une étude stratégique foncière sur l'accueil d'entreprises, la Communauté Urbaine Limoges Métropole a mis en évidence **certains points qui pourraient freiner la dynamique économique à court terme :**

- Des demandes d'installations essentiellement concentrées dans le Parc d'Activités Nord. Le Parc d'Activités Nord dispose d'un potentiel d'accueil réduit et reste cependant la destination la plus recherchée au sein de la Communauté Urbaine quel que soit le segment d'activités (hors haute technologie), particulièrement pour l'activité commerciale.
- Des demandes non standards (demande d'installation sur des surfaces importantes) qui ne peuvent être satisfaites : demandes régulières portant sur 4 à 5 ha de terrain (ex trois recherches en mars 2017 non satisfaites pour des problématiques de pentes ou de qualité de terrains) et des demandes plus rares portant sur 10 à 15 ha.

Ces problématiques impliquent la constitution d'une nouvelle offre foncière économique qui pourrait répondre aux demandes non standards et la mise en place d'une offre de rééquilibrage en porte d'entrée ouest de l'agglomération pour satisfaire les demandes d'installations.

ILLUSTRATION N°8 : HIERARCHIE ET LOCALISATION DES POLES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DU SCoT DE L'AGGLOMERATION DE LIMOGES

Les pôles d'activités de niveau métropolitain (SCoT) :

- ◆ Pôles métropolitains mixtes :
 - 1 - Centre ville de Limoges
 - 2 - Parc d'activités Nord
 - dont pôle commercial majeur de Family Village
 - dont pôle commercial majeur de Buxerolles et des rues A. Comte, L. Broglie, F.Bastiat
 - 3 - Parc d'activités Sud
 - dont pôle commercial majeur de La Valoine / Les Portes de Feytiat
 - dont pôle commercial majeur du Moulin Martinet
- ◆ Pôles métropolitains à dominante industrielle, artisanale et de service :
 - 4 - Parc d'activités Océalim
 - 5 - ESTER Technopole
 - 6 - Parc d'activités de La Grande Pièce
- ◆ Pôles métropolitains à dominante commerciale :
 - 7 - Pôle commercial majeur de la Coupole / Rouchilloux
 - 8 - Pôle commercial majeur de Boisseuil / Le Vigen

Les pôles commerciaux intermédiaires (SCoT) :

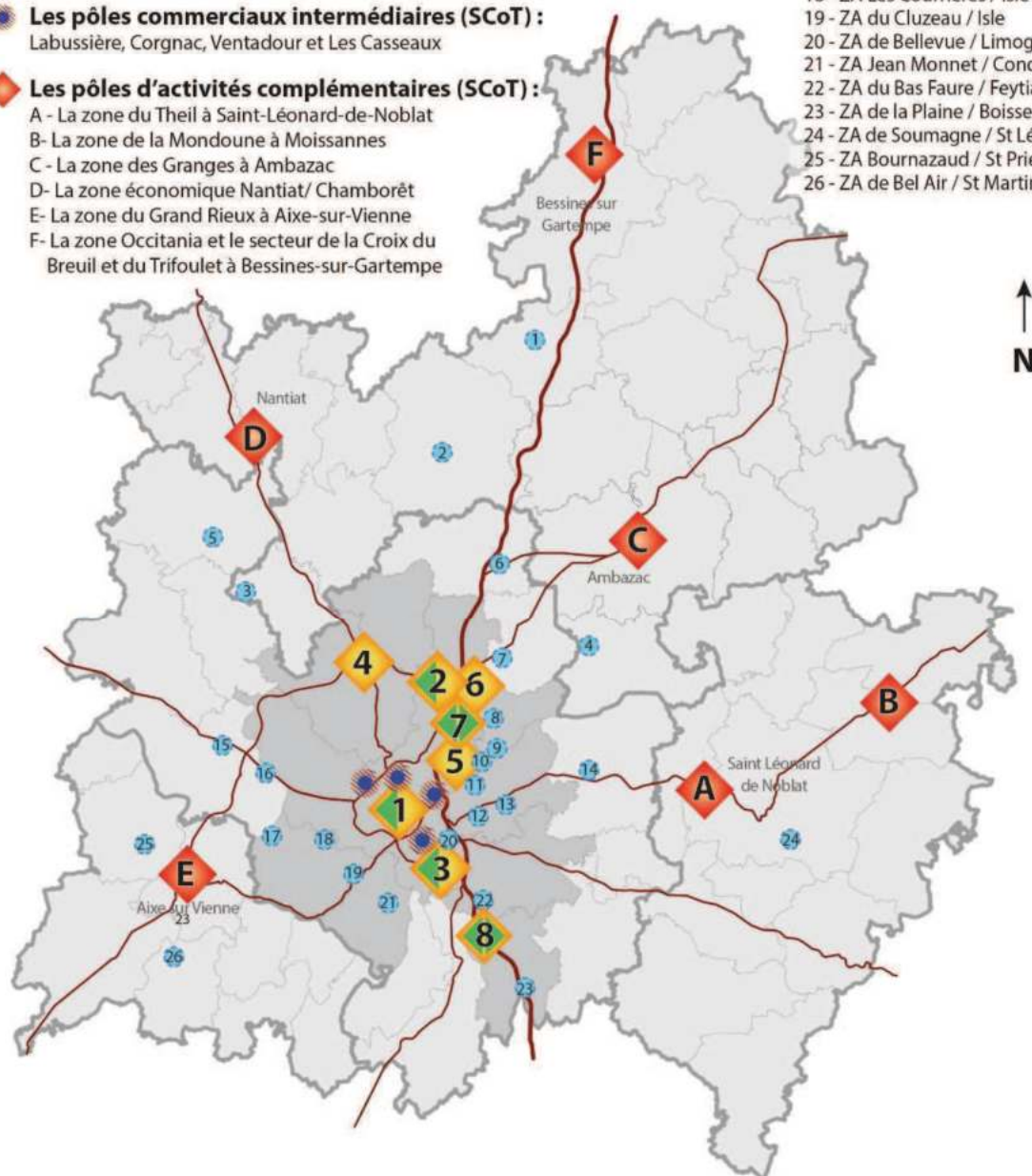
Labussière, Corgnac, Ventadour et Les Casseaux

Les pôles d'activités complémentaires (SCoT) :

- A - La zone du Theil à Saint-Léonard-de-Noblat
- B - La zone de la Mondoune à Moissannes
- C - La zone des Granges à Ambazac
- D - La zone économique Nantiat/ Chamborêt
- E - La zone du Grand Rieux à Aix-sur-Vienne
- F - La zone Occitania et le secteur de la Croix du Breuil et du Trifoulet à Bessines-sur-Gartempe

Les pôles d'activités secondaires (SCoT) : Superficie de plus de 2 ha

- 1 - ZA du Puy Grenet / Razès
- 2 - ZA de l'Abeille / Compreignac
- 3 - ZA Les Vignes / Nieul
- 4 - ZA Les Bardys / St Priest Taurion
- 5 - ZA de l'Aqueduc / Peyrilhac
- 6 - ZA Maison Rouge / Bonnac la Côte
- 7 - ZA de La Bische / Rilhac Rancon
- 8 - ZA Le Châtenet / Le Palais
- 9 - ZA de Maison Rouge / Le Palais
- 10 - ZA Route du Palais / Limoges
- 11 - ZA du Prouet / Panazol
- 12 - ZA Pierre Cot / Panazol
- 13 - ZA Martin Nadaud / Panazol
- 14 - ZA du Petit Bonnefond / St Just
- 15 - ZA de Tranchepie - Les Coreix - Les Betoulles / Verneuil
- 16 - ZA du Breuil et Le Verdoyer / Verneuil
- 17 - ZA du Mas des Landes / Isle
- 18 - ZA Les Courrières / Isle
- 19 - ZA du Cluzeau / Isle
- 20 - ZA de Bellevue / Limoges
- 21 - ZA Jean Monnet / Condat
- 22 - ZA du Bas Faure / Feytiat
- 23 - ZA de la Plaine / Boisseuil
- 24 - ZA de Soumagne / St Léonard de Noblat
- 25 - ZA Bournazaud / St Priest sous Aix
- 26 - ZA de Bel Air / St Martin le Vieux



Sources : SIEPAL, IGN © Réalisation : SIEPAL - Février 2019

2.5. L'enjeu de la concentration de l'offre commerciale

Éléments clés

- ☛ 2 400 commerces dont 70% sont localisés dans la commune de Limoges (BPE INSEE 2015)
- ☛ Un rôle de polarité commerciale des communes d'équilibre marqué : elles concentrent respectivement 66% (Aixe-sur-Vienne), 60% (Saint-Léonard-de-Noblat) et 46% (Ambazac+Bessines-sur-Gartempe + Nantiat) du total des équipements commerciaux de leur EPCI.
- ☛ 320 000 m² de surfaces de ventes (commerces de + de 300m² de surface de vente) dont 83% sont situés dans les 9 communes du pôle urbain.

- L'INSEE, via sa Base Permanente des Equipements commerciaux dénombre près de **2 400 commerces sur le territoire du SCoT. Ils sont majoritairement localisés sur la commune de Limoges** (près de 70 %). Au sein des communautés de communes de Val de Vienne, Noblat et ELAN, le rôle de polarité commerciale des communes d'équilibre est marqué. Elles concentrent respectivement 66% (Aixe-sur-Vienne), 60 % (Saint-Léonard-de-Noblat) et 46 % (Ambazac + Bessines-sur-Gartempe+ Nantiat) du total des équipements commerciaux de leur EPCI)

Le SCoT dispose de près de 320 000 m² de surfaces de vente (commerces de + de 300 m² de surfaces de vente) dont 190 000 m² sont localisés sur la seule commune de Limoges. Plus de 83 % du total des surfaces de vente du territoire sont localisés dans les 9 communes du pôle urbain.

- La majorité de l'offre commerciale du SCoT est concentrée au sein de **16 pôles commerciaux hiérarchisés en trois niveaux.**

L'offre commerciale métropolitaine bénéficie d'une forte concentration spatiale de sites en lien avec l'autoroute A20 conduisant à l'émergence de problématiques d'accessibilité croissantes.

Un processus de dispersion et de mitage des zones d'activités économiques (notamment au sein de la zone nord 1-2) par l'apparition de grandes et moyennes surfaces commerciales s'est également révélé problématique car créant des conflits d'usages entre les véhicules professionnels (poids lourds) et les véhicules légers des particuliers.

- Une offre commerciale qui rayonne au-delà du territoire départemental, grâce au nombre et à la notoriété des enseignes commerciales en place. En effet l'éloignement par rapport à d'autres pôles commerciaux d'envergure (Saint-Junien, Brive-la Gaillarde, Guéret, ou même Châteauroux) permet de capter un bassin de consommateurs important.

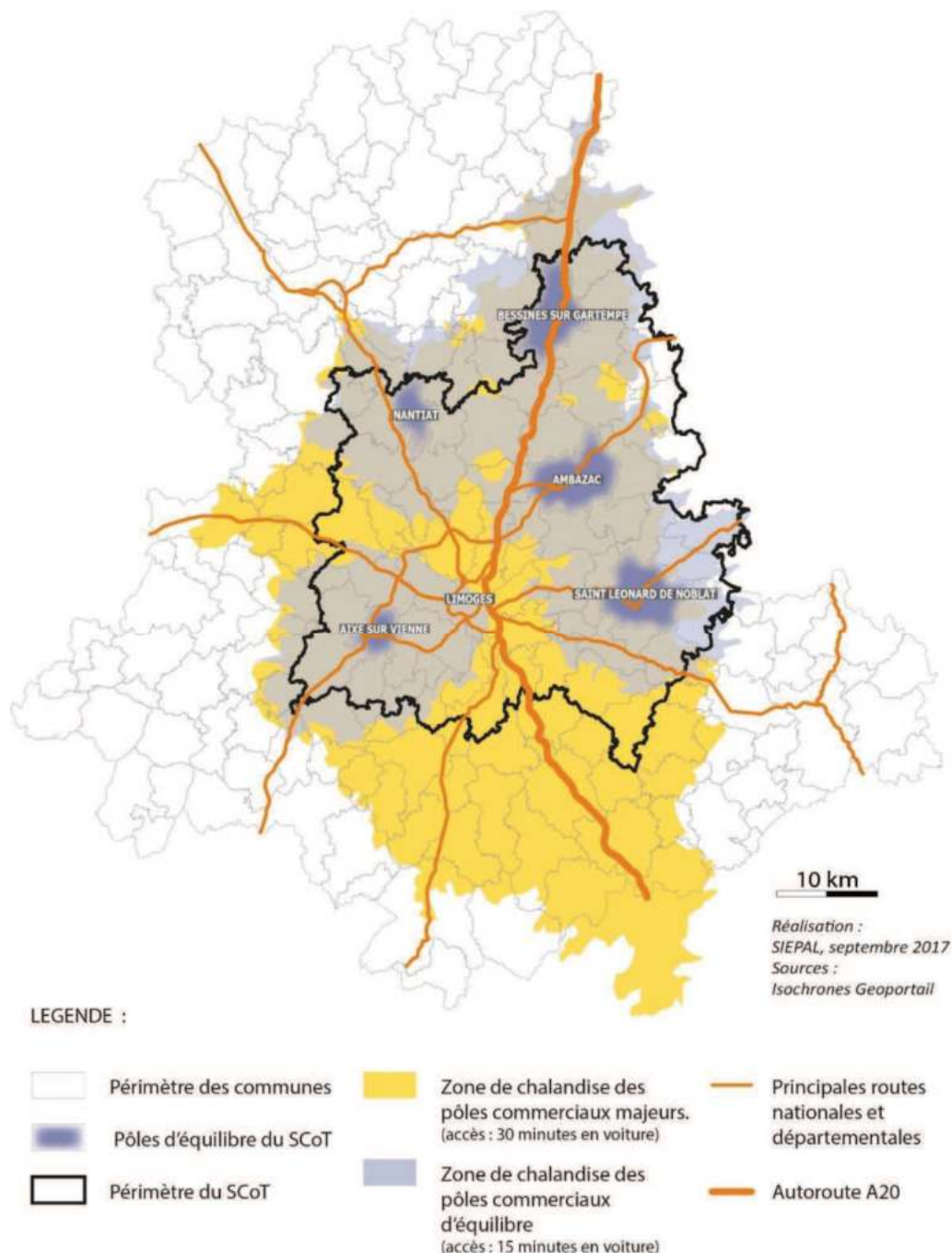
La définition d'une zone de chalandise liée à un accès automobile de 30 minutes pour les pôles commerciaux métropolitain et de 15 minutes pour les pôles commerciaux d'équilibre permet de couvrir l'intégralité du territoire du SCoT comme le montre la carte suivante. Cette zone de chalandise permet un accès aux pôles commerciaux principaux du territoire pour plus de 315 000 habitants. Dans le cadre d'achats exceptionnels, cette zone de chalandise apparaît cependant restreinte.

L'accès aux pôles commerciaux métropolitains apparaît cependant plus problématique pour l'ensemble de la frange est du territoire, la performance des axes routiers jouant ici un rôle clé.

2 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Les commerces dont la surface de vente est supérieure à 300 m² (hors commerces de vente et réparation automobile, centre de contrôle technique et pharmacies notamment).
- Le centre-ville de Limoges rassemble environ 20 commerces de plus de 300m² de surface de vente (FNAC, ZARA, H&M...). L'hyper centre totalise 51 000 m² de surface de vente.

ILLUSTRATION N° 9 : ZONES DE CHALANDISE DES DIFFERENTS POLES COMMERCIAUX DU SCoT DE L'AGGLOMERATION DE LIMOGES



- **Plus de 120 000m² de surfaces de vente liées aux achats hebdomadaires** (supermarchés / hypermarchés, alimentaire spécialisé...) sont recensés dans le SCoT, soit plus de 450 m² de surfaces de vente pour 1000 habitants (en surdensité en comparaison avec des territoires compris entre 150 000 et 300 000 habitants où le ratio est d'environ 430 m²/1000 habitants). Le maillage

commercial en supermarchés (classiques et hard-discount) s'est sensiblement renforcé au cours de la période récente, notamment au sein de la première couronne. Cette offre tend progressivement à se substituer au tissu commercial traditionnel de proximité (notamment des communes rurales de la deuxième couronne). L'encadrement du développement de cette typologie de commerces (supermarchés et hypermarchés) est essentiel au maintien des équilibres commerciaux.

- Le territoire globalement n'est **pas sous doté en surfaces de vente liées aux achats occasionnels légers** (habillement, chaussures, optique, parfumerie, bijouterie, librairie, papeterie CD/DVD, jeux jouets, petite décoration, petit électroménager...).
- Le territoire comptabilise plus **de 90 000 m² de surfaces de ventes liées aux achats occasionnels lourds** (bricolage, jardinage, mobilier, gros électroménager, gros bricolage / matériaux / revêtements, cuisines, salles de bains, ...) soit plus de 340 m² de surfaces de ventes pour 1000 habitants (en très forte surdensité en comparaison avec des territoires compris entre 150 000 et 300 000 habitants où le ratio est d'environ 260 m²/1000 habitants).

Plus spécifiquement, une surdensité importante en grandes surfaces de bricolage et de jardinerie est relevée.

- La Base Permanente des Equipements (INSEE 2015) permet de prendre en compte le nombre de commerces et services marchands dont la surface de vente est inférieure à 300 m². Près de 2400 commerces sont présents sur le territoire du SCoT. Ils sont particulièrement présents dans le pôle urbain de Limoges qui concentre près de 80 % de cette offre (la seule ville de Limoges concentre près de 70 % des commerces du territoire). La présence de grandes surfaces commerciales (hypermarchés, supermarchés et grandes surfaces de bricolage) est également concentrée dans le pôle urbain et les pôles d'équilibre mais les commerces alimentaires apparaissent mieux répartis au sein du territoire. Ces commerces alimentaires de proximité, même si ils apparaissent moins développés sur la frange ouest du territoire, permettent un accès à un premier niveau d'offre. Ces commerces, tout comme les services marchands, sont un facteur de lien social et revêtent une importance majeure dans les espaces les moins peuplés du territoire du SCoT. Ils sont généralement présents au sein du bourg et participent activement à leur vitalité et leur attractivité.

ILLUSTRATION N°10 LOCALISATION ET SURFACE DES COMMERCES DE PLUS DE 300m² DE SURFACE DE VENTE

Réalisation : SIEPAL / Janvier 2018

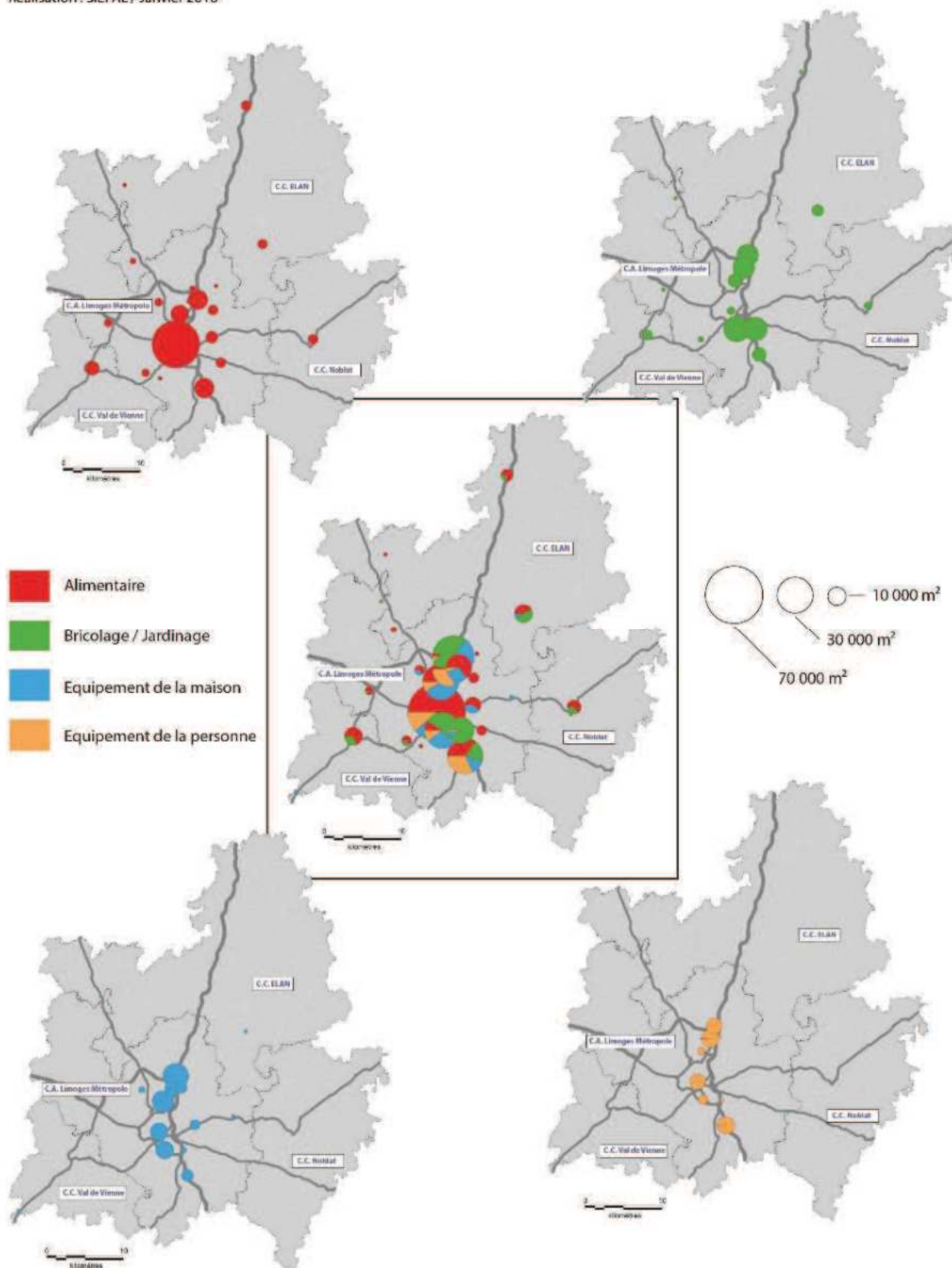
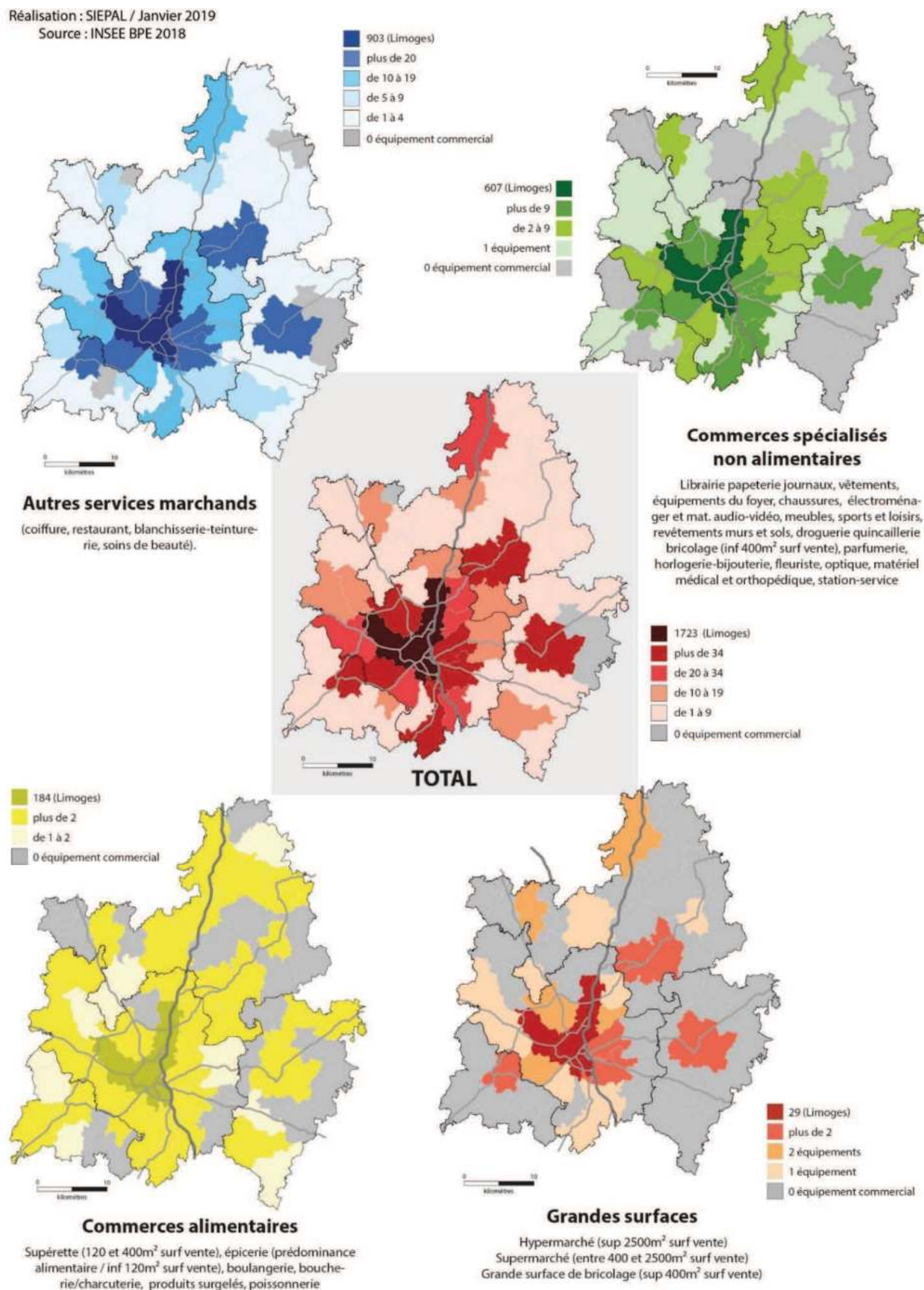


ILLUSTRATION N°11 NOMBRE D'ÉQUIPEMENTS COMMERCIAUX PAR GRANDES CATEGORIES

Réalisation : SIEPAL / Janvier 2019
Source : INSEE BPE 2018



2.6. Le tourisme : une activité économique mineure mais des atouts à développer

Eléments clés

- ☛ Limoges, le moteur touristique du territoire
- ☛ L'importance du tourisme lié au patrimoine naturel
- ☛ Un tourisme d'affaire plutôt dynamique dans le pôle urbain

Une filière qui s'est restructurée mais un public qui privilégie toujours les séjours de courte durée

- L'organisation des acteurs du tourisme a beaucoup évolué depuis la loi NOTRe² :
 - La compétence développement touristique est désormais exercée obligatoirement par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), 5 Offices de Tourisme (OT) et un bureau d'information touristique sont dénombrés au sein du territoire du SCoT : l'OT de Limoges a fusionné avec l'OT de Limoges Métropole ; les OT de Porte d'Occitanie et de Monts d'Ambazac et Val du Taurion forment désormais l'OT Monts du Limousin.
 - La Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives du Limousin (FROTSI) a été réunie avec ses deux homologues d'Aquitaine et de Poitou Charente en janvier 2017. La Mission des Offices de Tourisme Nouvelle Aquitaine (MONA) s'est substituée aux Fédérations initiales.
 - L'Agence de Développement Touristique (ADT) de Haute-Vienne, partenaire incontournable, s'est rapprochée des 11 autres ADT de la région pour travailler en synergie via un groupe de réflexion « G12 ».
- Le profil du public touristique (bilan touristique 2017 – Haute-Vienne Tourisme) : près de 50 % des touristes sont des couples sans enfants et 30% des familles avec enfants, généralement faisant parti des classes moyennes et catégories socioprofessionnelles supérieures. La grande majorité de la clientèle est originaire de France et principalement de Nouvelle Aquitaine. Seulement un tiers des touristes effectue un long séjour (9 jours et plus).

Une activité qui repose sur le patrimoine culturel et naturel du territoire.

- Les 3 sites emblématiques du territoire et les savoir-faire liés à la porcelaine et les arts du feu constituent l'offre touristique majeure.
 - Limoges est le moteur touristique du territoire : la porte d'entrée « Limoges et les arts du feu » fait consensus. Déjà labellisée ville d'art et d'histoire depuis 2008, elle est dorénavant reconnue ville créative par l'UNESCO depuis 2017.
 - Le site de Saint-Pardoux propose un panel d'activités de loisirs de plus en plus complet dans son cadre naturel de qualité : 50 km de sentiers balisés, 3 plages surveillées, base nautique, parcours accrobranche, piscine et parc aqua-ludique,...

² Loi NOTRe du 8 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République

2 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Saint-Léonard-de-Noblat et Limoges sont traversées par l'une des routes de Saint-Jacques-de-Compostelle (la collégiale de Saint-Léonard-de-Noblat est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des chemins de Saint-Jacques). La ville de Saint-Léonard-de-Noblat est l'une des 34 communes du pays Monts et Barrages labellisé « Pays d'art et d'histoire ».
- Le riche patrimoine naturel favorise le développement des sports de nature, notamment ceux liés à l'eau (pêche, baignade, sports nautique...) et ceux liés aux chemins de randonnée (pédestre, équestre, VTT,...). Un réseau de stations « sports nature » déjà constitué sur une partie du territoire, va se renforcer dans les années à venir et permettre d'amplifier le développement du tourisme vert.
- Plusieurs manifestations renommées complètent l'offre : le festival de la caricature et du dessin de presse et d'humour de Saint-Just-le-Martel, le festival international de la francophonie à Limoges, les ostensions septennales limousines, la course des gendarmes et voleurs de temps à Ambazac, ...
- Le tourisme de découverte économique en lien avec les savoir-faire locaux est bien développé, comme en témoigne la forte densité d'Entreprises du Patrimoine Vivant³.
- Des équipements de grande qualité complètent l'offre touristique identitaire. Ils élargissent le panel d'activités et permettent d'enrichir les séjours touristiques : parc zoologique et paysager du Reynou, aquarium du Limousin, musée de la résistance,...
- Le pôle urbain est plutôt dynamique en termes de tourisme d'affaire. Il s'appuie sur les équipements en salles de conférences, congrès, séminaires,... (près de 130 salles dont les deux tiers ont une capacité d'accueil comprise entre 20 et 100 places). A l'issue d'un inventaire de ces équipements, un déficit d'une salle de conférence modulable d'une capacité comprise entre 500 et 1000 places a été démontré.
- Le territoire du SIEPAL jouxte deux Parcs Naturels Régionaux (PNR) : le PNR Périgord Limousin (limitrophe de la communauté de communes du Val de Vienne) et le PNR de Millevaches (limitrophe de la communauté de communes de Noblat).

Une activité économique mineure dans l'économie locale

- Localement le tourisme est peu développé, pénalisé par des questions de notoriété, de localisation et de composition.

L'évaluation des retombées économiques de la filière touristique prend en compte les données sur l'hébergement, les activités de loisirs, les visites, la restauration, les achats de souvenirs,... Les touristes du territoire sont en grande proportion logés dans les familles ou dans des résidences secondaires. Bénéficiant d'un hébergement non marchand⁴, ils ne « consomment » pas de nuitées d'hôtellerie, à ce titre, plus de la moitié des dépenses touristiques globales ne sont pas liées à l'hébergement (données 2012 à l'échelle de la Haute-Vienne).

A l'échelle de l'ex région Limousin, l'activité touristique représentait en 2012 environ 15 000 emplois, essentiellement localisés dans Limoges et son agglomération.

³ Label officiel qui distingue les entreprises françaises aux savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence.

⁴ La capacité globale d'offres d'hébergements dans le SCoT se répartit comme suit : 44% des hébergements sont de type marchands et 56% non marchands.

- Les établissements touristiques d'hébergements marchands (gîtes, hôtels, campings) de Haute-Vienne sont concentrés dans le territoire du SCoT qui en compte 275.

Plus finement, le premier mode d'hébergement touristique marchand y est l'hôtellerie, avec une capacité de plus de 2200 chambres et un taux d'occupation supérieur à 50%. Le SCoT concentre les deux tiers des hôtels du département.

L'hôtellerie de plein air propose des prestations plus qualitatives qu'il y a une dizaine d'années : la quasi-totalité des campings propose des mobil homes. Malgré ces améliorations, leur taux d'occupation reste faible. Avec la fermeture du camping localisé sur la ville de Limoges fin 2018, le territoire du SCoT ne compte plus que sept structures d'hôtellerie de plein air (hors aire de camping-car).

Au regard de la demande, la périphérie de Limoges est en sous capacité d'accueil en gîtes et chambres d'hôtes, notamment de grande capacité à proximité de Limoges. La qualité de ces établissements est plutôt haute.

Des perspectives de développement

- Les consommateurs sont de plus en plus connectés et s'appuient sur les outils numériques pour préparer leurs vacances. Dans cette optique, Haute-Vienne Tourisme œuvre pour une actualisation efficiente de plusieurs sites internet majeurs dévolus au tourisme sur le territoire du SIEPAL, d'autres partenaires développent des outils interactifs pour préparer et faciliter les séjours en amont. Le développement des outils informatiques connectés permettra également de palier au problème de signalétique (routière, horaires des établissements,...) pointé par les touristes (enquête Haute-Vienne Tourisme et CRT Limousin 2009-2012)

Les professionnels mettent en place des initiatives de communication, à l'instar de la maison de la Nouvelle Aquitaine à Paris (regroupement de la maison du Limousin et de la maison de l'Aquitaine).

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Vienne mène un travail permanent auprès des acteurs du tourisme pour les professionnaliser et les former aux outils d'aujourd'hui et de demain.

- Pour s'adapter à l'évolution des demandes, les professionnels proposent dorénavant de nouveaux produits : séjours clés en main, à thème, séjour à la carte,...
- Des projets de structuration de la filière sport nature, émergent depuis peu sur l'ensemble du territoire du SCoT : « stations sports nature » *ELAN, Val de Vienne*.
- Le Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes (Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire CIADT 2010) identifie deux itinéraires cyclables « véloroute nationale » : qui traverse la Haute-Vienne du nord au sud (V56) et d'est en ouest (V 93). Ces deux circuits ont un tronçon commun entre Saint-Léonard-de-Noblat et Aixe-sur-Vienne le long de la Vienne et seront progressivement aménagés.

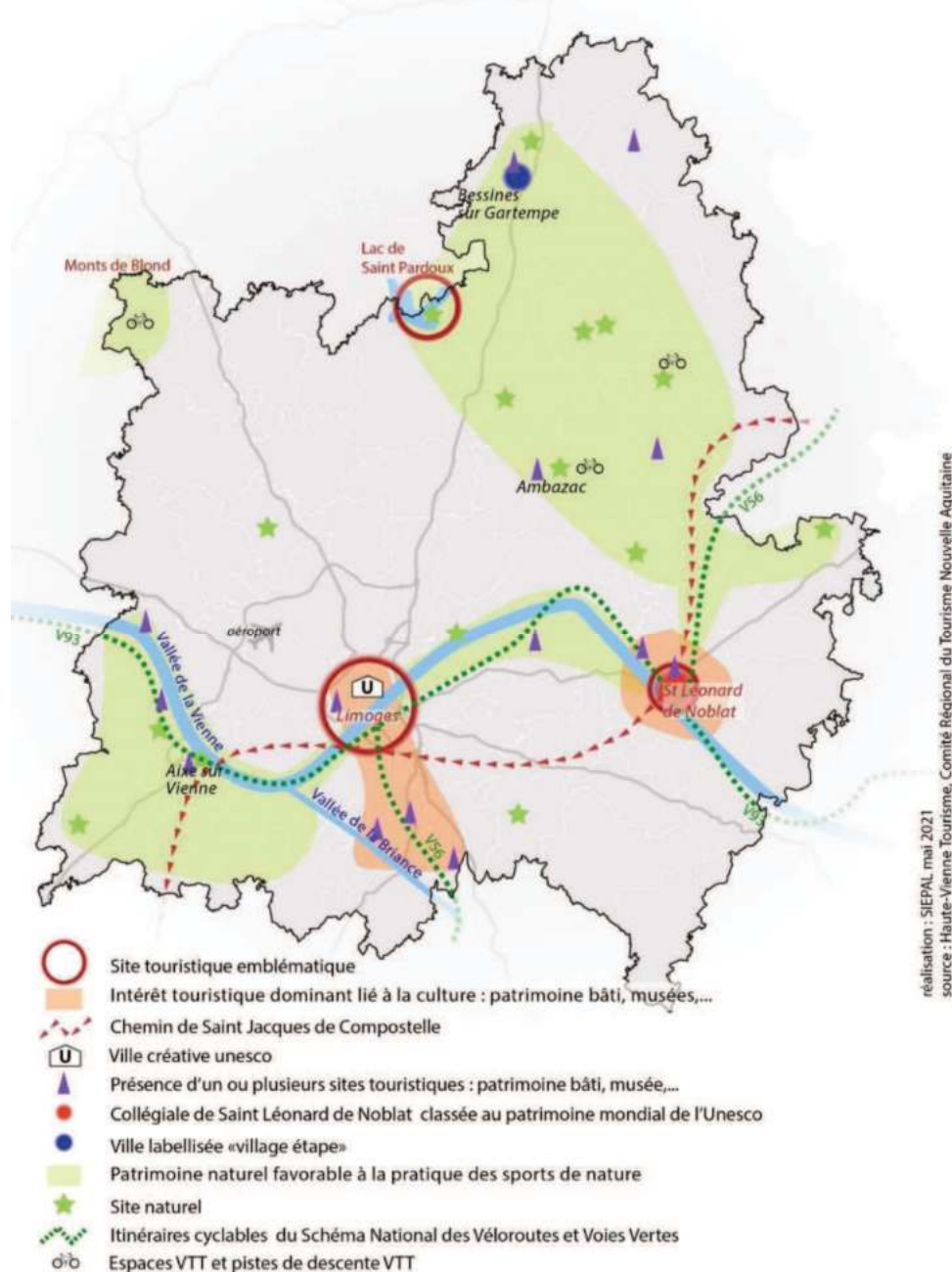
Le site touristique emblématique du territoire du lac de Saint Pardoux est relié par voie cyclable à la ville de Limoges (véloroute Limoges-Saint Pardoux depuis mi 2020). La « voie verte des bords de Vienne » entre Limoges et Saint Léonard de Noblat est en projet, l'aménagement de la signalisation est en cours.

- Des documents cadres pour améliorer la filière sont mis en place : schéma régional du tourisme à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine, schéma d'accueil et de diffusion de l'information touristique à destination des offices de tourisme.
- Des projets pour renforcer l'existant :

2 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Une réflexion est engagée sur le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) à Limoges, bâtiment qui devrait être intégré au projet de requalification de la place de la République.
- Un projet de création d'une cité industrielle de la porcelaine est inscrit au contrat d'attractivité Limoges Métropole/ELAN. Centrée sur l'évolution des techniques de la filière porcelainière, elle contribuerait à la valorisation des savoir-faire traditionnels et au renforcement de l'offre touristique liée.
- La création d'un établissement d'hôtellerie de plein air en cœur d'agglomération apparaît indispensable pour pallier au manque entraîné par la fermeture du camping de la ville centre.

ILLUSTRATION N°12 : L'OFFRE TOURISTIQUE DIVERSIFIEE DU TERRITOIRE DU SCOT DE L'AGGLOMERATION DE LIMOGES



2.7. Atouts, faiblesses et enjeux économiques du territoire pour 2030

Les atouts du territoire

- ▶ Un positionnement stratégique du territoire, vecteur de développement économique.
- ▶ ESTER, une technopole dynamique dont le développement repose sur l'innovation et la haute-technologie.
- ▶ Un important pôle d'enseignement supérieur pluridisciplinaire : université, centres de recherches et de formations.
- ▶ Un potentiel de développement des éco-activités (notamment au sein de la technopole d'ESTER), de la silver économie et des emplois liés au service à la personne (en lien avec le vieillissement de la population).
- ▶ une qualité et une diversité de l'offre commerciale du territoire atténuant l'évasion vers les pôles commerciaux d'autres aires urbaines.
- ▶ Un réel potentiel touristique basé sur le patrimoine, la qualité de l'environnement naturel et les savoir-faire et des manifestations culturelles, touristiques et sportives qui stimulent le secteur

Les faiblesses et menaces

- ▶ Une perte d'emplois depuis 2008 liée au contexte international.
- ▶ Des activités traditionnelles impactées par une concurrence croissante, l'évolution de la demande...
- ▶ Des déplacements domicile-travail importants : ¼ des actifs occupés concentrés en 2^{ème} et 3^{ème} couronnes pour moins de 7% du total des emplois.
- ▶ Des loyers commerciaux élevés et les difficultés d'adaptations de certains locaux commerciaux aux attentes des enseignes qui impactent l'activité commerciale.
- ▶ Des capacités d'accueil touristique moins importantes que dans le reste de la France, et des insuffisances en certains produits d'hébergement.

Les enjeux économiques pour 2030

- ▶ Poursuivre l'aménagement des pôles métropolitains pour conforter le rayonnement économique du territoire.
- ▶ Renforcer la spécialisation des espaces d'activités économiques pour améliorer le fonctionnement interne des zones.
- ▶ Poursuivre le développement d'ESTER Technopole, vecteur d'activités à forte valeur ajoutée. Prendre appui sur les pôles de compétitivité pour conforter la vocation métropolitaine du territoire.
- ▶ Conforter les zones d'activités en les densifiant et en limitant le développement de nouveaux secteurs d'accueil.
- ▶ Renforcer l'attractivité et l'accessibilité des pôles commerciaux existants : dynamiser le centre-ville de Limoges, les centres bourgs. Favoriser la restructuration des espaces commerciaux existants pour améliorer leur fonctionnement et enrayer le développement de la vacance commerciale et de friches.
- ▶ Anticiper le vieillissement de la population en s'appuyant et en renforçant une offre commerciale de proximité plus complète.
- ▶ Accompagner le développement de la filière touristique en valorisant les atouts existants et en prévoyant les équipements et aménagements nécessaires : offre d'hébergement, structuration de l'offre de « sports nature »

Chapitre 3 - Paysages, aménagement de l'espace et occupation du sol

Des éléments diagnostics de l'analyse des paysages et du cadre de vie sont également inscrits en pages 173 à 223 de l'Etat Initial de l'Environnement (chapitre 2 du rapport de présentation)

3.1. Un territoire aux paysages diversifiés

Eléments clés

☛ Deux grands types de paysages : « la campagne parc » et « la montagne ».

Le paysage est le fruit de l'interrelation entre environnement, espace naturel et activités humaines se développant sur le territoire. Cette image perçue est structurée, pour le SCoT par son relief varié et son dense réseau hydrographique.

L'Atlas des Paysages Limousin de 2005, dénombre 8 entités paysagères pour le territoire regroupées autour de deux ambiances :

- Les **paysages de la campagne parc**, dominants, s'étendent sur toute la partie centrale et le sud du SCoT. Vastes paysages de collines, ils sont traversés par les vallées et fortement marqués par l'élevage formant un bocage composé de prairies, de haies et de bosquets. Autour de Limoges, ce paysage est ponctué de villes et villages dont l'urbanisation s'étend le long du réseau viaire.
- Les **paysages de la montagne**, entre Monts de Blond et Monts d'Ambazac, façonnent le nord du territoire. Largement dominés par les massifs forestiers créant une atmosphère intime, le paysage est structuré par un relief plus marqué, avec un point culminant à 701m d'altitude.

3.2. Des paysages et un cadre de vie de qualité

Eléments clés

- ☛ Un territoire modelé par des rivières : la Vienne, le Taurion, la Briance, la Gartempe,...
- ☛ 50% des 150 monuments historiques du SCoT sont implantés à Limoges et à Saint-Léonard-de-Noblat.

L'organisation du territoire et du paysage est portée par le réseau hydrographique et le relief :

► Les **vallées** des grandes rivières façonnent le paysage :

- La Vienne traverse le territoire d'est en ouest et traverse l'agglomération de Limoges mais garde un aspect relativement naturel notamment grâce à l'importante végétation qui la borde, offrant paysages de coteaux et de plaines boisées. Elle est ponctuée de sites inscrits, de ZNIEFF de type I. Elle est classée Natura 2000 dans la Haute Vallée de la Vienne (partie la plus en amont sur le territoire du SCoT),
- La Taurion, affluent de la Vienne, est marqué par les importants barrages (Saint Marc et Chauvan) mais aussi par sa richesse écologique pour laquelle sa vallée est classée en ZNIEFF de type II et même en Natura 2000 sur la partie amont située à l'est du territoire,
- La Briance, affluent de la Vienne, est située au sud du territoire. Les ponts qui la traversent et les bourgs qui la bordent lui confèrent un aspect pittoresque et lui valent le titre de site inscrit. Elle est également reconnue pour son intérêt écologique comme en témoignent les deux ZNIEFF de type I,
- La Gartempe, située au nord du SCoT, offre une transition douce entre au sud, les Monts d'Ambazac boisés et au relief marqué et, au nord, le plateau de Bénévent-l'Abbaye au relief plus doux, structuré par l'agriculture.
- Plusieurs vallées jouent aussi un rôle important dans la structuration du paysage en créant des coupures vertes comme l'Auzette ou l'Aurence dans l'agglomération de Limoges, certaines sont reconnues en tant que sites inscrits : vallée de la Mazelle, de la Glane et de l'Aurence ou pour leur intérêt écologique : vallée de la Glayeule, de la Ligoure, de l'Auzette et de l'Aurence.

► Les **unités forestières** ponctuent et cloisonnent l'espace. Surtout présente au nord du territoire, dans les Monts d'Ambazac et l'est des Monts de Blond, la forêt, principalement constituée de feuillus, offre des paysages intimistes changeant au cours des saisons. Le relief plus marqué de ces secteurs offre d'intéressants points de vue aux visiteurs. La multifonctionnalité des espaces boisés, production de bois, aspects récréatifs et fonction écologique, participe à l'identité du territoire.

► Les **espaces agricoles** dominent le paysage, formant une mosaïque de prairies et de haies ponctuée de bosquets, de mares ou d'étangs, de petits cours d'eau et de hameaux. Le relief, alternant collines et vallons, permet d'admirer la diversité de ce paysage traditionnel du territoire. Néanmoins ces espaces sont fragilisés par l'urbanisation alors que l'agriculture, encore très présente sur le territoire, prend progressivement conscience de l'intérêt de préserver un réseau de haies en bon état (entretien, replantation, inventaire des haies,...).

Un patrimoine bâti en évolution qui influe directement sur le paysage :

► Le **bâti vernaculaire** forme l'identité du territoire. Historiquement dispersé sous formes de nombreux hameaux denses regroupant habitations et anciens bâtiments agricoles autour du réseau viaire, le bâti traditionnel s'intègre bien au paysage : respect du relief, unité architecturale,

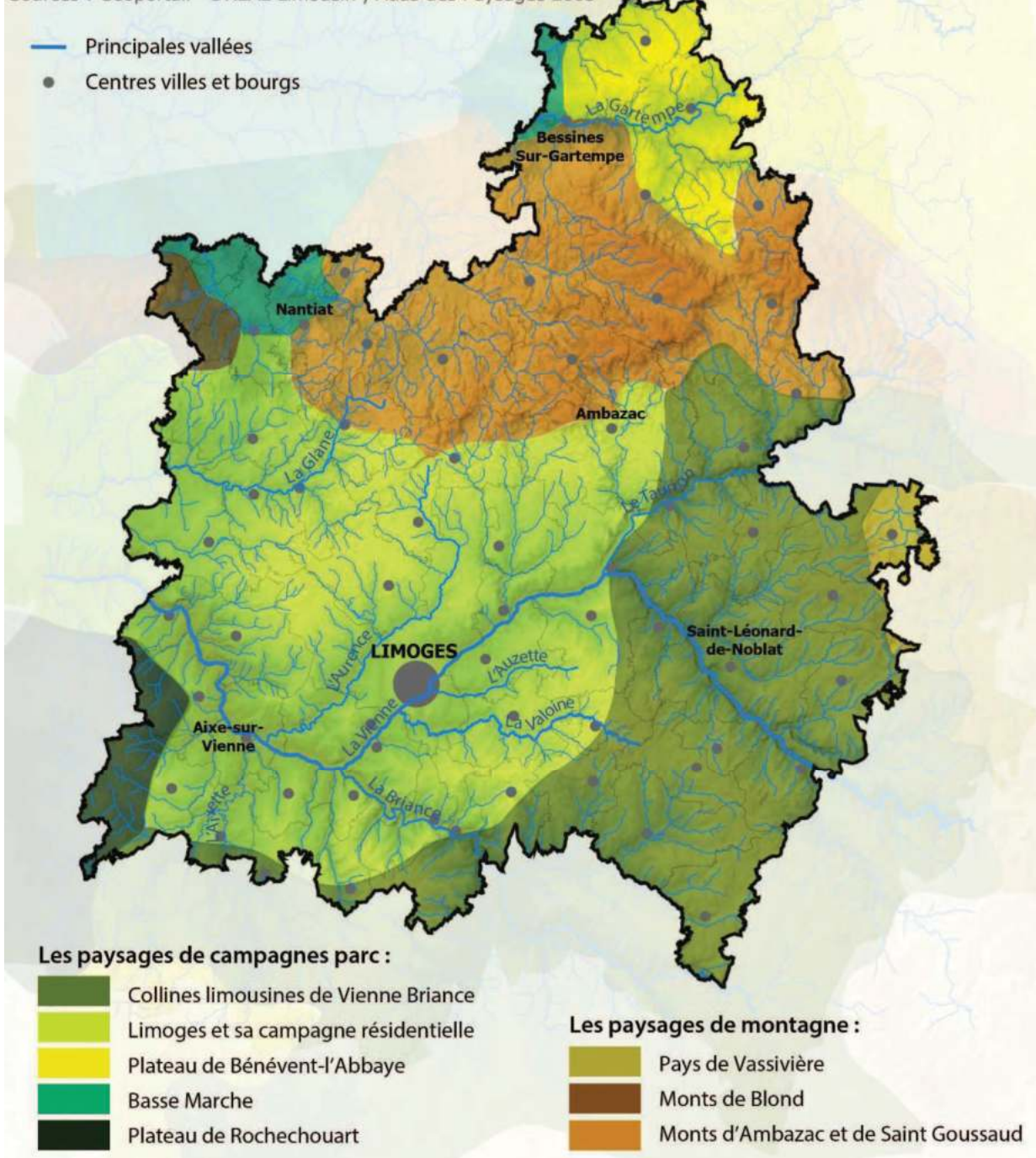
3 - PAYSAGES, AMENAGEMENT DE L'ESPACE, OCCUPATION DU SOL

orientation des bâtiments, utilisation de matériaux locaux,... Les extensions récentes ont tendance à dénaturer cette harmonie : grandes parcelles, urbanisation linéaire, couleurs et matériaux différents,...

- Les **centres bourgs et villages** s'organisent autour des points historiques et des espaces publics : église, mairie, place du marché... avec un bâti et des rues traditionnellement denses. Les évolutions se sont faites sous forme de faux-bourgs le long des principaux axes, puis de lotissements où les espaces publics ont quasiment disparu au profit d'espaces privés.

ILLUSTRATION N°13 : ENTITES PAYSAGERES DU TERRITOIRE

Sources : Géoportail - DREAL Limousin ; Atlas des Paysages 2005



L'extension des zones urbanisées est la principale menace pour les paysages. Le prix des terrains a tendance à diminuer avec l'éloignement de la ville centre rendant ces espaces attractifs, l'urbanisation qui s'y développe est consommatrice d'espaces et tend à banaliser et à nuire à la lisibilité des paysages. Pourtant la présence d'un espace ressenti comme préservé est un des attraits de la ville de Limoges et de son agglomération en dégagant une impression de ville à la campagne.

Des menaces propres à certains types de paysages peuvent être relevées. Il s'agit de la pratique des coupes rases dans les zones boisées et à l'inverse, du risque de fermeture des paysages par la forêt dans les secteurs des « paysages de montagne ».

En plus d'un petit patrimoine (corps de ferme, patrimoine religieux, patrimoine lié à l'eau tels que ponts, moulins, puits et lavoirs, grands ouvrages, vestiges archéologiques...) et de paysages du quotidien qui participent à la qualité perçue des espaces et du paysage, **le territoire bénéficie d'une reconnaissance et d'une protection du patrimoine**, notamment à travers :

- les près de **150 Monuments Historiques** inscrits ou classés dont plus de 40 % sont situés à Limoges et près de 10 % à Saint-Léonard-de-Noblat,
- les **Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)** qui se substituent aux secteurs sauvegardés, aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et aux aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP ou AMVAP) qui concernent une partie des communes d'Aixe-sur-Vienne, de Feytiat, de Limoges et de Saint-Léonard-de-Noblat.
- les **sites inscrits et classés** : un seul site classé est répertorié sur le territoire, il s'agit du Château de Nieul sur 12 hectares (château, parc arboré, étang et vallée). Presque 7 % du territoire est couvert par un des 28 sites inscrits que compte le SCoT. Ces sites font actuellement l'objet d'une requalification et certains d'entre eux pourraient être désinscrits soit parce qu'ils sont irréversiblement dégradés, soit parce qu'ils sont couverts par un niveau de protection au moins équivalent (monuments historiques ou sites patrimoniaux remarquables par exemple). Cette abrogation de site inscrit a fait l'objet d'un projet de décret en juin 2019⁵.
- les inscriptions par l'UNESCO :
 - La **collégiale de Saint-Léonard-de-Noblat** : inscrite au Patrimoine Mondial de l'UNESCO au titre des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en 1998.
 - Les **ostensions limousines** : traditions religieuses et populaires remontant à la fin du Xe siècle, inscrites sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO depuis 2013. Elles ont lieu à Limoges et dans plus d'une quinzaine de communes environnantes, principalement en Haute-Vienne, mais aussi en Creuse, Charente et dans la Vienne. Elles se déroulent tous les sept ans, la dernière édition datant de 2016.

⁵ Projet de décret portant abrogation de sites inscrits au titre de l'article L341-1 du code de l'environnement, considérés comme irréversiblement dégradés ou couverts par une autre protection de niveau au moins équivalent, en application de la loi « biodiversité » de 2016.

- Dans le cadre de sa politique de valorisation des arts du feu, la Ville de Limoges est membre, depuis octobre 2017, du réseau international des **Villes Créatives** UNESCO dans la catégorie « Artisanat et Arts Populaires ».

3.3. Une armature urbaine reflétant les évolutions de l'urbanisation

Eléments clés

- ☛ Un pôle urbain de 9 communes
- ☛ Cinq pôles d'équilibre
- ☛ 21 communes situées en 2^{ème} couronne
- ☛ 30 communes en 3^{ème} couronne

Le pôle urbain, formé par le tissu urbain continu (pas de coupure d'urbanisation de plus de 200 mètres), est centré autour de Limoges et des 8 communes de première couronne : Boisseuil, Chaptelat, Condat-sur-Vienne, Couzeix, Feytiat, Isle, Le-Palais-sur-Vienne et Panazol. L'urbanisation s'y est étendue autour des centres historiques en s'allongeant le long des axes structurants et de la vallée de la Vienne, ne formant aujourd'hui plus qu'une seule unité.

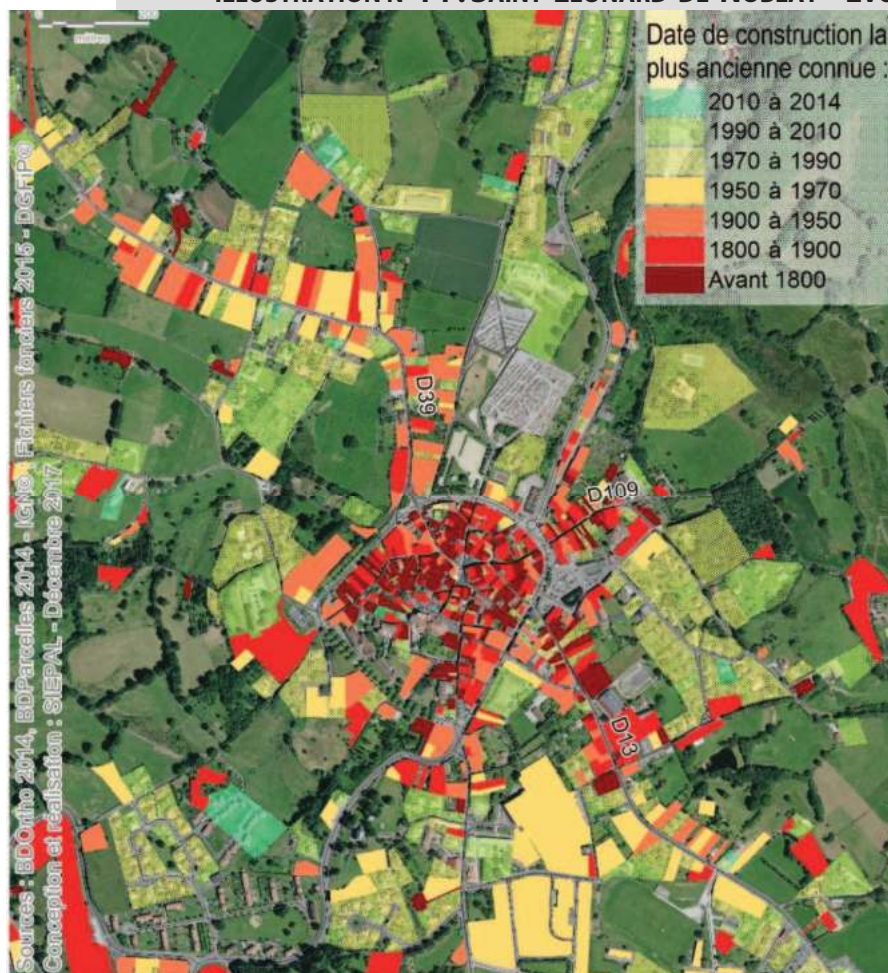
L'urbanisation des communes du pôle urbain s'est largement développée dans les années 1970 et 1980, sous forme de lotissements : plus de 9 500 maisons construites en 15 ans entre 1972 et 1986 et même plus de 800 par an entre 1977 et 1980 inclus sur des parcelles moyennes d'environ 1000m². Les communes de la première couronne sont maintenant intégrées au cœur urbain et les frontières entre espaces bâtis et espaces non bâtis tendent à disparaître. Quelques coupures vertes persistent, en particulier le long des vallées (Vienne, Aurence, Auzette,...), et offrent des espaces de respiration souvent aménagés et améliorant le cadre de vie des citoyens.

Les zones d'activités ou zones industrielles se sont également développées en lien direct avec les axes de circulation majeurs, en particulier à proximité de l'A20 (Zone Industrielle Nord, Le Ponteix au Sud et Boisseuil/Le Vigen) et en périphérie de Limoges. Situées en entrée de ville, leur impact visuel et paysager est accentué par une qualité architecturale et un traitement des abords moindre ainsi que par le développement dans certains secteurs (en particulier au sud de Limoges) de friches. Le parti pris architectural fort d'ESTER technopole permet à la fois une meilleure intégration dans son environnement tout en valorisant l'image de modernité correspondant à la vocation de ce parc technologique.

Les pôles d'équilibre d'Aixe-sur-Vienne, Ambazac, Bessines-sur-Gartempe, Nantiat et Saint-Léonard-de-Noblat offrent un certain nombre d'équipements et services aux populations des communes voisines : collèges, gendarmerie, transports en commun, commerces, maisons de retraite, professionnels de santé, artisans... Ils se sont développés autour d'un centre-ville historique très dense et le long des principales voies de communication avant de connaître une croissance importante après-guerre et notamment à partir des années 1970 avec la construction d'importants lotissements.

► Saint-Léonard-de-Noblat :

ILLUSTRATION N°14 : SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT – EVOLUTION DES CONSTRUCTIONS



Dans le centre-ville historique (à l'intérieur des boulevards), la taille moyenne des parcelles est d'environ 200 m². Cet espace restreint de 8 hectares accueille plus de 550 logements soit une densité de près de 70 logements à l'hectare et plus de 100 locaux commerciaux. Près de 90 % des parcelles ont été construites avant 1900, expliquant un taux de vacance élevé (18 % des logements sont vacants depuis plus de 2 ans).

Le long des départementales (D13, D109 et surtout D39) l'urbanisation s'est développée plus tardivement : quelques maisons étaient déjà présentes avant 1800 puis les espaces entre celles-ci se sont peu à peu comblés et les constructions se sont éloignées au fur et à mesure du centre. Ces maisons, construites sur des parcelles un peu plus grandes (500 m² en moyenne) bénéficient souvent d'un petit jardin à l'arrière expliquant peut-être un taux de vacance beaucoup plus faible (moins de 6 % des logements sont vacants depuis plus de 2 ans).

A partir de 1950, des lotissements se sont construits, sur des parcelles dont la taille moyenne a augmenté : entre 1950 et 1970 les parcelles faisaient entre 400 et 600 m², puis environ 1000 m² entre 1970 et 1990 puis plus de 1500 m² en moyenne entre 1990 et 2010. Parfois déconnectés du centre-ville et sans locaux commerciaux, la vacance y est pourtant quasiment nulle.

Hormis quelques particularités propres à chacune des communes, les centres villes des autres pôles d'équilibre ont connu une évolution assez similaire à celui de Saint-Léonard-de-Noblat :

- Aixe-sur-Vienne : le centre historique se trouve sur un point de passage sur la Vienne, les constructions les plus anciennes se retrouvent donc de part et d'autre de la rivière, le long de l'actuelle RN21 et autour de l'Eglise Sainte Croix sur une surface de plus de 8 hectares. Les petites parcelles en long possèdent souvent un petit jardin à l'arrière et les locaux commerciaux sont nombreux, la densité y est proche de 50 logements par hectare et la vacance de plus de 2 ans avoisine les 13 %. Dans la première moitié de XX^{ème} siècle, les constructions se sont égrainées le long de la voie principale (RN 21 au sud et D 20 au nord). A partir de 1950, les nouvelles constructions se sont faites sous forme de lotissements, les plus importants datant des années 1970 : Chamborêt par exemple sur 11 hectares avec plus de 110 maisons ou encore Chantegros et Les Querrades sur les hauteurs (près de 300 maisons sur des parcelles de 750 m² en moyenne environ).
- Ambazac : le centre historique est relativement restreint (2 hectares environ seulement) mais particulièrement dense : les parcelles y font moins de 200 m² en moyenne. Très ramassé et avec peu de jardins, ce bourg bénéficie de la proximité immédiate d'espaces verts et d'une forte densité de locaux commerciaux mais la vacance de plus de 2 ans des logements y est de près de

18 %. AU début du XX^{ème} siècle, le développement s'est fait le long des axes principaux (actuelle D5 et avenues de la Libération et du Général de Gaulle), puis à compter de 1950 sous forme de lotissements. Ainsi par exemple, à la fin des années 1970, à La Mazaurie, un lotissement de plus de 100 maisons est construit sur 10 ha (hors voirie), entre 1970 et la fin des années 1980, celui de la Châtaigneraie accueille environ 90 nouvelles constructions sur 11 hectares (hors voirie).

- **Bessines-sur-Gartempe** : le centre historique, relativement petit (2 hectares environ), s'organise autour d'une place centrale, entre mairie et église, et le long de l'axe reliant Limoges à Paris. D'une densité de plus de 60 logements à l'hectare et avec de nombreux commerces, il est composé de maisons construites sur de petites parcelles bénéficiant, hormis sur la place centrale, parfois de grands jardins à l'arrière. Le taux de vacance y est très faible comparativement aux autres bourgs historiques : moins de 7,5 % des logements sont vacants depuis plus de 2 ans. Le développement du début du XX^{ème} siècle s'est fait le long de l'axe historique reliant Limoges à la capitale. A partir des années 1950, le développement de l'urbanisation s'est fait relativement à l'écart du bourg, vers le sud-ouest (entre la D203 et la D27) en direction notamment de l'étang de Sagnat. Ce développement a pris des formes très diverses : lotissements classiques, maisons en mitoyenneté, logements sociaux, collectifs,...
- **Nantiat** : le centre historique prend le profil d'un village rue s'allongeant le long de l'actuelle D711 et est légèrement moins dense que les autres centres des pôles d'équilibre avec 20 logements à l'hectare. Doté de nombreux locaux commerciaux (près de ¼ du total des locaux) et de jardins à l'arrière pour une relativement grande partie des parcelles, la vacance y est néanmoins de près de 15 %. L'urbanisation s'est prolongée le long de la voie principale et de la D89 en direction de Puypichot. A partir des années 1950, de nombreuses maisons ont été construites le long de la D711 en direction de la gare, et de la D5. A partir de 1970 cette urbanisation s'est poursuivie dans ces secteurs ainsi que le long de la rue de La Querelle et sous forme de lotissements entre les D89 et D711 (une trentaine de maisons sur des parcelles d'environ 700 m², derrière la mairie).

La 2ème couronne regroupe des communes fortement tournées vers le pôle urbain puisqu'au moins 60 % de leurs actifs travaillent dans la ville centre ou les communes de première couronne mais où l'agriculture occupe encore une place importante. Ces 21 communes ont connu un fort développement à partir du milieu des années 1960, avec deux pics majeurs : le premier du milieu des années 1970 au début des années 1980 (près de 450 constructions en 1980) et le second dans la deuxième moitié des années 2000 (367 constructions en 2008). C'est aussi lors de ces pics de construction que la taille moyenne des parcelles avait tendance à être la plus importante engendrant une forte consommation d'espace. Ces nouvelles constructions ont été réalisées tant à proximité du bourg, sous forme de lotissements notamment, qu'en continuité des villages et hameaux existants prenant alors la forme d'une urbanisation plus linéaire s'appuyant sur les voiries existantes.

En 3ème couronne, le développement des communes a suivi un modèle similaire à celles de deuxième couronne mais les volumes construits ont été plus faibles et les tailles moyennes de parcelles inférieures induisant une consommation d'espace moindre. Le paysage de ces communes, plus rurales, est marqué par l'agriculture tournée vers l'élevage bovin extensif. Le

bocage est encore très présent avec une alternance de prairies, de haies, de bosquets, de mares et de zones humides favorables à la biodiversité. L'urbanisation, qui s'est développée à partir des années 1970, est venue s'implanter autour des bourgs et de certains villages ou hameaux historiques mais parfois aussi de manière plus linéaire le long des petites routes ou sous forme de mitage.

Les entrées de ville :

- La première lecture d'un paysage se fait, pour le visiteur, à travers les axes de communication. Les voies majeures sont celles qui drainent les flux les plus importants et véhiculent donc souvent l'image du territoire à l'extérieur :
 - L'autoroute A20 traverse le territoire du nord au sud, la traversée de la zone nord est l'un des points les plus problématiques en terme de paysage : alignement d'hôtels et de restaurants notamment, alors qu'ESTER Technopole n'est pas visible depuis cet axe. Au sud, la transition est plus harmonieuse grâce aux haies et aux ouvertures sur les paysages bocagers, en revanche l'entrée dans Limoges par les zones du Ponteix et de Romanet est peu qualitative (alignement de commerces, friches,...).
 - L'arrivée à l'ouest par la RN141/D941 se fait par une transition bien marquée entre espace rural et silhouette urbaine de Limoges dont la vallée de l'Aurence marque la frontière.
 - La RN147 n'offre pas de perspectives sur l'agglomération mais le bocage du nord du territoire y est bien conservé et la topographie offre des vues intéressantes sur ces espaces agricoles. L'urbanisation le long de cet axe donne une impression de village rue de plus en plus forte au fur et à mesure que l'avancée vers Limoges se fait.
 - Après la traversée d'Aixe-sur-Vienne, la RN21 longe la Vienne. L'urbanisation y présente encore un aspect de faubourg ponctué de quelques espaces plus industriels en reconversion. L'arrivée sur Limoges est structurée par la mise en valeur récente des bords de Vienne et par un imposant ouvrage d'art : le pont Guingouin qui permet à la voie de liaison sud de traverser la Vienne.
- L'urbanisation croissante des communes du pôle urbain, des pôles d'équilibre comme des communes de 2^{ème} et 3^{ème} couronnes, contribue à un recul des paysages de bocage et à une tendance à l'harmonisation. La transition entre les espaces urbains et les espaces ruraux devient floue avec un risque de banalisation des paysages. Le modèle de la maison individuelle avec jardin conduit à un développement de l'habitat pavillonnaire, parfois en dehors des bourgs ou villages, dont l'architecture est en rupture avec le bâti traditionnel. De même l'extension des zones d'activités et l'intégration de bâtiments commerciaux formatés en entrée de ville ou au sein du tissu urbain donne une impression de « déjà vu ».
- Une meilleure intégration des lisières, avec par exemple, un travail sur la végétalisation des franges urbaines ou sur les entrées de villes et villages, permet de limiter l'impression de rurbanisation et de banalisation du paysage. Néanmoins, certains hameaux et villages ont gardé leur caractère historique et le territoire conserve encore de nombreux espaces agricoles offrant des paysages de qualité.

3.4. Une occupation du sol laissant une large place aux espaces naturels, agricoles et forestiers

Éléments clés

- ☛ Une occupation de l'espace à dominante agricole (73 000 hectares) et forestière (58 000 hectares)
- ☛ Un espace artificialisé de 21 000 hectares concentré dans le pôle urbain et les principaux bourgs

Définitions :

Occupation du sol : description physique de l'espace, c'est-à-dire ce qui recouvre le sol. Par exemple : forêt, pelouse, bâti, eau... (Source : Commission Européenne – Eurostat)

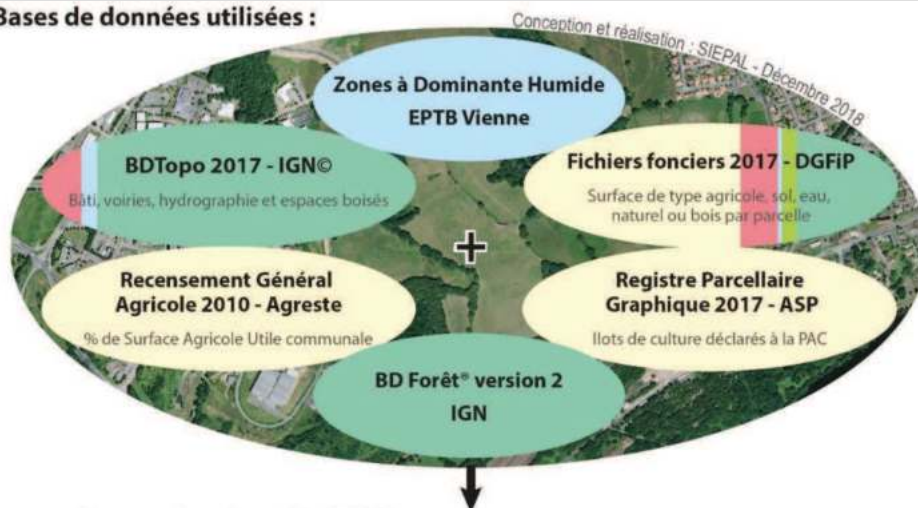
Utilisation du sol : usage du sol, fonction socio-économique : agricole, résidentielle, loisirs, industrielle... (Source : Commission Européenne – Eurostat) Ainsi une pelouse (végétation rase) correspond à l'occupation du sol et peut avoir des vocations différentes, c'est-à-dire correspondre à des utilisations du sol différentes : agricole (prés), résidentielle (jardin) ou de loisirs (stade, parc)...

Le **zonage des documents d'urbanisme** définit l'orientation du sol prévue par la commune ou l'intercommunalité. Mais certaines zones, et en particulier les zones « A Urbaniser », peuvent avoir une vocation et une occupation du sol différente (agricole par exemple) tant qu'elles ne sont pas urbanisées. Ainsi une pelouse (occupation du sol) peut avoir une vocation différente, utilisation agricole du sol par exemple, à un instant « T », alors même qu'elle est située en zone « A urbaniser » (zonage).

Afin de déterminer l'occupation du sol du SCoT la plus précise possible, plusieurs données ont été croisées. Certaines d'entre elles sont mises à jour régulièrement et permettent de suivre l'évolution du territoire.

ILLUSTRATION N°15 : OCCUPATION DU SOL : METHODOLOGIE ET RESULTATS

Bases de données utilisées :



Occupation du sol du SCoT :

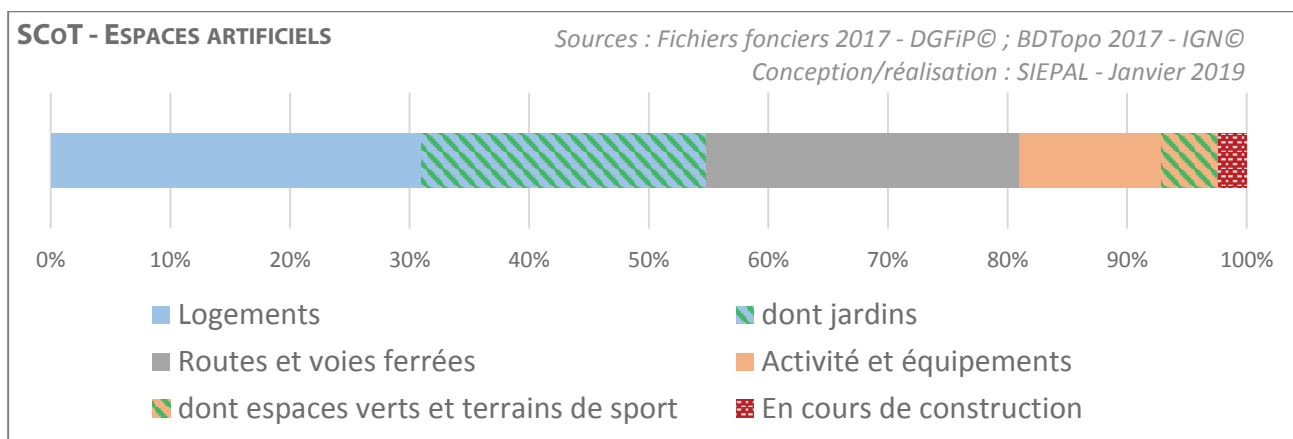


Les espaces artificiels sont ceux créés par l'urbanisation : espaces bâtis à destination d'habitat comme d'activités, voies de communication, parkings, équipements publics (terrains de sport, cimetières,...) mais aussi les espaces attenants aux constructions tels que jardins d'agrément, piscines, chemins d'accès,... Ils occupent, en 2017, 13 % de l'espace total du territoire, essentiellement concentrés dans le pôle urbain et les principaux bourgs.

Ainsi, le pôle urbain est artificialisé à 37 % et près de 9 % du territoire est occupé pour les espaces d'activités et plus de 6 % pour les voiries. Les pôles d'équilibre sont urbanisés à 12 % mais avec d'importantes différences selon les communes, le territoire d'Aixe-sur-Vienne par exemple est occupé à plus de 22 % par l'urbanisation contre 8 % à Nantiat.

Les communes de 2^{ème} et 3^{ème} couronnes sont de moins en moins marquées par l'urbanisation au fur et à mesure de l'éloignement avec le pôle urbain passant ainsi de 29 % (pour Bosmie-l'Aiguille) à 5 % ou moins pour les communes des Billanges, du Buis, Champnétery, Jabreilles-les-Bordes, Moissannes, Saint-Bonnet-Briance, Saint-Léger-la-Montagne, Sauviat-sur-Vige, Thouron et Vaulry.

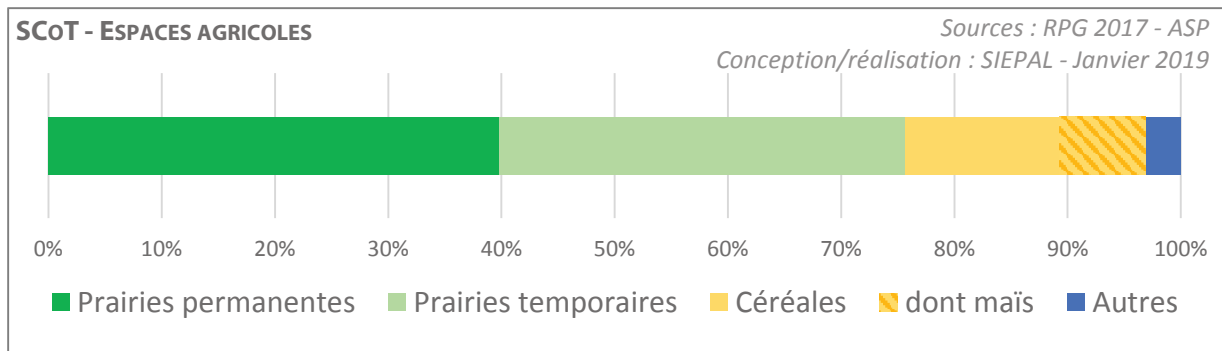
Ainsi, en 2017, les espaces artificiels occupent 21 000 hectares au sein du SCoT, dont plus de la moitié à destination de logements (bâtiments et jardins associés), un quart est utilisé pour les voies de communication et près d'un cinquième à destination d'activités et d'équipements.



Les espaces agricoles sont les plus importants sur le territoire puisqu'ils occupent 45 % de l'espace soit environ 73 000 hectares. Bien que dans une moindre mesure, compte tenu de l'urbanisation, ils restent présents dans le pôle urbain où ils occupent 34 % de l'espace et sont même les espaces les plus représentés dans certaines communes de 1^{ère} couronne (Chaptelat, Boisseuil, Condat-sur-Vienne, Couzeix, Feytiat et Isle). De même, ils restent largement importants dans les communes pôles d'équilibre : entre 1/3 du territoire d'Ambazac et près des 2/3 à Saint-Léonard-de-Noblat. Sur le reste du territoire, ils représentent entre 10 et 15 % dans certaines communes des Monts d'Ambazac à plus de 60 % dans certaines communes de 3^{ème} couronne.

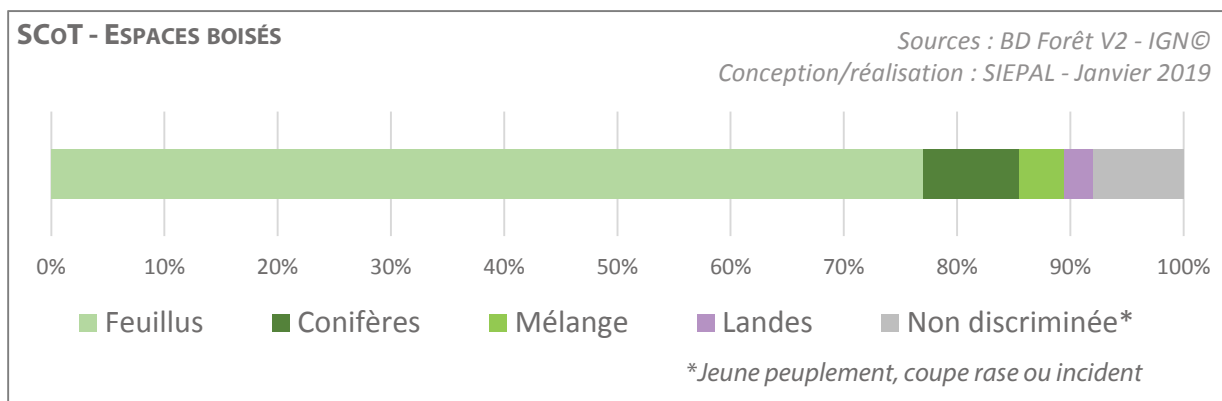
Les espaces agricoles sont essentiellement composés de prairies puisque celles-ci représentent près de 80 % des terres déclarées à la PAC, soit un tiers du territoire du SCoT. Entre 2010 et 2017, la part des prairies déclarées à la PAC a diminué (-12 %), pour moitié au profit des céréales qui occupent un peu plus de 20 % de l'espace agricole, les autres cultures étant minoritaires.

3 - PAYSAGES, AMENAGEMENT DE L'ESPACE, OCCUPATION DU SOL



Les espaces boisés (forêts et petits bosquets, voire certaines haies non prises en compte dans l'espace agricole) représentent 36 % du territoire, soit plus de 58 000 hectares. Essentiellement situés au nord, dans les Monts d'Ambazac, ils peuvent occuper plus de 50 % de l'espace (Ambazac, Vaulry, Bonnac-la-Côte, Saint-Sulpice-Laurière, Thouron, Les Billanges, Razès, Compreignac et Saint-Léger-la-Montagne) et même jusqu'à plus des 3/4 du territoire de certaines communes (Jabreilles-les-Bordes et Saint-Sylvestre). Les communes du sud sont beaucoup moins boisées, ainsi Limoges, Le Vigen, Aixe-sur-Vienne, Séréilhac, Beynac, Burgnac et Saint-Martin-le-Vieux ont moins de 20 % d'espaces boisés.

Les forêts de feuillus sont largement majoritaires puisqu'elles occupent 77 % des espaces boisés avec une grande majorité en mélange d'essence de feuillus (2/3 de l'ensemble des forêts du territoire) alors que les forêts de châtaigniers purs ne représentent que 3 % et celles de chênes purs 2 %. Les forêts de résineux purs, telles que les plantations de douglas, sont largement minoritaires (moins de 8,5 % du total des espaces boisés), y compris dans les Monts d'Ambazac, et cette proportion est stable.



Les autres espaces naturels occupent 4 % du territoire, il s'agit par exemple de friches, de délaissés, d'anciennes carrières,... Certains de ces milieux sont composés d'espaces rares formant des niches écologiques à la biodiversité intéressante.

Les espaces en eau occupent 2 % du territoire. Le SCoT est parcouru par près de 2900 km de cours d'eau, dont plus de 1000 km sont permanents. Il est également marqué par de nombreuses surfaces en eau : mares, étangs, lacs, bassins,... qui couvrent au total plus de 2500 hectares.

3 - PAYSAGES, AMENAGEMENT DE L'ESPACE, OCCUPATION DU SOL

Parmi l'ensemble de ces espaces, il existe **de nombreuses zones humides** en lien avec la position en tête de bassin versant du territoire et la présence d'un réseau hydrographique dense. L'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTB Vienne) a réalisé sur la base de photo-interprétations, de traitements d'images satellites et de relevés terrains une cartographie des Zones à Dominante Humide (ZDH) selon la définition de zone humide donnée par la loi sur l'eau de 1992 : « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe, y est dominée par des végétaux hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Sur le territoire du SCoT, les Zones à Dominante Humide couvrent près de 14 700 hectares soit un peu plus de 9 % dont plus de 60 % sont des prairies humides et près de 33 % sont des formations boisées humides.

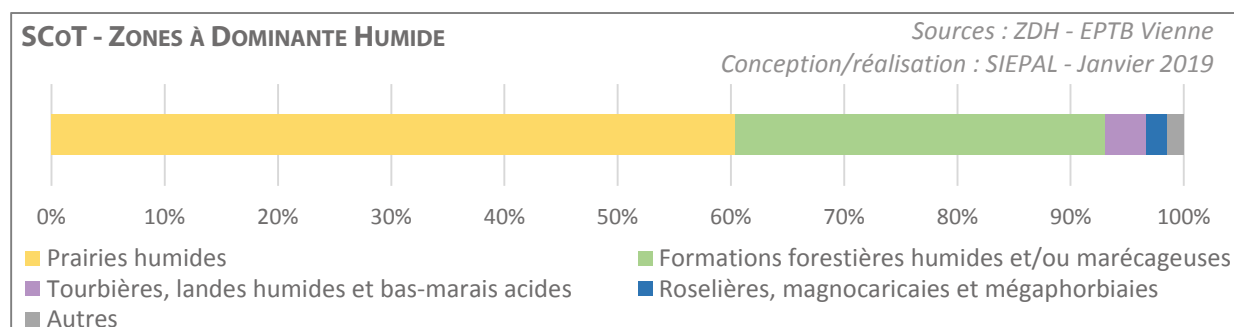
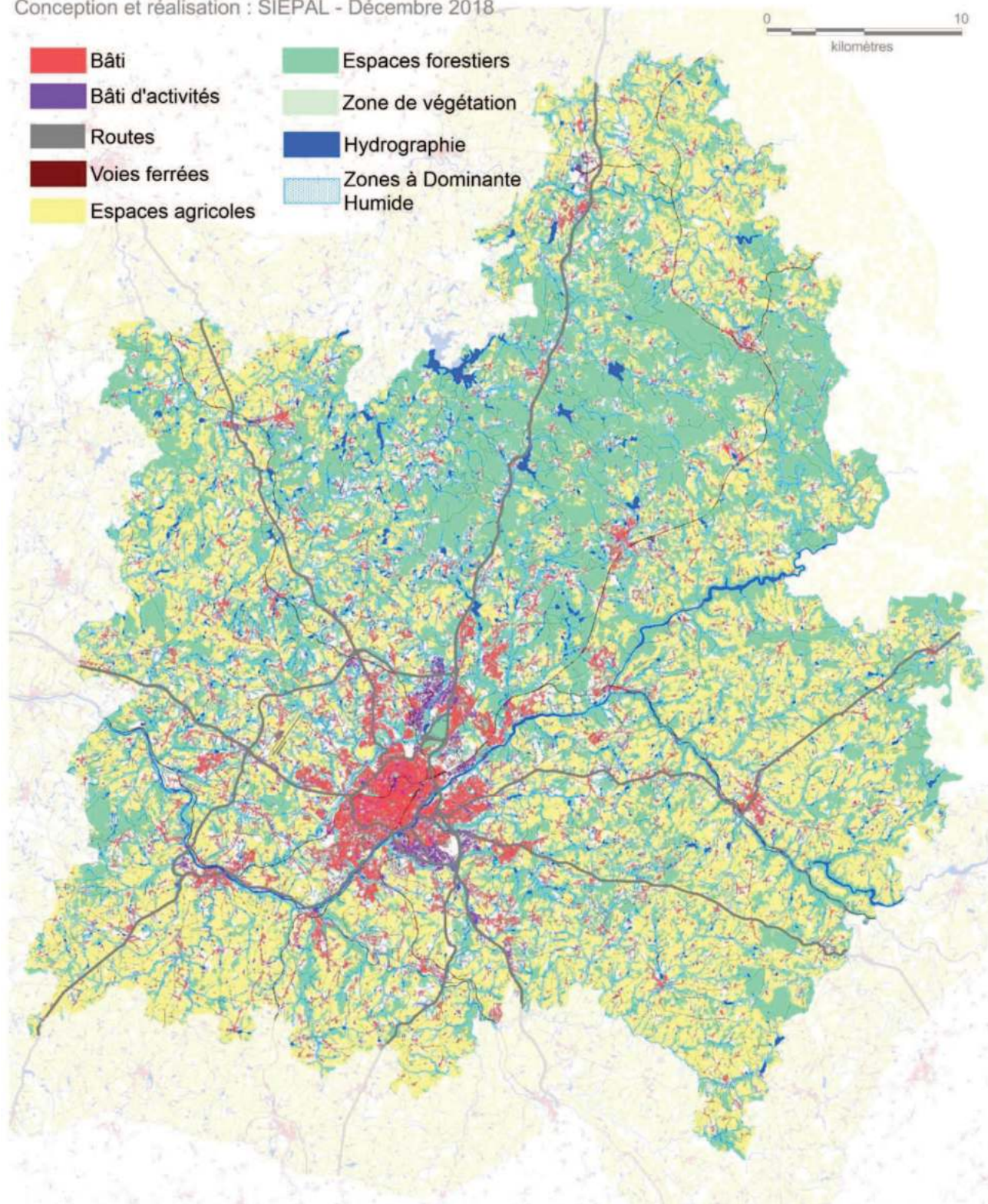


ILLUSTRATION N°16 : OCCUPATION DU SOL EN 2017

Sources : BD Topo 2017, BDForêt V2 - IGN© ; RPG 2017 - ASP ; ZDH - EPTB Vienne
Conception et réalisation : SIEPAL - Décembre 2018



3.5. Une consommation d'espace en régression

Éléments clés

- ☛ 1 685 hectares artificialisés entre 2007 et 2016, dont 1 200 hectares pour le logement
- ☛ Les espaces forestiers croissent : + 6 500 hectares en 10 ans.

La partie « Analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et justification des objectifs chiffrés » (chapitre 8 pages 116 à 171 du présent rapport) permet de mesurer l'impact de l'urbanisation sur les espaces agricoles, naturels et forestiers.

- Entre 2007 et 2016 inclus, la consommation d'espace totale du SCoT a été de 1685 hectares dont 1200 hectares pour le logement (y compris voiries et espaces publics) soit 57 % du total, 400 hectares pour l'activité (y compris voies d'accès) soit 23 %, 50 hectares pour les destinations « mixtes » soit 2 % et 35 hectares pour les voiries structurantes soit 2 %.
- Cette consommation a eu tendance à diminuer sur cette période, en grande partie en lien avec une importante chute du volume de construction : - 58 % de parcelles, toutes destinations confondues, construites entre 2007 et 2016. Cette baisse est également corrélée à celle de la taille moyenne des parcelles, de l'ordre de 12 %.
- Près de 50 % des espaces consommés l'ont été dans le pôle urbain, secteur déjà le plus urbanisé, où les espaces agricoles naturels et forestiers sont les plus morcelés et où la pression foncière est la plus forte. Près d'un tiers de la consommation spatiale s'est concentrée dans les communes de 2^{ème} couronne, phénomène qui témoigne d'une tendance à la poursuite de la périurbanisation pouvant fragiliser les espaces agricoles, naturels et forestiers.
- L'analyse des photographies aériennes de 2006, 2010 et 2014 montre que la majeure partie des espaces consommés sont des espaces agricoles, parfois non cultivés depuis plusieurs années voire en cours d'enfrichement.
- L'évolution à la baisse de la surface agricole utile (SAU) entre 2000 et 2010 et des surfaces agricoles déclarées à la PAC entre 2010 et 2017 confirme cette tendance :
 - une baisse de plus de 5000 ha de SAU entre 2000 et 2010 (- 7 %) mais qui ne s'explique pas uniquement par l'urbanisation, certains espaces agricoles ayant pu devenir des espaces naturels ou forestiers.
 - une diminution de 1158 ha déclarés à la PAC entre 2010 et 2017 (- 2 %)
- A l'inverse, la forêt est stable, voire progresse. En effet entre 2004 (IFN 2004) et 2014 (BDForêt V2), et malgré un léger changement de méthodologie rendant la version de 2014 plus précise, les espaces forestiers ont gagné plus de 6 500 hectares, passant d'un peu moins de 50 500 hectares à près de 57 000.

3.6. Atouts, faiblesses et enjeux en matière de paysages, d'aménagement de l'espace et occupation du sol du territoire pour 2030

Les atouts du territoire

- ▶ Une diversité des milieux agricoles, forestiers et naturels. Un bocage relativement préservé, en particulier au sud et au nord-ouest du territoire.
- ▶ Un patrimoine riche et diversifié témoin de l'occupation ancienne du territoire
- ▶ Des paysages remarquables variés et attrayants
- ▶ Des perspectives et des points de vue de qualité en lien avec le relief et les grandes vallées
- ▶ Une prise de conscience de la nécessité de préserver les paysages notamment en stoppant l'urbanisation linéaire et en limitant la consommation d'espace.

Les faiblesses et menaces

- ▶ Une urbanisation récente conduisant à une homogénéisation du paysage dans certains secteurs.
- ▶ Un risque de mutation ou d'artificialisation des espaces naturels, agricoles ou forestiers qui pourrait venir perturber l'équilibre du territoire.
- ▶ Une méconnaissance de certains espaces, notamment naturels par manque de données fiables et/ou récentes.

Les enjeux en matière de paysages, d'aménagement de l'espace et occupation du sol pour 2030

- ▶ Maîtriser la périurbanisation, l'accroissement urbain et les impacts paysagers des extensions urbaines pour aller vers une gestion économe et paysagère de l'espace.
- ▶ Préserver et valoriser les éléments du patrimoine paysager, la richesse et la spécificité des paysages, garants de la qualité du cadre de vie, du maintien de la biodiversité, et de l'attractivité touristique : bocages, forêts, vallées...
- ▶ Maintenir l'activité agricole comme principal outil de gestion des paysages et du maillage bocager.
- ▶ Rechercher une meilleure intégration paysagère des entrées de ville et des franges urbaines.
- ▶ Limiter l'artificialisation du sol pour préserver le cadre de vie des habitants.

Chapitre 4 – diagnostic agriculture et sylviculture

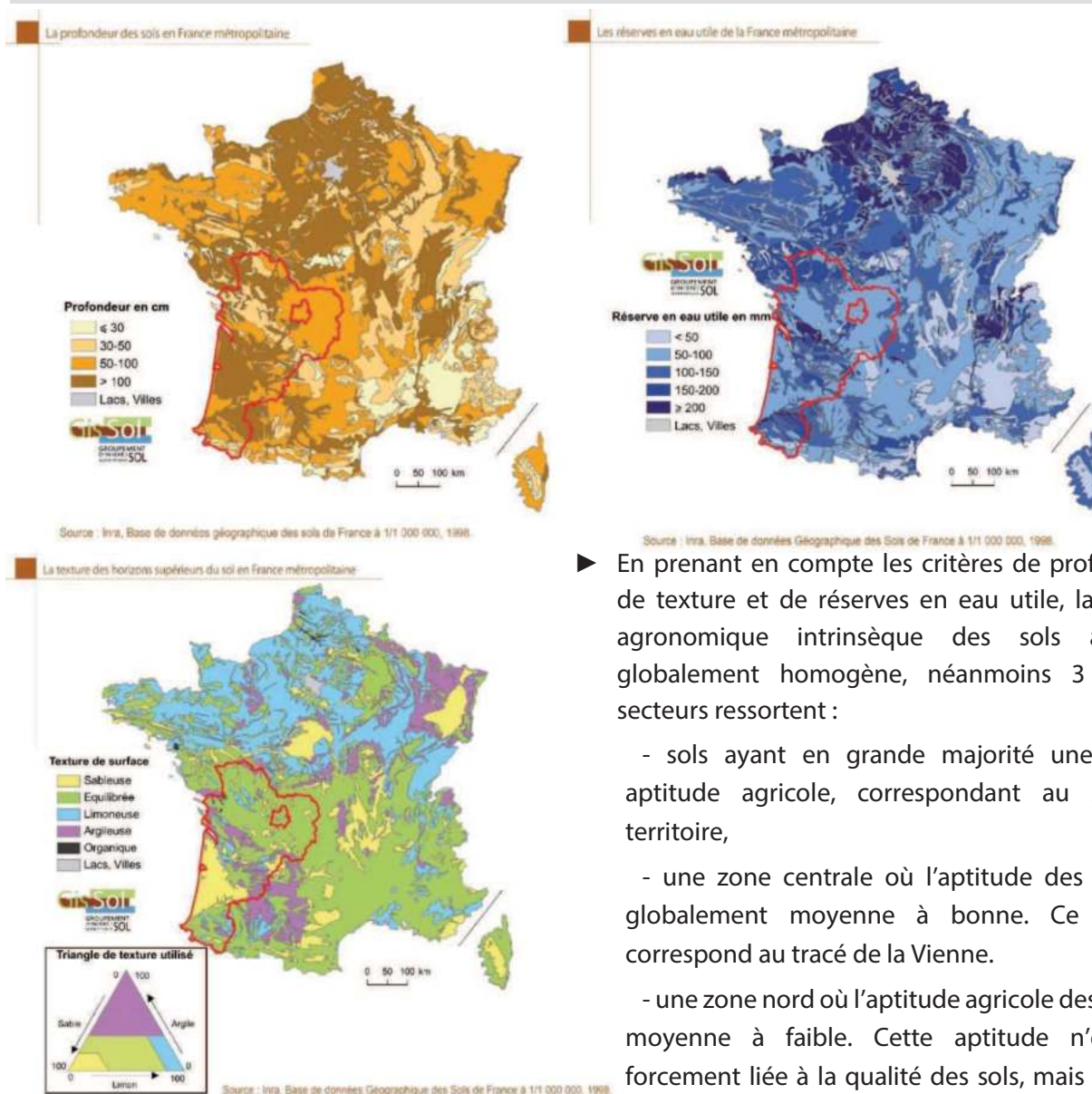
4.1. Une qualité agronomique des sols globalement homogène

Eléments clés

- ☛ Une bonne aptitude agricole de la plupart des sols

- La qualité agronomique des sols est définie par le croisement de deux paramètres :
 - les contraintes agronomiques caractérisées par la fertilité du sol, la facilité de travail du sol (présence ou absence de zones hydromorphes, de pentes, facilité d'accès aux parcelles...), la présence d'eau en excédent.
 - le potentiel agronomique du sol caractérisé par la profondeur du sol, la texture du sol, la charge en cailloux, la qualité de la réserve d'eau du sol.

ILLUSTRATION N°17 : CARACTERISTIQUES DES SOLS EN NOUVELLE AQUITAINE



- En prenant en compte les critères de profondeur, de texture et de réserves en eau utile, la qualité agronomique intrinsèque des sols apparaît globalement homogène, néanmoins 3 grands secteurs ressortent :

- sols ayant en grande majorité une bonne aptitude agricole, correspondant au sud du territoire,
- une zone centrale où l'aptitude des sols est globalement moyenne à bonne. Ce secteur correspond au tracé de la Vienne.
- une zone nord où l'aptitude agricole des sols est moyenne à faible. Cette aptitude n'est pas forcément liée à la qualité des sols, mais plutôt à des contraintes extérieures (tel que l'excès d'eau).

- Cependant, cette qualité agronomique peut localement être limitée par d'autres contraintes : excès d'eau lié à la présence de zones humides, la topographie, par exemple. Des améliorations de la qualité agronomique des sols ont pu être réalisées à l'échelle parcellaire, mais les caractéristiques générales de la zone n'ont pas pu être modifiées aux cours de ces dernières années.

Les perspectives seront essentiellement liées à la gestion des conflits d'usage entre l'agriculture et l'urbanisation, l'objectif étant de maintenir la vocation agricole des terres présentant le meilleur potentiel.

4.2. Des exploitations agricoles qui ont tendance à voir leur SAU augmenter

Eléments clés

- ☛ 1 273 exploitations en 2010 contre 1 794 en 2000, soit une perte de 521 exploitations chaque année
- ☛ 68 060 hectares de SAU en 2010 contre 73 122 ha en 2000, soit une baisse de 7%
- ☛ Une SAU moyenne des exploitations qui a augmenté de 12 hectares entre 2000 et 2010 pour atteindre: 53 hectares.

Un nombre d'exploitations qui décroît moins fortement que sur la période précédente

	Nombre d'exploitations en 2000	Nombre d'exploitations en 2010	Evolution annuelle moyenne	Evolution 2000-2010 en %
Nouvelle Aquitaine	110397	83138	-2726	-24,7%
Haute Vienne	6546	4815	-173	-26,4%
SIEPAL	1794	1273	-521	-29,0%
Pôle urbain (1er couronne et Limoges)	258	162	-10	-37,2%
Commune de Limoges	76	45	-3	-40,8%
1er couronne	182	117	-7	-35,7%
2ème couronne	539	375	-16	-30,4%
3ème couronne	741	547	-19	-26,2%
Pôles d'équilibre	256	189	-7	-26,2%
EPCI Limoges Métropole	601	407	-19	-32,3%
EPCI Noblat	402	313	-9	-22,1%
EPCI Val de Vienne	233	162	-7	-30,5%
EPCI ELAN	558	391	-17	-29,9%

Sources : RGA 2000 et 2010

- Même si dans la période 2000-2010 la baisse du nombre d'exploitations est moins marquée qu'au cours de la période 1988-2000, le phénomène de disparition des exploitations agricoles se poursuit.

4 - AGRICULTURE ET SYLVICULTURE

Ainsi, en 2010, le territoire du SCoT comptait 1273 exploitations, soit une baisse de 29 % par rapport à 2000. Ce sont les espaces les plus urbanisés, pôle urbain (dont Limoges) et notamment la 1^{ère} couronne, qui connaissent les plus fortes baisses, respectivement -37 % (- 41 % pour Limoges) et - 36 %. Ainsi, le pôle urbain a vu entre 2000 et 2010 le nombre d'exploitations diminuer de 96 unités.

Les pôles d'équilibre, qui pourtant bénéficient d'un contexte urbain plus marqué que la troisième couronne, ont vu leur nombre d'exploitations baisser de manière équivalente en pourcentage entre 2000 et 2010.

La communauté de communes de Noblat, est le territoire qui enregistre la baisse la moins importante avec une chute de 22 % du nombre d'exploitations entre 2000 et 2010.

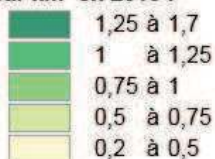
En 1988, 18 communes possédaient plus de 50 exploitations sur leur territoire, en 2010, elles ne sont plus que 2 : Saint-Léonard-de-Noblat et Séréilhac.

ILLUSTRATION N°18 : DENSITE ET EVOLUTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

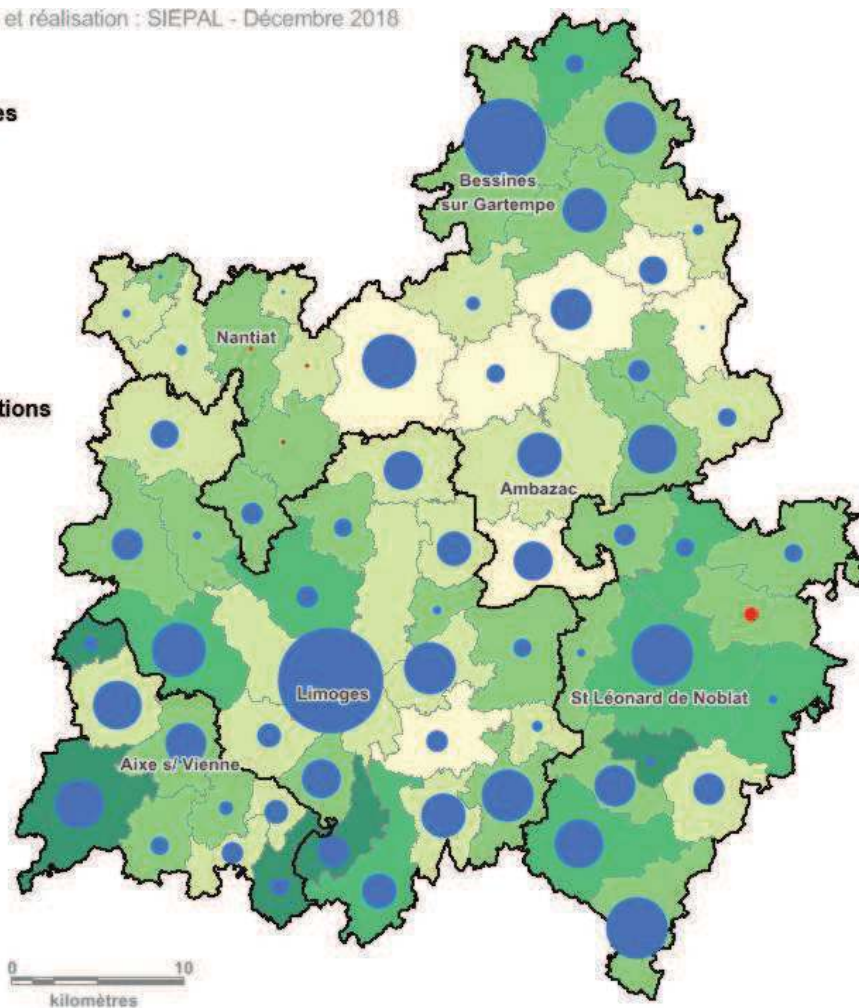
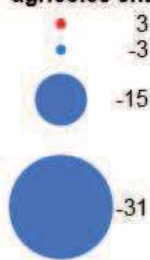
Sources : RGA 2010

Conception et réalisation : SIEPAL - Décembre 2018

Nombre d'exploitations agricoles par km² en 2010 :



Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2000 et 2010 :



Une réduction linéaire de la Superficie Agricole Utilisée (SAU)

	SAU en 2000	SAU en 2010	Evolution annuelle moyenne	Evolution 2000-2010 en %
Nouvelle Aquitaine	4096292	3936908	-15938	-3,9%
Haute Vienne	304910	291354	-1356	-4,4%
SIEPAL	73122	68062	-506	-6,9%
Pôle urbain (1er couronne et Limoges)	7140	5702	-144	-20,1%
Commune de Limoges	1800	1438	-36	-20,1%
1er couronne	5340	4264	-108	-20,1%
2ème couronne	22901	20938	-196	-8,6%
3ème couronne	33681	32468	-121	-3,6%
Pôles d'équilibre	9400	8954	-45	-4,7%
EPCI Limoges Métropole	21940	19364	-258	-11,7%
EPCI Noblat	19629	19122	-51	-2,6%
EPCI Val de Vienne	9665	8914	-75	-7,8%
EPCI ELAN	21888	20662	-123	-5,6%

Sources : RGA 2000 et 2010

- Pendant la période la plus récente (2000 - 2010), la SAU globale du territoire a baissé de près de 5061 ha. Cette baisse est sensiblement similaire à celle observée entre 1988 et 2010 où la disparition de SAU a touché 4962 ha.

C'est au sein de Limoges Métropole que la baisse est la plus importante avec une perte de 2576 ha de SAU entre 2000 et 2010, soit plus de la moitié de la perte enregistrée pour l'ensemble du territoire du SCoT. Parallèlement, la communauté de communes de Noblat a perdu moins de 3 % de sa SAU (507 ha). Concernant les couronnes, c'est en 2^{ème} couronne que la baisse de SAU est la plus importante avec une perte de près de 2000 ha.

Une situation contrastée s'observe en fonction des communes :

- certaines communes ont vu leur SAU augmenter consécutivement sur les deux périodes d'analyse (1988-2000 et 2000- 2010) : il s'agit des communes de Beynac, Eyjeaux, Eyboulleuf, La Jonchère-Saint-Maurice, Royères, Saint-Priest-Taurion, Saint-Martin-Terressus. Toutes ces communes sont situées en deuxième et troisième couronne.
 - à l'inverse les communes du pôle urbain perdent généralement de la SAU sur les deux périodes de référence. Entre 2000 et 2010, le pôle urbain enregistre proportionnellement la plus forte baisse de SAU : - 20 %, soit une perte de 1438 ha en 10 ans. Ainsi, le pôle urbain, composé de neuf communes et représentant 15 % de la superficie, est responsable de la disparition entre 2000 et 2010 de près de 30 % du total de la SAU du SCoT.
- La pression urbaine et le développement des infrastructures de communication ont joué un rôle prépondérant dans cette baisse de la SAU.

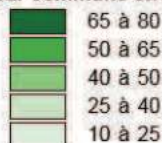
ILLUSTRATION N°19 :

EVOLUTION DE LA SURFACE AGRICOLE UTILE (SAU) – PART DE LA SAU PAR COMMUNE EN 2010

Sources : RGA 2010

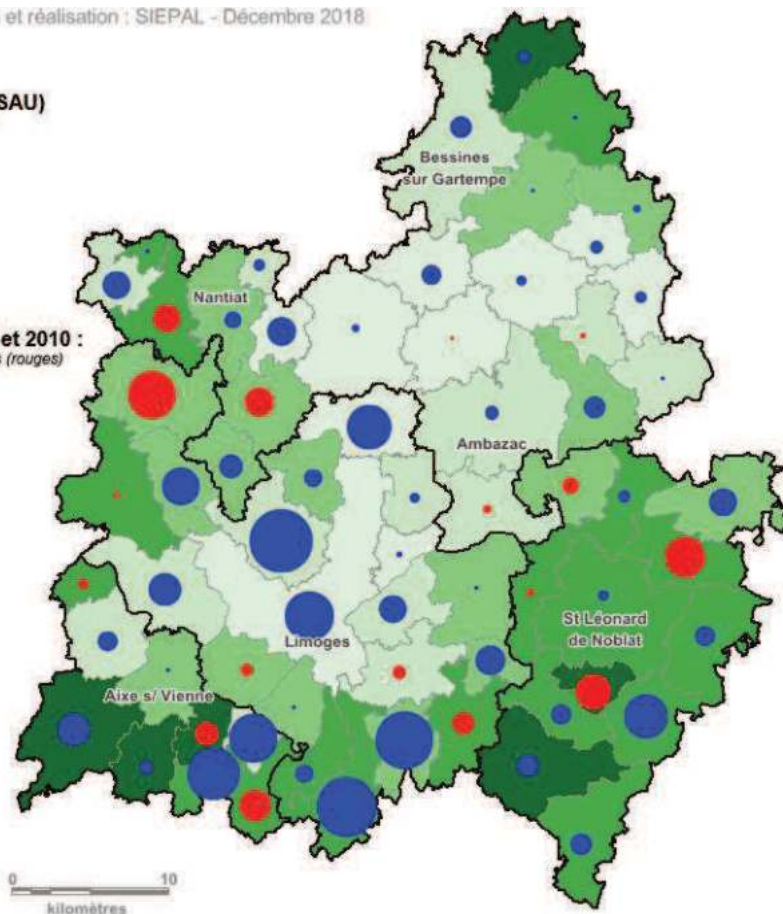
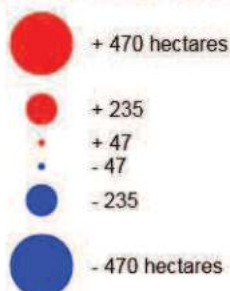
Conception et réalisation : SIEPAL - Décembre 2018

Part de Surface Agricole Utile (SAU) par commune en 2010 :



Evolution de la SAU entre 2000 et 2010 :

Nombre d'hectares perdus (bleus) ou gagnés (rouges)



Un mouvement de concentration des exploitations

	SAU moyenne des exploitations en 2000	SAU moyenne des exploitations en 2010	Evolution annuelle moyenne (en ha)	Evolution 2000-2010 en %
Nouvelle Aquitaine	37	47	1,0	27,6%
Haute Vienne	47	61	1,4	29,9%
SIEPAL	41	53	1,3	31,2%
Pôle urbain (1er couronne et Limoges)	28	35	0,8	27,2%
Commune de Limoges	24	32	0,8	34,9%
1er couronne	29	36	0,7	24,2%
2ème couronne	42	56	1,3	31,4%
3ème couronne	45	59	1,4	30,6%
Pôles d'équilibre	37	47	1,1	29,0%
EPCI Limoges Métropole	37	48	1,1	30,3%
EPCI Noblat	49	61	1,2	25,1%
EPCI Val de Vienne	41	55	1,4	32,7%
EPCI ELAN	39	53	1,4	34,7%

Sources : RGA 2000 et 2010

Seules 14 des 65 communes qui composent le SCoT ont vu la SAU moyenne de leurs exploitations agricoles baisser. Dans 8 communes la SAU moyenne des exploitations a augmenté de plus des trois quarts de leur surface de départ.

4 - AGRICULTURE ET SYLVICULTURE

Les gains moyens de SAU par exploitation, entre 2000 et 2010, sont deux fois plus importants en 2^{ème} et 3^{ème} couronnes (+ 14 ha en moyenne) qu'en 1^{ère} couronne (+ 7 hectares en moyenne). C'est en 1^{ère} couronne que les exploitations sont les plus petites avec une moyenne de 36 ha (32 ha pour Limoges) et qu'elles ont le moins grandi (+24 %).

Les plus grandes exploitations se retrouvent sur le territoire de Noblat avec une superficie moyenne de 61 ha en 2010 alors qu'elles n'ont progressé que de 25 % (+ 12 ha). Celles d'Elan et du Val de Vienne ont respectivement augmenté de 35 % et 33 % pour un gain moyen de 14 hectares entre 2000 et 2010. Celles de Limoges Métropole, bien qu'ayant progressé de 30 %, ne dépassent pas les 50 ha en moyenne en 2010.

Comme au niveau régional et national, le territoire du SCoT voit les exploitations agricoles se concentrer. Les petites exploitations disparaissent progressivement au profit des « grandes et moyennes » exploitations (cf. analyse de la taille et des revenus des exploitations) plus viables économiquement. Le nombre d'exploitations de plus de 100 ha est de 237 en 2010, soit 18,6 % des exploitations possédant 54,6 % de la SAU.

ILLUSTRATION N°20 :

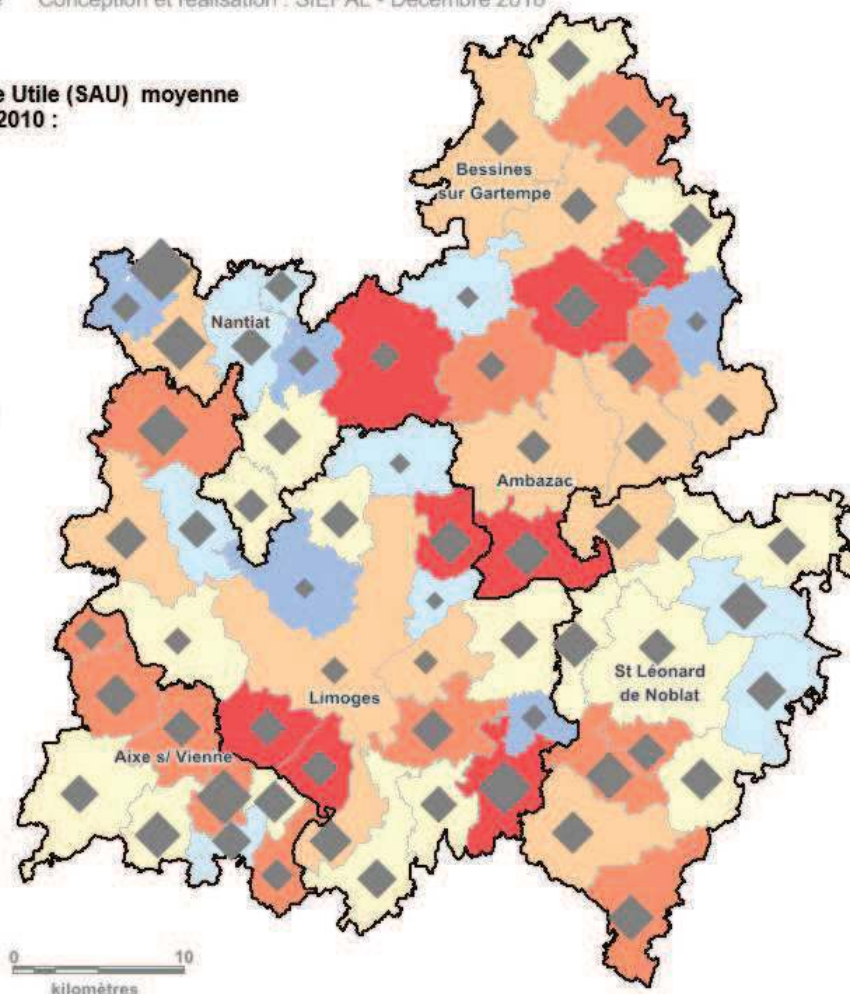
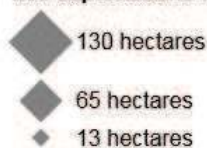
EVOLUTION DE LA SURFACE AGRICOLE UTILE (SAU) – TAILLE MOYENNE DES EXPLOITATIONS EN 2010

Sources : RGA 2000 et 2010 - Agreste Conception et réalisation : SIEPAL - Décembre 2018

Evolution de la Surface Agricole Utile (SAU) moyenne des exploitations entre 2000 et 2010 :



Surface Agricole Utile moyenne des exploitations en 2010 :



4.3. Un territoire tourné vers l'élevage

Des cultures agricoles largement occupées par des prairies

Cette analyse est basée sur l'exploitation des données issues du Registre Parcellaire Graphique. Le Registre Parcellaire Graphique ou RPG est une base de données administrée par l'Agence de Services et de Paiement (ASP). Elle regroupe l'ensemble des parcelles agricoles déclarées par les agriculteurs dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC).

Éléments clés

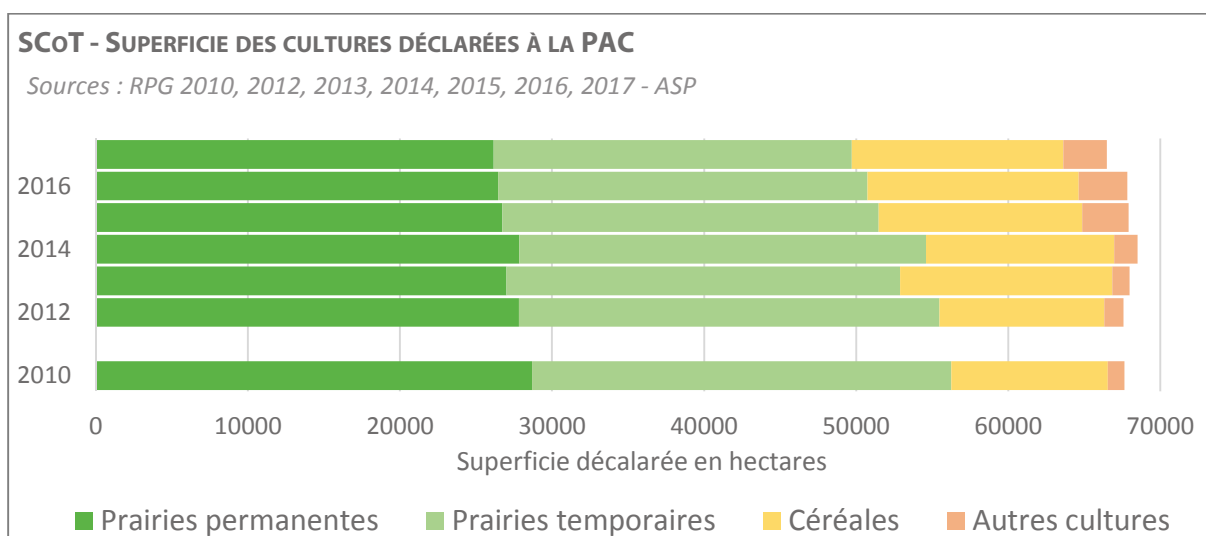
En 2017, sur le territoire du SCoT, près de 66 500 hectares ont été déclarés à la PAC, soit 41 % du territoire.

- Les prairies permanentes et temporaires, avec respectivement plus de 26 100 et 23 500 hectares, sont largement majoritaires puisqu'elles représentent près de 75 % des surfaces déclarées et plus de 30 % de la superficie totale du SCoT.

Les céréales occupent un peu plus de 20 % de l'espace déclaré à la PAC, soit moins de 14 000 hectares et 9 % du SCoT. Les autres cultures sont marginales, elles représentent moins de 5 % des cultures déclarées à la PAC et moins de 2 % du territoire du SCoT.

- **Entre 2010 et 2017, la surface totale déclarée à la PAC a diminué de 1158 hectares, soit une baisse de 2 % de la surface déclarée*.** Pourtant, entre 2010 et 2014, la surface déclarée avait augmenté pour atteindre 68 510 hectares en 2014. Depuis 2014, la perte est donc de plus de 2000 hectares, soit 3 % de la surface déclarée.

**Voir la partie Analyse de la consommation d'espace pour le détail des terres agricoles ne faisant plus l'objet d'une déclaration à la PAC entre 2010 et 2017.*



4 - AGRICULTURE ET SYLVICULTURE

► Évolution 2010-2017 des principales cultures :

Total prairies : - 6550 hectares, soit une baisse de 12 % de la surface déclarée :

- Prairies permanentes : - 2535 ha (- 9 %)
- Prairies temporaires : - 4015 ha (- 15 %)

Total céréales : + 3635 hectares, soit une augmentation de 35 % de la surface déclarée :

- Blé tendre (majoritairement blé tendre d'hiver) : + 988 ha (+ 39 %)
- Maïs (majoritairement maïs ensilage) : + 803 ha (+ 20 %)
- Orge (majoritairement orge d'hiver) : - 42 ha (- 3 %)
- Autres céréales (en majorité triticales d'hiver, puis mélange de céréales, puis sarrasin, puis avoine d'hiver,...) : + 1886 ha (+ 80 %)

Fourrage (majoritairement mélange de légumineuses fourragères) : +1087 ha (+ 1766 %)

Colza (majoritairement colza d'hiver) : + 322 ha (+ 194 %)

- La baisse des prairies est à relativiser, même si elle semble importante en terme de surface, les prairies sont encore largement majoritaires en représentant encore 75 % des surfaces de cultures du SCoT. La hausse des céréales et du fourrage serait liée à la volonté de développer une plus grande autonomie alimentaire des exploitations (en lien avec la production de lait ou l'engraissement du bétail). Avec les changements climatiques, ce phénomène pourrait s'accroître afin d'assurer l'alimentation des troupeaux en cas de sécheresse (ces cultures n'ayant pas ou peu besoin d'être irriguées sur le territoire du SCoT).

Une production agricole majoritairement orientée vers l'élevage bovin

Cette analyse est basée sur l'orientation technico-économique des communes (production dominante de la commune, déterminée selon la contribution de chaque surface ou cheptel de l'ensemble des exploitations agricoles de la commune à la production brute standard).

Éléments clés

En 2010, 60 % des communes bénéficient d'une production dominante tournée vers l'élevage bovin et 29 % sont orientées vers la polyculture et le polyélevage. Dans le SCoT, ces dernières peuvent correspondre à des exploitations tournées vers l'élevage avec production de fourrages ou de céréales/protéagineux destinés à l'alimentation des animaux.

	SIEPAL		Pôle urbain (1er couronne et Limoges)		1er couronne		2ème couronne		3ème couronne		Pôles d'équilibre	
	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010
Bovins viande	26%	32%	11%	22%	13%	25%	29%	29%	20%	33%	20%	60%
Bovins mixte	32%	28%	33%	22%	38%	25%	33%	29%	40%	30%	40%	20%
Ovins et caprins	12%	5%	0%	11%	0%	13%	10%	5%	20%	3%	20%	0%
Volailles	0%	2%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	3%	0%	0%
Autres herbivores (ex. chevaux)	9%	5%	22%	0%	25%	0%	14%	10%	0%	3%	0%	0%
Polyculture et polyélevage	20%	29%	33%	44%	25%	38%	14%	29%	20%	27%	20%	20%

Sources : RGA 2000 et 2010

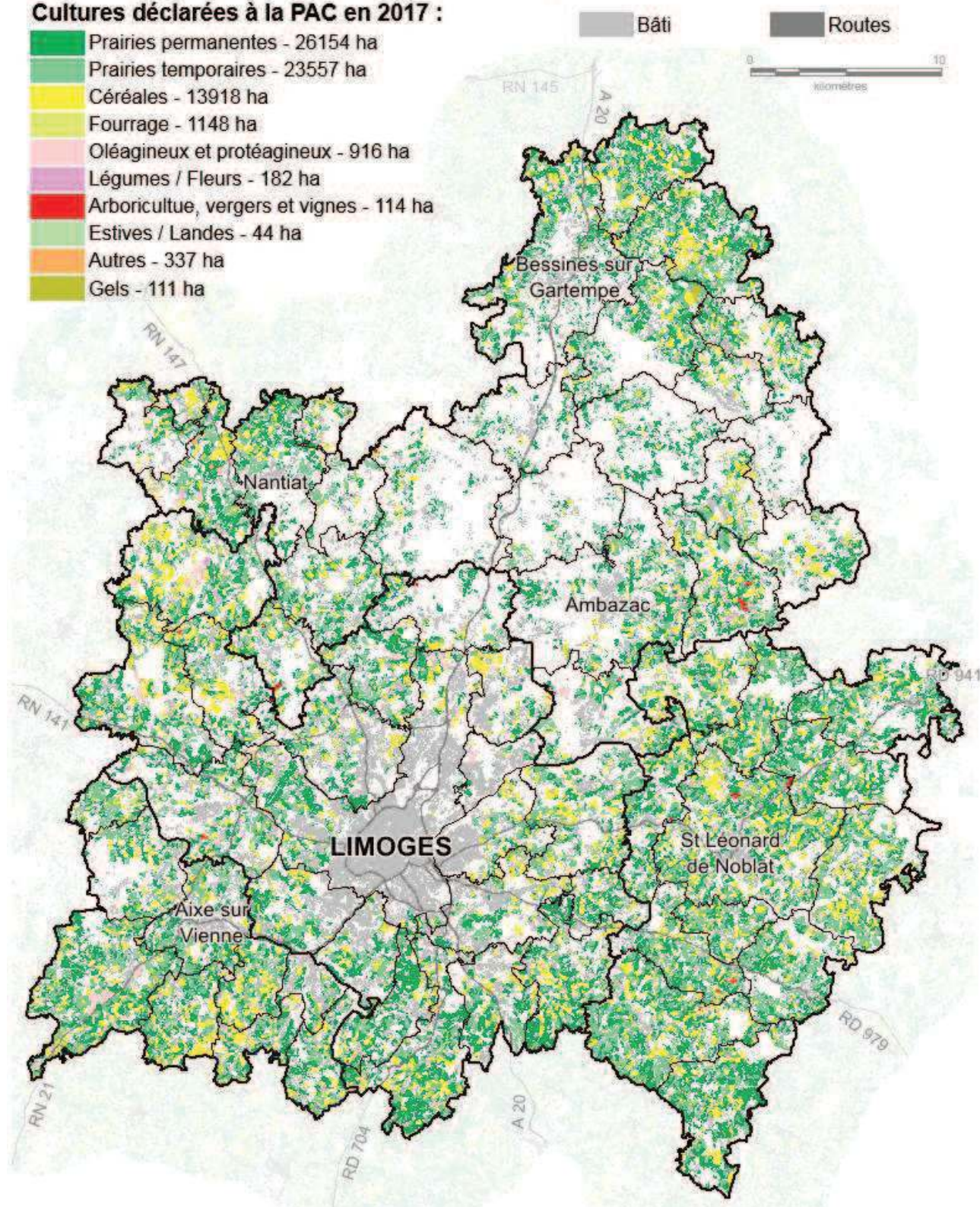
ILLUSTRATION N°21 : CULTURES AGRICOLES EN 2017

Sources : BDTopo 2016 - IGN© ; RPG 2017 - ASP

Conception et réalisation : SIEPAL - Décembre 2018

Cultures déclarées à la PAC en 2017 :

	Prairies permanentes - 26154 ha
	Prairies temporaires - 23557 ha
	Céréales - 13918 ha
	Fourrage - 1148 ha
	Oléagineux et protéagineux - 916 ha
	Légumes / Fleurs - 182 ha
	Arboriculture, vergers et vignes - 114 ha
	Estives / Landes - 44 ha
	Autres - 337 ha
	Gels - 111 ha



4 - AGRICULTURE ET SYLVICULTURE

	EPCI Limoges Métropole		EPCI ELAN		EPCI Noblat		EPCI Val de Vienne	
	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010
Bovins viande	25%	25%	29%	38%	17%	17%	33%	56%
Bovins mixte	30%	25%	21%	17%	58%	58%	33%	22%
Ovins et caprins	5%	5%	13%	0%	25%	17%	11%	0%
Volailles	0%	0%	0%	4%	0%	0%	0%	0%
Autres herbivores (ex. chevaux)	15%	5%	13%	8%	0%	0%	0%	0%
Polyculture et polyélevage	25%	40%	25%	33%	0%	8%	22%	22%

Sources : RGA 2000 et 2010

- Entre 2000 et 2010, une progression marquée des exploitations tournées vers la production de bovins viande et des exploitations en polyculture et en polyélevage a eu lieu au détriment des productions de bovins mixte, d'ovins et caprins et d'autres herbivores.
- Les exploitations produisant majoritairement des bovins destinés à la viande sont majoritaires au sein du SCoT : 32 % des exploitations en 2010 contre 26 % en 2000. Leur proportion a doublé dans le pôle urbain (22 % des exploitations en 2017) et triplé dans les pôles d'équilibre où elles représentent, en 2017, 60 % des exploitations. Sur le territoire du Val de Vienne, elles représentent plus de la moitié des exploitations en 2017 (56 %) alors qu'elles ne représentent que 17 % des exploitations à Noblat. A l'inverse, les bovins mixte représentent 58 % des exploitations à Noblat (stable depuis 2000) et seulement 17 % à ELAN.
- La production bovine bénéficie d'une image d'excellence : plus d'un quart des exploitations du territoire dispose d'un signe de qualité (Labels, Appellation d'Origine Protégée AOP, Indication Géographique Protégée IGP ou Bio). Cette filière bovine jouit de la présence sur le territoire de structures permettant d'améliorer la production et de la valoriser avec notamment la présence de la station du Pôle de Lanaud (le siège de la plupart des organisations de sélection en race Limousine, il abrite notamment la Station Nationale de Qualification), une industrie agroalimentaire permettant de transformer et de commercialiser cette production bovine (abattoir municipal de Limoges, Somafer, zone agroalimentaire de la Ribière, Madrange, etc.).
- La polyculture et le polyélevage concernent désormais la production majoritaire de 29 % des communes du territoire contre 20 % précédemment. Cette orientation technico-économique est particulièrement prégnante dans les espaces les plus urbanisés. Elle est la production dominante de 44 % des communes du pôle urbain (40 % des communes de Limoges Métropole). Ce phénomène traduit un mouvement de diversification des productions ainsi que la volonté de développer l'autonomie alimentaire des exploitations.
- Le territoire du SCoT est inclus dans l'aire géographique de plusieurs produits sous Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine (S.I.Q.O.) :
 - l'AOP « Pomme du Limousin » pour les communes de Boisseuil, Champnétery, La Geneytouse, Nieul, Saint Laurent les Eglises, Saint Léonard de Noblat et Saint Paul
 - l'IGP Agneau du Limousin pour l'ensemble des communes
 - l'IGP Haute-Vienne pour l'ensemble des communes
 - l'IGP Jambon de Bayonne pour la quasi-totalité des communes à l'exception d'Aixe sur Vienne, Bessines sur Gartempe, Beynac, Bosmie l'Aiguille et Burgnac,
 - l'IGP Porc du Limousin pour l'ensemble des communes

- l'IGP veau du Limousin pour l'ensemble des communes
- l'IGP volailles du Périgord pour la quasi-totalité des communes à l'exception de Breuilaufa, le Buis, Burgnac, Chamborêt, Compreignac, Folles, Fromental, Nantiat, Razès et Vaulry

4.4. La dynamique de l'agriculture biologique

Cette analyse est basée sur l'exploitation des données issues de l'Agence Bio.

Éléments clés

- ☛ En 2017, les surfaces certifiées « AB » ou en conversion représentent près de 5100 ha soit une augmentation de près de 150 % par rapport à 2010 (2060 ha).
- ☛ Entre 2010 et 2017 le nombre d'opérateurs Bio, comprenant des producteurs, des transformateurs, des importateurs et des distributeurs, a augmenté de 85 % passant de 81 à 150.
- ☛ Le nombre de producteurs a augmenté de près de 110 % passant de 43 à 90.

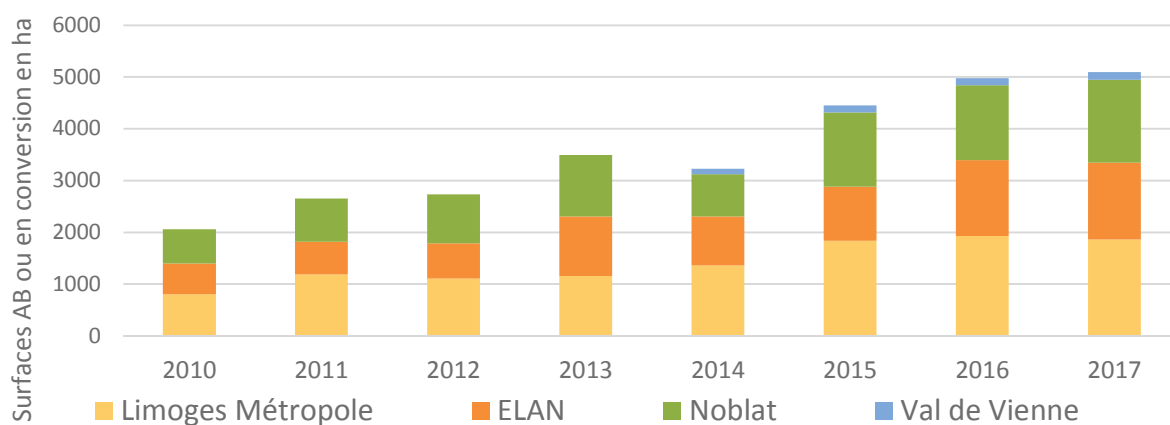
Une forte évolution des surfaces AB ou en conversion entre 2010 et 2017 :

- Entre 2010 et 2017, les surfaces certifiées en agriculture biologique (AB) ou en conversion ont augmenté de près de 150 % passant de 2060 ha à 5095 ha. Cela représente 7,6 % des espaces agricoles déclarés à la PAC en 2017.
- L'ensemble des territoires connaît une forte progression puisque les surfaces passent de 0 à 151 ha à Val de Vienne et qu'elles augmentent de 131 % dans la Communauté Urbaine (1861 ha en 2017), de 142 % à Noblat (1600 ha en 2017) et de 151 % à ELAN (1483 ha en 2017).
- Les surfaces fourragères représentent plus de 80 % de ces surfaces AB ou en conversion alors que les grandes cultures représentent 16 % du total. Les surfaces de production de fruits et légumes frais certifiés ou en conversion sont marginales sur le territoire (1 %).
- Concernant le cheptel « AB », en 2017, l'Agence Bio dénombre sur le territoire du SCoT :
 - 1274 brebis (lait et viande) en augmentation de 211 % par rapport à 2010,
 - 928 poules pondeuses, contre 0 en 2010
 - 1028 vaches allaitantes en augmentation de 12 % par rapport à 2010,
 - 123 vaches laitières, contre 0 en 2010.

4 - AGRICULTURE ET SYLVICULTURE

SCoT - EVOLUTION DES SURFACES AB OU EN CONVERSION ENTRE 2010 ET 2017

Source : Agence Bio



Un nombre d'opérateurs Bio qui a quasiment doublé entre 2010 et 2017 :

Source : Agence Bio

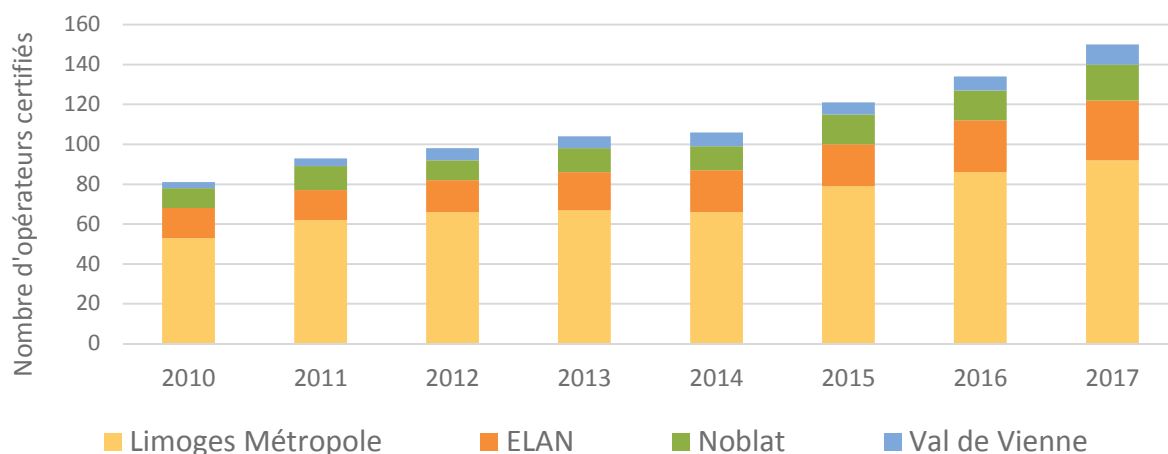
										Evolution 2010 – 2017	
		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Nombre d'opérateurs supplémentaires	Pourcentage d'évolution
Limoges Métropole	Distributeurs	10	10	9	9	10	11	14	17	7	70%
	Importateurs			1	1			1	1	1	
	Producteurs	19	24	25	29	29	38	40	38	19	100%
	Transformateurs	24	28	31	28	27	30	31	36	12	50%
	Nbre total d'opérateurs	53	62	66	67	66	79	86	92	39	74%
ELAN	Distributeurs					1				0	
	Producteurs	13	12	13	17	18	19	24	28	15	115%
	Transformateurs	2	3	3	2	2	2	2	2	0	0%
	Nbre total d'opérateurs	15	15	16	19	21	21	26	30	15	100%
Noblat	Producteurs	9	10	9	10	9	14	14	17	8	89%
	Transformateurs	1	2	1	2	3	1	1	1	0	0%
	Nbre total d'opérateurs	10	12	10	12	12	15	15	18	8	80%
Val de Vienne	Producteurs	2	2	2	2	3	3	4	7	5	250%
	Transformateurs	1	2	4	4	4	3	3	3	2	200%
	Nbre total d'opérateurs	3	4	6	6	7	6	7	10	7	233%
SCoT		81	93	98	104	106	121	134	150	69	85%
dont total producteurs		43	48	49	58	59	74	82	90	47	109%

- En 2017, le territoire du SCoT compte 150 opérateurs Bio, dont 90 producteurs et 42 transformateurs.

Plus de 60 % des opérateurs Bio sont situés sur le territoire de la Communauté Urbaine qui compte, en 2017, 92 opérateurs sur les 150 du SCoT. Val de Vienne, bien qu'étant le territoire comptant le moins d'opérateurs en 2017 (10 dont 7 producteurs) est l'EPCI qui, entre 2010 et 2017, a connu la plus forte progression du nombre d'opérateurs avec une augmentation de 233 % et même + 250 % pour le nombre de producteurs.

SCoT - EVOLUTION DU NOMBRE D'OPÉRATEURS BIO

Source : Agence Bio



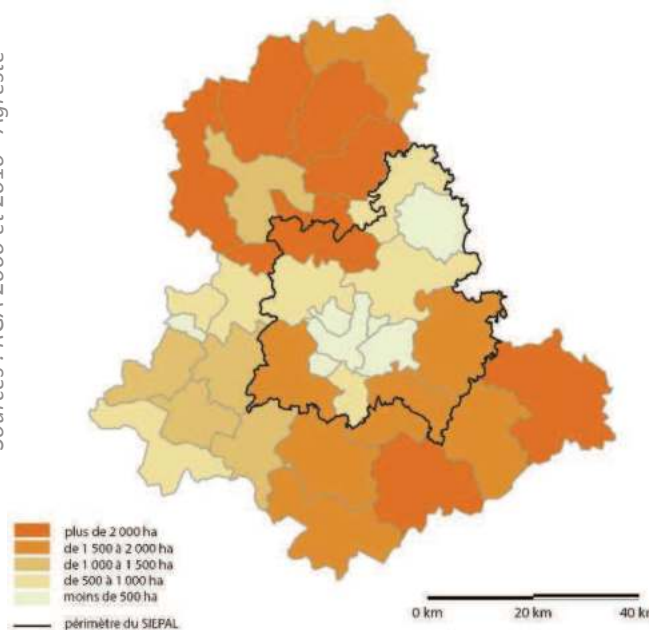
4.5. Un vieillissement des exploitants qui générera de nombreux hectares agricoles disponibles dans les prochaines années

Éléments clés

- Une importante problématique liée au vieillissement des exploitants

ILLUSTRATION N°22 : SAU DISPONIBLE DANS LES PROCHAINES ANNEES

Sources : RGA 2000 et 2010 - Agreste



C'est dans les franges du territoire (à l'exception de la frange nord-est) que la question de la disponibilité future de SAU en lien avec l'âge des exploitants est la plus prégnante. La problématique de la succession reste donc primordiale pour que cette SAU soit préservée.

La chambre d'agriculture de la Haute-Vienne propose déjà plusieurs actions pour favoriser la reprise des exploitations : la mise en relation des cédants avec les potentiels repreneurs (Répertoire Départemental à l'Installation : RDI), les offres de formation à la succession, la promotion à l'installation des jeunes agriculteurs (Programme pour l'Installation des jeunes en agriculture et le Développement des Initiatives Locales : PIDIL).

4.6. Un espace forestier qui occupe un tiers du SCoT, mais une ressource difficilement mobilisable

- L'Inventaire Forestier National (IFN) est chargé de réaliser l'inventaire des ressources forestières au niveau national, il permet ainsi de connaître la répartition, l'état et l'évolution de la forêt française. Depuis 2012, l'IFN a fusionné avec l'IGN au sein de l'Institut national de l'information géographique et forestière.

Depuis 2004, l'IFN a adopté une définition internationale commune à celle de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Union Européenne. La forêt se définit selon trois critères :

- un couvert d'arbres (végétal ligneux de plus de 5 mètres à maturité) supérieur ou égal à 10 %,
- une surface supérieure ou égale à 50 ares (0.5 ha),
- et une largeur supérieure ou égale à 20 mètres.

En dehors de cette forêt, l'IGN détermine quatre autres types d'espaces boisés. Lorsque la partie arborée est inférieure à 20 mètres de large pour une longueur de plus de 25 mètres, il s'agit d'une haie. Le bosquet, composé d'au moins quatre arbres, fait moins de 20 mètres de long et a une surface comprise entre 5 et 50 ares. S'il comporte moins de 4 arbres, on parlera d'arbres isolés ou de bouquet d'arbres. Enfin, un verger est un terrain composé d'arbres fruitiers sur une surface de plus de 0,5 hectare (50 ares).

La BD Forêt® version 2 de l'IGN est une base de données de référence pour les espaces forestiers, élaborée à partir d'ortho-photos aériennes selon une nomenclature nationale en 32 postes. Pour la Haute-Vienne, cette version 2 est disponible depuis fin 2015 et s'appuie sur la campagne de photos aériennes de 2010.

- Ainsi, en Haute-Vienne, en 2010, la forêt recouvre plus de 173 000 hectares, soit 30,5 % de la surface du département. Essentiellement privée, la forêt est composée majoritairement de feuillus mélangés, couvrant près de 105 000 hectares soit 60 % de la forêt. Ainsi, plus des 3/4 de la forêt est recouverte par des feuillus purs et à seulement moins de 10 % par des conifères purs. Le reste est composé de forêts mélangées, de landes, de jeunes peuplements ou de coupes rases.
- Au sein du SCoT, le profil est assez similaire à celui du département. Les forêts de feuillus sont largement majoritaires puisqu'elles occupent 77 % des espaces boisés avec une grande majorité en mélange d'essence de feuillus (2/3 de l'ensemble des forêts du territoire) alors que les forêts de châtaigniers purs ne représentent que 3 % et celles de chênes purs 2 %. Les forêts de résineux purs, telles que les plantations de douglas, sont largement minoritaires (moins de 8,5 % du total des espaces boisés), y compris dans les Monts d'Ambazac, et cette proportion est stable.
- En 2010, la superficie forestière couvre près de 57 000 hectares du territoire du SCoT soit plus d'un tiers du territoire (36%). La comparaison avec des sources plus anciennes montre que la structuration de la forêt évolue peu au cours du temps, en revanche sa superficie augmente légèrement.

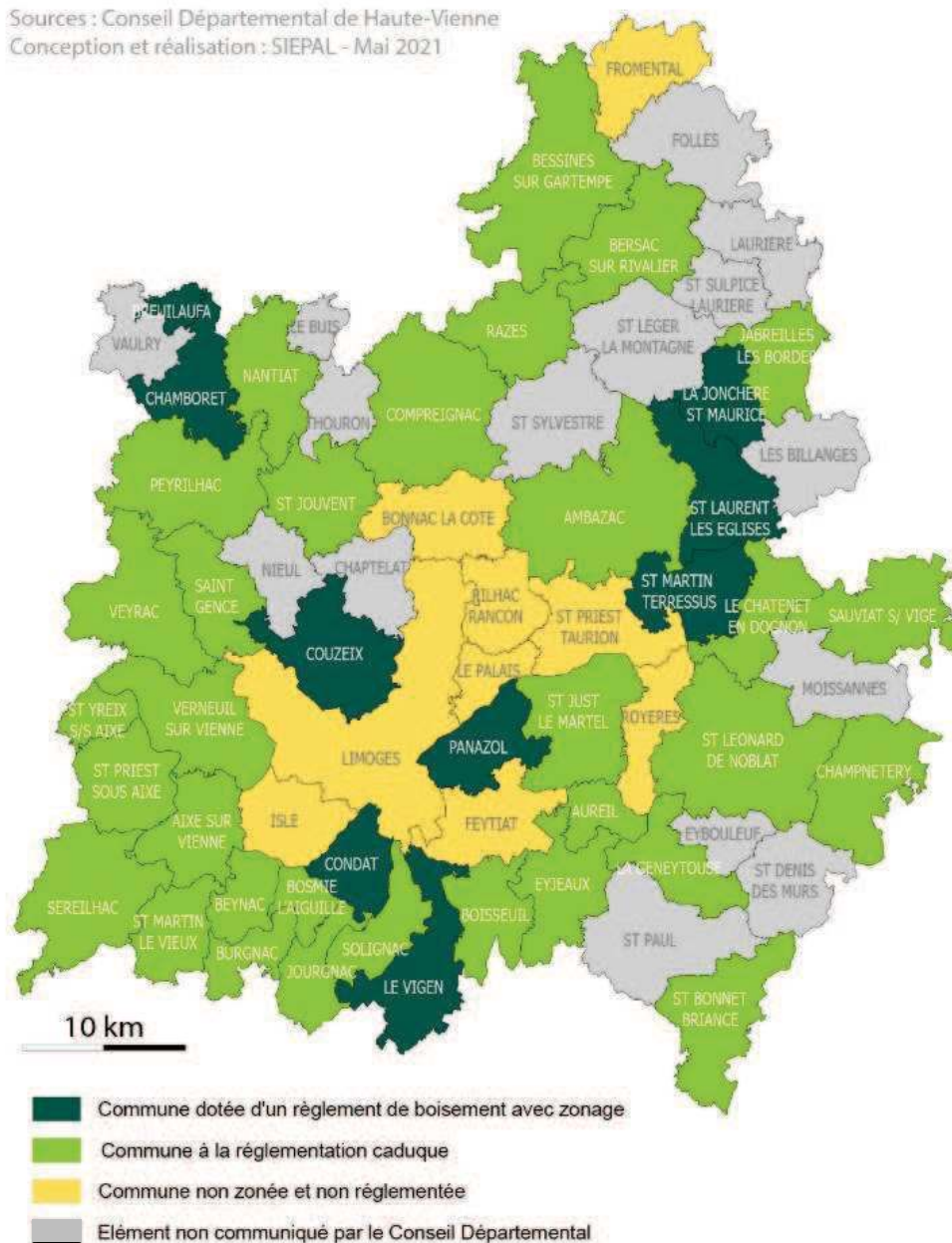
La carte des forêts issue de la BD Forêt® version 2 par type de boisements montre une prédominance de la forêt au nord du SCoT, dans les Monts d'Ambazac, ainsi que le long des cours d'eau (Taurion et Vienne par exemple). La forêt est présente également sur le reste du territoire sous la forme de massifs plus restreints en taille mais bien répartis sur l'ensemble du territoire.

4 - AGRICULTURE ET SYLVICULTURE

- La plupart des espaces forestiers sont privés, entraînant un fort morcellement du foncier représentant parfois un frein à la mise en place de plans de gestion mais surtout à l'exploitation de la ressource. Ainsi, en Haute Vienne, selon le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), plus de 57 % des propriétaires possèdent moins de 1 hectare, et près de 28 % possèdent entre 1 et 4 hectares. Fin 2016, 738 documents de gestion durable existaient en Haute Vienne, couvrant 37 602 hectares soit 30 % de la superficie des forêts privées.
- Les communes peuvent mettre en place un règlement des boisements. Il y est défini pour 15 ans trois types de zones : boisement libre, interdit ou réglementé. Les communes dont les zonages sont caducs sont placées pour l'ensemble de leur territoire en zone réglementée (boisements soumis à l'autorisation du conseil départemental). Certaines communes ne sont ni zonées ni réglementées.

ILLUSTRATION N° 23 : REGLEMENTATION DES BOISEMENTS SUR LE SIEPAL - STATUT DES COMMUNES

Sources : Conseil Départemental de Haute-Vienne
Conception et réalisation : SIEPAL - Mai 2021



4 - AGRICULTURE ET SYLVICULTURE

- L'exploitation à l'échelle de la Haute Vienne en 2015 a conduit à un prélèvement de 489 000 m³ de bois rond, soit moins de 2 % du volume sur pied de la forêt de production du département (25 millions de m³), dont 38 % de bois de trituration, 27 % de bois d'œuvre résineux, 15 % de bois énergie, 7 % de bois d'œuvre feuillus et 12 % d'autres bois d'industrie.
- Le département compte 1064 établissements : 40 % dans le bâtiment, 22 % dans le travail forestier, 16 % dans le travail du bois et fabrication d'articles en bois, 9 % dans la fabrication de meubles, 9 % dans le commerce du bois et 3 % pour l'industrie du papier et du carton. Ainsi, le secteur du bois employait 4036 salariés en 2014 en Haute-Vienne dont 56 % pour l'industrie du papier et du carton dont les principaux établissements sont situés hors du territoire du SCoT mais limitrophe à ce dernier (communauté de communes Porte Océane du Limousin).
- Sur le territoire du SCoT, comme ailleurs, la forêt fait l'objet d'une diversité de fonctions :
 - économiques : bois, récolte de champignons ou de feuillages, tourisme,...
 - environnementales : abri pour la faune et la flore, régulation de la ressource en eau, fixation du carbone,...
 - sociales : paysages, loisirs, sports de nature,...

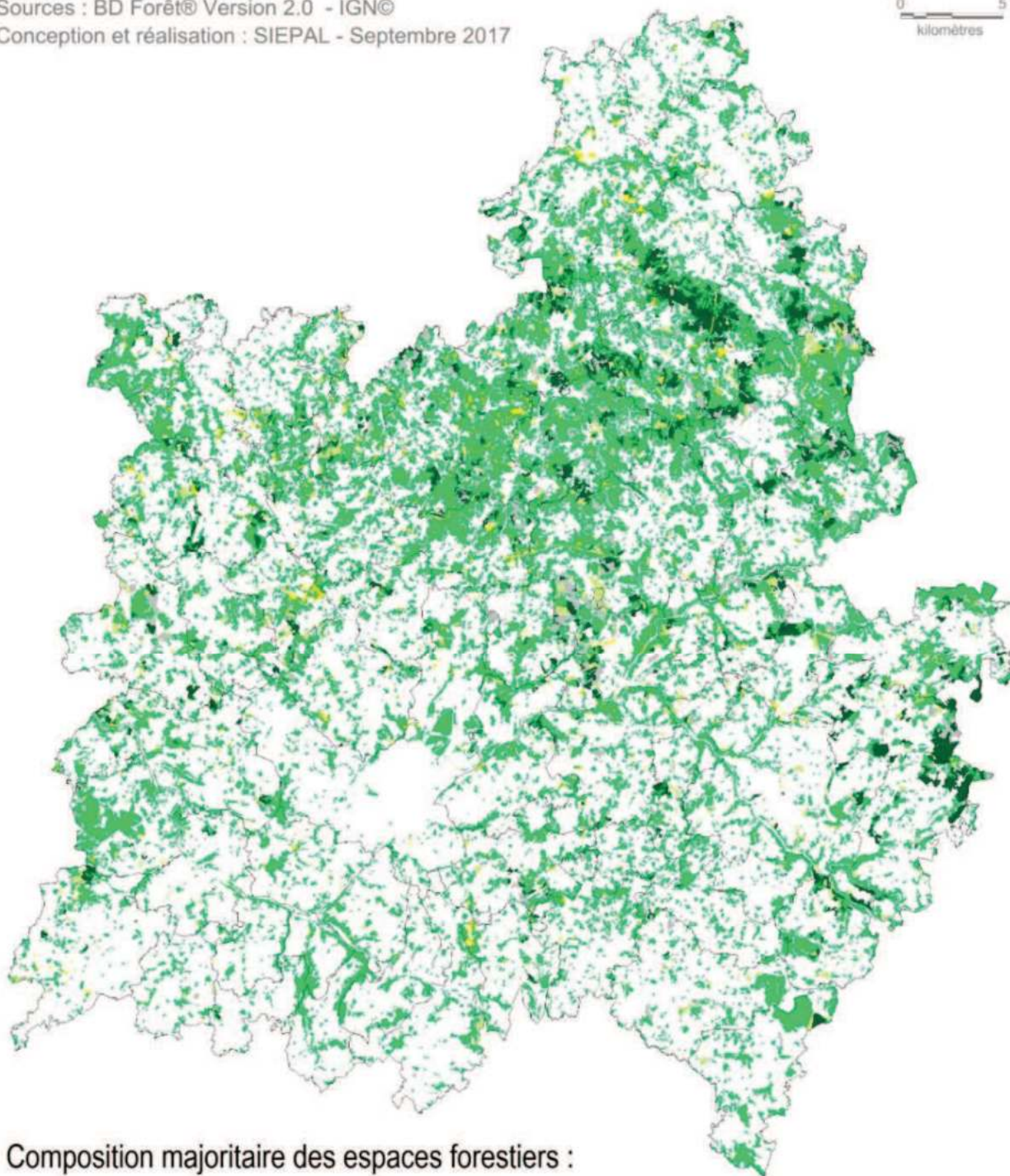
La diversité des espaces boisés accentue cette multifonctionnalité. Les espaces boisés du pôle urbain jouent un rôle social majeur, alors que les cordons boisés des cours d'eau (ripisylve) ont un rôle environnemental et paysager indéniable. Les grands massifs forestiers des Monts d'Ambazac, de par la diversité des essences, la variation de la topographie, leur situation géographique,... embrassent l'ensemble de la diversité des fonctions économiques, environnementales et sociales.

ILLUSTRATION N°24 : ESPACES FORESTIERS EN 2010

Sources : BD Forêt® Version 2.0 - IGN©

Conception et réalisation : SIEPAL - Septembre 2017

0 5
kilomètres



Composition majoritaire des espaces forestiers :

	Conifères purs		Peupleraie
	Feuillus purs		Mélange
	Ligneux bas (landes et formation herbacées)		Non discriminée (jeune peuplement, coupe rase ou incident)

4.7. Atouts, faiblesses et enjeux agricoles et sylvicoles du territoire pour 2030

Les atouts du territoire

- ▶ Des espaces agricoles encore très présents y compris dans les secteurs les plus urbains.
- ▶ Les interfaces entre producteurs locaux et consommateurs qui se développent et offrent aux agriculteurs de nouveaux débouchés commerciaux
- ▶ Une ceinture maraîchère en cours de constitution au sein de la Communauté Urbaine Limoges métropole et des enseignements dispensés au lycée agricole des Vaseix permettent de former des maraîchers en système biologique.
- ▶ Des pratiques agricoles qui offrent des paysages de grande qualité contribuant au cadre de vie agréable du territoire.
- ▶ Un contexte favorable pour le développement d'activités liées à la forêt et la mise en place d'une stratégie de développement de la filière bois portée par la Région Nouvelle Aquitaine.
- ▶ Une forte présence de la forêt et une diversité des peuplements et des milieux accentuant l'effet multifonctionnel des espaces boisés.

Les faiblesses et menaces

- ▶ Une diminution de l'espace agricole atténuée par l'augmentation de la SAU moyenne des exploitations.
- ▶ Le manque de reprises dans le cadre familial.
- ▶ Des démarches de diversification agricole insuffisamment développées.
- ▶ La dispersion de l'habitat entraînant un morcellement des parcelles agricoles dans les espaces périurbains et ruraux.
- ▶ Un morcellement de la forêt limitant à la fois son exploitation et la mise en place de documents de gestion durable.
- ▶ Des incertitudes liées au changement climatique (développement des épisodes caniculaires qui peuvent impacter la production de fourrage).

Les enjeux agricoles et sylvicoles pour 2030

- ▶ Tenir compte des caractéristiques de l'agriculture environnante dans le développement de l'urbanisation pour une gestion économe des espaces agricoles.
- ▶ Conforter dans les documents d'urbanisme la place et les possibilités de développement des exploitations agricoles et garantir les possibilités d'implantation de nouvelles exploitations.
- ▶ Favoriser le développement agroalimentaire de la filière bovine en privilégiant l'implantation de ces activités au sein de la zone d'activité de la Ribière et de Bessines-sur-Gartempe (qui bénéficient déjà d'une orientation agro-alimentaire importante).
- ▶ Permettre le développement des activités maraîchères, en particulier à proximité des bassins de consommation que constituent le pôle urbain et les pôles d'équilibres.
- ▶ Développer les fonctions productives, sociales, environnementales et récréatives de la forêt.

Chapitre 5 – Diagnostic habitat et mixité sociale

5.1. Un parc de logements très largement concentré dans Limoges Métropole

Éléments clés

- 🔑 129 100 résidences principales (en 2017)
- 🔑 un rythme de constructions qui s'est ralenti depuis 2018
- 🔑 12 000 logements vacants, soit 8,3 % du parc

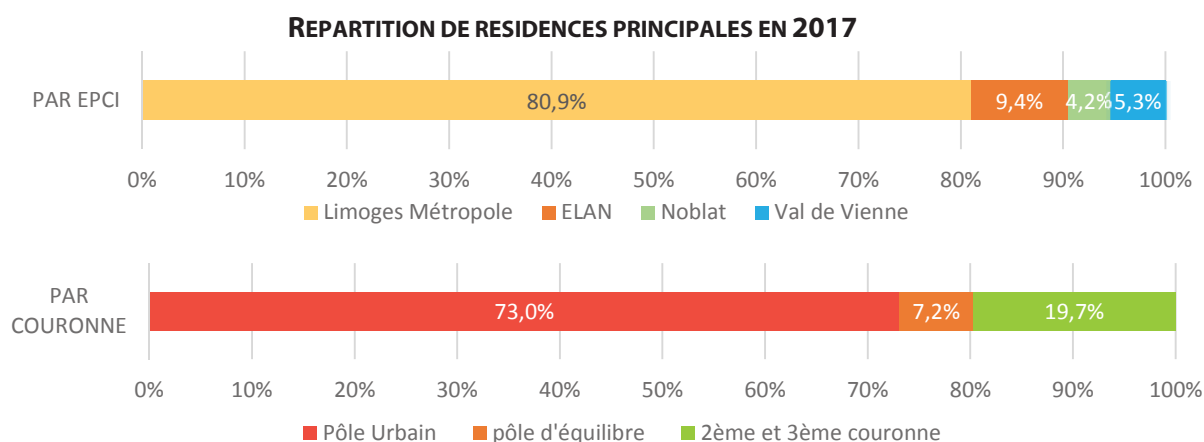
► Le contexte socio-démographique est caractéristique d'une métropole :

- une croissance modérée de la population +0,3 % / an entre 2006 et 2016 , avec 2 périodes contrastées : entre 2006 et 2010 un gain de population de 1700 habitants par an, et une stagnation les années suivantes,
- la poursuite du vieillissement,
- des familles s'installant de plus en plus en périphérie et les emplois restant concentrés sur la ville centre entraînant des migrations pendulaires.

► **Le territoire du SCoT compte environ 146 700 logements** (2017) concentrés à 72 % dans le pôle urbain (9 communes). Limoges Métropole regroupe près de 80% du parc de logements du SCoT. Certaines tendances observées sur le territoire résultent de cette hyper-concentration.

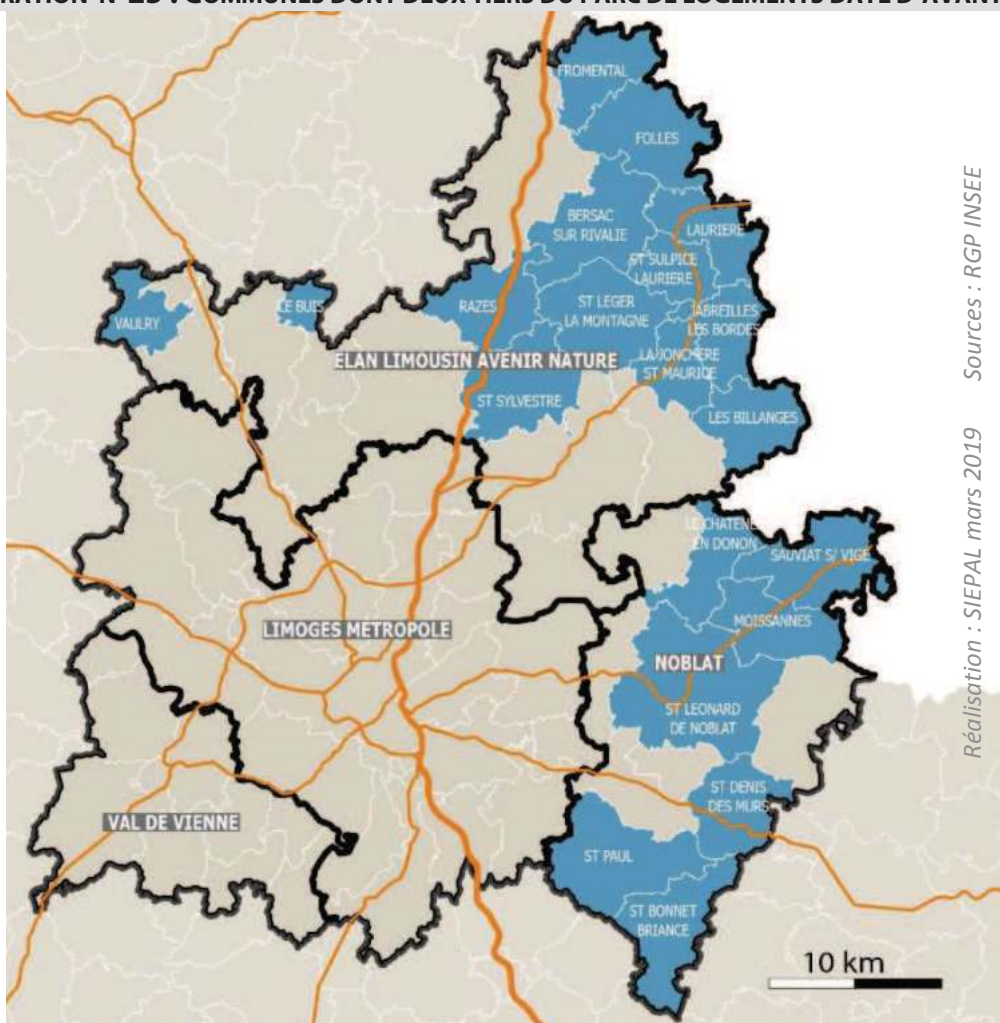
► Le parc de logements est composé de **129 100 résidences principales** (soit 88 % du parc), de **5480 résidences secondaires** (soit 3,7 % du parc) et **12 000 logements vacants** (soit 8,3 % du parc). Les résidences secondaires ne représentent pas d'enjeu particulier pour le territoire, au regard de leur faible part dans le parc total.

En 2017, le pôle urbain regroupe 73 % des résidences principales du territoire.



- **Plus de la moitié du parc de logements a été construit avant les 1^{ères} réglementations thermiques (56%).** Ces bâtiments sont très énergivores. Les communes dont le parc est le plus ancien sont principalement situées en 3^{ème} couronne, à l'est du territoire, secteurs à fort potentiel d'économie d'énergie.
- Le SCoT est marqué par la combinaison de deux profils contrastés :
 - le parc de logements de la ville centre – Limoges – est composé à 72 % de collectifs et 60% de locatifs,
 - celui du reste du territoire se caractérise par une majorité de résidences principales individuelles et seulement environ 12% de logements collectifs et 21 % de locatifs.
 - Globalement, les tendances récentes (parc construit depuis 2010) traduisent une accentuation de la supériorité numérique des propriétaires occupants, et la croissance du collectif et du locatif en dehors de la commune de Limoges.
 - L'analyse de la taille des logements fait également apparaître nettement cette différence. Près de 90 % des logements constitués d'une ou 2 pièces sont localisés à Limoges. La ville compte 20 % de grands logements de 5 pièces et plus, alors que ces derniers représentent de 47 à 56 % des logements dans le reste du territoire. Cette répartition est constante par rapport aux chiffres de 2013, même si une légère inflexion des petits logements dans la ville centre s'observe au profit des T3 et T4.

ILLUSTRATION N°25 : COMMUNES DONT DEUX TIERS DU PARC DE LOGEMENTS DATE D'AVANT 1974



Sources : RGP INSEE

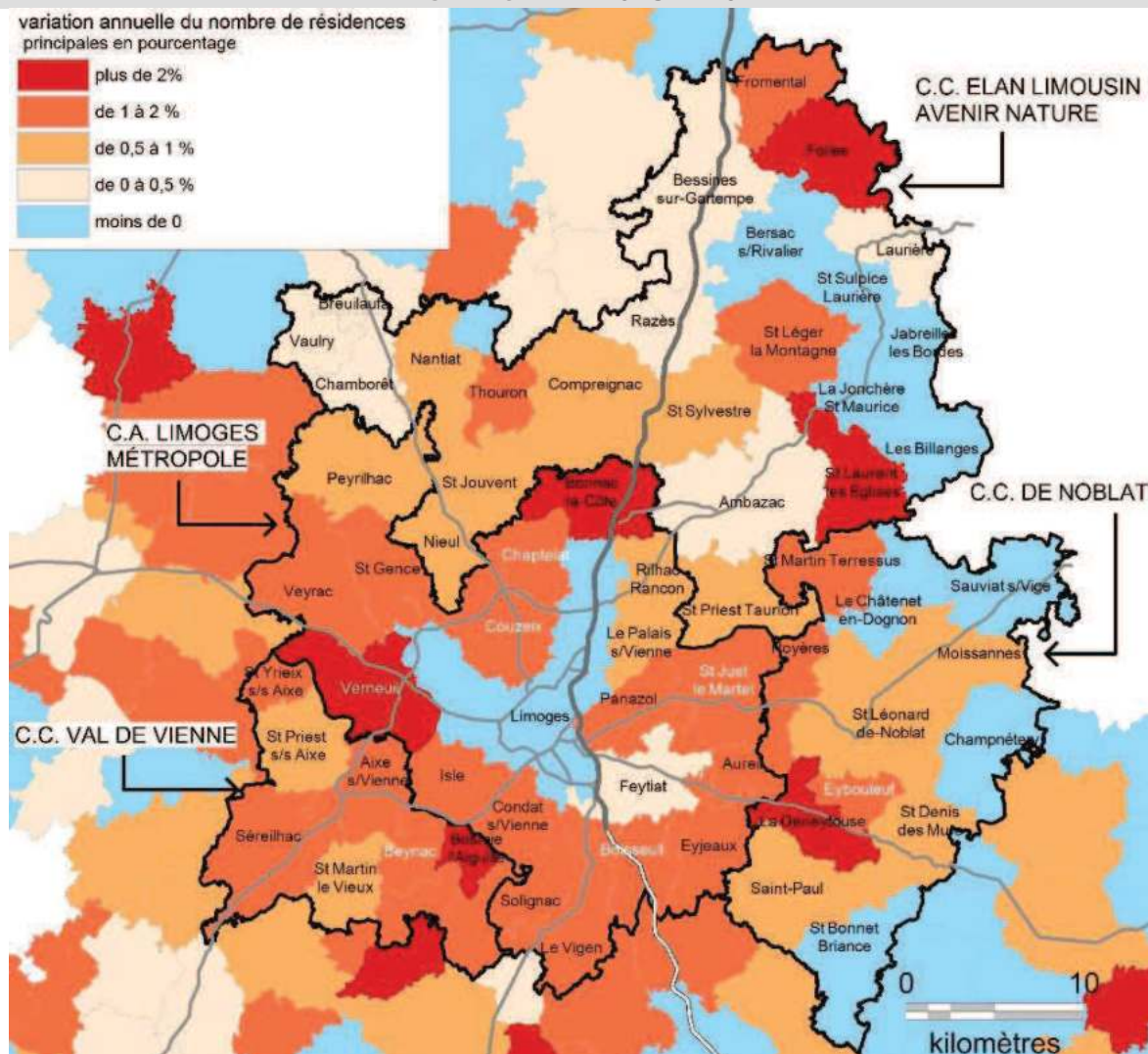
Réalisation : SIEPAL mars 2019

- Entre 2013 et 2017, la **croissance moyenne annuelle du parc de résidences principales du SIEPAL était de 0,48 %**. Cette moyenne masque les contrastes importants entre les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) présents sur le territoire du SCoT. La communauté de communes du Val de Vienne connaît la croissance la plus importante du territoire, même si le volume réel de locaux concernés reste très faible au regard de celui de Limoges Métropole.

EPCI	Croissance annuelle du parc de résidences principales 2013-2017	Nombre de logements commencés par an entre 2013-2017
C.U. Limoges Métropole	+ 0,41 %	605 log/an
C.C. ELAN	+ 0,53 %	52 log/an
C.C. Noblat	+ 0,63 %	27 log/an
C.C Val de Vienne	+ 1,33 %	63 log/an
SIEPAL	+ 0,48 %	747 log/an

Source : RGP INSEE 2016 et 2020, sitadel

ILLUSTRATION N°26 : VARIATION ANNUELLE DU NOMBRE DE RESIDENCES PRINCIPALES ENTRE 2013 ET 2017



Source : INSEE, RGP 2016, 2020
Réalisation SIEPAL – juin 2021

- Après avoir connu un net recul suite à la crise de 2008, **le volume du parc de logements a commencé à croître depuis 2016**, sans pour autant rattraper les valeurs du début des années 2000. La chute du nombre de logements construits **entre 2009 et 2015 inclus est principalement liée au tassement du rythme de construction du pôle urbain.**

2001-2007 : 1928 logements commencés/an en moyenne,

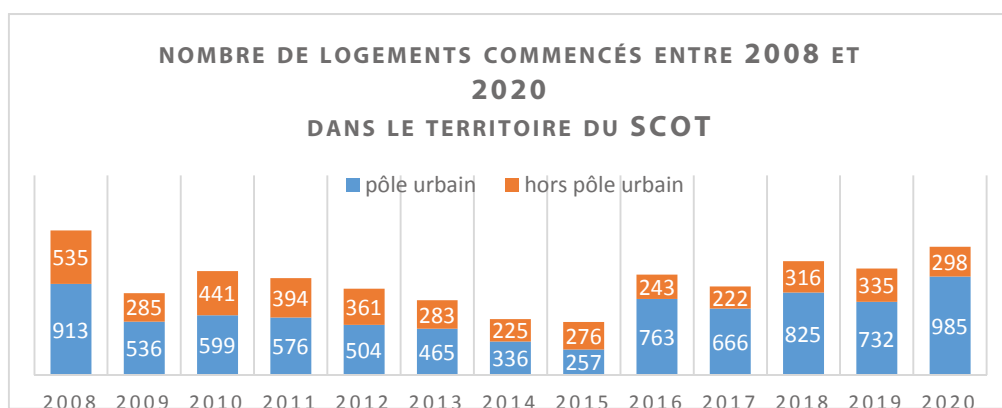
2008-2015 : 873 logements commencés/an en moyenne,

2016-2020 : 1077 logements commencés/an en moyenne

La dynamique des communes hors pôle urbain s'est largement maintenue. Les communes de 2^{ème} couronne et celles situées au sud de la Vienne ont gagné en attractivité. Les secteurs les moins dynamiques sont les franges Est du SIEPAL.

Globalement, la répartition géographique des logements commencés est toujours favorable au pôle urbain, notamment depuis la reprise en 2016. Depuis cette date, 40% de la croissance du parc de logements du pôle urbain est portée par les communes de 1^{ère} couronne.

Les moteurs de l'évolution du parc sont la croissance démographique et la décohabitation.



Source : Sitadel nombre de logements commencés en date réelle - Réalisation : SIEPAL juin 2021

- **Après avoir connu une période peu dynamique, le marché foncier semble amorcer un début de reprise depuis 2016, confirmé depuis.** Les demandes restent tournées vers l'acquisition de biens individuels, et les secteurs les plus prisés hors Limoges, étant la 1^{ère} couronne et les communes situées le long de l'axe RN141. Les ménages les plus modestes sont dans l'obligation de s'éloigner de plus en plus pour acquérir leurs logements.

Depuis 2018, le dispositif national « Pinel » octroyant des aides financières aux investisseurs ne concerne plus que Limoges, seule commune de Haute-Vienne à être classée en zone B1. Jusqu'alors, les communes classées en zone B2 (cf illustration n°25) pouvaient également en bénéficier. Ce zonage resserré risque freiner le rythme de construction en locatif.

Le marché de l'ancien est plutôt dynamique, Limoges Métropole relève que les transactions sont 4 à 5 fois plus nombreuses dans l'ancien que le nombre de logements neufs produits chaque année (analyse de 2014 à 2018). Les prix dans l'ancien sont très attractifs, les niveaux de prix les plus élevés sont ceux des biens situés dans Limoges et à proximité. La tendance récente (post crise Covid) est à la hausse. Le marché des appartements est particulièrement dynamique.

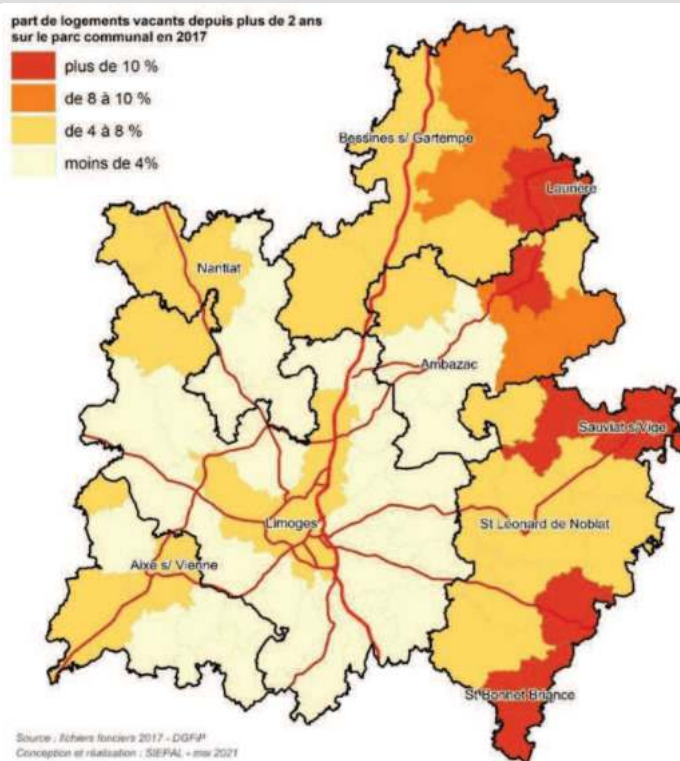
5.2. Un parc de logements vacants très représenté dans les communes rurales

► **Le taux de vacance du parc de logements du SIEPAL (8,3 % du parc⁶),** est proche de la moyenne nationale (8,1 %) en 2017. Selon les sources (INSEE ou DGFIP), en 2017, entre 70 et 77% des logements vacants du SIEPAL étaient localisés dans le pôle urbain⁷. La problématique est en effet concentrée dans ce secteur. De manière plus fine, les fichiers fonciers de la DGFIP donnent des informations pour caractériser les logements vacants.

La vacance structurelle (depuis plus de 2 ans) ne représente qu'environ 43 % du total de logements vacants du SIEPAL, mais elle marque proportionnellement plus les territoires les plus ruraux : elle représente jusqu'à 65 % du total de la vacance en 3^{ème} couronne et 68 % de la vacance dans les écarts⁸. Elle touche plus particulièrement les franges Est du territoire.

22 % de la totalité des logements vacants le sont depuis plus de 5 ans.

ILLUSTRATION N°27 : REPARTITION DE LA VACANCE STRUCTURELLE DANS LE SIEPAL EN 2017



► Globalement, les logements vacants ont une surface moyenne plus petite de 20% que celle de l'ensemble du parc. Parallèlement, le fait que 2 tiers (77,8 %) des logements vacants depuis plus de 2 ans datent d'avant les premières réglementations thermiques permet d'établir **une corrélation entre l'ancienneté des logements et la vacance structurelle**.

⁶ Données RGP INSEE 2015 et 2020

⁷ Soit 8445 logements vacants dans le pôle urbain d'après l'INSEE et 12 773 d'après les fichiers fonciers de la DGFIP

⁸ Cf définition de la DREAL Limousin

- D'après les données INSEE, la vacance est en augmentation constante +3,6 %/an depuis 2009 (soit + 370 logements vacants chaque année), mais la progression ralentit nettement +1 %/an après 2013 (soit une centaine de logements supplémentaires chaque année). Le rythme de croissance du parc vacant est largement supérieur à celui des résidences principales, et notamment dans le pôle urbain. Considérant le volume croissant de constructions neuves, la remobilisation des logements vacants est moins efficiente.

La plus forte hausse de la vacance est constatée en 1^{ère} couronne du SIEPAL, mais la part de la vacance sur la totalité du parc reste extrêmement modeste. En revanche, ce phénomène est très important dans les communes les plus rurales et dans les pôles d'équilibre où la vacance représente plus de 10 % du total du parc.

	logements 2017	logements vacants 2017	% logements vacants 2017	évolution annuelle du nombre logements 2013-2017	évolution annuelle du nombre de logements vacants 2013-2017
SIEPAL	146741	12147	8,3%	0,59%	0,96%
Pôle urbain	105267	8445	8,0%	0,45%	0,73%
Limoges	82221	7336	8,9%	0,21%	0,52%
1^{ère} couronne	23046	1109	4,8%	1,34%	2,18%
2^{ème} couronne	18207	1091	6,0%	1,33%	1,39%
3^{ème} couronne	12217	1358	11,1%	0,58%	1,45%
Pôles équilibre	11050	1253	11,3%	0,75%	1,59%
Limoges Métropole	116658	9146	7,8%	0,55%	0,97%
ELAN	15541	1634	10,5%	0,46%	0,25%
Noblat	6840	756	11,1%	0,70%	1,37%
Val de Vienne	7703	611	7,9%	1,35%	2,16%

Sources : INSEE RGP 2015 et 2020

Face au constat, le gouvernement a mis en place un Plan national de lutte contre les logements vacants en janvier 2021 pour encourager à la remise sur le marché des logements vacants.

- La ville de Limoges est la commune qui compte le plus grand nombre de logements vacants dans le SIEPAL. Sur le volume total de logements vacants de la ville, 40 % l'est depuis plus de 2 ans et 18 % depuis plus de 5 ans. Le phénomène de vacance s'est même renforcé ces dernières années, touchant l'ensemble des quartiers de la ville, et passant de 6,5 % du parc total en 2009 (5251 logements vacants) à 8,9 % en 2017. Mais elle augmente proportionnellement moins vite dans la ville centre que dans le reste de la communauté urbaine.
- Pour lutter contre le phénomène de vacance, le PLH de Limoges Métropole a fixé des objectifs de remise sur le marché de 500 logements dont 380 sur la ville-centre. La municipalité de Limoges dans le cadre de son programme d'action cœur de ville et la communauté de communes de Noblat se sont dotées « d'Opérations de Revitalisation du Territoire » (ORT)⁹, outils pour lutter contre la dévitalisation de leurs centres villes.

⁹ L'ORT (article L303-2 du code de la construction) a pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire pour améliorer son attractivité, lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l'habitat indigne, réhabiliter l'immobilier de loisir, valoriser le patrimoine bâti et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

5.3. Un parc social peu équilibré au sein du territoire

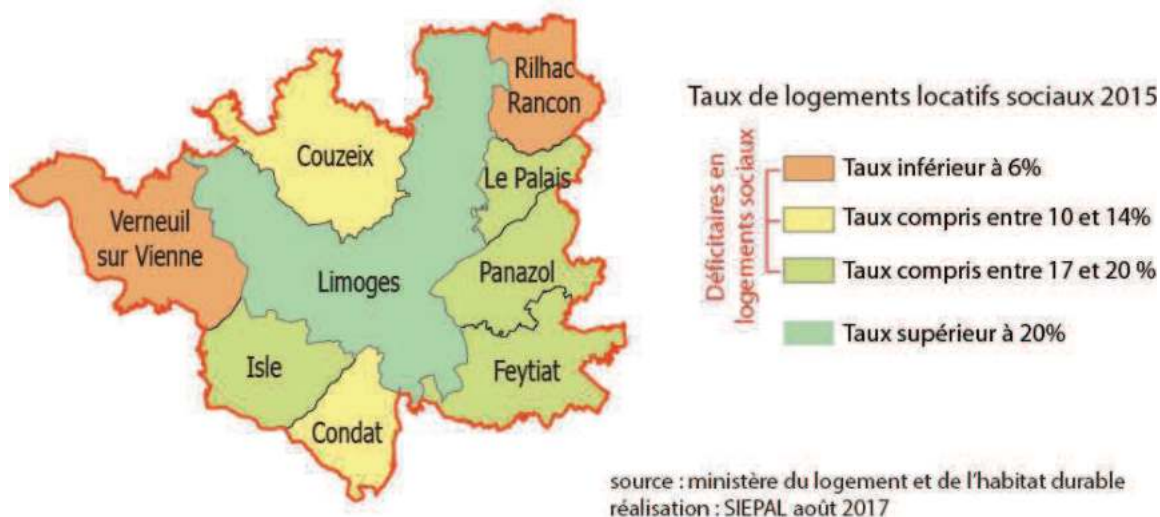
Eléments clés

- ☛ 9 communes soumises à l'article 55 de la loi SRU
- ☛ 22 500 logements sociaux dont 18 000 implantés à Limoges
- ☛ 4 quartiers de Limoges éligibles au Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU)

Un cadre qui encourage la mixité sociale

► **9 communes du SCoT sont soumises à l'article 55 de la loi SRU¹⁰**, les caractéristiques de leur parc social n'ont rien d'homogène : une commune dépasse les 20% requis, alors que deux autres n'excèdent pas les 6% d'offre sociale dans le total de leur parc. Dans le respect de la loi, des objectifs de constructions seront à atteindre par l'ensemble des communes concernées (cf § suivant). L'inventaire des logements locatifs sociaux (au titre de l'article 55 de la loi SRU) montre un manque de 1 181 logements sociaux en janvier 2018. Les communes de Rilhac Rancon et Verneuil sur Vienne ont été exemptées sur la période 2020-2022 sur le critère de la desserte en transports en commun.

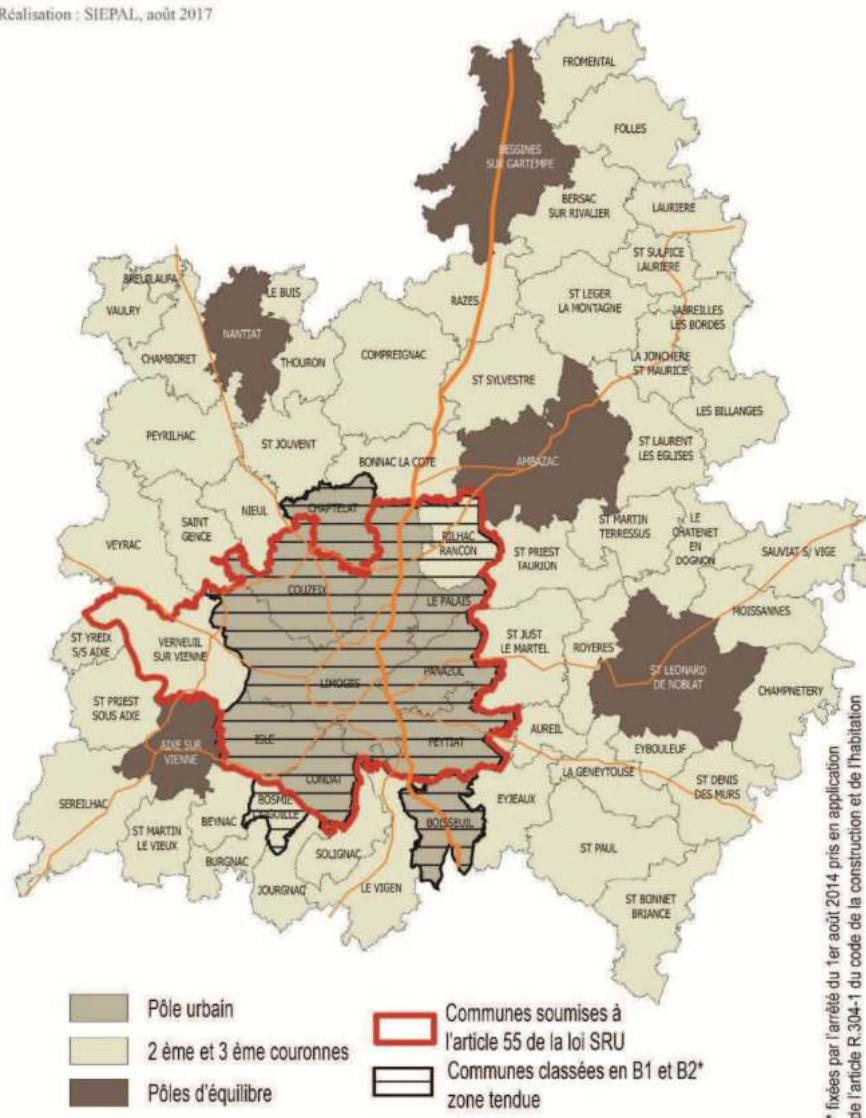
ILLUSTRATION N°28 : PART DE LOGEMENTS SOCIAUX DES COMMUNES SOUMISES A L'ARTICLE 55 DE LA LOI SRU : DES SITUATIONS TRES DIVERSES



¹⁰ L'article 55 de la loi SRU de 2001 impose aux communes répondant à certains critères d'avoir 20% de leur parc de logements réservés à l'habitat social (HLM, logements privés conventionnés, EHPAD, foyers,...). La loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logements sociaux renforce l'article 55 de la loi « SRU », imposant un taux de logements sociaux de 25% dans certains territoires et la possibilité de renforcer les sanctions. Le décret n°20123-671 du 24 juillet 2013 stipule que le parc de logements existants de la Ville de Limoges et de la communauté urbaine Limoges Métropole ne nécessite pas d'effort supplémentaire de production de logements locatifs sociaux, le taux y est maintenu à 20%.

ILLUSTRATION N°29 : CLASSEMENT DES COMMUNES POUR BENEFICIER DU DISPOSITIF D'AIDE A L'INVESTISSEMENT LOCATIF

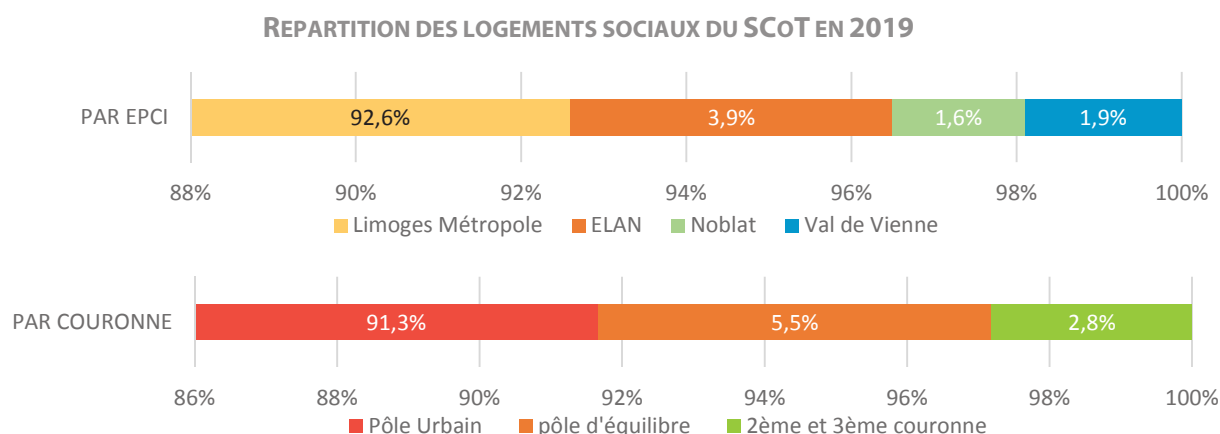
Réalisation : SIEPAL, août 2017



- La mixité sociale est une question centrale dans les politiques locales, en témoignent les nombreuses démarches mises en place :
- le Plan Local d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes défavorisées de la Haute-Vienne 2016-2022 (PLAHPD) et un Schéma de l'autonomie 2015-2019 engagés par le Conseil Départemental de la Haute Vienne,
 - Les Programmes Locaux de l'Habitat établis par la Communauté Urbaine Limoges Métropole depuis 2005. L'EPCI a adopté son 3^{ème} PLH en juin 2019 .
 - La Conférence Intercommunale du Logement (CIL) constituée en 2015 par la Communauté Urbaine
 - Le contrat de ville de l'agglomération de Limoges (2015-2020) signé entre de nombreux partenaires et identifiant 9 quartiers prioritaires
 - Quatre quartiers prioritaires de Limoges retenus pour bénéficier du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et des aides de l'Anah

22 500 logements sociaux concentrés à plus de 80% dans la commune de Limoges

- **22 585 logements composent le parc social du SCoT** (1^{er} janvier 2019- RPLS), ils représentent 15,4 % du total des logements et 17,5 % des résidences principales. L'offre est concentrée dans l'unité urbaine - 9 communes - (91 % du parc social du SCoT) et plus particulièrement dans la commune de Limoges (78 % du parc social du SCoT)¹¹. L'extrême concentration du parc social dans la ville centre n'est plus le modèle recherché, la tendance est à développer le parc dans les communes périphériques. Cette amorce de rééquilibrage se perçoit notamment entre 2014 et 2019 alors que le taux de logements sociaux diminue de 0,8 % pour la ville de Limoges, il augmente de +8,5 % sur les communes de 1^{ère} couronne (sources RPLS 2019).



source : RPLS janvier 2019 - Réalisation SIEPAL juin 2021

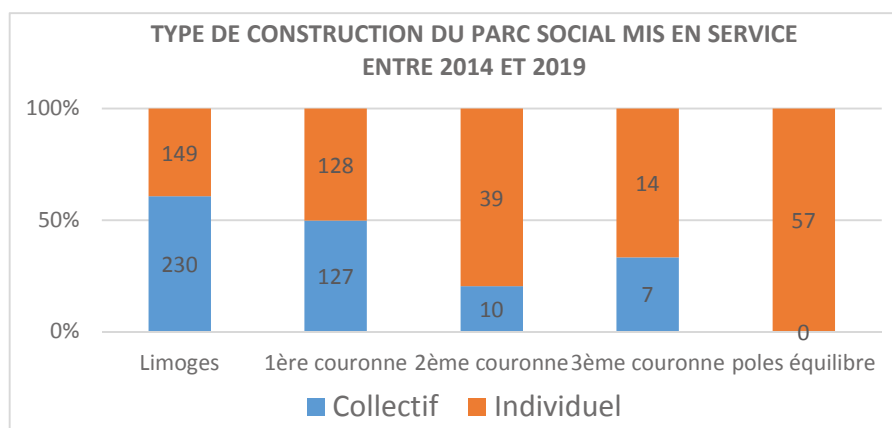
Depuis 2005, le nombre global de logements sociaux est stable (légère augmentation de 2% pour l'ensemble du SCoT). Globalement la production s'est nettement ralentie depuis les années 80 notamment dans la ville centre. A l'inverse, dans les 1^{ère} et 2^{ème} couronnes, la production s'est intensifiée après 1982. Ces dernières années, les agréments de financement de nouveaux logements sont essentiellement délivrés dans les communes du pôle urbain où les besoins sont les plus importants et où les objectifs de la loi SRU ne sont pas atteints. Une grande majorité du parc est constituée de biens de plus de 40 ans (près de 70 %). En revanche, le parc des seules communes de 1^{ère} et 2^{ème} couronnes est beaucoup plus récent, moins du tiers seulement a été bâti il y a plus de 40 ans.

- A l'échelle du SIEPAL, 88 % du parc social est de type collectif, il est de 95 % pour la ville de Limoges. En revanche, ce taux n'est que de 65 % en moyenne dans les autres communes (avec des disparités : la moitié du parc social des communes de 2^{ème} couronne est de type individuel).

Sur la période la plus récente (2014-2019), il y a autant de constructions de logements sociaux type collectif qu'individuel. Là encore des disparités territoriales apparaissent : la grande majorité, voire la totalité des logements sociaux bâtis hors du pôle urbain sont de type individuel.

¹¹ La surreprésentation du parc social dans la ville centre influence nettement les résultats des analyses de ce type de logements.

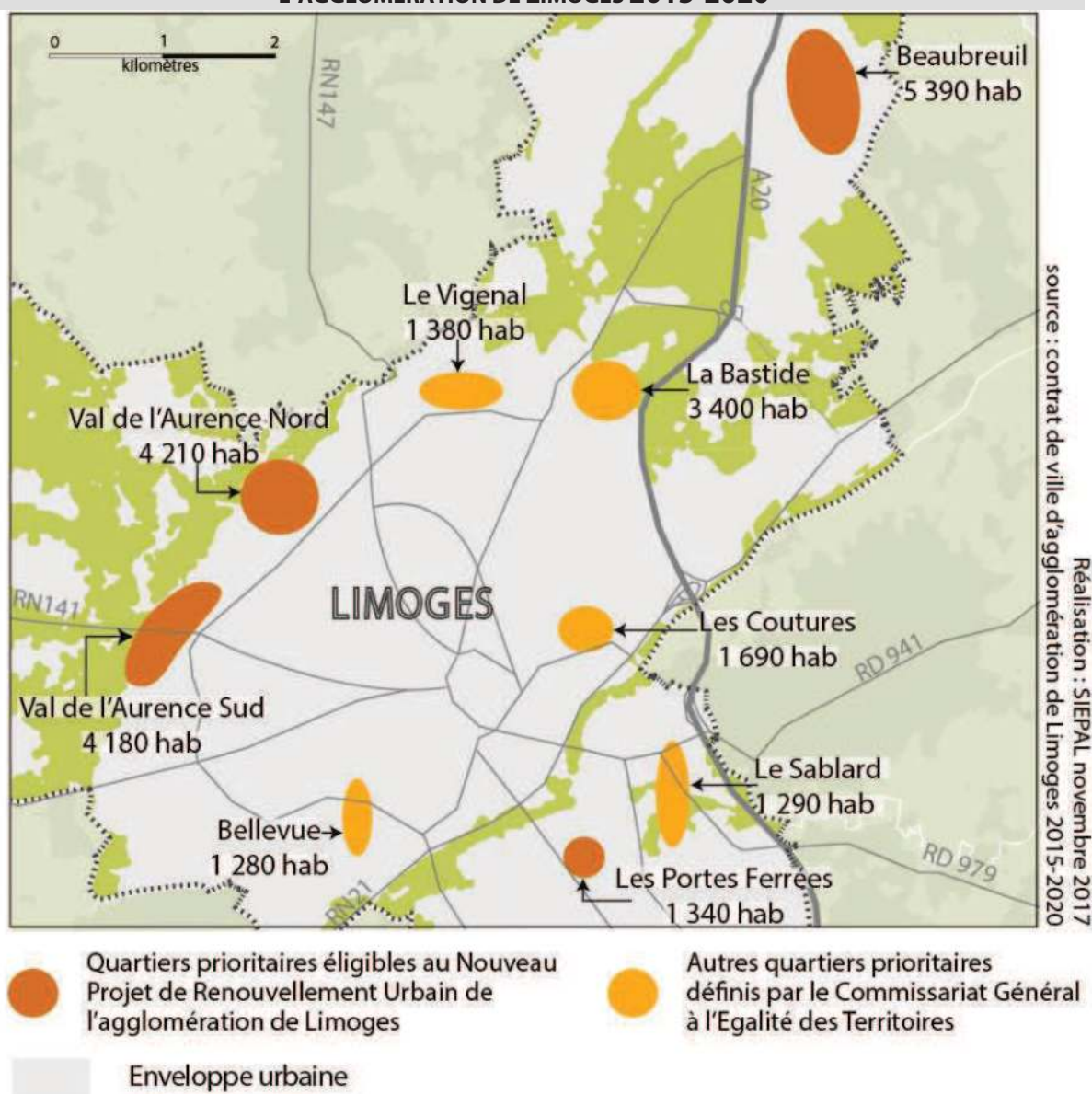
5 - HABITAT ET MIXITE SOCIALE



Source : RPLS 2019 - Réalisation : SIEPAL juin 2021

- La commune de Limoges comptabilise à elle seule près de 18 000 logements sociaux à 95% collectifs (2019). Leur concentration dans certains secteurs du territoire communal génère des difficultés sociales, économiques et urbaines et limite les effets attendus de la mixité sociale à l'échelle de la ville.
- **Des 9 quartiers prioritaires de Limoges** (liste fixée par décret du 30 décembre 2014), **4 sont éligibles au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPRU).**
- **Le taux de vacance du parc social du SIEPAL (4,7 %) est élevé par rapport aux moyennes nationale et régionale** (respectivement 2,9 % et 2,7 % en 2019), même s'il affiche des taux beaucoup plus bas que ceux du parc non social. Cette vacance est localisée dans certains quartiers peu attractifs et concerne essentiellement les logements collectifs. Les loyers moyens sont parmi les plus bas de la ville et le marché est plutôt détendu, ce qui entraîne une concurrence avec certains logements du secteur privé. Les actions de réhabilitation régulières devraient permettre de réduire cette vacance, de 2012 à 2017, 2200 logements sociaux du parc situé dans la ville centre ont été réhabilités.

ILLUSTRATION N°30 : LES 9 QUARTIERS DE LA VILLE INSCRITS AU CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION DE LIMOGES 2015-2020



- **La mise en œuvre du NPRU va profondément modifier les caractéristiques du parc social de l'agglomération** et permettre de réduire la vacance de certains quartiers jusqu'à présent peu attractifs. Il est prévu la démolition d'environ 1300 logements sur les 4 quartiers concernés. **Le Programme Local de l'Habitat 3 de Limoges Métropole ajuste et spatialise les objectifs de production de logements sociaux** induits par la loi SRU sur son périmètre d'intervention. Il planifie la construction de 1100 logements conventionnés entre 2019-2025. Sur cette enveloppe, 650 logements sociaux dont 70 % hors de la ville-centre (dans les communes SRU périphériques), seront réalisés dans le cadre du Programme NPRU. 30% du social NPRU se fera à Limoges (soit 195 logements), ils représenteront 43% de la production sociale de la ville.

OBJECTIFS DE REALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX INSCRITS DANS LE PLH DE LIMOGES METROPOLE

OBJECTIFS PLH 2019 - 2025

	LLS	DONT PLAI	DONT PLUS		DONT RECONS.
Limoges	449	193	256	43%	193
Boisseuil	19	11	8	97%	18
Condat-sur-Vienne	97	57	40	97%	94
Couzeix	201	119	82	97%	195
Feytiat	27	16	11	97%	26
Isle	36	21	15	97%	35
Le Palais-sur-Vienne	31	18	13	97%	30
Panazol	56	33	23	97%	54
Rilhac	86	26	60	0%	0
Verneuil	114	34	80	0%	0
LM	1116	528	588		646

source : Diagnostic foncier de la CU de Limoges Métropole -2020

- La demande en logements sociaux reste constante depuis 2012 : environ 6000 demandes pour le département de Haute-Vienne dont près de 70 % concernent Limoges.
- **La tendance à l'uniformisation sociale des publics logés s'affirme** : la diminution de la taille des ménages se poursuit (vieillessement de la population, augmentation des familles monoparentales), et les foyers se paupérissent. Pour ne pas accentuer ce phénomène, la question de l'énergie dans le parc social est dorénavant prise en compte par les bailleurs sociaux, et la rénovation thermique de ce parc est aujourd'hui un nouvel objectif : des actions de réhabilitation thermique de nombreux logements sociaux sont d'ores et déjà engagées. Une campagne d'adaptation des logements au vieillissement est également menée depuis 2017 avec une offre identifiée par un label interne « Autonomie accessibilité et bien-être » (associé à celui de la French Tech).
- **Avec 25% des habitants âgés de plus de 60 ans et 10 % de plus de 75 ans, le territoire du SCoT présente un profil démographique marqué par une population vieillissante**, dont la part va croître d'ici à 2030. Le nombre d'habitants de plus de 75 ans va augmenter de + 40% pour atteindre près de 40 000 personnes. Ce phénomène attendu sera plus marqué dans les territoires les plus ruraux. Les réponses à apporter à cette évolution démographique peuvent être multiples : structures collectives type Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (le SCoT en compte une vingtaine proposant près de 1 700 places permanentes en 2017), petites unités de vie mises en place par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne, ou adaptation des logements (préconisée dans le schéma départemental de l'autonomie du Conseil Départemental de la Haute-Vienne de 2015).

5.4. Un besoin estimé à 1025 logements neufs par an jusqu'en 2030

Éléments clés

Le calcul du besoin en logements neufs d'ici à 2030 repose sur la projection démographique de l'INSEE, les besoins liés au renouvellement du parc et l'objectif de réduction de la vacance.

- Le nombre de ménages augmente plus vite que la population ; il s'agit du phénomène de desserrement des ménages qui est observé nationalement tout comme sur notre territoire. L'estimation du besoin en logements à l'échelle du SCoT prend en compte cette évolution, ainsi que la croissance démographique projetée à l'horizon 2030 (*cf chapitre 3 - justification du projet*).

Le nombre de logements nécessaires aux besoins engendrés par les évolutions démographiques est estimé à plus de 16 600 entre 2013 et 2030 pour l'ensemble du SCoT, soit environ 980/an.

L'évaluation du volume d'habitations à produire tient compte également du parc existant et de son nécessaire renouvellement. En effet, le nombre de logements peut diminuer suite à des démolitions (liées à des logements vétustes ou inadaptés) ou à des changements d'usage des locaux. Cette « disparition » de logements doit être compensée par de nouvelles constructions pour maintenir le volume global du parc.

Variation du parc 1999-2013 = + 19 422 logements

Nombre logements construits sur la même période = 21 734

Nombre de logements compensant ceux détruits ou qui ont changé de destination : 2 312.

Entre 1999 et 2013, environ 2300 logements ont été construits pour pallier cette perte de logements, ils sont pris en compte au titre du renouvellement du parc.

En poursuivant cette tendance, les besoins pour le renouvellement du parc entre 2013 et 2030 seraient d'environ 2800 logements, soit 165/an.

- Il convient de distinguer les besoins en logements neufs des besoins globaux. La part de vacance du parc représente un potentiel qui doit être mis à profit et mobilisé. La remise sur le marché de logements vacants limite le nombre de logements à construire. L'objectif annuel de remise sur le marché de logements vacants est fixé à 117 pour le territoire du SCoT.

Ainsi pour définir l'objectif de production annuelle de logements neufs à prévoir d'ici à 2030, le nombre de logements vacants à remettre sur le marché doit être déduit du volume global des besoins estimés. Pour le territoire couvert par le SCoT, le besoin est estimé à 1025 logements neufs par an jusqu'en 2030.

- Au-delà de l'objectif quantitatif de logements à produire, le SCoT s'est penché sur leur répartition avec pour postulat de base « le respect des équilibres territoriaux de 2013 » afin d'inverser les tendances actuelles qui accentuent l'étalement urbain. La répartition du nombre de logements est modulée en fonction des territoires qui composent le SCoT, elle devra contribuer à la concentration de 70 % de la population dans les communes du pôle urbain en 2030.

ILLUSTRATION N°31 : DOCUMENTS D'URBANISME DANS LE SIEPAL AU 1^{ER} JUIN 2021

Conception et réalisation : SIEPAL - Juin 2021



5.4. Atouts, faiblesses et enjeux en matière d'habitat et de mixité sociale du territoire pour 2030

Les atouts du territoire

- ▶ Une offre en logements qui répond globalement à la demande : un élargissement de l'offre via des logements locatifs et collectifs hors de la ville centre.
- ▶ Aucune problématique quantitative « logement jeune » n'a été identifiée dans le territoire du SCoT.
- ▶ Un territoire central porté par des dynamiques d'investissements et de rénovation (Nouveau Programme de Renouvellement Urbain - NPRU, Action Cœur de Ville,...).
- ▶ Un Programme Local d'Habitation sur la Communauté Urbaine Limoges Métropole adopté en 2019.
- ▶ Une prise en compte de la question de l'énergie dans les programmes de construction ou de réhabilitation des bailleurs sociaux.

Les faiblesses et menaces

- ▶ Un taux de logements locatifs faible en secteur rural pouvant contraindre le parcours résidentiel des habitants.
- ▶ Un déséquilibre important dans la répartition du logement social à la fois à l'échelle du territoire du SCoT mais également à celle de la commune de Limoges.
- ▶ La vacance augmente régulièrement depuis les années 90.

Les enjeux en matière d'habitat et de mixité sociale pour 2030

- ▶ Anticiper les besoins de la population actuelle et future pour y répondre : assurer une mixité sociale au sein du territoire, prendre en compte le vieillissement en encourageant à l'adaptation du parc privé et social et prévoir des espaces urbanisables suffisants en s'appuyant sur l'armature urbaine.
- ▶ Poursuivre la dynamique d'amélioration et d'adaptation du parc existant : réduire la vacance structurelle des logements (y compris sociaux), améliorer les performances énergétiques et inciter à la réhabilitation.
- ▶ Tendre vers une politique d'aménagement territorial plus cohérente via la généralisation des Plan Locaux d'Urbanisme intercommunaux.
- ▶ Mettre en œuvre les actions permettant d'accueillir de nouvelles populations sans consommer d'espace : renouvellement urbain, densification,...

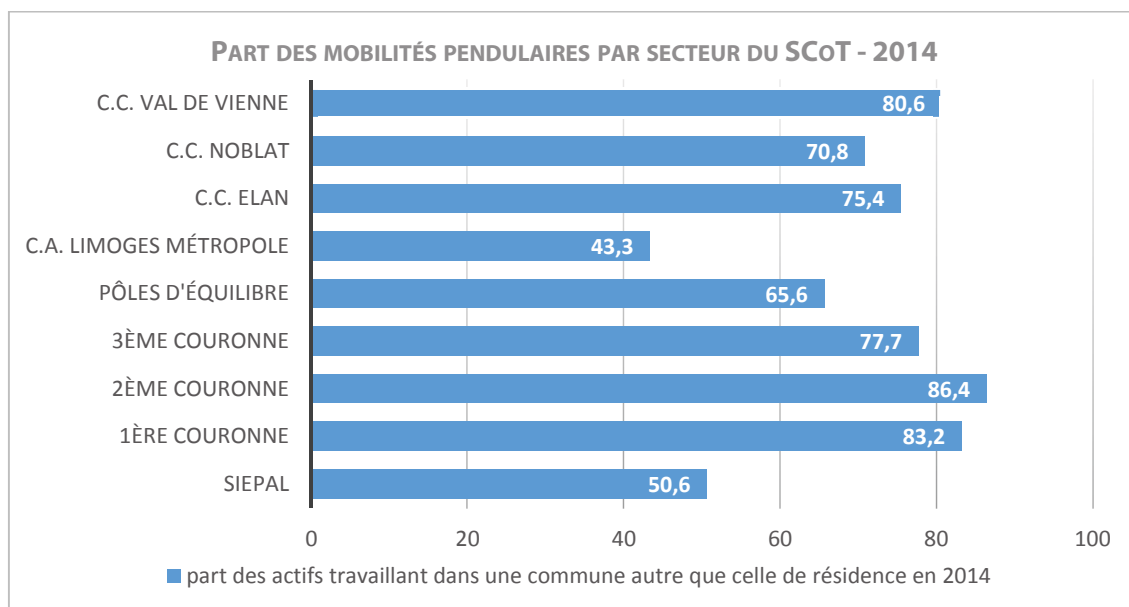
Chapitre 6 – diagnostic transports et déplacements

6.1. Pratiques et formes de déplacements sur le territoire du SCoT – une mobilité dominée par la voiture

Éléments clés

- 50% des actifs travaillent dans une commune différente de leur commune de résidence (2014).
- 82% des déplacements sont effectués en véhicule motorisé, mais cette part baisse progressivement

- Depuis les années 70 et le phénomène de périurbanisation, la population a tendance à se disperser sur le territoire, et l'emploi à se concentrer dans les villes. Ce phénomène se poursuit : depuis 2010, les actifs en emplois habitent de plus en plus dans les 1^{ère} et 2^{ème} couronnes. Dans le même temps, l'emploi est resté concentré dans le pôle urbain (le pôle urbain représente toujours près de 85 % de l'emploi total du SCoT). Cette évolution de la répartition de la population et des emplois sur le territoire tend à renforcer la fonction de pôle d'emploi pour le pôle urbain de Limoges, et la fonction résidentielle des communes périurbaines. Cette distinction de plus en plus marquée entre lieu d'emploi et lieu de résidence a pour conséquence **l'accroissement des déplacements pendulaires domicile-travail**. Entre 1999 et 2014, 45% puis 50% des actifs vont travailler dans une commune différente de leur commune de résidence. Le pôle urbain et plus spécifiquement la commune de Limoges capte la majorité de ces flux. Le pouvoir d'attraction du pôle urbain s'étend au-delà des limites du SCoT de l'Agglomération de Limoges.



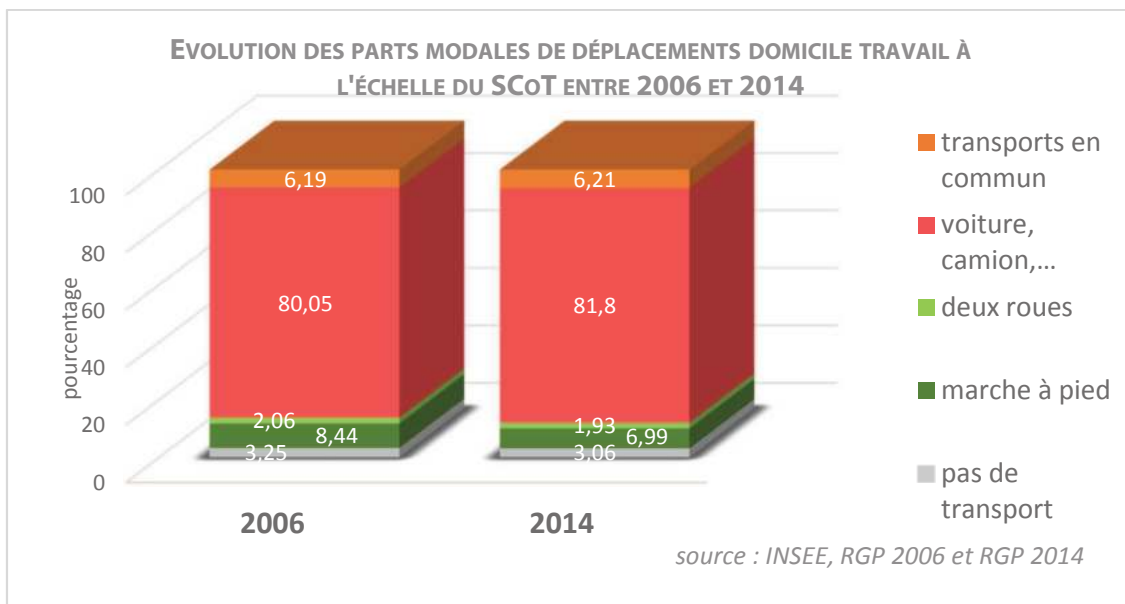
Source : RGP INSEE 2014

- **Ces déplacements sont majoritairement effectués en véhicule motorisé** (82,1% dans le SCoT, contre 80,7% pour l'ensemble de la Nouvelle Aquitaine). L'enquête ménage déplacements 2016 de Limoges Métropole fait ressortir que deux tiers des actifs qui habitent et travaillent à Limoges utilisent leur voiture. Pour les actifs travaillant à Limoges mais résidant hors de la ville, la voiture

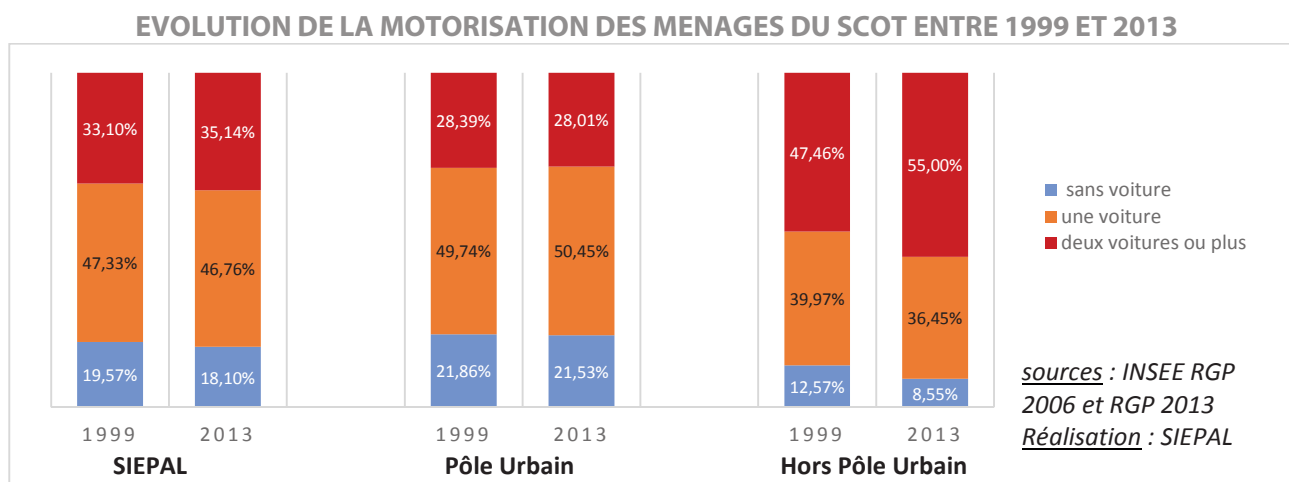
6 - TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

reste le mode de déplacement quasi exclusif. Cette forte utilisation de la voiture s'opère au détriment des modes doux (vélo, marche à pied) et des transports en commun : seulement 6,2% des déplacements sont effectués en transports en commun et 7% à pied.

- **Dans les communes les plus urbaines, la place de la voiture a baissé en 10 ans au profit de la marche et des transports en commun** (enquête ménage Limoges Métropole).



- Dans le cadre des déplacements « domicile – travail », la voiture reste le mode le plus utilisé, sa part continue d'augmenter, conséquence directe de la périurbanisation.
- **Les modes de développement du territoire génèrent des déplacements individuels motorisés.** L'urbanisation peu dense en dehors du cœur aggloméré n'incite pas à l'usage d'autres modes de déplacements plus respectueux de l'environnement (marche, vélo). L'évolution de la motorisation des ménages témoigne du rôle prépondérant de l'automobile dans le quotidien des habitants du SCOT, particulièrement en dehors du pôle urbain.



6.2. Des infrastructures routières répondant globalement bien aux besoins de déplacements

Éléments clés

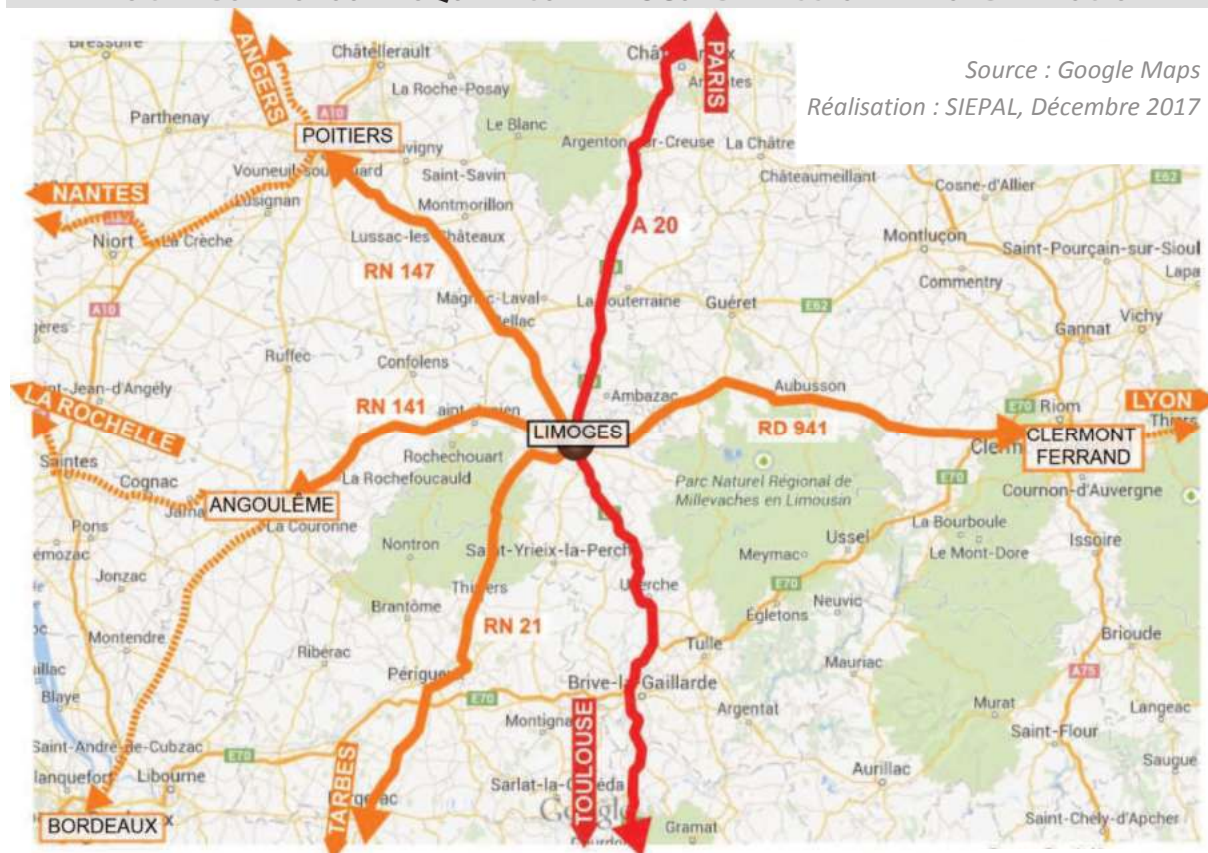
- ☛ Un territoire irrigué par l'A20, 3 routes nationales (RN 21, RN 141 et RN 147) et des routes départementales structurantes
- ☛ Une circulation globalement fluide malgré une augmentation du trafic.

L'accessibilité routière externe du territoire du SCoT est assurée par quatre grandes liaisons qui convergent en direction de Limoges

- L'autoroute A 20 du nord au sud assure la liaison routière entre Paris et Toulouse (trafic de transit), remplit une fonction plus locale d'échanges au sein de la zone agglomérée et d'accès au cœur d'agglomération.
- Les RN 141 et RD 941 d'ouest en est, en direction d'Angoulême et Clermont-Ferrand. Branche de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA), la RN 141 fait l'objet d'aménagements en 2x2 voies. La RD 941, ancienne RN 141 en direction de Clermont Ferrand, a perdu son statut de voirie nationale suite à l'ouverture de l'A 89 entre Bordeaux et Clermont Ferrand.
- La RN 147, axe nord-ouest, en direction de Poitiers et la façade Atlantique. La circulation de cette route est réputée pour être dangereuse et la récurrence des accidents y est préoccupante¹² En 2020, le temps de trajet pour parcourir les 120 km entre les deux ex-capitales régionales est d'environ 2 heures. Ce temps de trajet et l'accidentologie élevés amènent certains usagers à emprunter la RN 141 puis la RD 947 pour éviter cet axe.
- La RN 21, axe sud-ouest, en direction de Périgueux et la barrière Pyrénéenne. En 2020, il faut compter plus d'1h40 pour parcourir les 100 km qui relient Périgueux à Limoges. Pour éviter cet axe, certains usagers utilisent un trajet plus long de 65 km via l'A20 et l'A89.

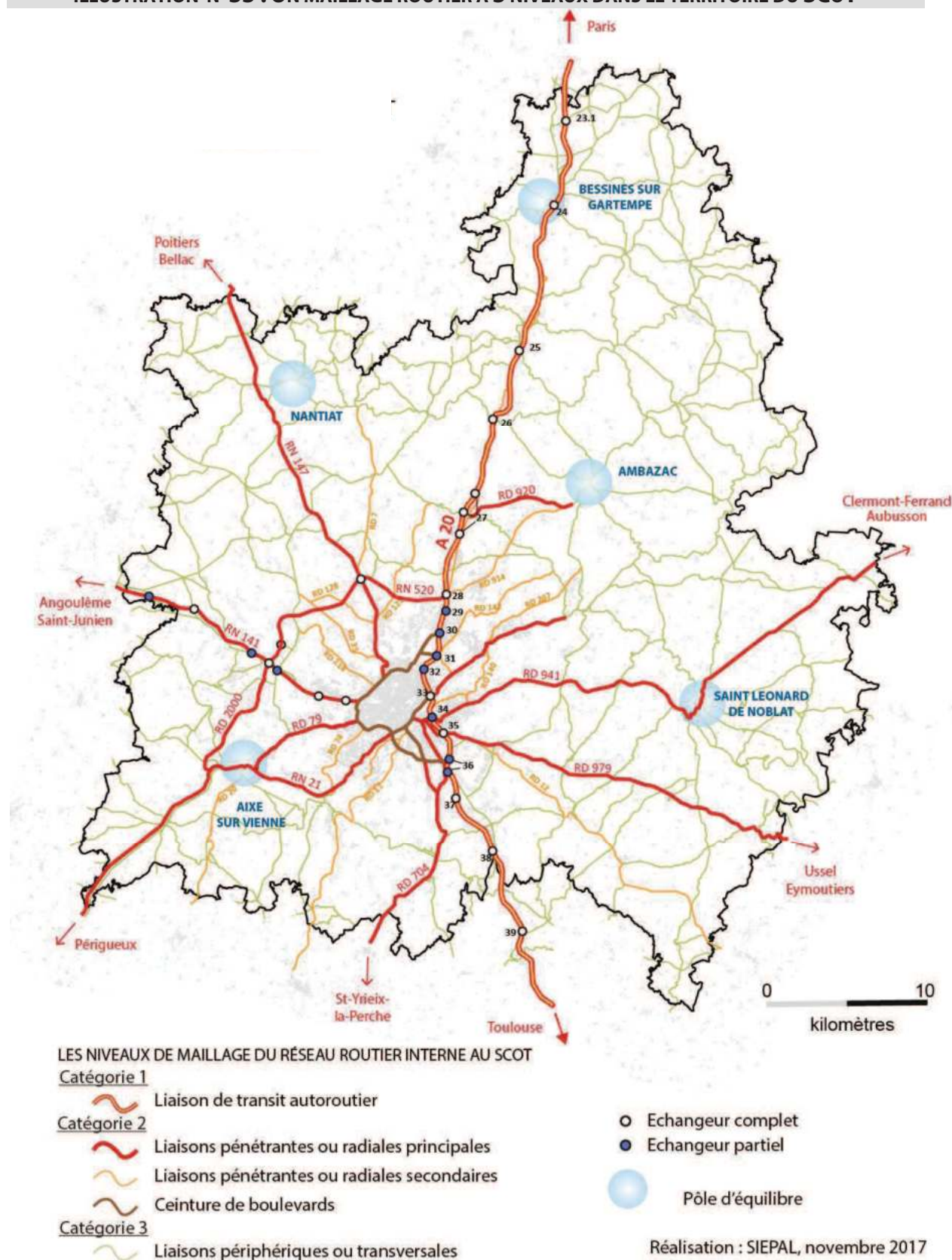
¹² Source : dossier d'enquête publique sur l'aménagement de la RN 147 - avril 2019

ILLUSTRATION N°32 : LES GRANDS AXES ROUTIERS QUI IRRIGENT LE SCoT DE L'AGGLOMERATION DE LIMOGES



Avancement des projets routiers inscrits au SCoT approuvés en 2011 non réalisés en 2021

ILLUSTRATION N°33 : UN MAILLAGE ROUTIER A 3 NIVEAUX DANS LE TERRITOIRE DU SCoT



- **L'achèvement de la mise à 2x2 voies de la RN 141** sur le département de Haute-Vienne avec la réalisation des tronçons « Les Séguines – la Barre » (mise en service en octobre 2008) et « Le Breuil – la Barre » (mise en service en mai 2013) facilite l'ouverture du territoire vers la façade atlantique.

L'intégralité du trajet entre Angoulême et Limoges devrait être en 2x2 voies début 2022 (travaux inscrits au Contrat de Plan Etat Région 2015-2020).

- La mise à **2x2 voies entre Limoges et Poitiers** devrait répondre à plusieurs objectifs :
 - Fluidifier le trafic routier et améliorer les conditions de sécurité
 - Réduire les temps de parcours actuels
 - Améliorer la desserte des territoires traversés
 - Poursuivre le désenclavement vers l'ouest de l'agglomération de Limoges et accroître les relations entre Poitiers et Limoges

Dans un premier temps, l'aménagement d'un tronçon à 2x2 voies est prévu au Nord de Limoges (entre la RN 520 et la RD 28) pour améliorer la sécurité routière, réduire les nuisances subies par les riverains et les usagers et améliorer la desserte du territoire. Il est inscrit au CPER 2015-2020. Sa mise en service est programmée pour 2023. Parallèlement des aménagements ponctuels sont programmés pour améliorer la sécurité. Plus globalement, plusieurs options sont étudiées pour accélérer la mise à 2x2 voies de la RN 147 sur la totalité de son parcours entre Limoges et Poitiers.

- **Le Contournement Sud de l'Agglomération de Limoges** : L'arrêté préfectoral définissant le fuseau de ce projet de délestage de l'A 20 est caduc depuis mars 2017.
- Une partie du **doublage de la RN 520**, entre l'A 20 (Grossereix) et la future RN 147 (Lavaud), est inscrit au CPER 2015-2020 au chapitre « aménagement à 2x2 voies : contournement nord de Limoges ». La mise en service de ce maillon de la RCEA entre Lavaud et Grossereix est programmée pour 2025.
- **La modernisation de la RN 21** soutenue par des acteurs économiques des cinq départements traversés (Haute-Vienne, Dordogne, Lot et Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées) regroupés au sein de l'association « EURO 21 », consisterait à sa mise à 2 x 2 voies jusqu'aux massifs des Pyrénées. Ce projet faciliterait les échanges interrégionaux.

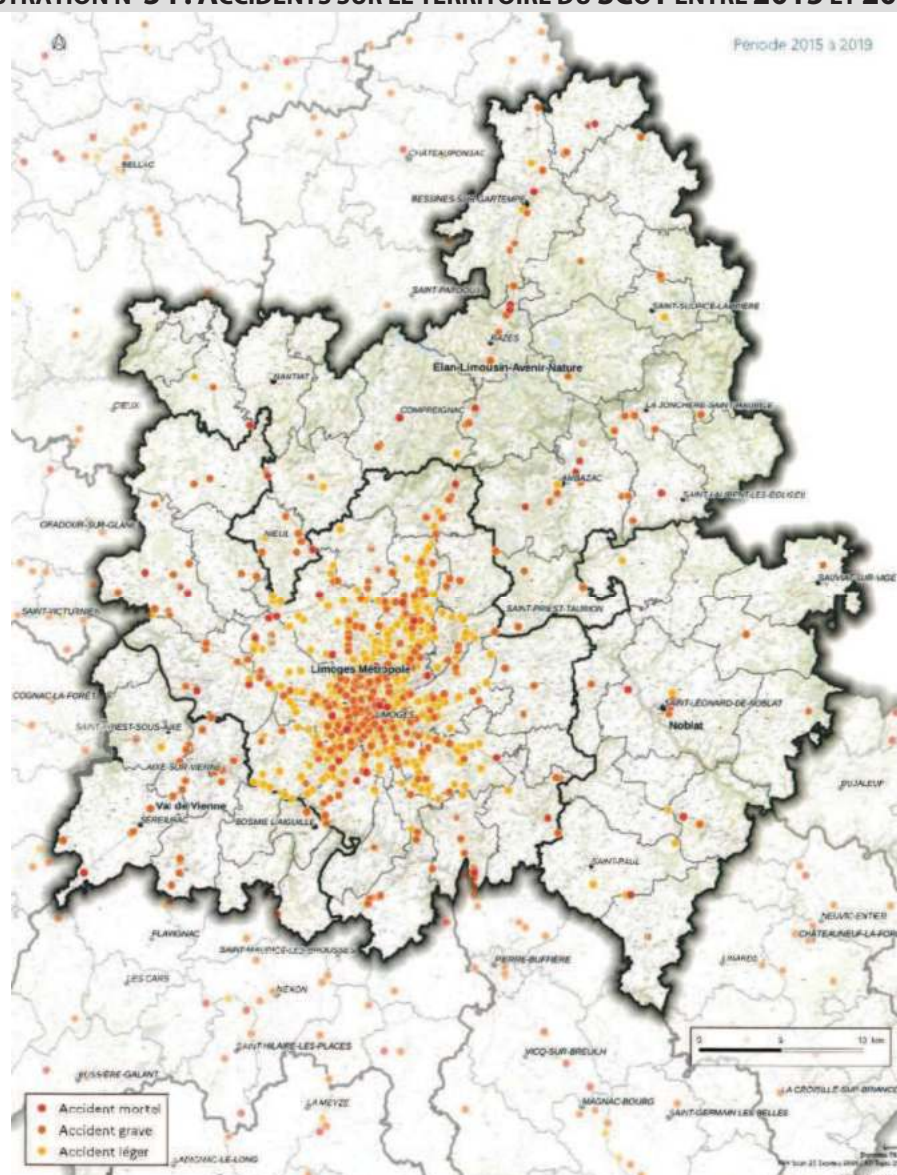
Il est inscrit au Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT) Limousin 2007-2027 (dans sa portion Limoges Périgueux) et au CPER Aquitaine comme liaison participant au désenclavement des territoires et pôles économiques. Des aménagements et mises à 2x2 voies de l'axe sont prévus en dehors du département de la Haute-Vienne.

- Les projets de déviations de Feytiat (RD 979) et de Panazol (RD 941) ont été redimensionnés en un **projet global d'aménagement routier à l'est de l'agglomération de Limoges**. Les objectifs demeurent l'amélioration des conditions de circulation et la sécurité aux abords de Limoges, et la facilitation de l'accès à la ville centre et à l'A20 pour les usagers provenant de l'est du département. Le projet tel que présenté pour la Déclaration d'Utilité Publique, a été abandonné en 2019 par Limoges Métropole ainsi que par le Conseil Départemental.

Etat des lieux du trafic :

- Entre 2007 et 2013, le trafic augmente sur les axes A20 (surtout dans sa partie urbaine) et RN 520. En revanche il décroît sur les axes RN 21 et RN 147 qui sont parmi les axes les plus accidentogènes du territoire.
- Les zones d'accumulation d'accidents sont réparties essentiellement autour de Limoges du fait d'un trafic plus important¹³

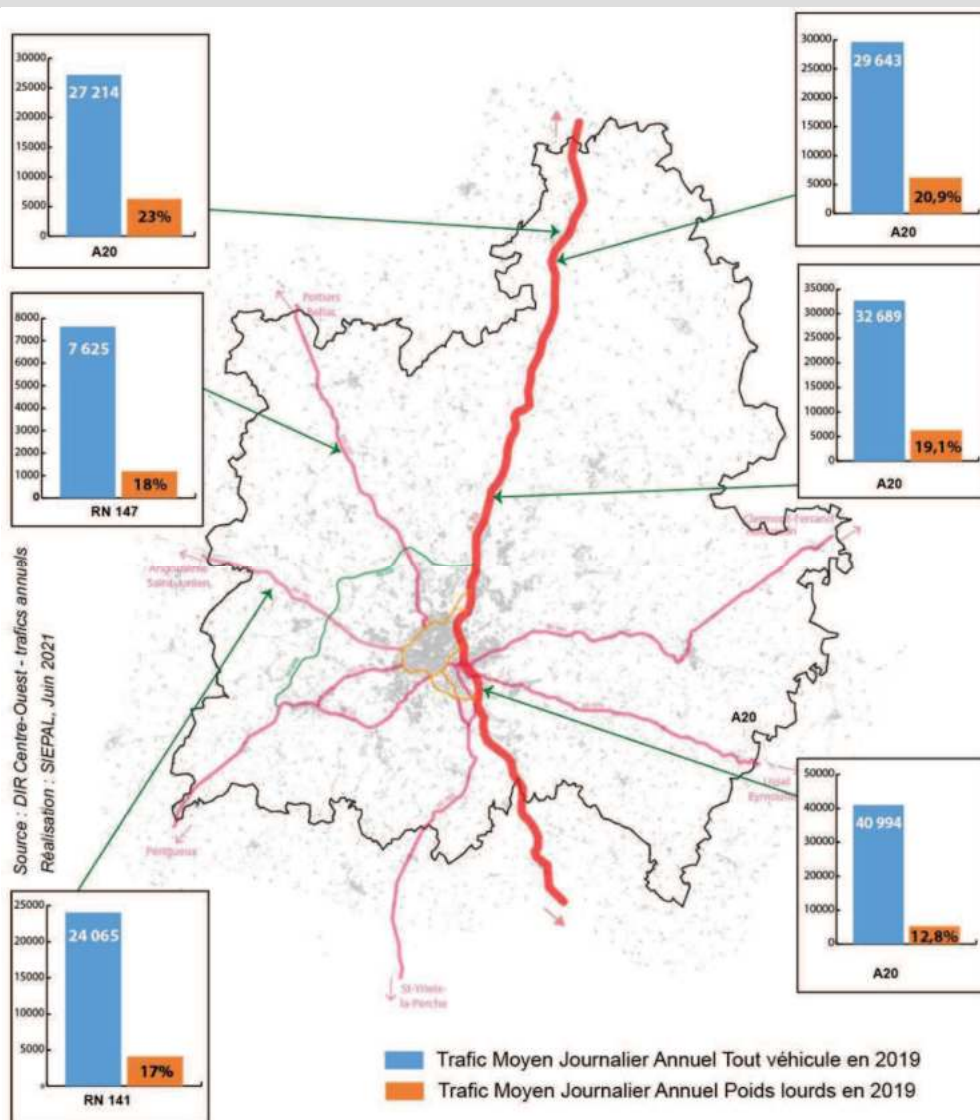
ILLUSTRATION N°34 : ACCIDENTS SUR LE TERRITOIRE DU SCoT ENTRE 2015 ET 2019



Réalisation : DDT de la Haute-Vienne/SIT/MCAT – avril 2021

- La part moyenne des poids-lourds dans le trafic total en 2019 pour l'ensemble du territoire du SCoT est en augmentation et atteint 18 % pour l'ensemble des axes routiers recensés.

¹³ cf « L'accidentalité corporelle sur les routes départementales de la Haute-Vienne – Bilan de l'année 2018 » et analyse de l'observatoire national interministériel de la sécurité routière pour les années 2015 à 2019

ILLUSTRATION N°35 : TRAFIC ROUTIER EN 2019 SUR LE RESEAU DE LA DIR CENTRE-OUEST EN CUMULE

- La circulation est globalement fluide, malgré quelques secteurs de congestion aux heures de pointe des entrées de ville situées à l'est de l'agglomération, le franchissement de la Vienne, Grossereix (accès de la RN 520 depuis l'A 20)....

L'offre de stationnement du centre-ville de Limoges est globalement abondante :

- 6 500 places dont 2 800 en parkings. 10% de l'espace public de Limoges est consommé par du stationnement de surface.
- Hors du pôle urbain, la problématique de stationnement concerne essentiellement les pôles d'équilibre, qui sont peu desservis par les transports en commun : certains connaissent des difficultés dans leur centre-ville (Saint-Léonard-de-Noblat, Aixe-sur-Vienne), et tentent des solutions pour y répondre, telles que la mise en place de zones bleues, ou d'un plan global de déplacement à Saint-Léonard-de-Noblat.

- Plus largement, l'aire de stationnement des poids lourds située sur l'A20 en entrée nord de la ville de Limoges est inadaptée et saturée. Il apparaît nécessaire de proposer un espace sécurisé et équipée de services appropriés (restauration, carburant, sanitaires,...)

6.3. Des infrastructures ferroviaires à moderniser

Éléments clés

- ☛ Un réseau ferré structuré en 6 branches
- ☛ Augmentation de la fréquentation des lignes TER en 2017

- **Le réseau ferré est organisé en étoile de 6 branches qui convergent vers Limoges.** Une ligne majeure permet d'assurer des liaisons directes avec Paris et Toulouse, véritable colonne vertébrale du réseau ferroviaire régional, elle est composée de deux voies électrifiées. Malgré une forte fréquentation, sa qualité de services a décliné au fil du temps, faute d'investissements pour sa modernisation. Des programmes de travaux réguliers n'empêchent pas le vieillissement de la ligne. De gros investissements financiers permettent de réaliser des travaux de modernisation de cette ligne POLT depuis 2019.

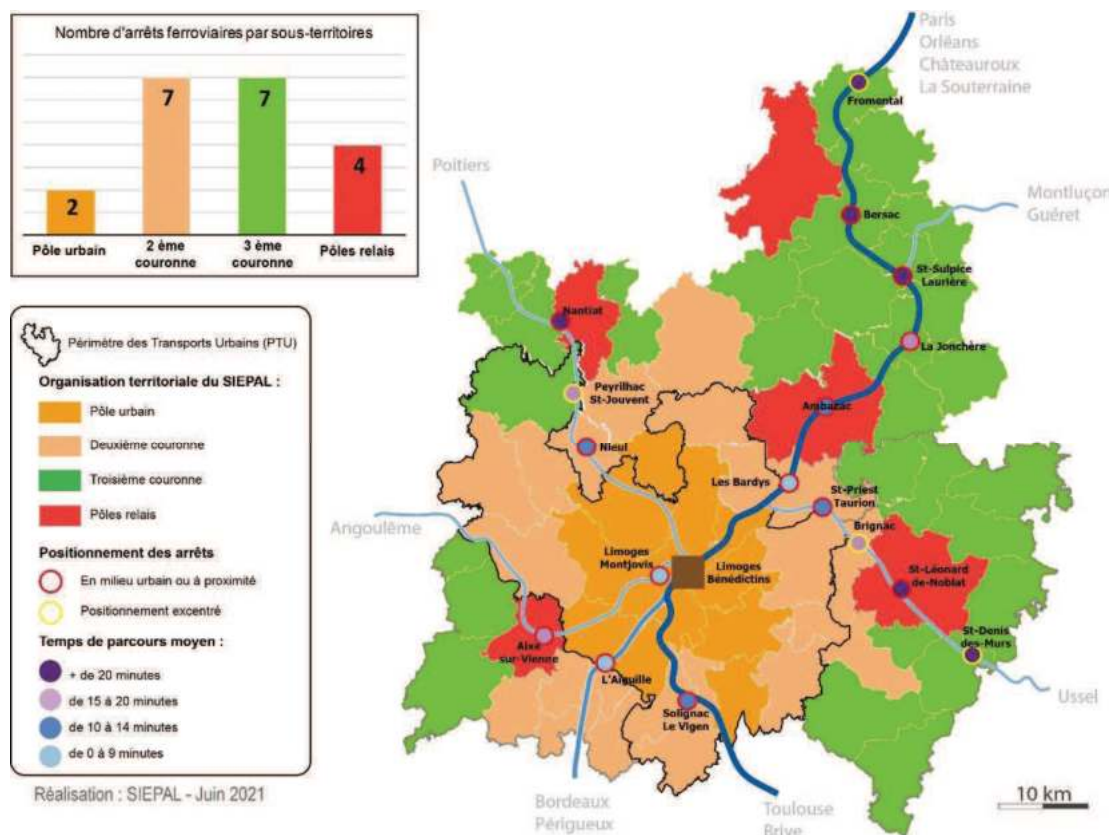
Les liaisons directes avec Périgueux, Poitiers, et Brive la Gaillarde via Uzerche offrent un service moins performant via des lignes non électrifiées. La liaison ferroviaire Limoges Angoulême a été interrompue en mars 2018 afin de réaliser des travaux de rénovation. Le CPER 2015-2020 a permis la régénération de 55 km de voies sur la ligne Limoges – Poitiers et prévoit des études sur la ligne en direction de Périgueux.

- La connexion au réseau national des lignes à grande vitesse inscrite au SCoT de l'agglomération de Limoges approuvé en 2011 se traduisait concrètement par le projet de LGV Poitiers Limoges. En avril 2016, le conseil d'état a annulé la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à la réalisation de la Ligne à Grande Vitesse Poitiers Limoges
- **. A l'échelle locale, le réseau TER dessert 18 communes** : 20 points d'arrêts dont 5 gares en activité sont recensés. A l'exception des deux gares de Limoges, le pôle urbain est dépourvu d'arrêts. Hormis Bessines-sur-Gartempe, chaque pôle d'équilibre dispose d'une desserte ferroviaire.

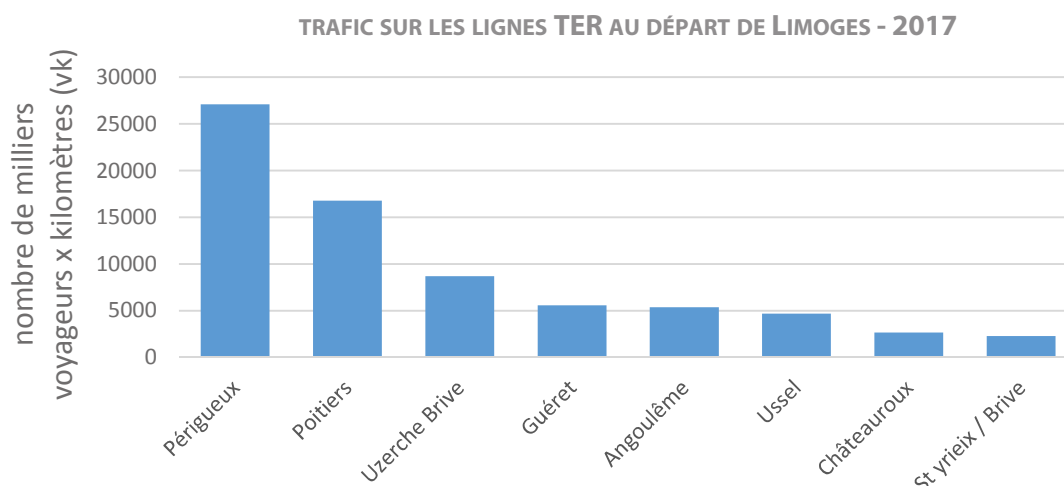
ILLUSTRATION N°36 : CONFIGURATION DU RESEAU FERRE LOCAL



ILLUSTRATION N°37 : TEMPS DE PARCOURS EN TRAIN ENTRE LES GARES DE LIMOGES ET LES ARRETS FERROVIAIRES IRRIGUANT LE TERRITOIRE

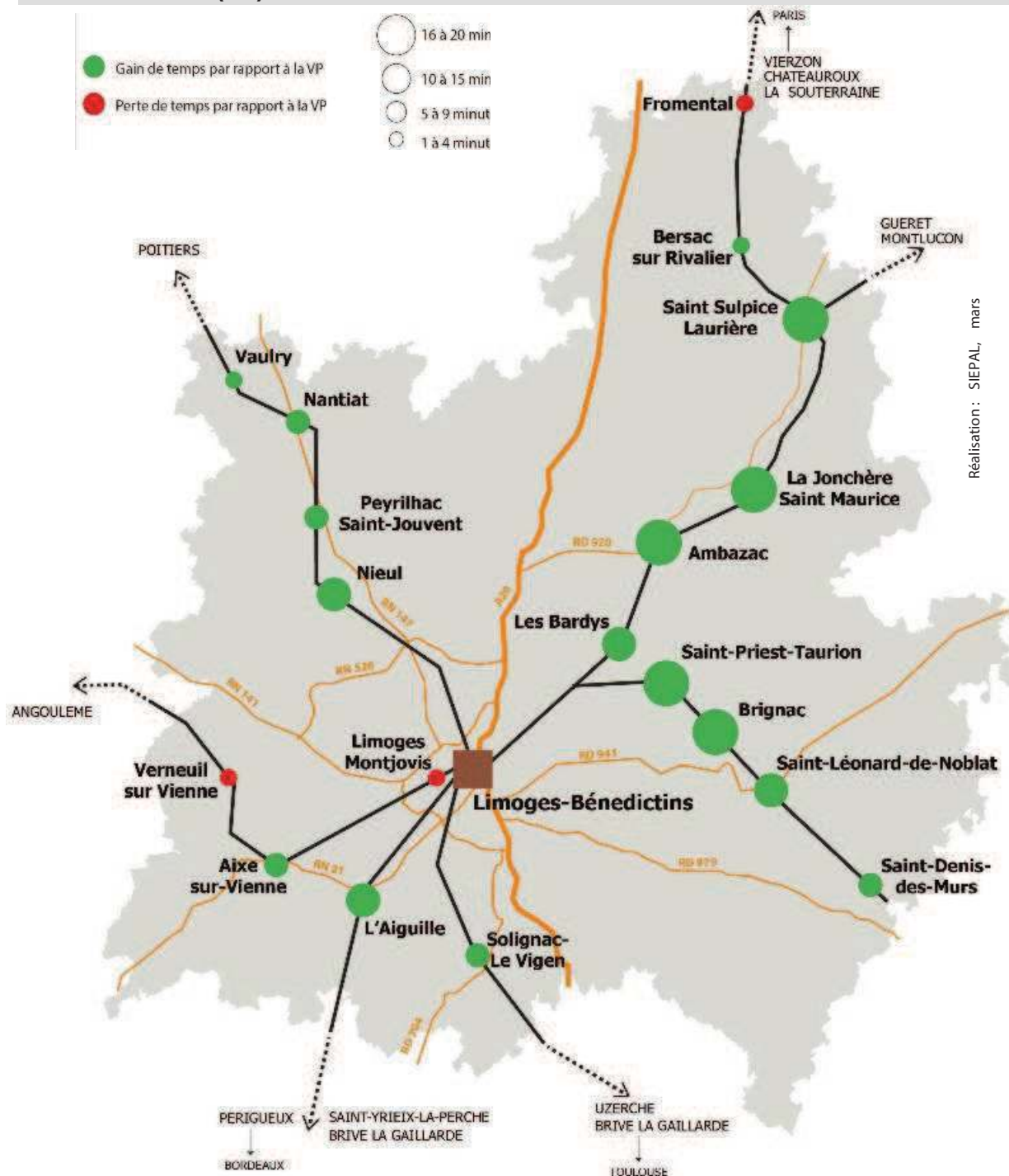


- Les temps de parcours entre les différents points d'arrêts ferroviaires et la gare de Limoges-Bénédictins sont plus courts en train qu'en voiture à trois exceptions près (Verneuil-sur-Vienne, Fromental et Limoges-Montjovis).
- L'amélioration de l'offre ferroviaire (travaux sur les lignes, grilles horaires) a eu un effet positif sur la fréquentation, avec augmentation du nombre de voyages par ligne en 2017. La ligne TER la plus fréquentée est celle qui relie Bordeaux : Limoges – Périgueux.



L'unité de mesure vk « voyageur-km » = nombre de voyageurs transportés sur une distance d'un kilomètre.

source : Observatoire Régional des Transports
Nouvelle Aquitaine 2017, janvier 2019

ILLUSTRATION N°38 : COMPARAISON DES TEMPS DE PARCOURS ENTRE LE TRAIN ET LA VOITURE PARTICULIERE (VP) DES ARRETS FERROVIAIRES DU SCOT A LA GARE DE LIMOGES BENEDICTINS


6.4. L'aéroport international de Limoges Bellegarde : 29^{ème} aéroport français en 2017 (en nombre de passagers) et 5^{ème} de Nouvelle Aquitaine.

Éléments clés

👉 Près de 310 000 passagers en 2017

- ▶ L'aéroport international de Limoges-Bellegarde est situé à **11 km à l'ouest du centre-ville de Limoges**. Il est accessible via les RN 520, RN 141 et RD 2000. Aucune liaison régulière en transports en commun ne dessert l'aéroport, à l'exception d'une ligne STCLM qui n'assure qu'un seul aller-retour journalier. Inadaptée aux horaires des vols réguliers, cette liaison ne permet pas d'assurer une desserte efficiente en transports en commun entre l'aéroport et le centre-ville de Limoges.
- ▶ En 2019, l'aéroport de Limoges Bellegarde dessert, en lignes directes, 5 destinations nationales et 7 destinations internationales. Les vols internationaux (vers le Royaume Uni) transportent 90 % des passagers et les vols low-cost de 85 à 90 %.
- ▶ Après avoir connu une forte baisse depuis 2007, le trafic d'environ 300 000 passagers en 2016 (291 564 en 2016), est en hausse de plus de 6 % en 2017 avec plus de 309 600 passagers.
- ▶ **L'aéroport international de Limoges Bellegarde évolue dans un environnement concurrentiel fort** du fait notamment de la présence de 3 aéroports limitrophes situés dans un rayon inférieur à 2h30 : l'aéroport de Brive-Vallée de la Dordogne (1h15) inauguré en 2010, l'aéroport de Bergerac (2h30) et l'aéroport de Poitiers-Biard (2h15). En outre, les aéroports de dimension internationale supérieure de Toulouse Blagnac et de Bordeaux Mérignac se situent à un peu moins de 3 heures de Limoges.

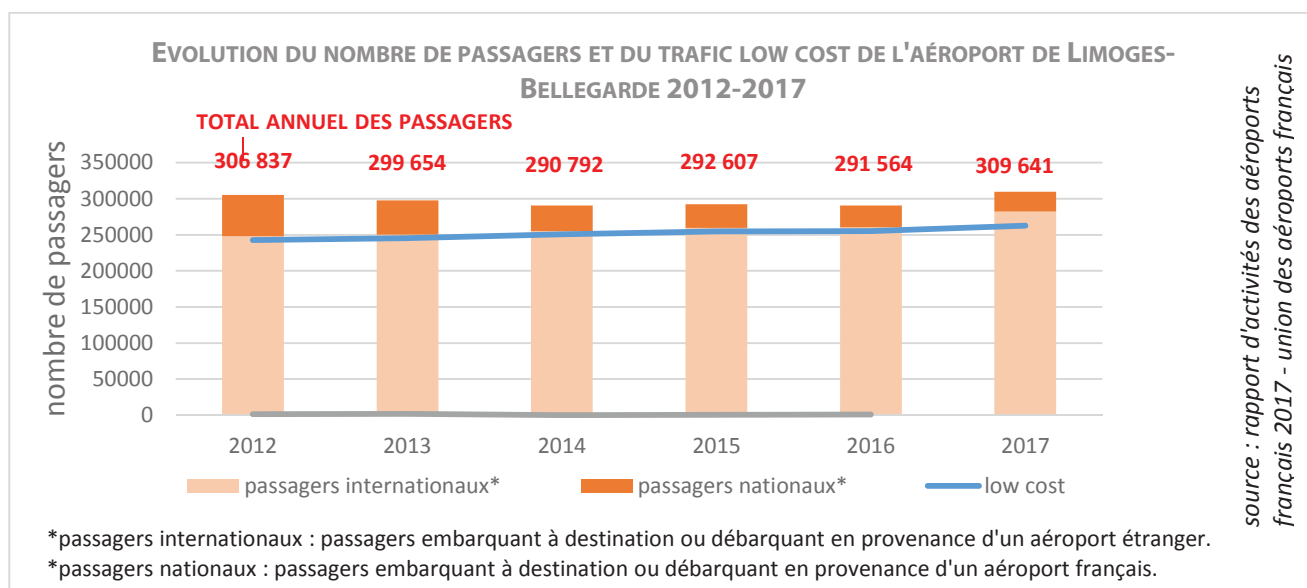


ILLUSTRATION N°39 : DESTINATIONS DESSERVIES DEPUIS L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE LIMOGES-BELLEGARDE EN 2017



Réalisation : SIEPAL, Avril 2017
 Source : Aéroport international de Limoges

6.5. L'intermodalité : des pratiques et des sites à optimiser sur le territoire du SCoT

Eléments clés

- 📍 2 pôles intermodaux majeurs
- 📍 8 parking-relais

- Le territoire du SCoT compte **deux pôles intermodaux majeurs** vers lesquels convergent l'ensemble des lignes routières :
- la **place Winston Churchill**, composée de 11 quais, et desservie par des lignes du réseau de Transports en Commun de Limoges Métropole (STCLM) et des lignes interurbaines de la RRTHV (Régie Régionale des Transports de la Haute-Vienne), connaît d'importants problèmes de congestion.
 - le **Centre Intermodal d'Echanges de Limoges** (CIEL) à la gare des Bénédictins desservi par les trains régionaux et interrégionaux, les cars interurbains régionaux ou nationaux et les bus urbains. Malgré une configuration du site qui restreint ses fonctionnalités, des arrêts des deux lignes du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) y sont prévus. Au regard des enjeux stratégiques de ce site, le Plan de

Déplacement Urbain de Limoges Métropole prévoit d'engager une réflexion sur l'amélioration de l'intermodalité.

- Limoges Métropole s'est dotée de 8 parking-relais reliés au réseau STCLM, d'une capacité de 400 places de stationnements. En accès libre, leur fréquentation n'est que ponctuellement mesurable. Trois facteurs peuvent expliquer leur sous-utilisation : leur positionnement parfois en cœur d'agglomération (les véhicules étant déjà presque arrivés à leur destination finale, la balance avantage/inconvénient est plutôt défavorable aux parcs relais), l'absence d'itinéraire complet en site propre (les transports en commun sont mêlés au flot de circulation des véhicules légers diminuant d'autant leur vitesse commerciale et donc leur attractivité) et leur accès libre (les usagers des transports en commun se mêlent à ceux stationnant à des fins personnelles : habitants ou travailleurs du quartier, usagers des commerces ou services situés à proximité... pouvant conduire à une saturation au désavantage des usagers « réels »). Le Plan de Déplacement Urbain de Limoges Métropole prévoit leur analyse fine et leur mise à niveau (en fonction d'un référentiel) ainsi que la mise en place d'une politique de tarification stationnement / réseau urbain.
- Une intermodalité tarifaire a été mise en place entre les bus urbains STCLM, le réseau régional de bus ainsi qu'avec le réseau ferré TER dans certaines gares. A l'échelle régionale, le syndicat « Nouvelle Aquitaine Mobilités » a été créé en juillet 2018 pour coordonner les offres des autorités organisatrices de mobilité de la région, améliorer l'information voyageur et travailler à une billettique unique.

INTERMODALITE DANS LE TERRITOIRE DU SCOT DE L'AGGLOMERATION DE LIMOGES EN 2021



6.6. Une perpétuelle recherche d'amélioration des mobilités en faveur de la transition énergétique

Eléments clés

- ☛ 35,5 % des gaz à effet de serre produits par le transport
- ☛ Une forte augmentation récente du nombre d'aires de covoiturage
- ☛ Un réseau de transports en commun urbain qui va se renforcer avec la mise en service d'un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)
- ☛ Mise en place de nombreuses actions publiques en faveur de la pratique des modes doux

- Une bonne qualité de l'air qui s'est améliorée entre 2008 et 2017 en Haute-Vienne. Le transport est l'un des facteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre avec le secteur du bâtiment, il est responsable de 35,5% des émissions de gaz à effet de serre (SEHV 2018).
- **Le covoiturage est en plein essor**, le SCoT regroupe 10 aires de covoiturage sur les 20 que compte la Haute-Vienne en 2018 (voir illustration 40). La moitié d'entre elles est localisée sur l'A20. Leur nombre augmente rapidement, le Conseil Départemental aménage deux à trois aires de covoiturage chaque année. Victimes de leur succès, certaines sont saturées et devraient être agrandies (ex : aire d'Anglard près de Couzeix).
- **Fin 2018**, Limoges Métropole recense près de 20 bornes pour recharger les **véhicules électriques**. Les besoins pourraient évoluer rapidement avec l'augmentation du parc. Le Syndicat Énergies Haute-Vienne (SEHV), dans sa stratégie départementale de transition énergétique prévoit de « densifier le maillage de bornes de recharge électrique et de carburants alternatifs pour favoriser l'usage de véhicules à faibles émissions ». Parallèlement, le SEHV a élaboré un schéma départemental d'implantation d'installation de bornes de recharge pour véhicule électrique qui planifie la spatialisation des infrastructures de production, distribution et fourniture d'énergie renouvelable à destination des véhicules de transport.
- Plusieurs **plans de déplacements entreprises et administrations** sont engagés : ZA sud Limoges, CHU Limoges, Le Pastel (DRAAF, DIRCO, DREAL), La Poste,...
- **Un réseau de transports en commun urbain dense en cœur d'agglomération**
 La Communauté Urbaine de Limoges Métropole est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son territoire, l'exploitation du réseau des transports collectifs est assurée par la Société des Transports en Commun de Limoges Métropole (STCLM).
 Le réseau STCLM dessert 80% de la population du SCoT sur près de 30% du territoire. Le réseau s'organise autour de 39 lignes de semaine dont 5 lignes de trolleybus et 2 lignes structurantes : la 10 (nord sud) et la 8 (est ouest). Il compte plus de 16 millions de voyages par an, soit près de 44 000 voyages par jour en 2019. Entre 2005 et 2016, sa fréquentation a augmenté de 38 %, mais elle reste encore inférieure à la moyenne des réseaux d'agglomération de même taille. Cette hausse de la fréquentation entraîne une saturation aux heures de pointe sur certaines lignes.
 Le réseau STCLM régulier est complété par des services de transports à la demande :
 - Le service « Télabus », initié en 2006 et dont la fréquentation augmente fortement depuis 2012, qui permet à un usager de rejoindre les lignes régulières de bus et trolleybus du réseau STCLM à partir d'un point d'arrêt situé sur l'une des 16 lignes spécifiques du réseau Télabus.

- Le service « handibus » (géré par la STCLM) et « handimoohv » (géré par la RRTHV) à destination d'un public à mobilité réduite.

Dans son Plan de Déplacement Urbain approuvé en novembre 2019, Limoges Métropole prévoit la mise en place de deux lignes de Bus à Haut niveau de Service (BHNS) interconnectées dans l'hyper centre, ainsi que la refonte du réseau urbain.

► **Une bonne irrigation du territoire par le réseau de transports en commun interurbain :**

L'ensemble du territoire du SCoT est irrigué par un réseau de car, la Régie Régionale des Transports de la Haute-Vienne (RRTHV) avec deux « lignes express » reliant plus rapidement Limoges aux communes d'Ambazac et Bessines-sur-Gartempe. Au 1^{er} janvier 2017, la régie des transports routiers non urbains a été transférée à la région Nouvelle Aquitaine. Elle propose une offre de liaisons interurbaines ferroviaire et par autocar. Globalement, le secteur ouest du SCoT est mieux desservi que le secteur est.

70 à 80% des usagers sont des scolaires, essentiellement des lycéens. L'exercice de la compétence transport scolaire à l'échelle du SCoT de l'agglomération de Limoges est réparti entre la Communauté Urbaine de Limoges Métropole à l'intérieur du périmètre de transport urbain, et la région Nouvelle Aquitaine dans le reste du département, conformément à l'article L3111-7 du code des transports.

Le site du lac de Saint-Pardoux est desservi durant l'été uniquement par une ligne de car. La ville de Saint-Léonard-de-Noblat, également identifiée comme site touristique emblématique du territoire est reliée à Limoges par autocar et par train.

► Tout comme le gouvernement qui ambitionne de tripler la part du vélo dans les déplacements quotidiens pour atteindre 9 % en 2024 (« plan vélo et mobilités actives » - 2018), ou le CEREMA à travers son cahier « Rendre sa voirie cyclable¹⁴ », **à l'échelle locale, les pouvoirs publics cherchent à favoriser le développement des modes actifs de déplacement** (vélos, marche) à l'instar du Plan de Déplacements Urbains de Limoges Métropole.

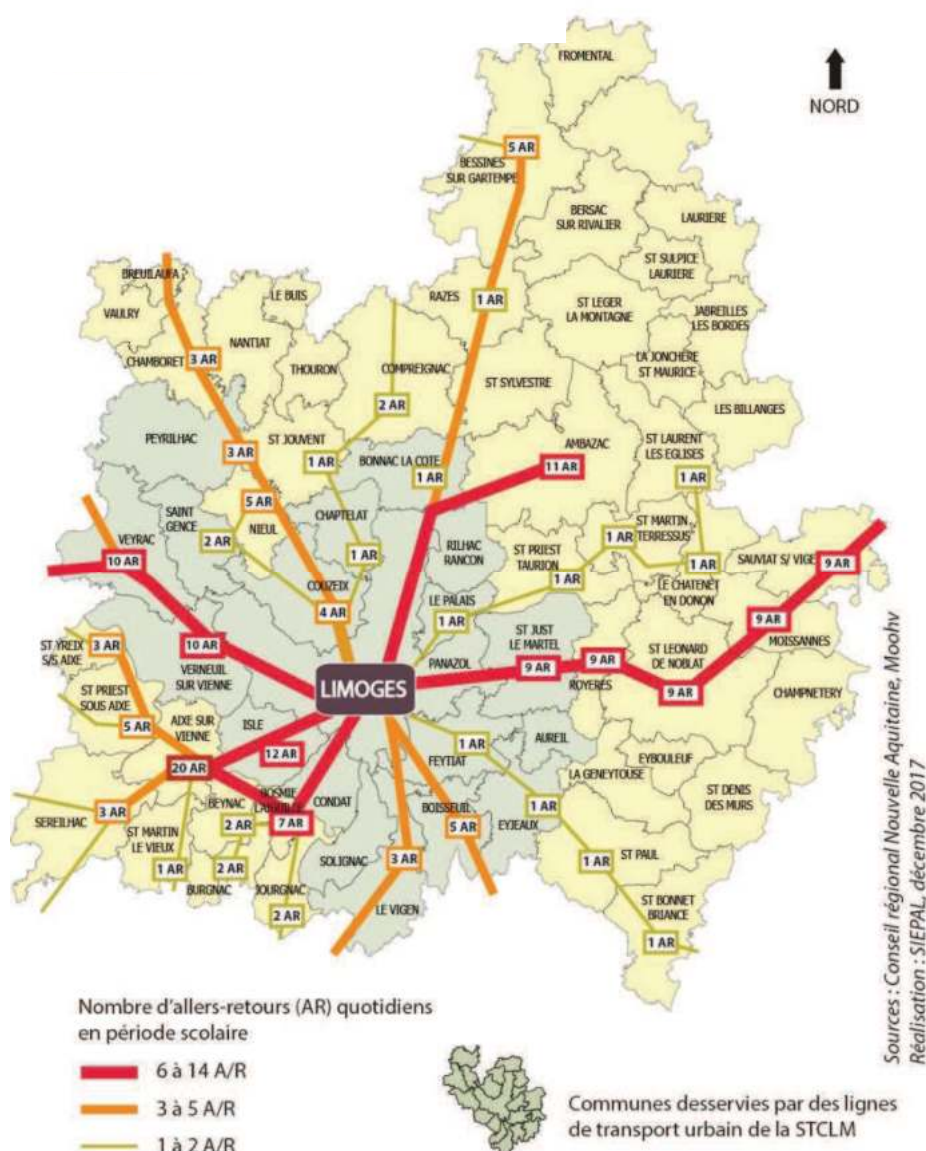
- Le service V'Lim de Limoges Métropole, dispositif de location de vélos rencontre un succès notable depuis sa création en 2013. Son public cible s'est élargi depuis les étudiants à toute la population et le parc de vélo est en croissance exponentielle. Il est passé de 30 vélos en 2013 à 885 en 2019, dont une majorité de Vélos à Assistance Electrique plébiscités par le public. La pratique est aussi facilitée par l'aménagement de consignes individuelles et collectives sécurisées et d'abris.
- D'après l'enquête ménage déplacements 2016 de Limoges Métropole, 0,78% des déplacements sont effectués en vélo, chiffre en très forte augmentation (le double) par rapport aux pratiques observées en 2006.
- Actuellement, les aménagements cyclables sont concentrés sur Limoges sans réelle continuité cyclable. Dans son Schéma Directeur Intercommunal des Aménagements Cyclables (SDIAC) la communauté urbaine Limoges Métropole prévoit de réaliser plus de 400 km d'itinéraires aménagés, alors qu'elle ne comptait que 104,5km de linéaires cyclables en 2013.

¹⁴ En mai 2021, le CEREMA a publié un « cahier » présentant huit recommandations clés pour une politique d'aménagements cyclables réussie, à destination des décideurs et professionnels de l'aménagement.

6 - TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

- Le développement des voies cyclables s'inscrit dans un programme plus large : le Schéma National des Véloroutes (SNV). Il est décliné localement dans le Schéma Départemental des vélos routes et voies vertes pour la période 2018-2022 adopté et suivi par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne. Deux itinéraires de liaisons possibles mais non réalisées dans leur totalité traversent le territoire du SCoT. Il s'agit de la V56 (nord / sud) et de la V93 (est / ouest). Le tracé de ces 2 axes se rejoint sur une partie longeant la Vienne entre les communes à l'est de Limoges. En 2020, les premiers tronçons réalisés sont la portion commune aux deux itinéraires nationaux reliant Saint Léonard de Noblat à Limoges, ainsi qu'une véloroute reliant la ville centre au site touristique et de loisirs de Saint Pardoux (inscrit au schéma régional). La mise en place de panneaux de signalisation s'est développée : axe passant notamment par les communes de Bessines sur Gartempe, Bersac-sur-Rivalier et Laurière et parcours entre Saint-Léonard-de-Noblat et Bénévent l'Abbaye (en Creuse) correspondant une partie de la V56.

ILLUSTRATION N°41 :
NIVEAU DE DESSERTE DES LIGNES INTERURBAINES PAR CORRIDOR DANS LE SCoT EN 2017



► **Une modification en profondeur des modes de déplacements :**

Si la situation sanitaire actuelle semble dans un premier temps avoir freiné le développement du covoiturage, elle a en revanche fortement développé le télétravail, diminuant d'autant les besoins de déplacements. Elle semble également avoir encouragé la pratique du vélo. Un temps de recul supplémentaire sera nécessaire pour évaluer si cet impact est conjoncturel ou s'il a profondément bouleversé les habitudes de déplacement.

6.7. Atouts, faiblesses et enjeux en matière de transports et déplacements du territoire pour 2030

Les atouts du territoire

- ▶ Un développement croissant de solutions alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture : aménagements facilitant le covoiturage, l'usage du vélo et la pratique de la marche à pieds.
- ▶ Des contrats (Contrat de Plan Etat Région 2015-2020), schémas (SRADETT) à l'échelle régionale pour accompagner et encadrer l'évolution des réseaux et des infrastructures.
- ▶ Des évolutions comportementales en matière de déplacements domicile-travail à mettre en synergie avec le Plan de Déplacements Urbains de Limoges Métropole révisé et adopté fin 2019 ainsi que la refonte du réseau de transports en commun, et le projet de création de 2 lignes structurantes en site propre.
- ▶ Un réseau ferroviaire dense en étoile comprenant une ligne structurante (le POLT) faisant l'objet de travaux de modernisation.
- ▶ Peu de points noirs routiers et des projets pour renforcer la sécurisation des déplacements.

Les faiblesses et menaces

- ▶ Une forte dépendance à la voiture et des niveaux d'offre et d'usage des transports en commun inférieurs à la moyenne des agglomérations de taille équivalente.
- ▶ De nombreuses zones ouvertes à l'urbanisation dans les PLU non desservies par le réseau de transport en commun actuel, situation qui pourrait accroître le phénomène de mouvements pendulaires.
- ▶ Un aéroport non desservi par des transports en commun réguliers.
- ▶ Une sous-utilisation de certains parcs relais.
- ▶ Des conditions de sécurité qui restent contraignantes pour l'usage du vélo
- ▶ La saturation de l'A20 dans la traversée de Limoges et des RN 147 et RN 21 peu efficaces.

Les enjeux en matière de transports et déplacements pour 2030

- ▶ Assurer le rayonnement du territoire au niveau national et conforter sa position de carrefour grâce à une bonne accessibilité : en pérennisant et améliorant les liaisons routières, ferroviaires et aéroportuaires.
- ▶ Diminuer les impacts environnementaux liés aux déplacements individuels carbonés en réduisant les déplacements, développant les modes alternatifs et complémentaires à la voiture personnelle (modes doux, transports en communs...), densifiant en priorité les zones d'habitat desservies en transports collectifs, renforçant l'intermodalité
- ▶ Assurer un maillage performant du territoire en transports collectifs
- ▶ Améliorer les temps de parcours tout en sécurisant les infrastructures.
- ▶ Maintenir le niveau de desserte ferroviaire sur le territoire
- ▶ Adapter l'offre de mobilité au vieillissement de la population

Chapitre 7 – diagnostic équipements et services

Les éléments de cadrage

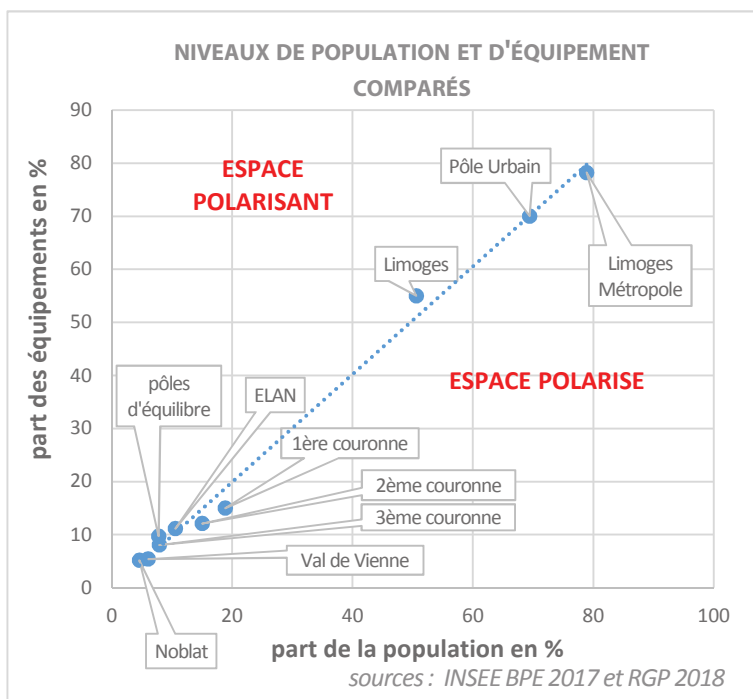
- **Les équipements sont des installations et bâtiments permettant d'assurer à la population résidente ou non les services collectifs dont elle a besoin.**

Le SCoT distingue deux types d'équipements en fonction de leur caractère structurant ou non, de leur niveau de desserte, de leur fréquentation : il s'agit d'équipements « à fort rayonnement » ou « de proximité ».

Les équipements de proximité ont vocation à satisfaire les besoins de base de la population locale.

Un équipement « à fort rayonnement » se définit par son rôle moteur, il génère flux et déplacements, bénéficie d'une large aire d'influence, au minimum d'échelle intercommunale, sa fréquentation est importante, il peut entraîner un impact financier significatif.

- Ce chapitre n'a pas vocation à dresser un inventaire exhaustif des équipements du SCoT de l'agglomération de Limoges mais vise à faire un focus sur les plus emblématiques de la dynamique du territoire.



Les grands projets d'équipements et de services, considérés dans ce chapitre, n'incluent pas les projets d'équipements commerciaux et ceux relatifs aux infrastructures de transports qui relèvent de chapitres spécifiques. Sont analysés ci-après les équipements et services relevant de l'éducation, l'innovation, la recherche, la santé, le sport, la culture et les loisirs et les infrastructures environnementales.

- La Base Permanente des Equipements de l'INSEE

présente des données homogènes et comparables des équipements et services de toutes les communes. Les équipements sont classés en 6 catégories. Le ratio du nombre total d'équipements (toutes gammes et catégories confondues) à la population permet de caractériser les différents territoires.

A l'échelle du SCoT, les communes de 1^{ère} et 2^{ème} couronnes se placent sous la courbe de tendance. Ce phénomène signifie qu'elles sont polarisées par d'autres territoires : Limoges qui centralise une grande part des équipements du SCoT, et dans une moindre mesure les pôles d'équilibre (Aixe-sur-Vienne, Ambazac, Bessines-sur-Gartempe, Nantiat et Saint-Léonard-de-Noblat) qui rayonnent sur leurs bassins de vie.

7.1. Une bonne couverture en équipements d'éducation, de formation et de recherche

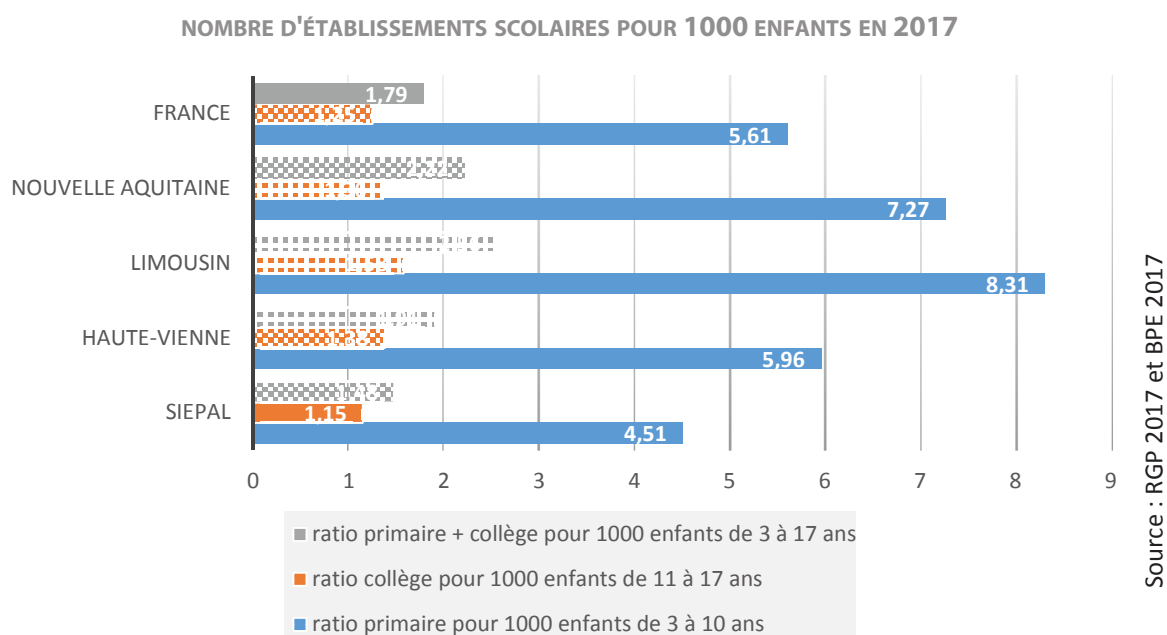
Éléments clés

- 185 écoles et collèges, soit 60% du total du département
- 16 500 étudiants (2018)

Une offre complète en matière d'enseignement

- Le territoire du SCoT regroupe 185 écoles et collèges, soit 60% du total du département¹⁵. Six communes ne possèdent aucun établissement scolaire, il s'agit de communes de moins de 500 habitants.

Le niveau d'équipements scolaires du premier degré apparaît satisfaisant et peu discriminant sur le territoire du SIEPAL : 5 des 11 communes les moins peuplées (moins de 500 habitants) en sont équipées (établissement ou regroupement pédagogique). Chaque EPCI du SCoT compte au moins un collège : exceptés ceux de Limoges, Couzeix et Isle, les collèges sont localisés dans les pôles d'équilibre.



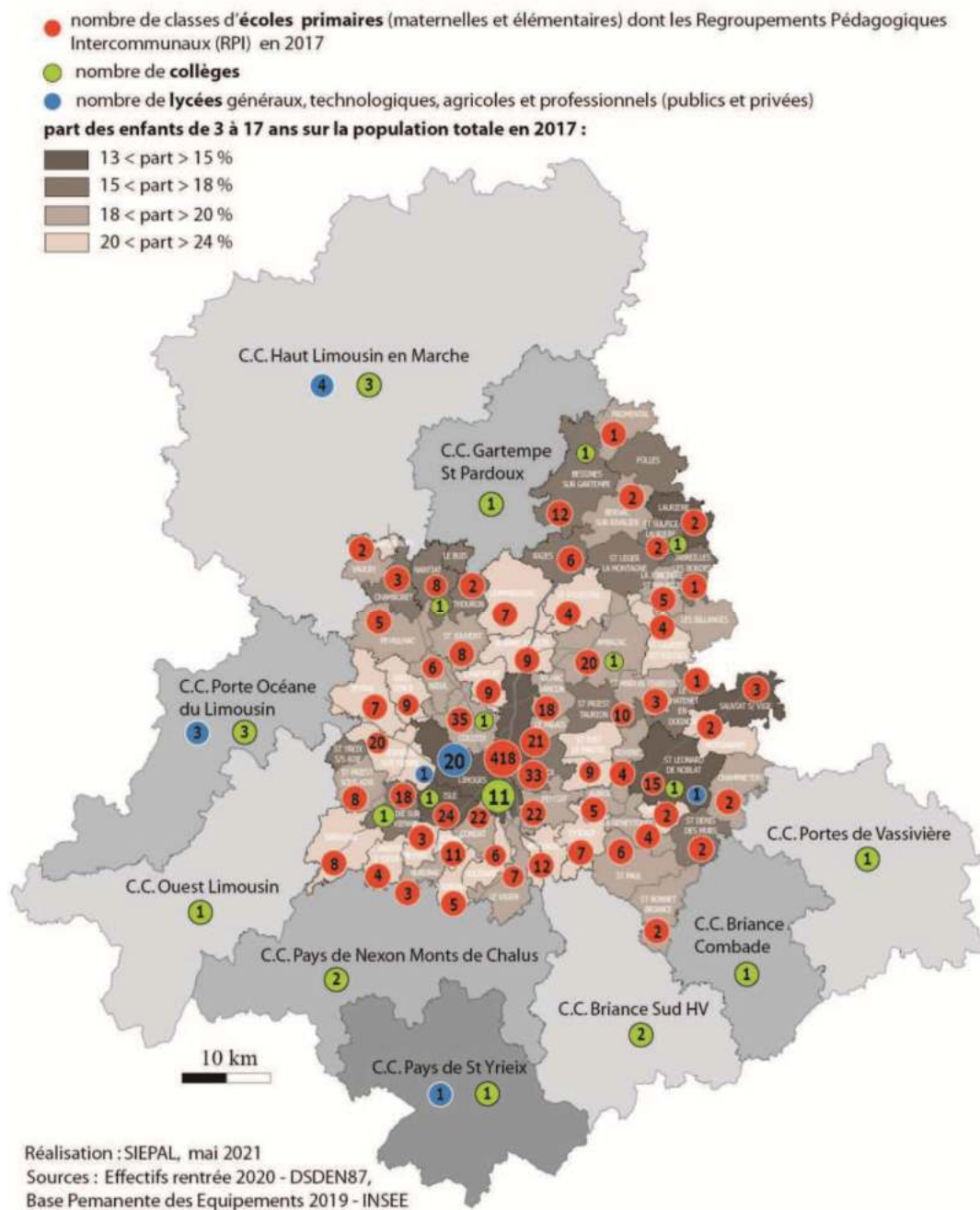
⚠ Un taux d'équipement bas est caractéristique d'une agglomération densément peuplée.

- Des inégalités plus importantes entre les territoires apparaissent dans la répartition des établissements du second degré. Les lycées et centres de formation, répertoriés comme équipements de gamme supérieure, sont concentrés au sein de la ville de Limoges (90% du

¹⁵ *Eléments pris en compte dans la BPE 2013 : écoles maternelles et élémentaires (gamme de proximité), collèges (gamme intermédiaire).*

nombre total du SIEPAL), ils constituent des équipements urbains polarisants. Les communes au nord du territoire du SCoT sont dépourvues de lycées et centres de formations.

ILLUSTRATION N°42 : POPULATION EN AGE D'ÊTRE SCOLARISÉE ET ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIMAIRES ET SECONDAIRES EN HAUTE-VIENNE EN 2020



Une université attractive qui trouve sa place à l'échelle régionale

- **L'université de Limoges regroupe 18 000 étudiants (2020)¹⁶, propose 350 formations diplômantes** dans ses 5 facultés, 5 instituts, ses écoles d'ingénieur... La croissance de +11 % du nombre d'étudiants sur les 5 dernières années confirme son attractivité (entre les années

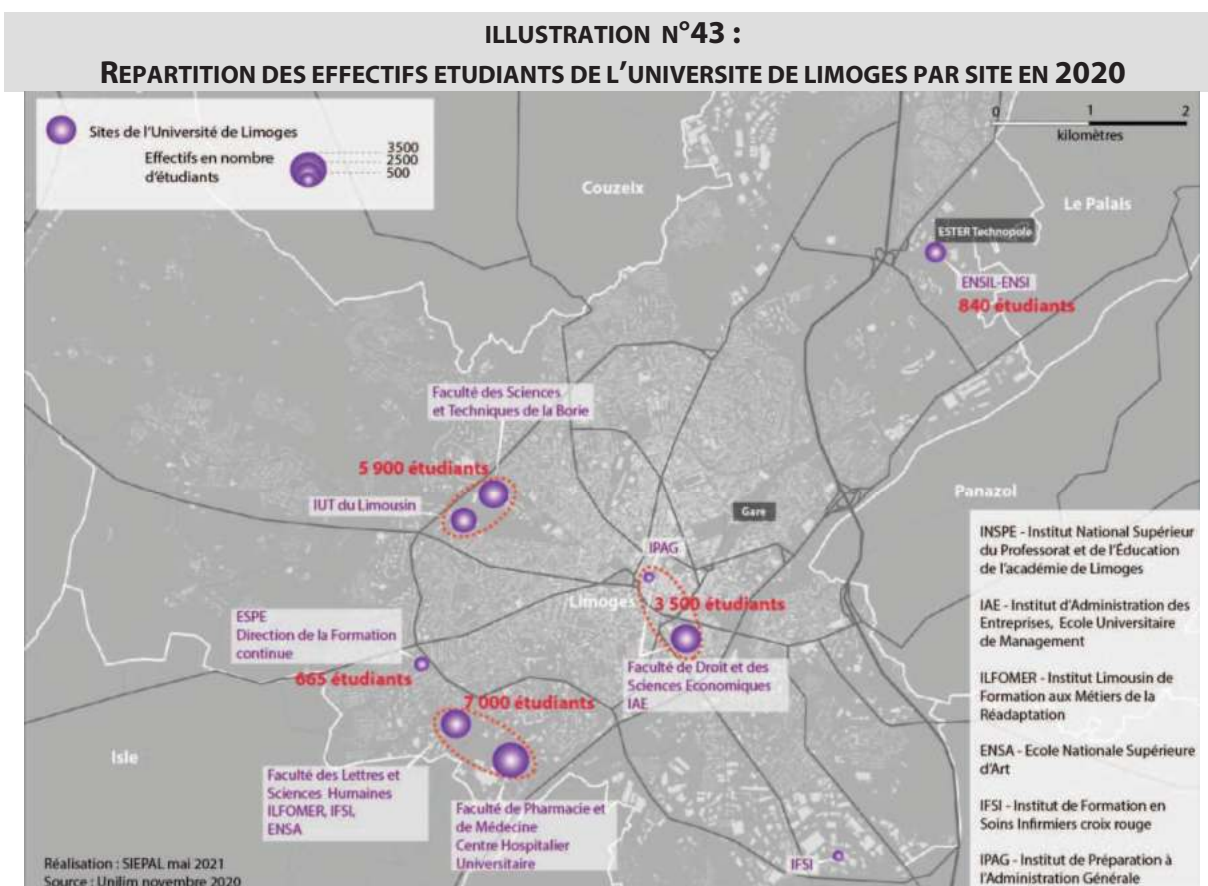
¹⁶ Chiffres extraits de « Université de Limoges, les étudiants et étudiantes 2019-2020 ». Unilim

universitaires 2015/2016 et 2019/2020). Plus spécifiquement, la faculté de pharmacie, l'Institut Universitaire de Technologie ainsi que l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation de l'académie de Limoges voient leurs effectifs stagner voire diminuer contrairement aux effectifs des filières « lettres et sciences humaines », « sciences et techniques » et des écoles d'ingénieurs. En 2020, 35 % des doctorants provenaient d'une autre région que l'ex-Limousin.

► **L'attractivité de l'Université de Limoges repose en partie sur la renommée de ses filières emblématiques reconnues nationalement :**

- les matériaux et procédés céramiques, les composants et circuits électroniques et optiques intégrés et la modélisation.
- le domaine de la Santé, avec 4 unités de recherche réunies au sein du Centre de Biologie et de Recherche en Santé.
- dans les domaines du Droit, de l'Economie, des Lettres et Sciences Humaines, avec des thématiques fortes telles que le droit du sport, la gestion des conflits, l'analyse des crises bancaires, la francophonie.

► L'Université de Limoges est géographiquement implantée sur une vingtaine de sites dont la moitié est localisée à Limoges. La localisation de certains d'entre eux témoigne des synergies entre formations et recherches, à l'instar de l'école d'ingénieur à ESTER, la faculté de médecine et de pharmacie au sein du pôle santé. Un projet d'aménagement d'un campus des formations sanitaires est prévu sur le site de Vanteaux.



- La répartition éclatée des sites universitaires entraîne des déplacements quotidiens entre les lieux de formation et les logements difficiles à quantifier. Toutefois l'enquête sur les conditions de vie des étudiants en Nouvelle Aquitaine réalisée par le Conseil Régional en 2019 montre qu'à cette échelle, 35 % des étudiants se déplacent en transports en commun (tram, bus, car et train). La marche à pied est le mode de déplacement de 28 % d'entre eux et 25 % utilisent la voiture.
- A plus large échelle, l'Université de Limoges fait partie de la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) Léonard de Vinci. Sa composition a évolué en août 2017, elle intègre dorénavant 3 établissements : les universités de Limoges et Poitiers ainsi que l'école supérieure ISAE ENSMA¹⁷ et regroupe 47 000 étudiants. Parallèlement, l'Université de Limoges renforce les partenariats avec les cinq autres universités de nouvelle aquitaine.

7.2. Des équipements de santé à fort rayonnement en cœur d'agglomération

Éléments clés

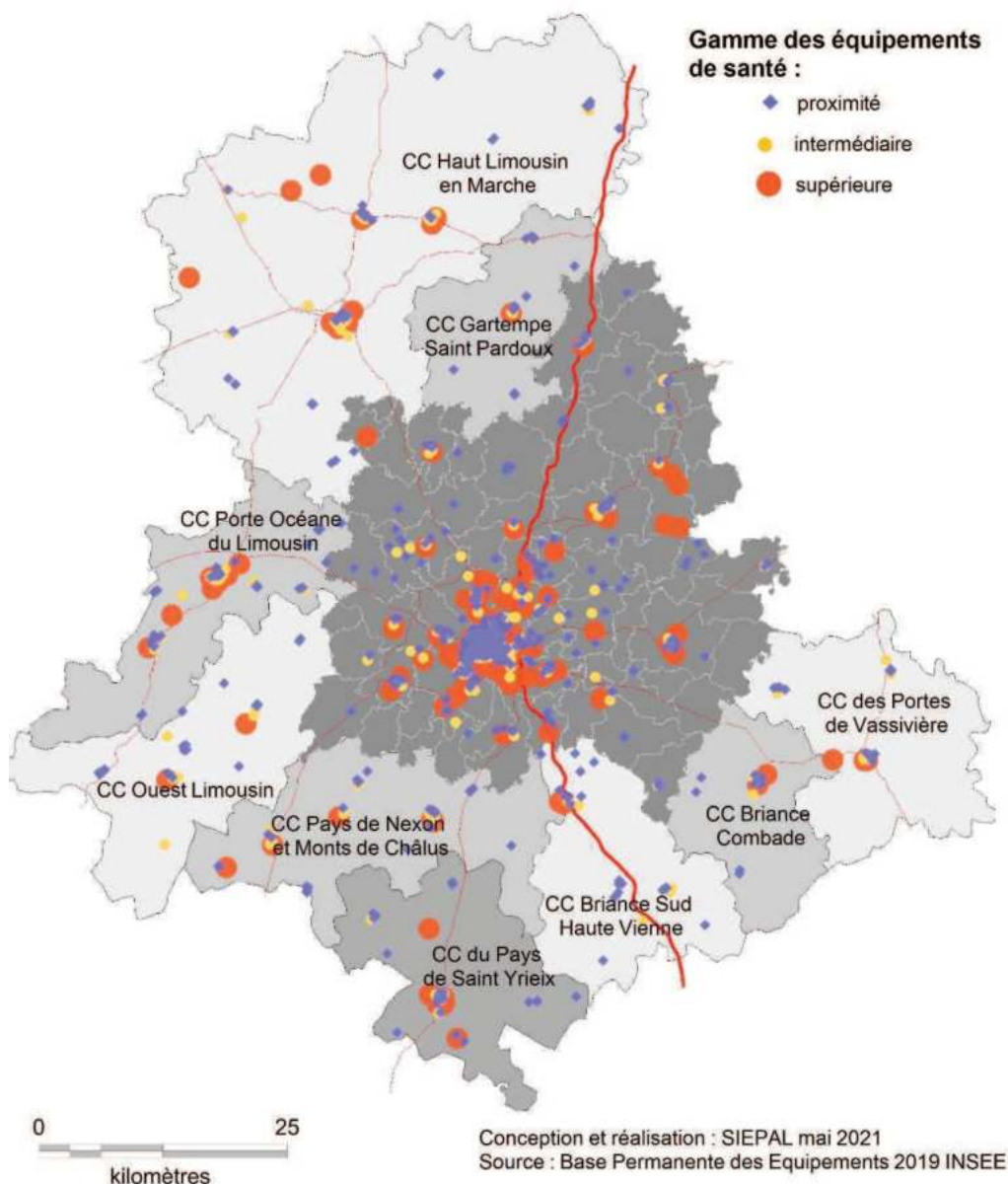
- ☛ Un Centre Hospitalier Universitaire qui rayonne au-delà des frontières de l'ex-Limousin
- ☛ Un taux d'équipement en matière de santé de proximité un peu supérieur au taux national
- ☛ Un taux d'équipement en places d'EHPAD supérieur au reste du département

- A l'échelle départementale, les équipements de santé de gamme supérieure, notamment les structures hospitalières et les spécialistes sont concentrés dans le pôle urbain, et dans une moindre mesure, dans les villes de Saint Junien, Saint Yrieix et Bellac. Ces communes permettent une timide diffusion des services de soins spécialisés.

Les services de soins « de proximité » (cf définition de l'INSEE) sont davantage représentés sur l'ensemble du département.

¹⁷ ISAE ENSMA : Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace – Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique localisé au Futuroscope.

**ILLUSTRATION N°44 : ÉQUIPEMENTS DE SANTE¹⁸ EN HAUTE-VIENNE EN 2019 :
UNE FORTE CONCENTRATION DANS LE POLE URBAIN**



- le pôle urbain et les pôles d'équilibre concentrent les équipements de proximité de santé. La couverture est globalement correcte, même si l'accès aux soins dans les territoires ruraux est plus difficile.

¹⁸ Définition de l'INSEE - Equipements de santé de gamme de proximité : médecin généraliste, chirurgien dentiste, infirmier, masseur kinésithérapeute, pharmacie
Équipements de santé de gamme intermédiaire : sage-femme, orthophoniste, pédicure, psychologue, laboratoire d'analyses et de biologie médicale, ambulance,...
Équipements de santé de gamme supérieure : Etablissement santé court / moyen/ long séjour, établissement psychiatrique avec hébergement, centre lutte cancer, urgences, maternité, centre de santé, dialyse, spécialiste en cardiologie, en dermatologie, en gastro-entérologie, en psychiatrie, en ophtalmologie, en oto-rhino-laryngologie, en pédiatrie, en pneumologie, en radiodiagnostic et imagerie médicale, en stomatologie, en gynécologie, orthophoniste, diététicien, travail protégé,...

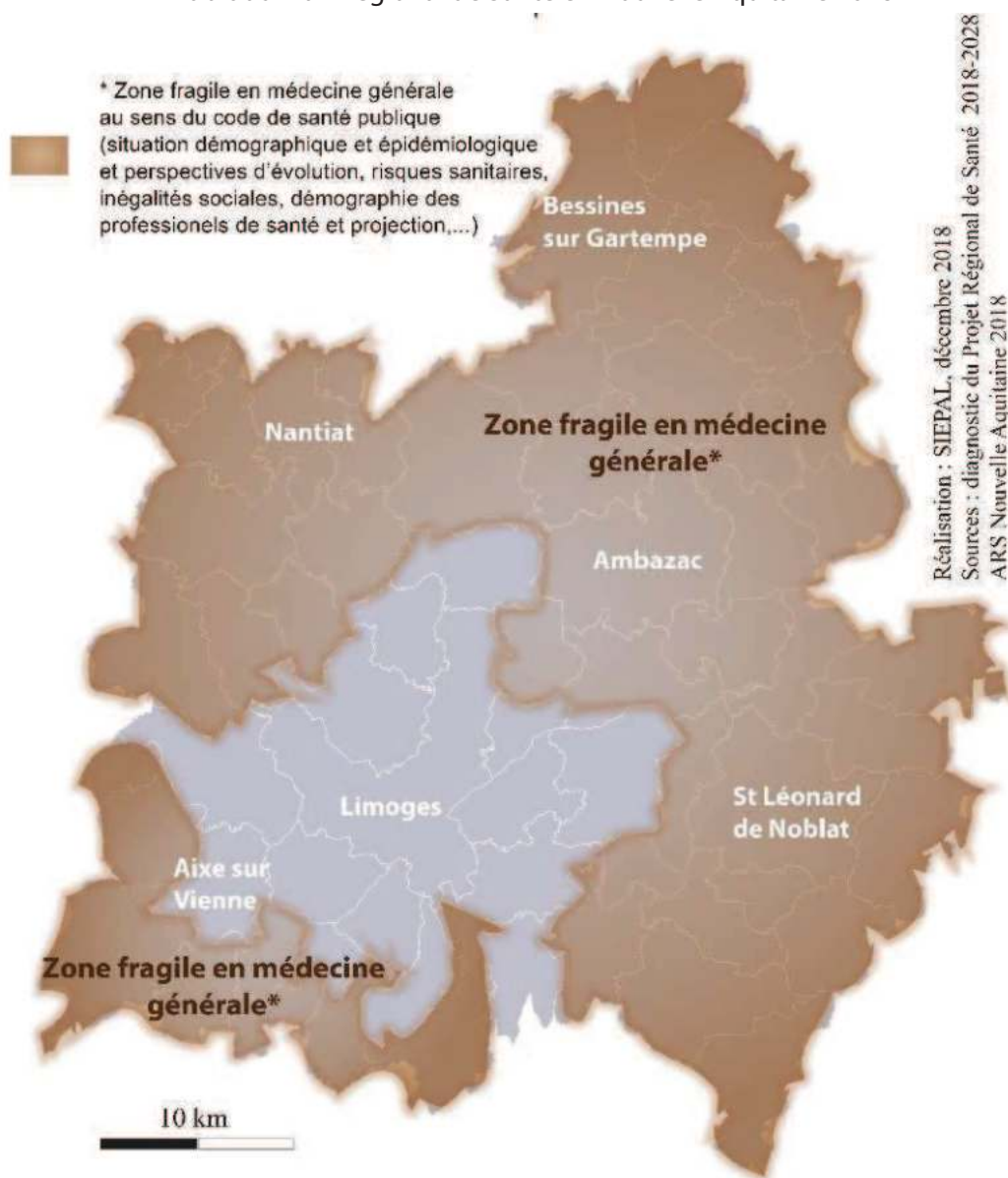
7 - EQUIPEMENTS ET SERVICES

Le taux d'équipement du SIEPAL en matière de santé de proximité est un peu supérieur au taux national, en revanche il est nettement plus bas en matière d'équipements de type intermédiaire (orthophonistes, pédicures, laboratoires d'analyse, services d'aides auprès des personnes âgées,...).

Les perspectives d'évolution à moyen terme ne semblent pas favorables : l'offre va se tendre, considérant l'âge des médecins en exercice (crainte d'un non renouvellement) et le vieillissement attendu de la population. La forte part de population âgée engendre des besoins de santé accrus.

ILLUSTRATION N°45 : LES ZONES FRAGILES EN MEDECINE GENERALE A L'ECHELLE DU SIEPAL

Extrait du Plan Régional de Santé en Nouvelle Aquitaine 2018



- Une offre hospitalière à fort rayonnement située à Limoges : Centre Hospitalier Universitaire, Centre Hospitalier Spécialisé Esquirol (spécialisé dans la prise en charge des troubles mentaux), polyclinique... participent à la structuration du rôle métropolitain. Cette offre est complétée par

celle du centre hospitalier intercommunal Monts et Barrages, situé à Saint-Léonard-de-Noblat et nouvellement refait (2016-2019). Il irrigue un vaste bassin de vie, à l'est du territoire du SCoT.

- Le Centre Hospitalier de Limoges est composé de 6 entités, et rayonne largement au-delà des frontières de l'ex Limousin (16,4% de la patientèle en 2014). Il exerce une mission d'enseignement et accueille des projets de recherche, notamment européens. Des partenariats et passerelles se développent avec l'université (projets de recherche, création d'entreprises). Un plan de modernisation du CHU à l'échéance 2024 est engagé, il comprend la construction de nouveaux bâtiments, dont certains sont déjà en service depuis 2014 (le centre de biologie et de recherche en santé et le bâtiment médico-administratif), l'acquisition d'un 3^{ème} IIRM, l'agrandissement des bâtiments de Chastaingt, l'amélioration du confort et la modernisation des services aux usagers (imagerie consultable par internet),...
- Le taux d'équipement en places d'EHPAD pour 1000 habitants de 80 ans et plus est moins avantageux dans le territoire du SCoT que dans le reste du département (ratio de 100 contre 130 pour la Haute-Vienne) : le territoire du SCoT compte 60 % des personnes de plus de 80 ans et 47% des places d'hébergement EHPAD du département*19.

En revanche, le SCoT est le secteur où les taux d'équipements en accueil temporaire et de jour sont les plus élevés.

7.3. Les équipements de services à la population en pleine mutation

Éléments clés

- ☛ Des équipements incontournables pour le développement économique du territoire : la technopole ESTER, l'aéroport de Limoges Bellegarde, le pôle de Lanaud, le parc des expositions,...
- ☛ Amélioration des capacités d'accueil collectif d'enfants en âge préscolaire
- ☛ Deux tiers des locaux professionnels et logements du territoire du SCOT sont reliés au Très Haut Débit en 2017, cette part est en constante augmentation.

- Les équipements de services de proximité à la population sont présents dans l'ensemble des communes du SCoT avec une **concentration plus marquée dans le pôle urbain et les pôles d'équilibre**.

Les équipements et services de la gamme intermédiaire et supérieure sont regroupés dans le pôle urbain et les pôles d'équilibre.

D'une manière générale, le territoire du SCoT rassemble 70% de la population du département et 58% des structures de services (de proximité et intermédiaires). Ce contexte permet d'appréhender un ratio pour 1000 habitants moins favorable que pour le reste du territoire : 12 pour le SIEPAL, 14,4 pour la Haute-Vienne et 16,6 pour le territoire national.

- En 2017, **le SCoT regroupe 43 structures d'accueil d'enfants de moins de 3 ans, soit 1 500 places**. D'une manière générale, les capacités d'accueil collectif d'enfants en âge préscolaire ont

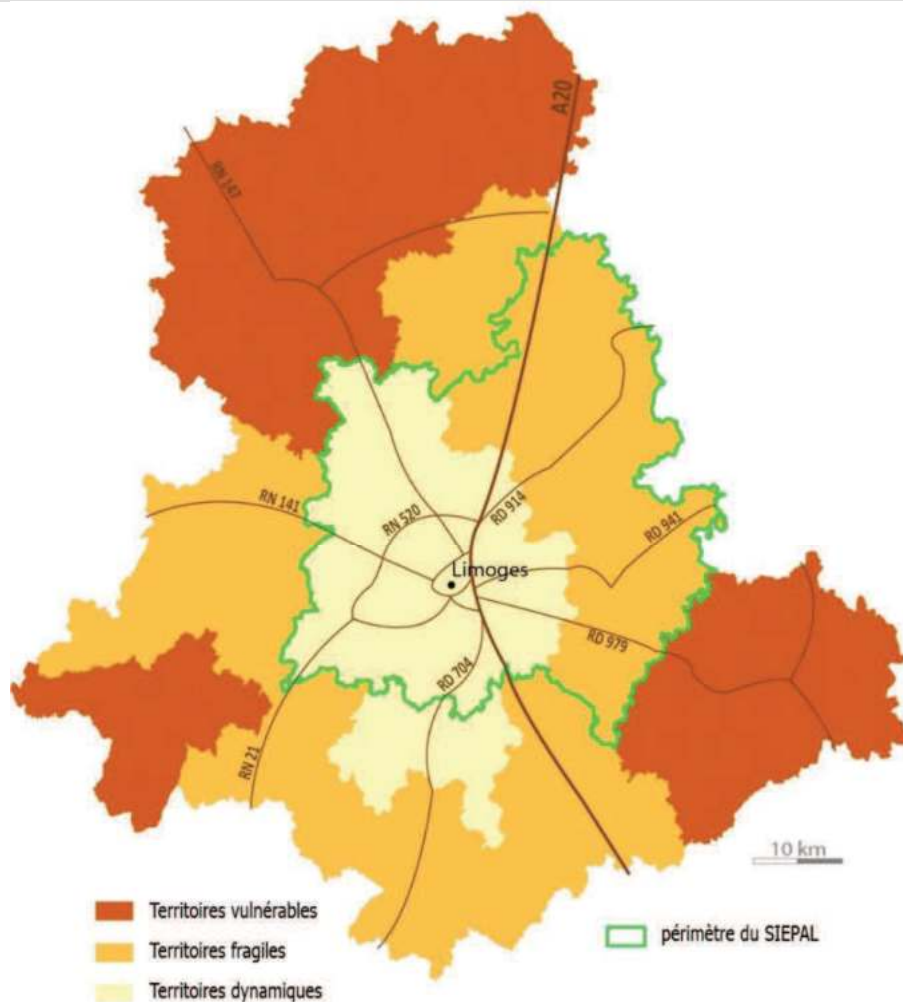
¹⁹ En 2017, le SCoT accueille 21 des 41 établissements pour personnes âgées / dépendantes de la Haute-Vienne.

augmenté en moins d'une dizaine d'année : le nombre de places pour 1000 enfants d'âge préscolaire a progressé dans la majorité des intercommunalités du SCoT. Cette amélioration est liée à la combinaison de deux phénomènes : l'augmentation du nombre de places disponibles dans les structures et la baisse du nombre d'enfants de moins de 3 ans. Le territoire le mieux doté est Limoges Métropole qui compte près de 1 350 places d'accueil. A contrario, la communauté de communes du Val de Vienne voit son ratio nombre de places / nombre d'enfants de moins de 3 ans évoluer défavorablement, en raison de sa croissance démographique.

- Le recensement des **équipements en faveur de la transition énergétique** ne peut être exhaustif, étant donnée la large palette d'installations concernées par cette dénomination et la variété des domaines intéressés : les transports et la mobilité, le logement, les déchets,... :
 - La diminution des émissions de gaz à effet de serre et pollutions liées aux transports est favorisée par les actions contribuant à l'évolution des pratiques de déplacements : l'aménagement des aires de covoiturage, l'aménagement de pistes cyclables (cf diagnostic transport), le projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) de la Communauté urbaine Limoges Métropole, les offres de transports alternatifs (location de vélos V'Lim et déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques),...
 - La valorisation des ressources et la production d'énergies renouvelables locales : une dizaine de réseaux de chaleur sont recensés dans le territoire du SCoT, les plus importants en matière d'électricité et chaleurs produites sont la centrale biomasse du Val de L'Aurence à Limoges et son réseau de chaleur (12 000 équivalents logements chauffés) et celui alimenté par la centrale énergie déchets (4 000 équivalents logements chauffés).
 - L'aide et le conseil pour économiser l'énergie lors d'une rénovation de bâtiment : mise en place du point info énergie de la communauté urbaine à Ester qui informe sur la rénovation énergétique des bâtiments.
- Limoges concentre les **grands établissements administratifs et judiciaires** du département : siège de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Nouvelle Aquitaine (DRAAF), la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute Vienne (CCI), la cité judiciaire, l'Agence de Service et de Paiement (ASP), pôle emploi, la cité des métiers, la Chambre des Métiers, l'ADEME, les services départementaux. Ces fonctions représentent une masse salariale de plusieurs milliers de personnes qui travaillent au sein de ce pôle administratif et judiciaire au rayonnement régional voire national.
- Certains équipements ont un rôle encore plus marqué dans les dynamiques économiques du territoire (ces équipements sont répertoriés dans l'atlas des équipements métropolitains 2017 du SCoT de l'agglomération de Limoges) :
 - l'aéroport en assurant des liaisons rapides vers d'autres bassins économiques (Paris, Lyon, Londres,...)
 - le parc des expositions via une programmation de multiples manifestations de grande diversité : salons, expositions, spectacles, congrès, rencontres sportives,...
 - le pôle de Lanaud qui constitue un outil de promotion de la race Limousine, station nationale de qualification de mâles de la race Limousine,...
 - la technopole ESTER : parc d'activités spécialisé dans l'innovation et la haute technologie, réunissant sur le même site le monde de l'industrie, de la recherche et de la formation.

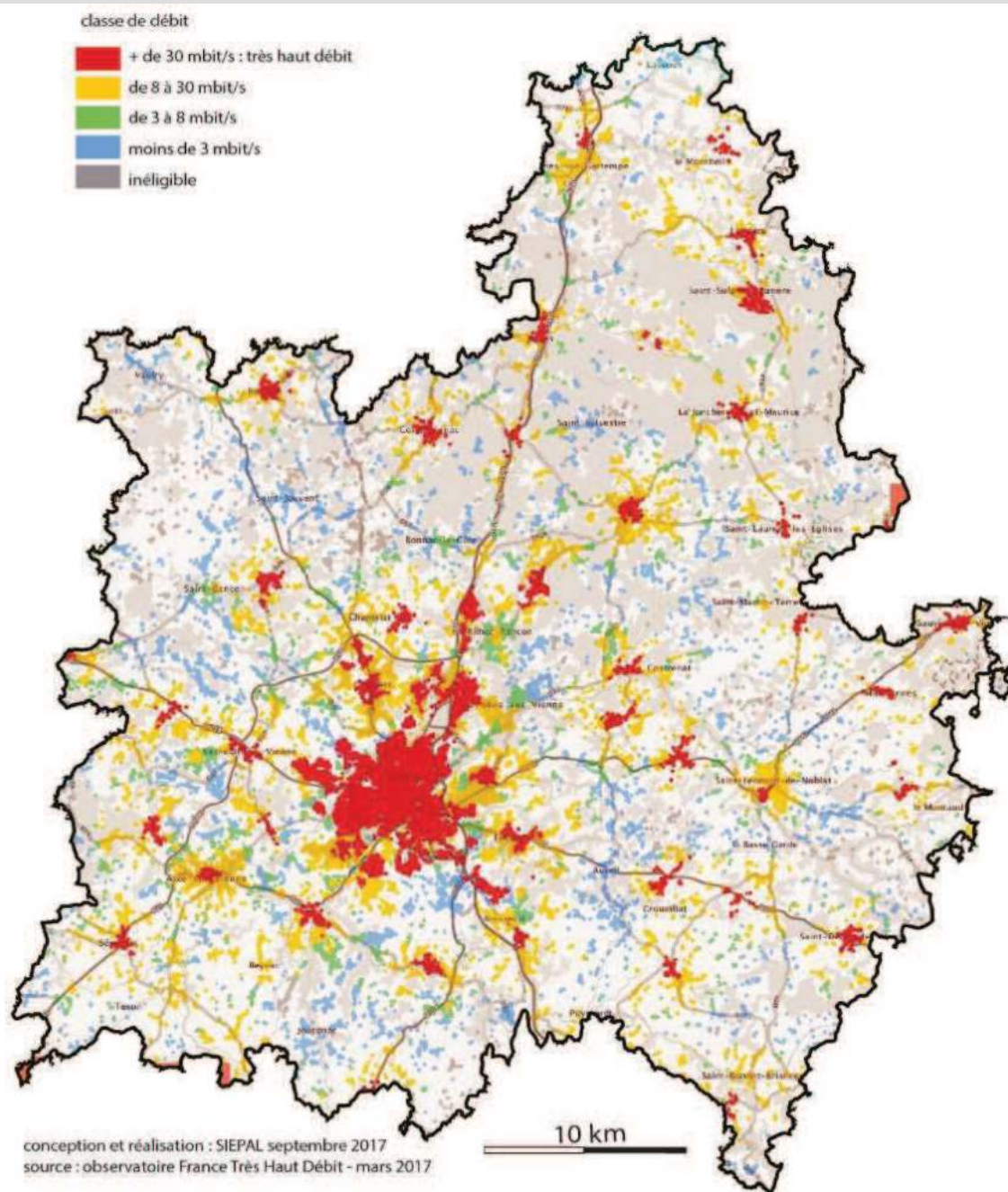
- **66,5% des locaux professionnels et logements du territoire du SCOT sont reliés au Très Haut Débit** (THD plus de 30 mégabits par seconde) en 2017. Cette part est en croissance constante : + 6 % entre 2015 et 2017. En revanche, près de 92 % des connexions Très Haut Débit du SCoT sont localisées au sein du pôle urbain.
- Instauré par la loi NOTRe le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public de la Haute-Vienne (SDAASAP) a été co-réalisé par le Conseil Départemental et l'État et adopté en 2017. Il a permis de définir un plan d'amélioration de l'accès des services au public pour une durée de 6 ans. D'après ce schéma, le SIEPAL est composé à part égale de territoires dynamiques et de territoires fragiles en termes d'accès aux services. Les secteurs les plus ruraux du département ont été définis comme vulnérables. Le SDAASAP prévoit 40 actions dans des domaines divers tels que : le très Haut Débit, l'accessibilité aux soins dans les zones déficitaires, le développement des maisons de service au public, du commerce dans les zones très peu denses, prise en charge des personnes âgées, accessibilité des équipements scolaires,...

ILLUSTRATION N°46: L'ACCES AUX SERVICES DANS LES SOUS TERRITOIRES DE HAUTE-VIENNE D'APRES LE SDAASAP²⁰ - 2017



source : SDAASAP - Département Haute-Vienne et Préfecture de Haute-Vienne
 Teritéo - Analyse consolidée par croisement des indicateurs socio-économiques

²⁰ SDAASAP : Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public de la Haute-Vienne – décembre 2017

ILLUSTRATION N°47 : ETAT DES NIVEAUX DISPONIBLES DE DEBIT INTERNET DES LOGEMENTS ET LOCAUX PROFESSIONNELS EN MARS 2017


Le Plan France Très Haut Débit vise à couvrir intégralement le territoire national d'ici 2022.

A l'échelle locale, l'établissement DORSAL est chargé de développer le réseau numérique sur l'ensemble du territoire du SCoT à l'exception de la communauté urbaine Limoges Métropole (pris en charge par les opérateurs privés).

Lancé mi 2014 par DORSAL, le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) couvre 18 EPCI sélectionnés dans le Limousin, dont les communautés de communes de Noblat et de Porte d'Occitanie (aujourd'hui intégrée dans la communauté de communes ELAN) où il est

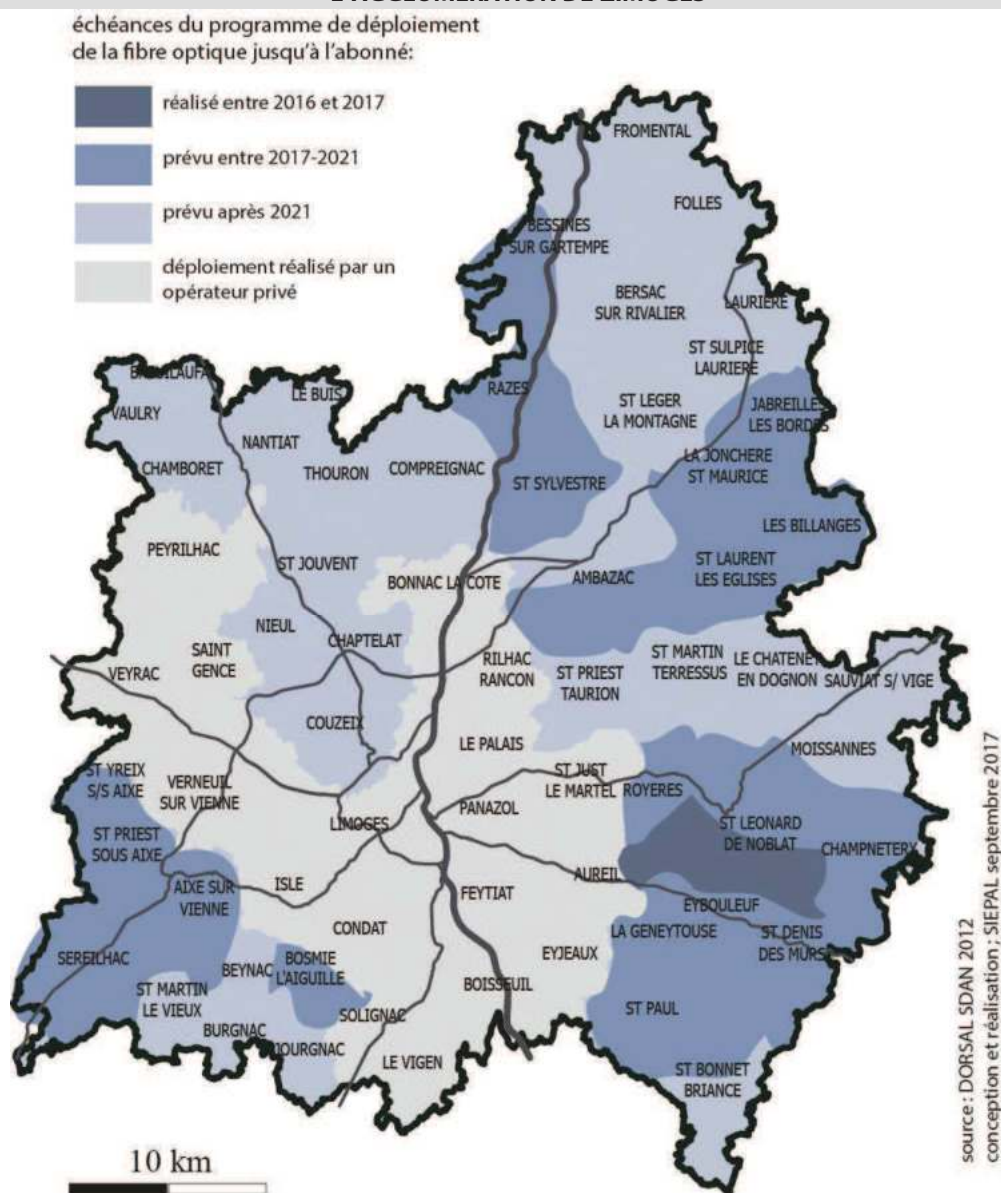
7 - EQUIPEMENTS ET SERVICES

prévu de déployer la fibre optique jusqu'à l'abonné. Les premières retombées sont positives : la communauté de communes de Noblat est passée de 5% de bâtiments connectés au THD en 2015, à 17,6% en 2017(soit +250% d'évolution).

D'une manière générale, le SDTAN Limousin prévoit 100% du territoire relié à un réseau d'un débit minimal de 5mb/s (dont 60% de fibre optique) en 2020 ; et 100% du territoire relié à la fibre optique (débit de 100 mb/s) soit 500 000 prises optiques pour l'ex région Limousin en 2035.

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) adopté par la région Nouvelle Aquitaine prévoit comme orientation stratégique de « garantir la couverture numérique et développer les nouveaux services et usages » avec une couverture de la fibre dans tous les départements à l'horizon 2025 et développer l'e-santé.

ILLUSTRATION N°48 :
PROGRAMME DE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE JUSQUE CHEZ L'ABONNE PORTE PAR DORSAL ET
INSCRIT AU SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT NUMERIQUE DANS LE TERRITOIRE DU SCOT DE
L'AGGLOMERATION DE LIMOGES



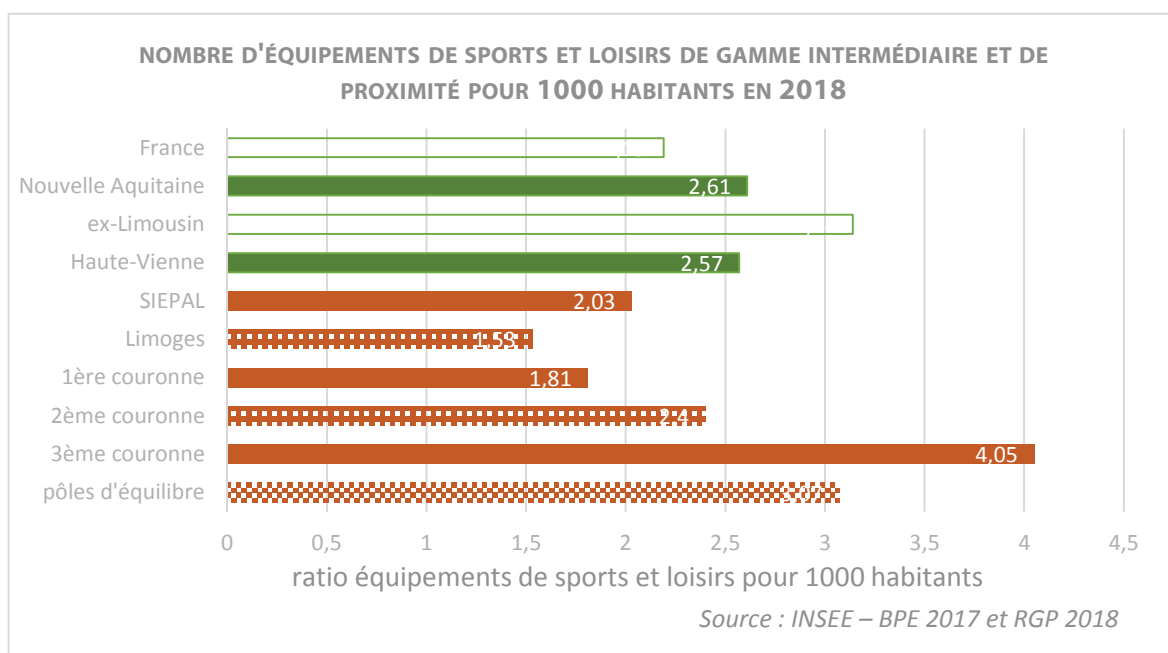
- D'après les données de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) en septembre 2017, 67,6% du territoire du SCoT bénéficie d'une très bonne couverture*²¹ en téléphonie mobile (téléphone et échange de sms à l'extérieur des bâtiments et dans la plupart des cas à l'intérieur des bâtiments.).

7.4. Un bon niveau d'équipements de loisirs, culture et sport avec une marge de développement

Eléments clés

- ☛ Un ratio « nombre d'équipements de sport et loisirs / population » du SCoT légèrement inférieur à ceux du département et de la région.
- ☛ Un tiers des communes équipé en bibliothèque / médiathèque
- ☛ Un pôle urbain très bien équipé en salle polyvalente

- Le schéma régional de développement du sport en Nouvelle Aquitaine distingue les territoires en fonction de leur accès aux équipements sportifs. La ville de Limoges dispose d'une offre d'équipements sportifs diversifiée, mais le ratio entre le nombre d'habitants et la quantité de l'offre en équipements sportifs est défavorable. Les deuxième et troisième couronnes sont les mieux pourvues avec un ratio d'équipements sportifs très favorable. L'offre des communes situées aux



- ²¹ L'ARCEP a défini une classification de la réception 2G :
- Très bonne couverture (3 opérateurs) : téléphone et échange de sms à l'extérieur des bâtiments et dans la plupart des cas à l'intérieur des bâtiments.
- Bonne couverture : vous devriez pouvoir téléphoner et échanger des sms à l'extérieur des bâtiments dans la plupart des cas et dans certains cas à l'intérieur des bâtiments
- Couverture limitée : vous devriez pouvoir téléphoner et échanger des sms à l'extérieur des bâtiments dans la plupart des cas mais probablement pas à l'intérieur des bâtiments.

marges nord et est du SCoT est moins diversifiée et la population est plus éloignée de l'offre des centres urbains. L'analyse des ratios de 2018 montre des écarts moins marqués entre les différents types de territoires, ils ont tendances à s'uniformiser.

- Le sport en Haute-Vienne (en 2016) représente 98 145 licenciés, 1271 clubs et 70 disciplines. Au cours des 30 dernières années, le sport loisir s'est développé au détriment relatif du modèle compétitif (source : le sport en Limousin demain). De nombreux clubs connaissent des difficultés du fait d'une masse critique insuffisante sur leur territoire. De nombreux pratiquants réguliers ont une activité sportive en dehors des structures légales. C'est notamment le cas dans les secteurs ruraux avec les sports de nature.
- Même si aujourd'hui l'offre de services des sports de nature est faible, sans pôle structurant identifié, le territoire présente un fort potentiel de leur développement grâce à ses caractéristiques géographiques : présence de cours d'eau et de lacs (cadre propice aux activités nautiques et halieutiques), activités terrestres favorisées par le paysage de qualité, le relief doux (randonnées à pied, vélo ou cheval). Les sports de nature représentent une opportunité de développement des territoires ruraux (attractivité, emplois,...). A travers les dépenses effectuées par les pratiquants, les sports de nature ont des incidences sur l'économie du territoire. Plus globalement, la filière est à organiser pour satisfaire la demande régionale et attirer un public exogène.
- Le nombre de bibliothèques et médiathèques est stable depuis l'étude équipements réalisée par le SIEPAL en 2007, environ une commune sur trois est équipée.
- Les équipements polyvalents permettent de grands rassemblements, ils remplissent des fonctions culturelles et économiques : représentations de spectacles, manifestations, colloques (tourisme d'affaires),... Limoges compte 14 salles de spectacles, les communes de 1^{ère} couronne ont quasiment toutes une structure de ce type.
- Suite à la fermeture du camping d'Uzurat, situé sur la commune de Limoges, un manque en structure d'hôtellerie de plein air est observé au sein du pôle urbain.

7.5. 50 équipements rayonnants et structurants

- Un grand équipement est une infrastructure pérenne ayant pour objectif la satisfaction des besoins de toute la population. Il exerce une certaine **attractivité et participe au rayonnement du territoire, générant un niveau conséquent de fréquentation**. Cet équipement peut être constitué d'un ensemble de petits équipements organisés en réseau. Leur définition a été réalisée à partir du croisement de données quantitatives et qualitatives. Selon son degré de rayonnement, chaque grand équipement identitaire peut être classé "grand équipement fortement rayonnant" ou "grand équipement structurant". Ils contribuent à consacrer le statut de pôle métropolitain du territoire. Les grands projets d'équipements et de services n'incluent pas les projets d'équipements commerciaux qui relèvent de sections spécifiques. Ces grands équipements peuvent être classés en 4 catégories : Culture et patrimoine, Sport, Services à la population – formation- recherche et Santé. En 2017, le territoire du SCoT regroupe 50 grands équipements

7 - EQUIPEMENTS ET SERVICES

rayonnants et structurants, dont un certain nombre dans les domaines de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Liste des 50 Grands équipements - 2020

Culture et Patrimoine

	catégorie
Aquarium du Limousin (Limoges)	rayonnant
Centre international permanent de la caricature du dessin de presse et d'humour (St Just le Martel)	rayonnant
Centres Culturels de Limoges	rayonnant
Cinémas Grand Écran (Limoges)	rayonnant
Conservatoire Régional de Limoges	rayonnant
Fond Régional d'Art Contemporain (Limoges)	rayonnant
Moulin du Gôt (St Léonard de Noblat)	rayonnant
Musée de la Résistance – Espace Simone Veil (Limoges)	rayonnant
Musée des beaux-arts de Limoges – Palais de l'Évêché	rayonnant
Musée du four des Casseaux (Limoges)	rayonnant
Musée national Adrien Dubouché (Limoges)	rayonnant
Théâtre de L'Union – centre dramatique national du Limousin (Limoges / St Priest Taurion)	rayonnant
Opéra de Limoges	rayonnant
Parc zoologique du Reynou (Le Vigen)	rayonnant
Zénith de Limoges	rayonnant
Cité des métiers et des arts (Limoges)	structurant
Espace Jules Noriac (Limoges)	structurant
Espace Confluence (Condat sur Vienne)	structurant
Espace culturel du Crouzy (Boisseuil)	structurant
Espace Georges Brassens (Feytiat)	structurant
Parc de Bellevue (Limoges)	structurant
Parc féériland (Veyrac)	structurant
Réseau de Bibliothèques Francophones Multimédia (Limoges)	structurant
Site du bois de la Bastide et du lac d'Uzurat (Limoges)	structurant

Sport

	catégorie
Aqua'noblat (St Léonard de Noblat)	rayonnant
Aquapolis (Limoges)	rayonnant
Complexe sportif de Beaublanc (Limoges)	rayonnant
Domaine du Muret (Ambazac)	rayonnant

Golf de la Porcelaine (Panazol)	rayonnant
Hippodrome de Texonnieres (Couzeix)	rayonnant
Patinoire olympique municipale de Limoges	rayonnant
Site de St Pardoux : piscine, espace nautique,... (Razès)	rayonnant
Vélodrome R. Poulidor (Bonnac la Côte)	rayonnant
Complexe sportif universitaire de La Borie (Limoges)	structurant

Services à la population – formation-recherche

	catégorie
Aéroport de Limoges Bellegarde	rayonnant
Agence de Services et de paiement (Limoges)	rayonnant
Cité judiciaire de Limoges (Limoges)	rayonnant
ESTER technopole (Limoges)	rayonnant
Gare de Limoges Bénédictins	rayonnant
Parc des Expositions de Limoges	rayonnant
Site de CHEOPS et complexe sportif R. Lecomte (Limoges)	rayonnant
Site du pôle de Lanaud – Limousine Park (Boisseuil)	rayonnant
Université de Limoges	rayonnant
Centrale Energie Déchets (Limoges)	structurant
Crématorium de Limoges Landouge	structurant

Santé

	catégorie
Centre Hospitalier Esquirol (Limoges)	rayonnant
Centre Hospitalier Intercommunal Monts et Barrages (St Léonard de Noblat)	rayonnant
Centre Hospitalier Universitaire (Limoges)	rayonnant
Polyclinique de Limoges	rayonnant
Réseau de centres d'imagerie médicale et cancérologique du Limousin IMRO (Limoges)	rayonnant

7 - EQUIPEMENTS ET SERVICES

- La répartition de ces équipements est plutôt inégale à l'échelle du SCoT : elle traduit une forte polarisation sur Limoges.

ILLUSTRATION N°49 : LES EQUIPEMENTS RAYONNANTS ET STRUCTURANTS DU SCoT DE L'AGGLOMERATION DE LIMOGES EN 2020

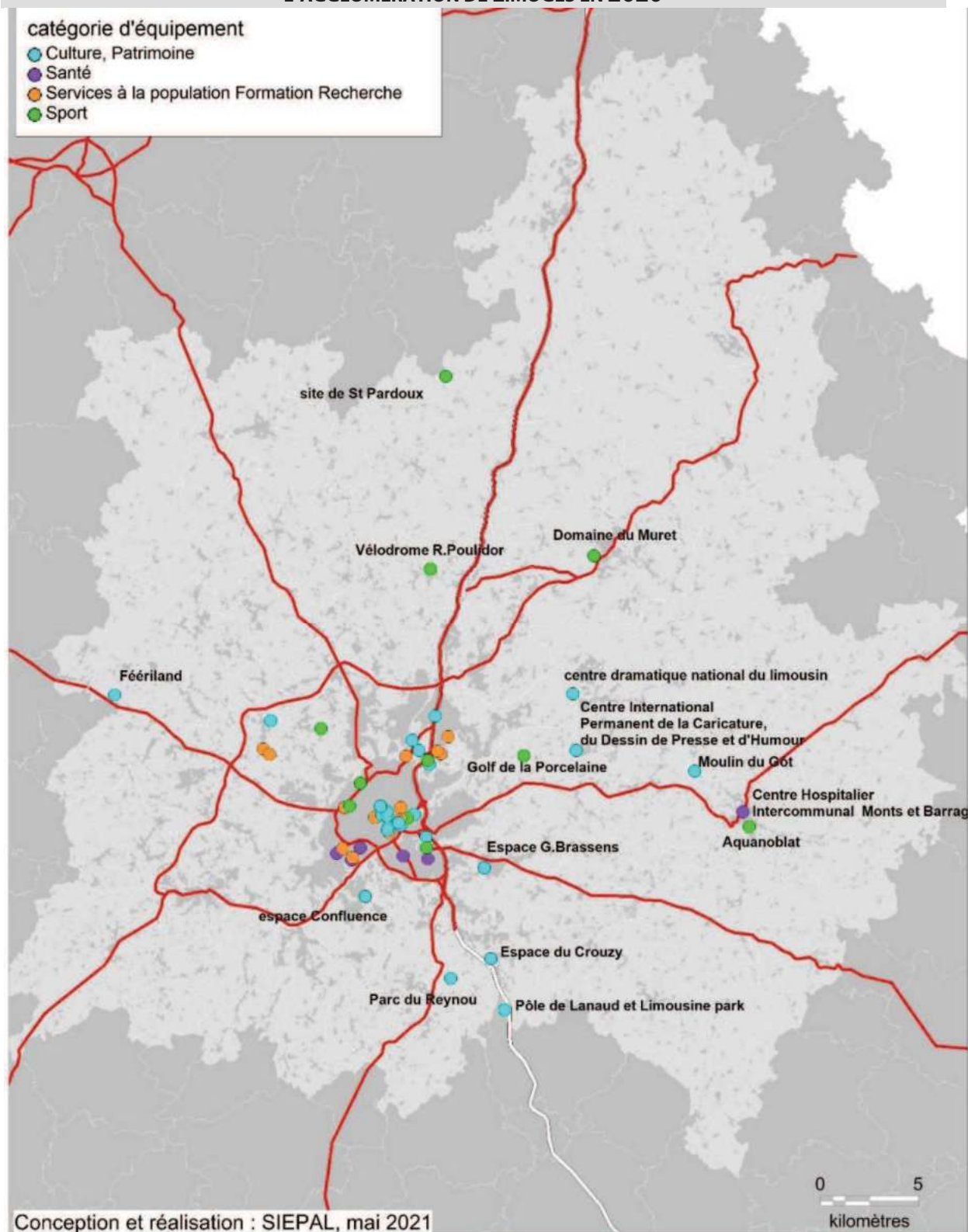
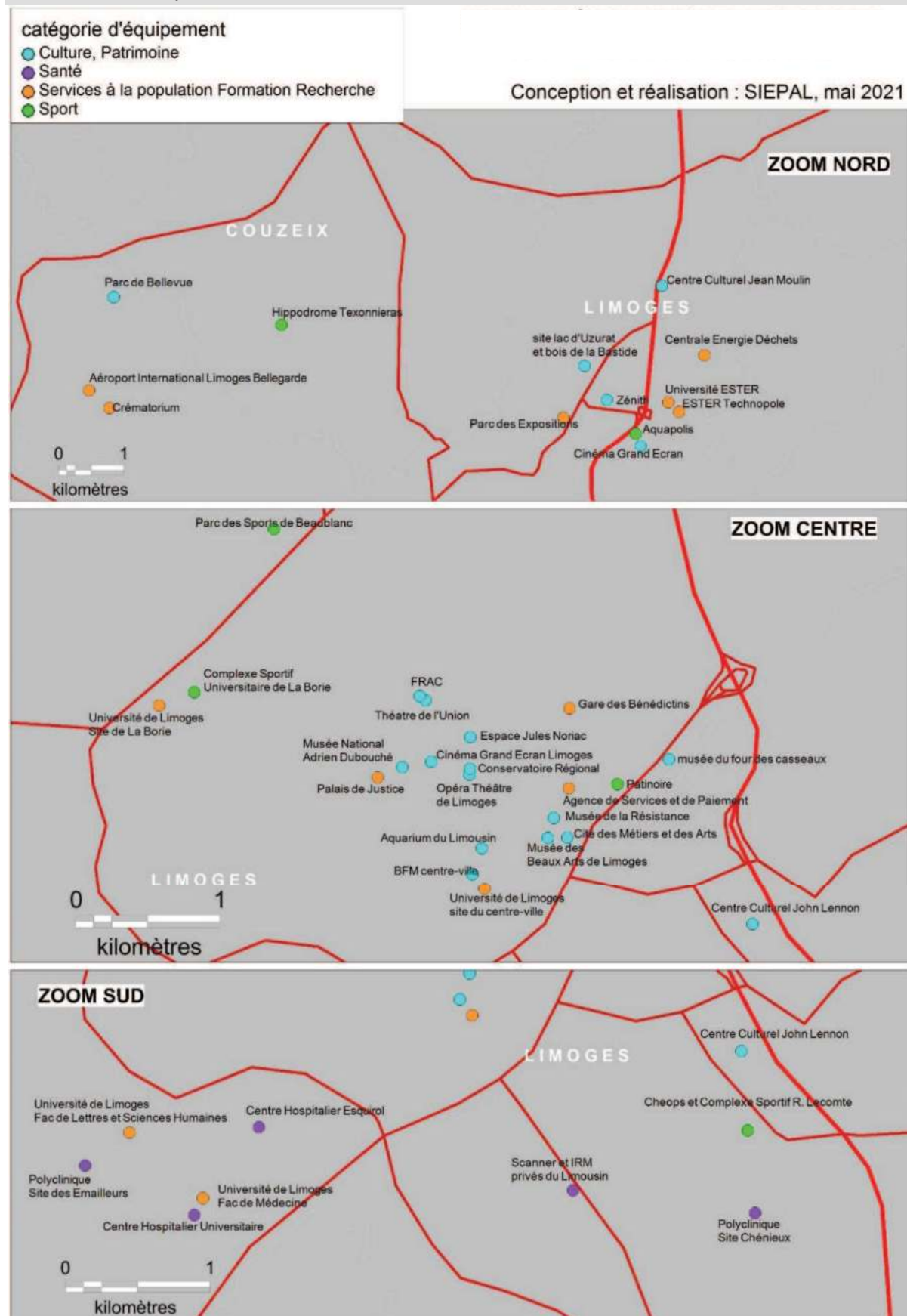


ILLUSTRATION N°50 : ZOOM SUR LES EQUIPEMENTS RAYONNANTS ET STRUCTURANTS EN CŒUR D'AGGLOMERATION EN 2020



7.6. Atouts, faiblesses et enjeux en matière d'équipements et services du territoire pour 2030

Les atouts du territoire

- ▶ Le taux d'équipements des communes est globalement cohérent avec leur poids démographique.
- ▶ Un équipement hospitalier de qualité (le Centre Hospitalier Universitaire et la Polyclinique) à fort rayonnement.
- ▶ Un important pôle d'enseignement supérieur pluridisciplinaire : université, centres de recherches et de formations.
- ▶ L'extension et la réhabilitation du parc des grands équipements sportifs (le centre aquatique Aquapolis, le vélodrome R. Poulidor, la piscine du lac de Saint Pardoux, le parc des sports de Beaublanc)
- ▶ Un des 5 axes du nouveau Projet Régional de Santé (PRS) Nouvelle Aquitaine 2018-2027 vise à promouvoir un accès équitable à la santé sur les territoires.

Les faiblesses et menaces

- ▶ Une concentration des grands équipements en cœur d'agglomération qui engendre des conditions d'accès à mettre en perspective avec le réseau de transports en commun.
- ▶ Des secteurs ruraux moins bien pourvus en offres de soin et en services publics
- ▶ Une persistance des zones blanches en matière de couverture numérique dans certains secteurs.
- ▶ Des besoins liés à l'augmentation de la population âgée et dépendante.
- ▶ Un manque d'hôtellerie de plein air dans le pôle urbain.

Les enjeux en matière d'équipements et services pour 2030

- ▶ Maintenir le maillage d'équipements et services pour fixer la population en répondant à ses besoins et compléter l'offre dans les secteurs moins bien pourvus.
- ▶ Garantir le maintien et le développement d'une gamme d'équipements supérieurs en adéquation avec le rôle métropolitain du territoire.
- ▶ Assurer une desserte efficace des grands équipements en priorité en transports en commun.
- ▶ Accompagner le développement des réseaux de nouvelles technologies pour offrir les conditions optimales aux professionnels et particuliers.
- ▶ Apporter une réponse territorialisée aux besoins de la population en équipements de santé intermédiaires et de proximité.

Chapitre 8 - Analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et justification des objectifs chiffrés

8.1. Eléments de cadrage

Une prise de conscience nationale :

Entre 2006 et 2014 près de 500 000 hectares de sols ont été artificialisés en France selon les enquêtes Teruti-Lucas et les deux tiers s'opérant au détriment d'espaces qui étaient dévolus à l'agriculture.

L'habitat individuel est la première cause de consommation d'espaces : près de la moitié de l'artificialisation lui est imputable, alors que l'habitat collectif ne représente que 3 % des espaces artificialisés en France. La voirie est la deuxième cause avec près de 80 000 hectares consommés entre 2006 et 2014, viennent ensuite les bâtiments à destination d'activités puis les chantiers en cours.

Après un net ralentissement de l'artificialisation en 2009, le rythme se maintient avec une moyenne de 60 000 hectares consommés par an au niveau national. Cette stabilisation du rythme de progression à +0,8 % par an depuis 2010 peut s'expliquer par la crise économique de 2008 impactant fortement le secteur de la construction, un plus faible volume des départs à la retraite des chefs d'exploitation libérant ainsi moins d'espaces agricoles et par des politiques d'urbanisme visant à mieux lutter contre l'artificialisation. Les lois Grenelle, la Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche en 2010 créant l'Observatoire National de la Consommation des Espaces Agricoles (ONCEA) et les Commissions Départementales de la Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA) contribuent à préserver d'avantage les espaces agricoles, naturels et forestiers. Cet objectif est largement renforcé en 2014 avec la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) et la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt. Cette dernière transforme les CDCEA en Commissions Départementales de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) en élargissant leur composition et leurs compétences.

Le code de l'urbanisme a ainsi largement évolué ces dernières années : analyse de la consommation d'espace et des capacités de densification dans les documents d'urbanisme, suppression du Coefficient d'Occupation du Sol (COS) et de la taille minimale des terrains, renforcement de l'urbanisation limitée et de l'évaluation environnementale des plans et programmes,...

Analyser la consommation d'espace des 10 années passées et justifier de sa limitation future dans le SCoT

Article L141-3 (Extraits du Code de l'urbanisme - Version en vigueur en février 2019) :

Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques, notamment au regard du vieillissement de la population et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'agriculture, de préservation du potentiel agronomique, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

(...)

Il identifie, en prenant en compte la qualité des paysages et du patrimoine architectural, les espaces dans lesquels les plans locaux d'urbanisme doivent analyser les capacités de densification et de mutation en application de l'article L. 151-4.

Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'arrêt du projet de schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs.

(...)

Fixer des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

Article L141-4 (Extraits du Code de l'urbanisme - Version en vigueur en février 2019) :

Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement.

(...)

Article L141-5 (Extraits du Code de l'urbanisme - Version en vigueur en février 2019) :

Dans le respect des orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables, le document d'orientation et d'objectifs détermine :

8 - ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET JUSTIFICATION DES OBJECTIFS CHIFFRÉS

1° Les orientations générales de l'organisation de l'espace et les **grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers** ;

2° Les conditions d'un **développement urbain maîtrisé** et les principes de restructuration des espaces urbanisés, de revitalisation des centres urbains et ruraux, de mise en valeur des entrées de ville, de valorisation des paysages et de prévention des risques ;

3° Les conditions d'un développement équilibré dans l'espace rural entre l'habitat, l'activité économique et artisanale, et **la préservation des sites naturels, agricoles et forestiers**.

Il assure la cohérence d'ensemble des orientations arrêtées dans ces différents domaines.

Article L141-6 (Extraits du Code de l'urbanisme - Version en vigueur en février 2019) :

Le document d'orientation et d'objectifs arrête, **par secteur géographique, des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain** et décrit, pour chacun d'eux, les enjeux qui lui sont propres.

Suivre et évaluer la mise en œuvre du SCoT en matière de maîtrise de la consommation d'espace

Article L143-28 (Extraits du Code de l'urbanisme - Version en vigueur en février 2019) :

Six ans au plus après la délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale, la dernière délibération portant révision complète de ce schéma, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur en application du présent article, l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, **de maîtrise de la consommation de l'espace**, d'implantations commerciales (...) et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète. (...)

Le SIEPAL, en charge de la révision du SCoT de l'agglomération de Limoges a ainsi mis en place une commission « Urbanisme et Consommation d'espace ». Composée d'élus du comité syndical volontaires et de représentants de la DREAL, de la DDT, de la DRAAF, du Conseil Départemental, du Conseil Régional, des chambres consulaires, du CRPF, du CAUE, de la SAFER, des EPCI membres,... cette commission était chargée de définir l'occupation du sol, d'analyser la consommation d'espaces sur le territoire et de mettre en place les outils de suivi.

Définitions et méthodologie

***Avertissement :** la consommation d'espace revêt des notions et des formes différentes selon les données utilisées, les termes employés et la finalité de l'étude. Un écologue, par exemple, n'aura pas la même notion d'« espace naturel » qu'un aménageur, ou qu'un agriculteur. Des écarts peuvent donc apparaître entre les chiffres présentés ci-dessous et des études menées à des échelles plus fines (communes, quartiers, zones d'activités,...) ou par des organismes différents.*

- **Occupation du sol** : description physique de l'espace, c'est-à-dire ce qui recouvre le sol. Par exemple : forêt, pelouse, bâti, eau... (Source : Commission Européenne – Eurostat)
- **Utilisation du sol** : usage du sol, fonction socio-économique : agricole, résidentielle, loisirs, industrielle... (Source : Commission Européenne – Eurostat) Ainsi une pelouse (végétation rase) correspond à l'occupation du sol et peut avoir des vocations différentes, c'est-à-dire correspondre à des utilisations du sol différentes : agricole (prés), résidentielle (jardin) ou de loisirs (stade, parc)...
- Le **zonage des documents d'urbanisme** définit l'orientation du sol prévue par la commune ou l'intercommunalité. Mais certaines zones, et en particulier les zones « A Urbaniser », peuvent avoir une vocation et une occupation du sol différente (agricole par exemple) tant qu'elles ne sont pas urbanisées. Ainsi une pelouse (occupation du sol) peut avoir une vocation différente, utilisation agricole du sol par exemple, à un instant « T », alors même qu'elle est située en zone « A urbaniser » (zonage). Certaines sources (CCI Normandie) évoquent la notion de « programmation » pour évoquer la destination future des terrains en fonction des zonages des documents d'urbanisme et des projets envisagés.
- Les **surfaces artificialisées** sont des surfaces retirées de leur état « naturel », forestier ou agricole, qu'elles soient bâties, revêtues ou non. Elles incluent les sols bâtis à usage d'habitation ou à usage industriel ou commercial (bureaux, usines...), les sols revêtus ou stabilisés (routes, voies ferrées, aires de stationnement, ronds-points, etc.), et d'autres espaces non construits mais fortement perturbés par l'activité humaine (chantiers, carrières, mines, décharges, etc.). Cette catégorie inclut également des espaces verts artificialisés (parcs et jardins urbains, équipements sportifs et de loisirs, etc.). Les surfaces artificialisées se distinguent, entre elles, par leur degré d'imperméabilisation et la nature des perturbations que leurs sols ont subi. Ainsi, certaines zones dites non artificielles sont imperméables alors que des zones dites artificielles sont parfaitement perméables. (Source : INRA, IFSTTAR – Sols artificialisés et processus d'artificialisation des sols).
- La **consommation foncière** fait référence aux parcelles construites ou aménagées alors même qu'une partie de ces parcelles peut rester à vocation agricole, naturelle ou forestière. On utilisera donc la notion de consommation d'espace (voir ci-dessous) pour éviter les biais issus de très grandes parcelles (parfois plusieurs dizaines d'hectares) mais dont une toute petite partie seulement est construite et donc artificialisée.

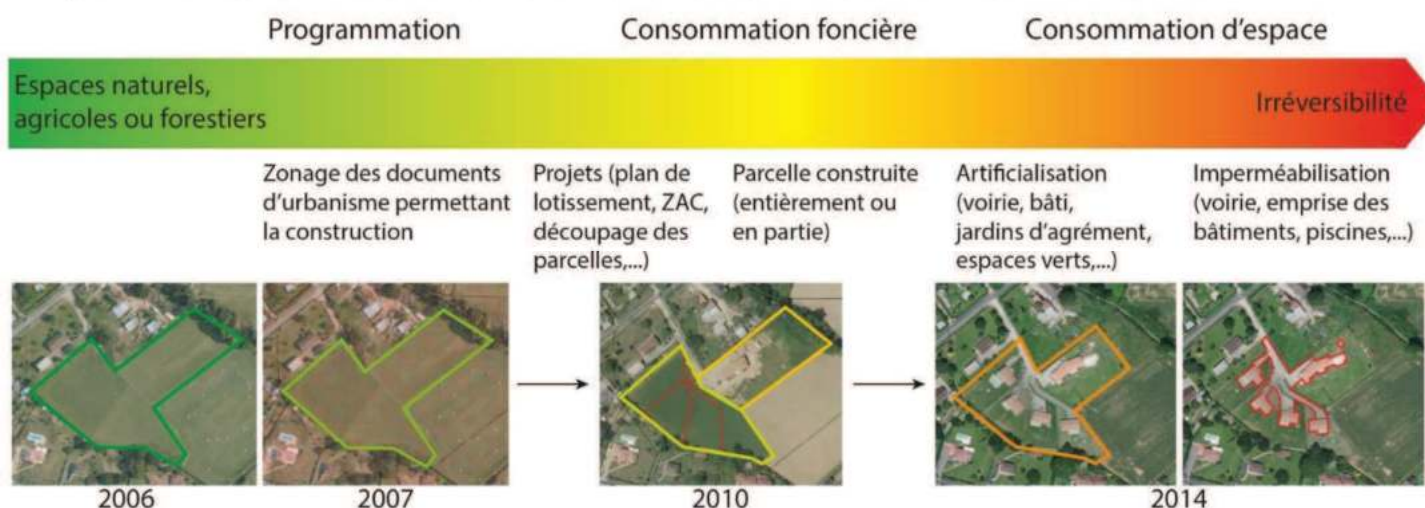
Il y a **consommation de l'espace** lorsqu'un espace naturel, agricole ou forestier est artificialisé, c'est-à-dire lorsqu'il y a urbanisation d'un espace au détriment de terres pouvant contribuer à la production agricole ou à des fonctions écologiques. Il s'agit donc d'une extension de l'urbanisation avec changement d'occupation et d'usage des sols (agricoles, naturels ou forestiers) pour les affecter aux fonctions urbaines. (Source : Commissariat Général au Développement Durable).

8 - ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET JUSTIFICATION DES OBJECTIFS CHIFFRES

- La **tache urbaine** ou **enveloppe urbaine** désigne le contour de l'expansion urbaine. La tache urbaine – terme à connotation négative mais qui renvoie bien à la technique du traitement d'image où l'on perçoit une tache grisâtre – est une composante majeure de la couverture du sol et un indicateur de l'utilisation du sol. Mais elle ne décrit pas la totalité de l'artificialisation puisqu'elle se focalise sur l'espace urbanisé, et omet, par exemple, les nombreuses infrastructures de transport qui relient les taches urbaines entre elles. (Source : INRA, IFSTTAR – Sols artificialisés et processus d'artificialisation des sols).

ILLUSTRATION N°51 : DEFINITIONS ET DEGRES D'IRREVERSIBILITE SUR LES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

Conception et réalisation : SIEPAL - Janvier 2018 Sources : PLU 2007 - Mairie de Couzeix ; BDOrtho 2006, 2010 et 2014, BD Parcelle 2011 - IGN©



- **L'étalement urbain** se produit lorsque le taux d'occupation des terres et la consommation de celles-ci à des fins d'urbanisation sont plus rapides que la croissance de la population sur une période de temps déterminée (source : European Environment Agency, 2006). Il y a donc augmentation dans le temps de l'emprise au sol nécessaire aux espaces construits (bâtiments et réseaux) pour une même quantité de population.
- **La densité** est le rapport entre un nombre d'individus (logements, population...) et une surface (source : ENS Lyon). La densification correspond donc à une augmentation du nombre d'habitations ou de logements sans extension de l'espace urbain : le nombre d'habitants ou de logements à l'hectare augmente. (Source : AUDART). Le phénomène de recentrage de l'urbanisation sur les noyaux existants s'apparente à la densification si l'enveloppe urbaine n'augmente pas (ou peu).

La densité de construction ou de logements peut se mesurer en nombre de logements par unité de surface (en hectares par exemple), deux types de densité en découlent :

- la **densité nette** se mesure à l'échelle de la parcelle
- la **densité brute** prend en compte également la surface utilisée pour la voirie, les espaces verts et parfois les équipements (écoles, mairies, ...) répondant aux besoins de la population.

Par extension de ces définitions, le présent rapport évoque la **consommation d'espace nette** et la **consommation d'espace brute**. La première concerne uniquement la partie artificialisée des parcelles construites (bâti, voies d'accès privées, jardins et terrains d'agrément), la seconde prend en compte les espaces environnants, souvent publics, nécessaires à l'urbanisation des parcelles : voirie et trottoirs, espaces publics (stationnement notamment), espaces de gestion des eaux pluviales, espaces verts,...

8 - ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET JUSTIFICATION DES OBJECTIFS CHIFFRES

Afin de déterminer l'occupation du sol du SCoT, plusieurs sources ont été comparées et utilisées en fonction de leurs apports respectifs, de nombreuses variations existant entre elles (définitions, buts, précision, échelle...).

Le tableau ci-dessous synthétise les avantages et les inconvénients des données disponibles au moment de l'étude. Celles apparaissant en gras sont celles qui ont été retenues pour la détermination de l'occupation du sol à l'échelle du SCoT et pour l'analyse de la consommation des espaces.

	Producteurs	Avantages	Inconvénients
Corine Land Cover	Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS – CGDD)	Disponible pour la France entière gratuitement. Permet de comparer avec d'autres territoires	Peu précis à l'échelle du SCoT : polygones de 25 ha minimum. Ne prend pas en compte par exemple, l'urbanisation diffuse
Teruti-Lucas	Agrete	Disponible pour la France entière. Permet de comparer avec d'autres territoires	Peu précis à l'échelle du SCoT : échantillonnage
BD Topo	IGN	Très précis pour le bâti, les routes, les espaces boisés et les surfaces en eau. Mise à jour régulière	Aucune donnée concernant l'agriculture
Registre Parcellaire Graphique (RPG)	ASP	Mise à jour annuelle des parcelles agricoles déclarées à la PAC Géolocalisation des parcelles	Ne concerne que les parcelles déclarées à la PAC
Recensement Général Agricole (RGA)	Agrete - DRAAF	Recense la Surface Agricole Utile (SAU) des exploitations	Pas de cartographie. Données à l'échelle communale. Peu de mises à jour
Terres à Eventuel Potentiel Agricole (TEPA)*	DRAAF Limousin	Complète les terres agricoles déclarées à la PAC	Date de 2006 et pas de mise à jour connue
Fichiers fonciers ou MAJIC	DGFIP	Couvre l'ensemble du territoire à l'échelle de la parcelle Date et typologie de construction de la parcelle	Peu de mise à jour sur les espaces non bâtis : espaces naturels, boisés ou agricoles
Orthophoto*	IGN	Permet une vérification visuelle de certains secteurs	Format image qui ne permet pas de traitement statistique direct
PLU et cartes communales	Mairies	Permet de repérer les secteurs à enjeux	Ne permet pas de renseigner l'occupation des sols
Zones à Dominante Humide (ZDH)	EPTB Vienne Région Limousin	Précision au 1/25000ème	Issues d'une photointerprétation, détermine les secteurs potentiels
BD Forêt	IFEN – CRPF IGN pour la V2	Couvre l'ensemble du territoire avec l'information du type de boisement	Changement de méthodologie entre deux millésimes ne permettant pas l'analyse de l'évolution

**Données utilisées pour déterminer le pourcentage d'espaces agricoles des communes lorsque celui-ci semble être sous-estimé par les autres données.*

8.2. Occupation du sol et analyse de la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers

Un territoire marqué par l'agriculture et la forêt

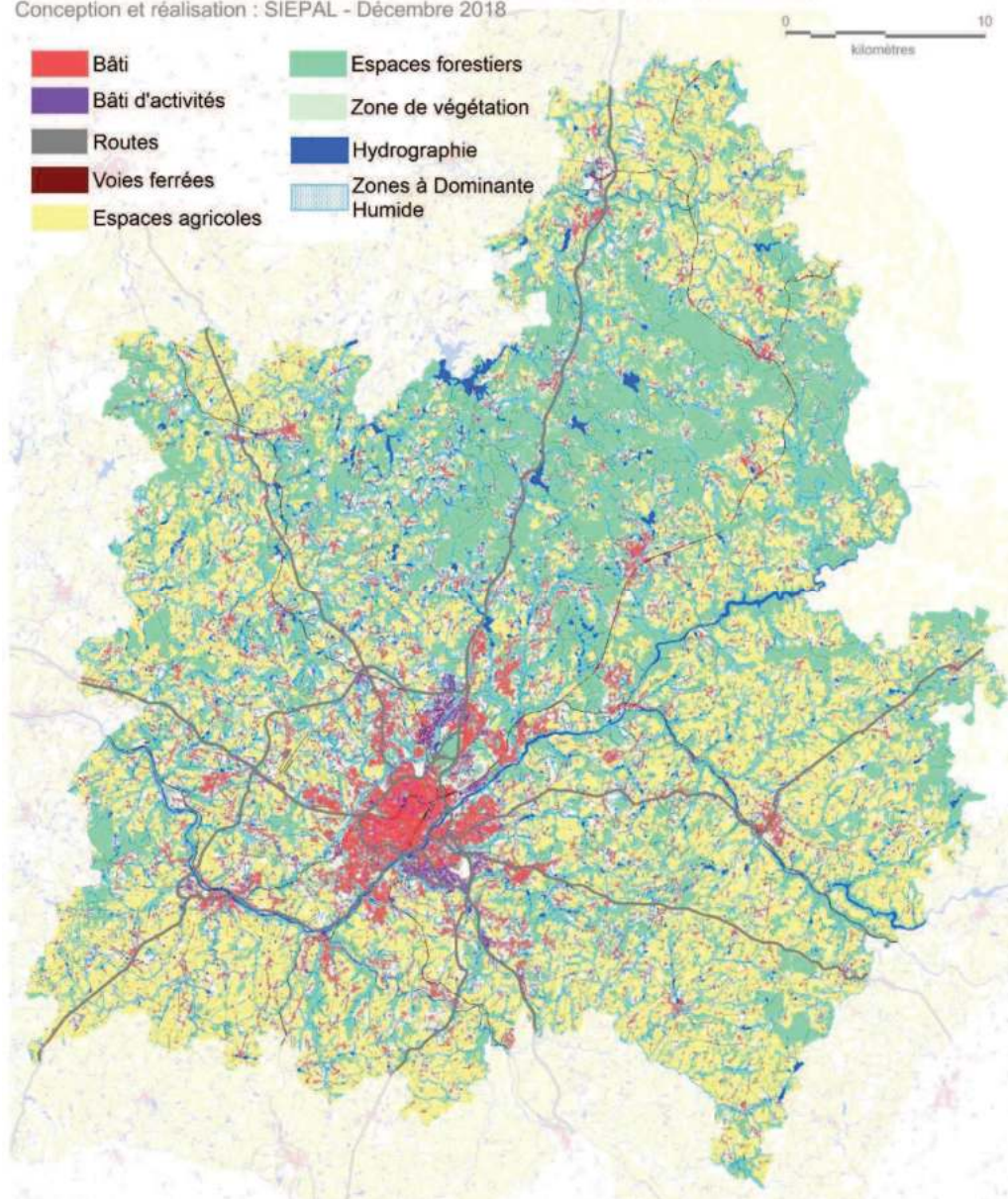
Éléments clés

Pour rappel (voir Chapitre Paysages, aménagement de l'espace et occupation du sol), en 2017, le territoire du SCoT est composé de :

- 45 % d'espaces agricoles, essentiellement composés de prairies,
- 36 % d'espaces boisés, dont plus des $\frac{3}{4}$ de forêts de feuillus,
- 6 % d'espaces naturels et de surfaces en eau et de nombreuses zones humides,
- et de 13 % d'espaces artificiels : bâti, voiries, parkings, jardins,...

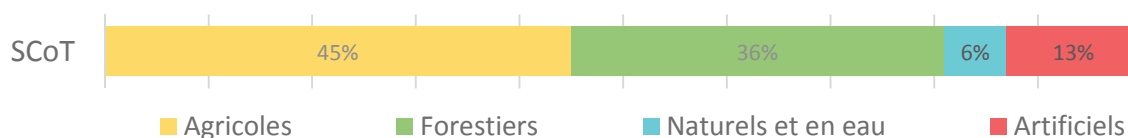
ILLUSTRATION N°52 : OCCUPATION DU SOL DU SCoT EN 2017

Sources : BD Topo 2017, BDForêt V2 - IGN® ; RPG 2017 - ASP ; ZDH - EPTB Vienne
Conception et réalisation : SIEPAL - Décembre 2018



8 - ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET JUSTIFICATION DES OBJECTIFS CHIFFRES

RÉPARTITION DES ESPACES DU SCoT EN 2017



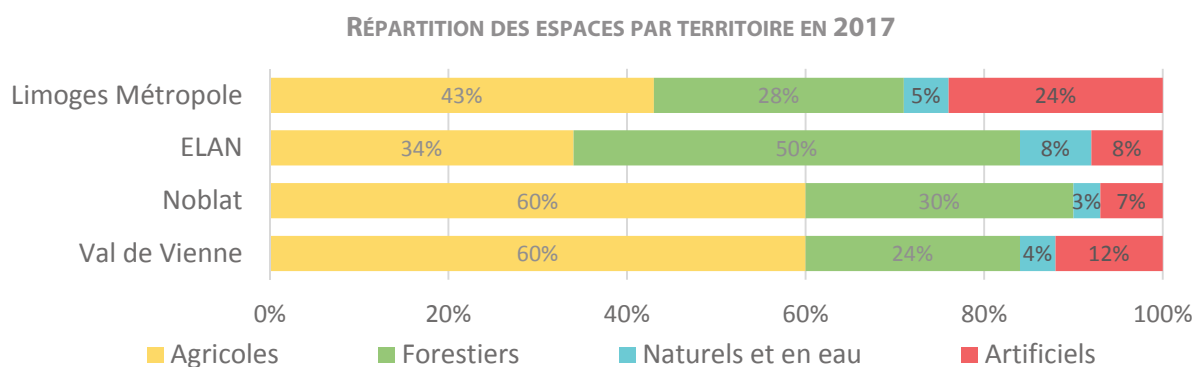
Sources : Fichiers fonciers 2017 - DGFIP© ; RPG 2017 - ASP ; BD Forêt V2, BDTopo 2017 - IGN© ; RGA 2010 - Agreste ; ZDH - EPTB Vienne
Conception/réalisation : SIEPAL - Janvier 2019

► L'occupation du sol par EPCI :

- Le SCoT est composé de 4 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : la communauté urbaine Limoges Métropole, la communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature (ELAN), celle de Noblat et celle du Val de Vienne.
- **Limoges Métropole** est la communauté dont l'espace artificialisé est le plus important puisqu'il représente près d'un quart de son territoire. L'artificialisation du sol se concentre autour de la ville centre (Limoges) qui compte plus de 55 % d'espaces artificiels, les communes les plus proches en ayant entre un quart et 40 %. En représentant 43 % du territoire de la communauté urbaine, les espaces agricoles y restent majoritaires.
- Les espaces boisés occupent encore davantage de place que les espaces artificialisés sous la forme de massifs ponctuels reconnus pour leur valeur récréative (Bois des Vaseix, Bois de la Bastide, Bois d'Anguernaud...), sous la forme de ripisylves le long des vallées (Vienne, Aurence, Auzette, Briance,...) ou au nord du territoire dans les contreforts des Monts d'Ambazac.
- Le territoire du **Val de Vienne** est (avec celui de Noblat) le plus agricole du SIEPAL avec 60 % d'espaces consacrés à l'agriculture. Les espaces boisés représentent moins d'un quart de l'espace et sont localisés le long des cours d'eau et au sein de la forêt d'Aixe (ou forêt des Loges). Les zones à dominante humide y sont peu présentes puisqu'aucune commune n'atteint les 9 % et les surfaces en eau y sont plutôt rares, en revanche, le réseau hydrographique y est très dense avec une multitude de petits cours d'eau. C'est la plus artificialisée des communautés de communes (hors communauté urbaine) avec 12 % de son territoire dont deux communes à plus de 20 % (Aixe-sur-Vienne et Bosmie-l'Aiguille).
- Le territoire de la communauté de communes de **Noblat** est le moins artificialisé (7 % de l'espace) et est très marqué par l'agriculture puisque les espaces liés à cette activité occupent 60 % de l'espace alors que 30 % sont occupés par des espaces boisés. Malgré peu de surfaces en eau et un peu moins de zones à dominante humide, le réseau hydrographique y est relativement dense. Hormis Saint-Léonard-de-Noblat (11%), les espaces artificialisés ne représentent pas plus de 9 % des communes et sont parmi les plus faibles du SCoT.

8 - ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET JUSTIFICATION DES OBJECTIFS CHIFFRES

- Le territoire d'**ELAN**, le plus vaste au sein du SCoT, est marqué par une présence importante de surfaces en eau et de zones humides. Trois de ses communes (Nieul, Fromental et Saint-Jouvent) ont d'ailleurs plus de 13 % de leur superficie repérée comme zones à dominante humide par l'EPTB Vienne contre 9 % en moyenne pour le territoire du SCoT. Cette importance des surfaces en eau s'explique également par la présence de nombreux étangs, sur la commune de Thouron, qui recouvrent 7 % du territoire de la commune.
- Ce territoire relativement peu artificialisé (8 % de l'espace) est essentiellement forestier puisque ces espaces représentent la moitié de la superficie de la communauté de communes. Ces massifs forestiers se retrouvent essentiellement dans les Monts d'Ambazac, alors que l'est et le nord de la communauté de communes sont plus agricoles avec un réseau de haies relativement dense. Les communes les plus éloignées du pôle urbain sont très peu artificialisées (5 % ou moins de l'espace).



Sources : Fichiers fonciers 2017 - DGFIP© ; RPG 2017 - ASP ; BD Forêt V2, BDTopo 2017 - IGN© ; RGA 2010 - Agreste ; ZDH - EPTB Vienne
Conception/réalisation : SIEPAL - Janvier 2019

► L'occupation du sol par couronne :

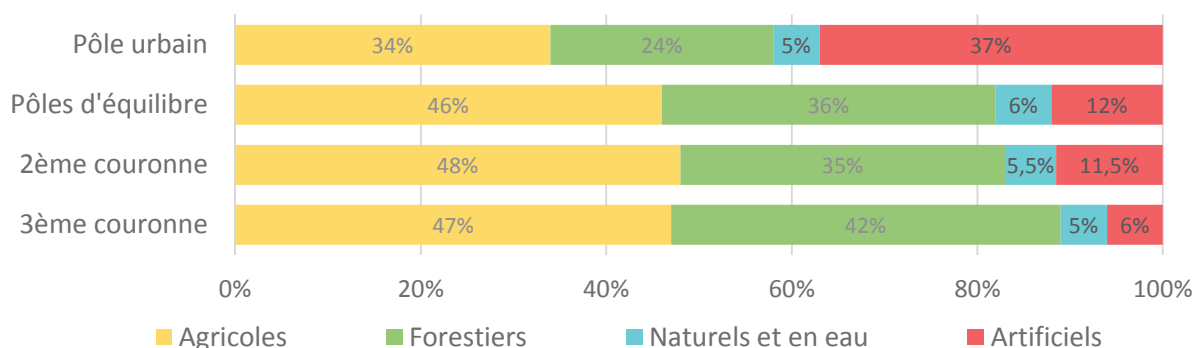
- Le **pôle urbain** est le secteur le plus artificialisé puisque 37 % de l'espace est occupé par des bâtiments (toutes destinations confondues), des infrastructures routières et ferrées, des parkings, des jardins et espaces verts,... Ce taux atteint 57 % pour la ville centre et est en moyenne de 28 % pour les communes de 1^{ère} couronne. Néanmoins, les espaces agricoles, forestiers et naturels restent majoritaires puisqu'ils représentent respectivement 34 %, 24 % et 5 % de l'espace des communes du pôle urbain. Certaines communes du pôle urbain sont même agricoles à plus de 45 % : Boisseuil, Chaptelat, Condat-sur-Vienne et Isle, alors que certaines offrent plus de 30 % d'espaces boisés : Chaptelat, Feytiat et Le Palais-sur-Vienne.
- Les **pôles d'équilibre** connaissent une situation très contrastée entre Nantiat (8 %), Bessines-sur-Gartempe (9%), Saint-Léonard-de-Noblat (11 %) et Ambazac (13%), relativement peu artificialisées et Aixe-sur-Vienne plus artificialisée (22 %). L'espace de ces communes est majoritairement occupé par l'agriculture : 46 % (variant de 32 % à Ambazac à 63 % pour Saint-Léonard-de-Noblat), puis par les espaces forestiers : 36 %

8 - ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET JUSTIFICATION DES OBJECTIFS CHIFFRES

(variant de 19 % à Aix-sur-Vienne à 51 % pour Ambazac). Les autres espaces naturels et les espaces en eau occupent 6 % de l'espace.

- En **2^{ème} couronne**, l'artificialisation qui représente en moyenne 11,5 % de cet espace est très variable selon les communes et oscille entre 6 % (Compreignac) et 29 % (Bosmie-l'Aiguille). Elle est inférieure à 15 % pour 18 communes et supérieures à 20 % pour 3 d'entre elles : Verneuil-sur-Vienne (20 %), Rilhac-Rancon (24 %) et Bosmie-l'Aiguille (29 %). Les espaces agricoles et boisés représentent respectivement en moyenne 18 % et 35 %. Les premiers sont davantage présents dans les communes du sud-ouest (71 % à Saint-Martin-le-Vieux et 73 % à Beynac) que dans celles du nord-est (28 % à Bonnac-la-Côte, 16 % à Compreignac). A l'inverse, ces communes ont un couvert forestier bien supérieur (55 % à Bonnac-la-Côte, 65 % à Compreignac) alors que celle du sud-ouest ont peu d'espaces boisés (20 % au Vigen, 18 % à Saint-Martin-le-Vieux et Burgnac et 16 % seulement à Beynac). La part d'espaces naturels et en eau varie entre 3 et 5 %, sauf pour la commune de Compreignac où ils atteignent 13 %, en lien avec les anciennes mines.
- Avec 6 % d'espaces artificiels, la **3^{ème} couronne** est l'espace le moins marqué par l'urbanisation. Seules deux communes dépassent légèrement les 10 % : Saint-Sulpice-Laurière (11 %) et Saint-Priest-sous-Aixe (12 %) alors que 10 communes comptent 5 % ou moins d'espaces artificiels. Les espaces agricoles représentent 47 % des espaces de ces communes et varient de 11 % (Jabreilles-les-Bordes) à 71 % (Séreilhac). Seules 9 communes ont moins de 40 % d'espaces agricoles, toutes situées au sein de la communauté de communes ELAN, alors que 7 communes ont plus de 60 % d'espaces destinés à l'agriculture. Les espaces boisés couvrent 42 % du territoire des communes de 3^{ème} couronne, dont seulement 19 % à Séreilhac mais 79 % à Jabreilles-les-Bordes. Le nord du territoire est l'espace le plus boisé puisque les 8 communes comptant plus de 50 % de forêt sont situées au nord du pôle urbain, à l'inverse, le sud du territoire est peu boisé. Les espaces naturels et en eau couvrent en moyenne 5 %, ils sont plus largement représentés dans les communes de Thouron (nombreux étangs, commune couverte par 7 % d'eau) et Razès (anciennes mines).

RÉPARTITION DES ESPACES PAR COURONNE EN 2017



Sources : Fichiers fonciers 2017 - DGFIP© ; RPG 2017 - ASP ; BD Forêt V2, BDTopo 2017 - IGN© ; RGA 2010 - Agreste ; ZDH - EPTB Vienne
Conception/réalisation : SIEPAL - Janvier 2019

Des variations historiques de la consommation d'espace

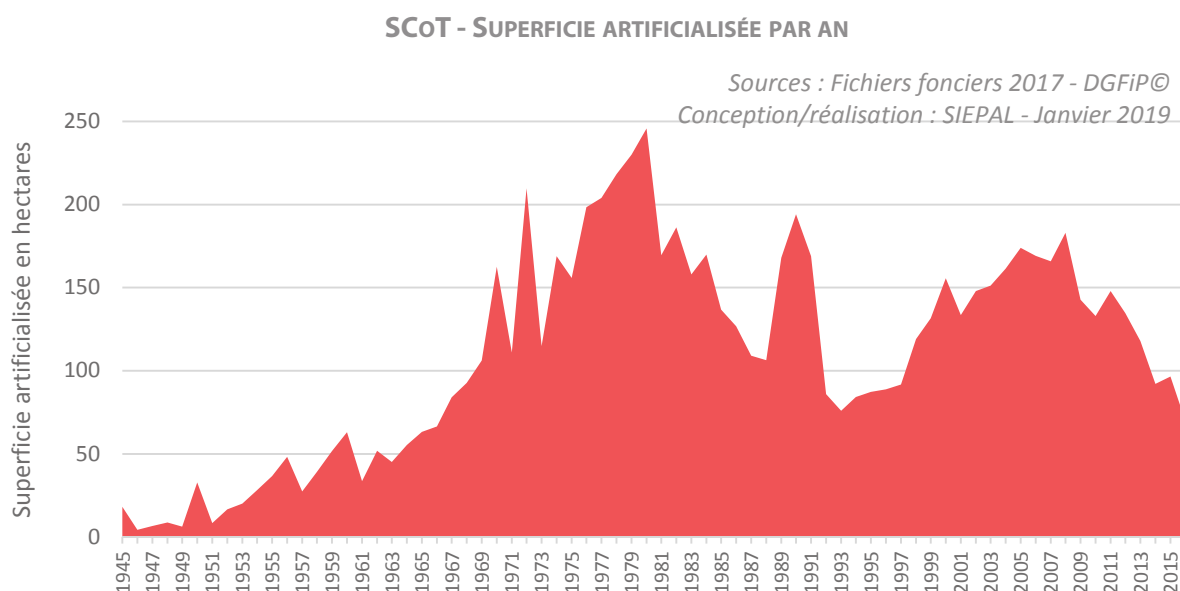
Éléments clés

Une consommation nette d'espace étroitement liée à la construction et variant au cours du temps de 246 hectares en 1980 à 76 hectares en 1993 puis à 183 hectares en 2008 pour atteindre 70 hectares en 2014.

- Les fichiers fonciers de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) permettent de calculer la consommation d'espace nette à destination de nouvelles constructions (toutes destinations confondues, hors voirie et espaces publics) sur une période longue.

Ainsi, l'observation de la construction depuis 1945 montre une consommation d'espace variant au cours du temps :

- une progression quasiment exponentielle au lendemain de la guerre (moins de 10 hectares consommés par an en moyenne avant 1950) et jusqu'en 1980 où elle atteint 246 hectares par an,
- une baisse brutale dans les années 1980 pour atteindre moins de 105 hectares en 1988,
- un pic isolé en 1990 avec 194 hectares consommés avant une nouvelle baisse permettant une consommation de 76 hectares seulement en 1993,
- une nouvelle augmentation depuis le milieu des années 1990 jusqu'en 2008 portant la consommation à 183 hectares,
- une baisse de 60 % depuis 2008, pour s'établir à 70 hectares en 2016 (dernière année disponible).



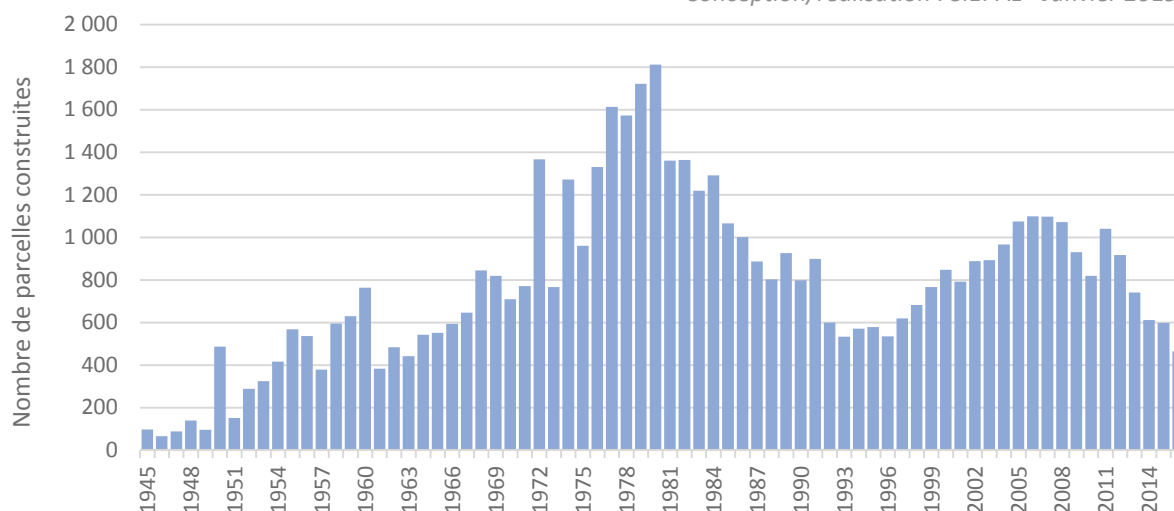
- Cette fluctuation de la superficie artificialisée s'explique notamment par le volume des constructions. Moins de 100 parcelles étaient construites par an après la seconde guerre mondiale pour atteindre plus de 1800 parcelles en 1980 avant de redescendre autour de 550 au

8 - ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET JUSTIFICATION DES OBJECTIFS CHIFFRES

milieu des années 1990. En 2006 et 2007, près de 1100 parcelles (toutes destinations) étaient construites sur le territoire du SCoT contre 465 en 2016.

SCoT - NOMBRE DE PARCELLES CONSTRUITES PAR AN

Sources : Fichiers fonciers 2017 - DGFIP©
Conception/réalisation : SIEPAL - Janvier 2019



- Cette variation de la consommation d'espace dans le temps s'explique aussi, dans une moindre mesure, par la superficie moyenne des parcelles qui a eu tendance à augmenter régulièrement jusqu'au début des années 2000 (hors pics exceptionnels en 1945, 1970 et 1990 – ces pics peuvent s'expliquer par le rattachement à ces années de construction de certaines parcelles à destination d'activités lorsque la date exacte n'est pas connue ou incertaine). Entre 2000 et 2014, la taille moyenne des parcelles a baissé de près de 18 %, passant de 1835 m² à 1508 m² en moyenne.

SCoT - SUPERFICIE MOYENNE ARTIFICIALISÉE PAR PARCELLE CONSTRUITES

Sources : Fichiers fonciers 2017 - DGFIP©
Conception/réalisation : SIEPAL - Janvier 2019

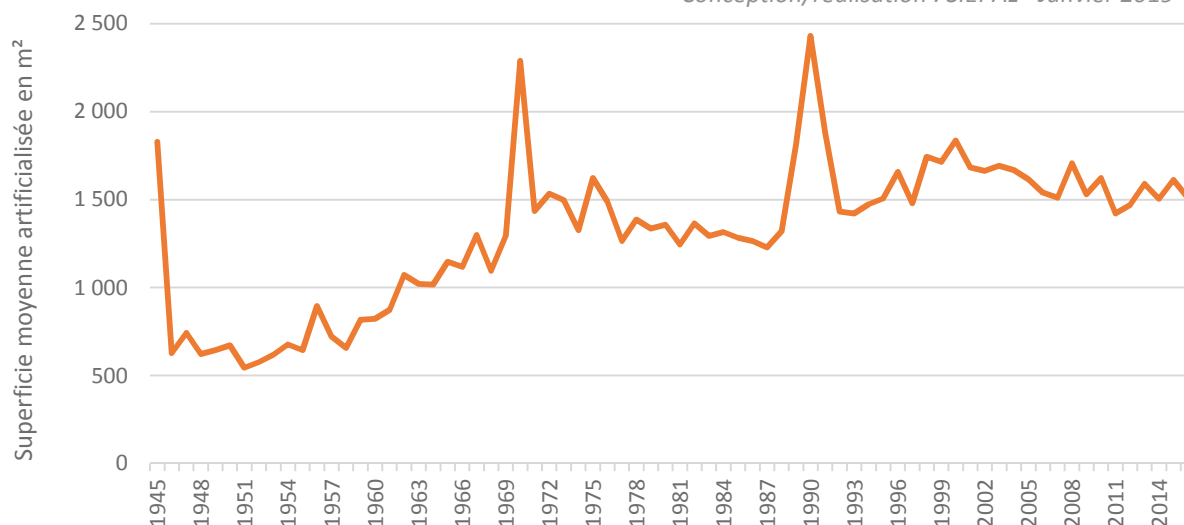
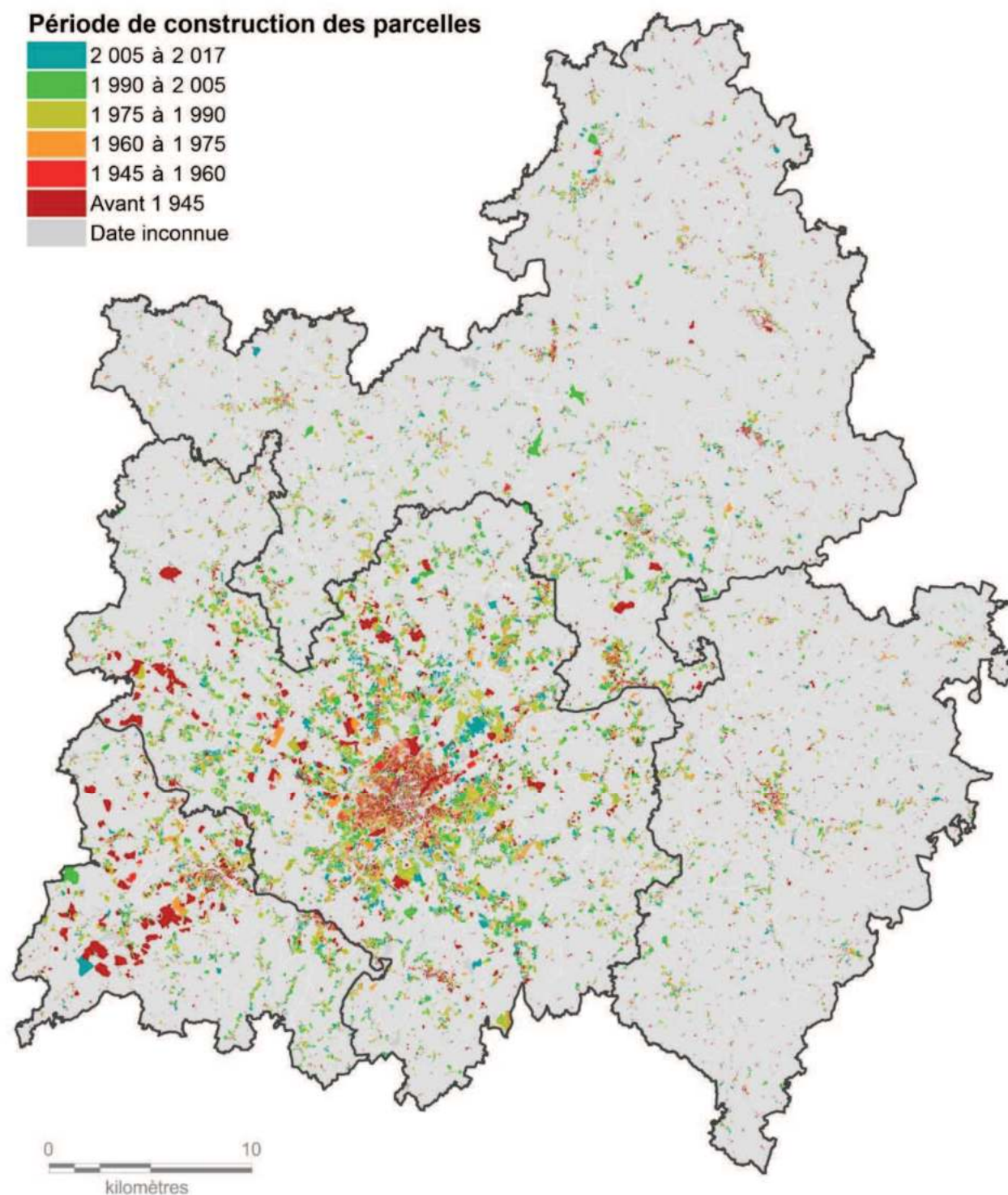


ILLUSTRATION N°53 : SCoT – EVOLUTION DE LA CONSTRUCTION

Source : Fichiers fonciers 2017 - DGFIP

Conception et réalisation : SIEPAL - Février 2019



Une évolution récente à la baisse de la consommation d'espace :

Éléments clés

128 hectares consommés en moyenne par an mais une division par plus de deux de la consommation nette d'espace entre 2007 et 2016 suite à une chute du volume des constructions et à une légère baisse de la taille moyenne des parcelles.

A noter : la taille totale des parcelles peut être supérieure à la partie artificialisée. En effet, seule la partie retirée des espaces naturels, agricoles ou forestiers, c'est-à-dire artificialisée, est retenue pour le calcul de la consommation d'espace nette. Ainsi, pour une très grande parcelle dont une partie resterait en bois ou à vocation agricole il n'est comptabilisé que l'espace utilisé par le bâti, les voies d'accès privées, les jardins et terrains d'agrément.

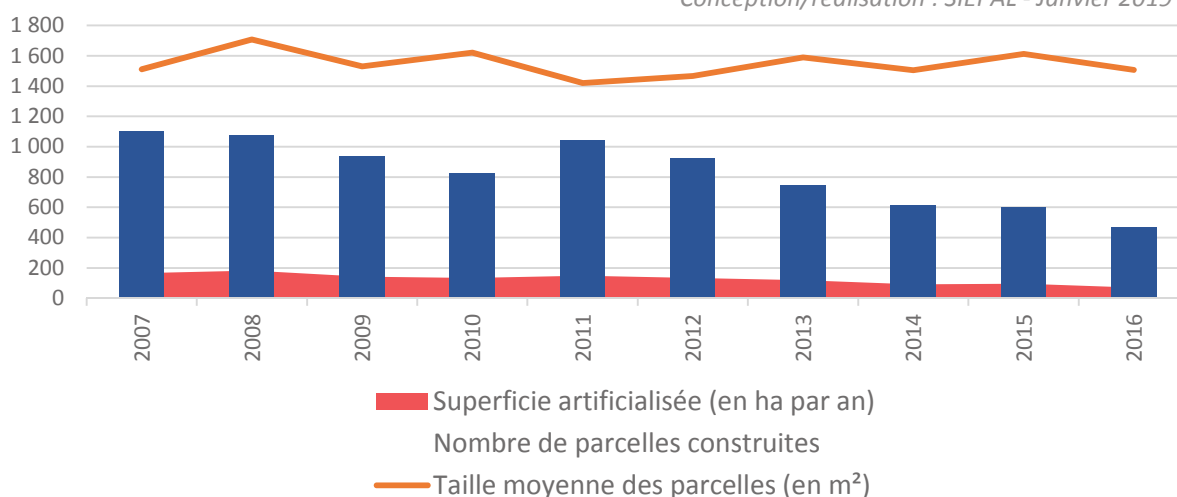
- Concernant les 10 dernières années, c'est-à-dire entre 2007 et 2016 inclus, la consommation d'espace du territoire a aussi connu des fluctuations, mais la tendance est à une diminution de l'artificialisation avec une baisse de 58 % de la superficie artificialisée.

Cette baisse s'explique par :

- La forte diminution du nombre de parcelles construites passant de près de 1100 parcelles construites par an en 2007 et 2008 à 465 parcelles nouvellement construites en 2016. Depuis 2011, la baisse continue du nombre de construction a conduit à diviser celui-ci par plus de 2.
- Une diminution moindre de la taille moyenne des parcelles toutes destinations confondues d'environ 12 % depuis 2008 pour s'établir autour de 1508 m² en 2016.

SCoT - ÉVOLUTION DE LA CONSTRUCTION ENTRE 2007 ET 2016

Sources : Fichiers fonciers 2017 - DGFIP©
Conception/réalisation : SIEPAL - Janvier 2019



Ainsi, entre 2007 et 2016 inclus, près de 830 parcelles, toutes destinations confondues, ont été construites en moyenne par an pour une consommation d'espace nette de 128 hectares soit une taille moyenne des parcelles de près de 1550 m².

8 - ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET JUSTIFICATION DES OBJECTIFS CHIFFRES

► Types d'espaces consommés :

- L'analyse des photographies aériennes de 2006, 2010 et 2014 montre que la majeure partie des espaces consommés sont des espaces agricoles, parfois non cultivés depuis plusieurs années voire en cours d'enfrichement.
- L'évolution à la baisse de la surface agricole utile (SAU) entre 2000 et 2010 et des surfaces agricoles déclarées à la PAC entre 2010 et 2017 confirme cette tendance :
- une baisse de plus de 5000 ha de SAU entre 2000 et 2010 (- 7 %) mais qui ne s'explique pas uniquement par l'urbanisation, certains espaces agricoles ayant pu devenir des espaces naturels ou forestiers.
- une diminution de 1158 ha déclarés à la PAC entre 2010 et 2017 (- 2 %)
- A l'inverse, la forêt est stable, voire progresse. En effet entre 2004 (IFN 2004) et 2014 (BDForêt V2), et malgré un léger changement de méthodologie rendant la version de 2014 plus précise, les espaces forestiers ont gagné plus de 6 500 hectares, passant d'un peu moins de 50 500 hectares à près de 57 000.
- L'analyse issue de l'Occupation du Sol (OCS) régionale (Observatoire des espaces Naturels, Agricoles, Forestiers et Urbain –NAFU) montre qu'entre 2010 et 2014 :
 - 490 hectares d'espaces agricoles ont été convertis en espaces artificialisés dont 428 ha de prairies (87 %).
 - 49 hectares d'espaces forestiers
 - 20 hectares de pelouses, landes et broussailles.

ILLUSTRATION N°54 :

EXEMPLE D'URBANISATION SUR DES ESPACES AGRICOLES, NATURELS OU FORESTIERS

Les exemples de l'illustration n°39 montrent aussi une urbanisation réalisée sur des espaces agricoles

Bessines sur Gartempe - Rue de Sagnat et rue Léonard de Vinci

Sources : Fichiers fonciers 2017 - DGFIP© ; BD Ortho 2006 et 2014 - IGN©



Photo aérienne 2006

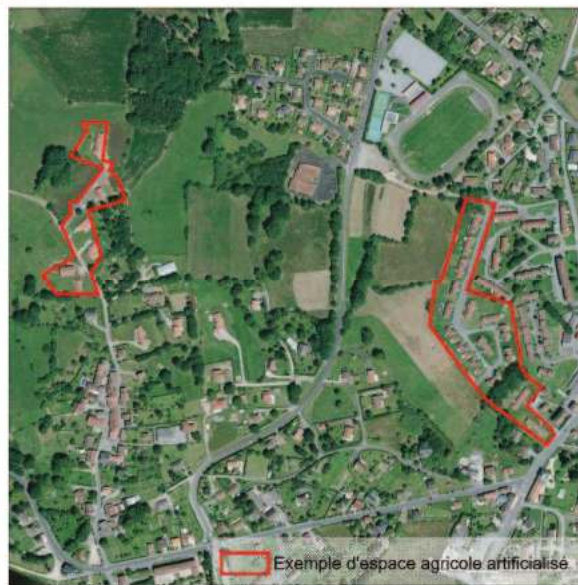


Photo aérienne 2014

Exemple d'espace agricole artificialisé

8 - ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET JUSTIFICATION DES OBJECTIFS CHIFFRES



Consommation d'espace par type de construction :

Éléments clés

Annuellement, la consommation brute d'espace du SCoT est de moins de 170 hectares dont 120 hectares à destination de logements, 40 à destination d'activités, 5 hectares à destination « mixte » et de 3 à 4 hectares de voiries structurantes.

► **Consommation à destination d'habitat :**

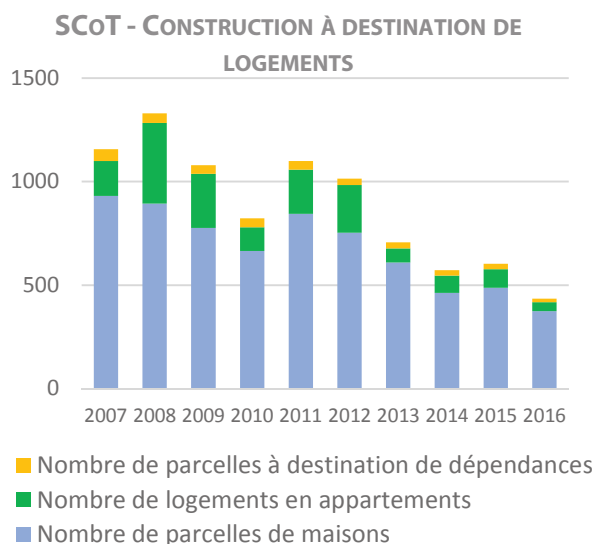
Entre 2007 et 2016 inclus, 75 % de la consommation d'espace nette (hors voirie et espace public) est à destination de logements. Sur les 966 hectares qui ont été artificialisés à destination de logements, 93 % l'ont été à destination de maisons (898 ha), 41 hectares à destination de dépendance (bâtiments annexes aux habitations de type garages, abris de jardin,...) et 27 hectares à destination d'appartements.

En 10 ans la surface artificialisée pour l'habitat a baissé de 66 % mais davantage grâce à la baisse de constructions (moins 60 %) qu'à la baisse de la surface artificialisée des parcelles (-13 % pour les maisons).

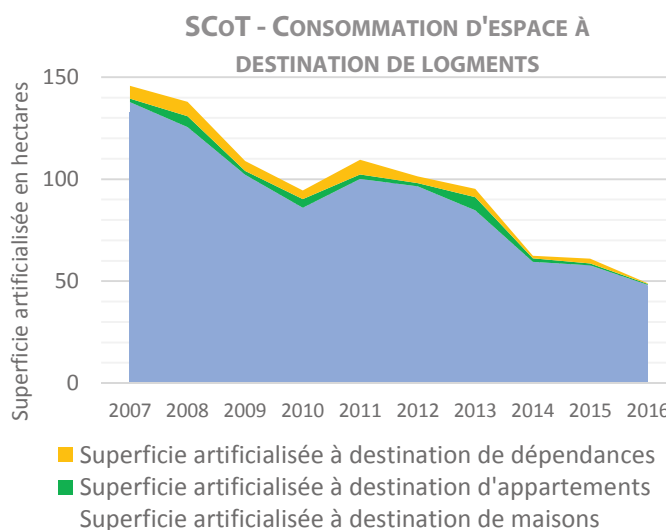
Avec une moyenne de près de 1300 m² par parcelle de maisons construites en 2016, la taille des parcelles reste trop importante pour permettre une diminution de la consommation d'espace en cas de reprise de la dynamique démographique et économique. Néanmoins, la superficie artificialisée par parcelle à destination de maisons a baissé de 13 % passant de 1480 m² en 2007 à 1283 m² en 2016.

8 - ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET JUSTIFICATION DES OBJECTIFS CHIFFRES

Avec une densité moyenne de plus de 60 logements par hectare, les appartements sont les logements les moins consommateurs. Il faut en moyenne 162 m² de terrain pour un logement en appartement. Avec en moyenne 9 appartements par opération, la surface artificialisée moyenne est de moins de 1500 m² (pour une parcelle totale de moins de 2000 m²).



Sources : Fichiers fonciers 2017 - DGFIP©



Conception/réalisation : SIEPAL - Janvier 2019

Avec une consommation moyenne nette annuelle de 97 hectares pour 734 nouvelles parcelles construites à destination de logements, la moyenne est de 1315 m² artificialisés par parcelle. Grâce à la construction d'appartements, la surface artificialisée moyenne par logements est moindre avec 867 m² en moyenne. Un logement neuf (maisons et appartements compris) a consommé en moyenne 1100 m² entre 2006 et 2017, soit une densité brute moyenne de 9 log/ha.

Entre 2007 et 2016, la **densité moyenne nette** était de **11,5 logements par hectare**.

L'analyse des formes urbaines ci-dessous révèle qu'en moyenne près d'un quart à un tiers de l'espace consommé l'est à destination de voiries, de parkings, de bassins de rétention, d'espaces verts... Cet espace s'ajoute donc à la consommation d'espace nette à destination d'habitat. Plus la densité nette est élevée, plus les espaces sont importants et peuvent atteindre plus de la moitié des espaces consommés dans le cadre de logements collectifs.

Cela conduit à une **consommation annuelle brute moyenne de 120 hectares à destination d'habitat**.

ILLUSTRATION N°55 :

ANALYSE DES FORMES URBAINES ET IMPACTS SUR LES DENSITES BRUTES ET DENSITES NETTES

Limoges - Landouge - Rue Abbé Pierre

Sources : Fichiers fonciers 2017 - DGFIP ; BD Ortho 2006 et 2014 - IGN



Photo aérienne 2006



Photo aérienne 2014

Les parcelles construites (en rouge) occupent 1,9 hectares pour 76 logements soit une densité nette de 40 log/ha. Le secteur artificialisé (en bleu) est de 3,4 hectares soit une densité brute de 23 log/ha. La consommation brute d'espace est donc pour cet exemple 1,43 fois supérieure à la consommation nette.

Bosmie l'Aiguille - Rue des Perdrix

Sources : Fichiers fonciers 2017 - DGFIP ; BD Ortho 2006 et 2014 - IGN



Photo aérienne 2006



Photo aérienne 2014

Les parcelles construites (en rouge) occupent 2,3 hectares pour 26 logements soit une densité nette de 11 log/ha. Le secteur artificialisé (en bleu) est de 3 hectares soit une densité brute de 8,5 log/ha. La consommation brute d'espace est donc pour cet exemple 1,25 fois supérieure à la consommation nette.

8 - ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET JUSTIFICATION DES OBJECTIFS CHIFFRES

Panazol - Rue Haroun Tazieff (1) et rue Paul Emile Victor (2)

Sources : Fichiers fonciers 2017 - DGFIP© ; BD Ortho 2006 et 2014 - IGN©



Photo aérienne 2006



Photo aérienne 2014

Secteur 1 (rue Haroun Tazieff) : les parcelles construites (en rouge) occupent 1,6 hectares pour 23 logements soit une densité nette de 14 log/ha. Le secteur artificialisé (en bleu) est de 2,2 hectares soit une densité brute de 10 log/ha. La consommation brute d'espace est donc pour cet exemple 1,27 fois supérieure à la consommation nette.

Secteur 2 (rue Paul Emile Victor) : les parcelles construites (en rouge) occupent 3,2 hectares pour 66 logements soit une densité nette de 20 log/ha. Le secteur artificialisé (en bleu) est de 4,7 hectares soit une densité brute de 14 log/ha. La consommation brute d'espace est donc pour cet exemple 1,31 fois supérieure à la consommation nette.

Saint Paul - Bourg

Sources : Fichiers fonciers 2017 - DGFIP© ; BD Ortho 2006 et 2014 - IGN©



Photo aérienne 2006



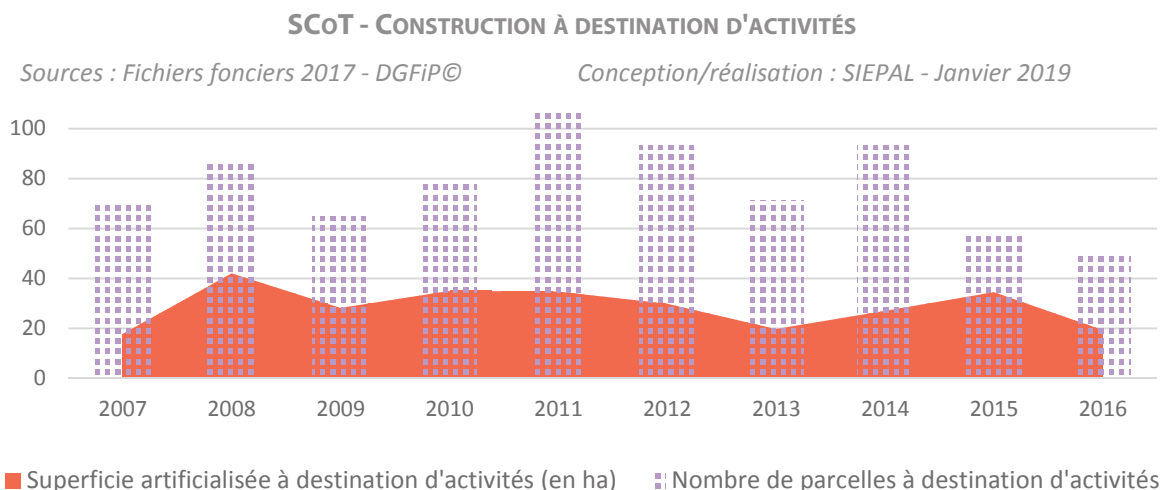
Photo aérienne 2014

Les parcelles construites (en rouge) occupent 1,3 hectares pour 15 logements soit une densité nette de 11,5 log/ha. Le secteur artificialisé (en bleu) est de 1,9 hectares soit une densité brute de 8 log/ha. La consommation brute d'espace est donc pour cet exemple 1,33 fois supérieure à la consommation nette.

8 - ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET JUSTIFICATION DES OBJECTIFS CHIFFRES

► Consommation à destination d'activités et d'équipements :

Entre 2007 et 2016 inclus, 29 hectares par an en moyenne ont été artificialisés (consommation nette) mais ont nécessité 49 hectares de parcelles. Durant cette période 770 parcelles ont été construites à destination d'activités et d'équipements.



Entre 2007 et 2016, le nombre de parcelles construites a baissé de 30 % alors que la surface consommée a augmenté de près de 9 %.

Compte tenu de l'importance des voiries et parkings au sein des zones d'activités et pour les équipements structurants, la **consommation moyenne annuelle brute peut être estimée à 40 hectares**.

Concernant les énergies renouvelables, les futurs sites d'implantation réalisés en dehors des secteurs de réhabilitation de friches seront comptabilisés comme consommation d'espace à vocation économique.

ILLUSTRATION N°56 :

ANALYSE DES FORMES URBAINES ET IMPACTS SUR LES DENSITES BRUTES ET DENSITES NETTES

Zone Commerciale Boisseuil / Le Vigen

Sources : Fichiers fonciers 2017 - DGFIP ; BD Ortho 2006 et 2014 - IGN



Photo aérienne 2006



Photo aérienne 2014

Les parcelles construites (en rouge) occupent 3,8 hectares mais seuls 2,6 hectares sont artificialisés puisque l'arrière des parcelles au nord-est, après les travaux, a retrouvé une fonction agricole (près). Le secteur artificialisé (en bleu) est de 2,75 hectares soit une consommation brute 1,04 fois supérieure à la consommation nette. L'impact des voiries est ici assez faible puisqu'elles préexistaient à l'extension de la zone commerciale.

Limoges - Zone Industrielle Nord 3 - Family Village

Sources : Fichiers fonciers 2017 - DGFIP ; BD Ortho 2006 et 2014 - IGN



Photo aérienne 2006



Photo aérienne 2014

La surface artificialisée des parcelles construites (en rouge) est de 41 hectares. Le secteur artificialisé (en bleu – hors trou correspondant à des habitations préexistantes) est de 53 hectares soit une consommation brute 1,3 fois supérieure à la consommation nette.

8 - ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET JUSTIFICATION DES OBJECTIFS CHIFFRES

La consommation d'espace à destination touristique observée entre 2006 et 2017 inclus est marginale. Les aménagements récents ou en cours sont plutôt de nature à éviter ou réduire les impacts : création de cheminements cyclables ou piétons, réalisation de parkings enherbés, passerelles permettant de relier deux secteurs à pied, à vélo ou en transports en commun (Saint Pardoux, passerelle sur l'A20). En dehors de la ville centre, où les aménagements se font sur des secteurs déjà artificialisés ou en densification, l'activité touristique s'oriente essentiellement vers des activités de nature et nécessite donc des aménagements légers et ayant peu d'incidences sur l'environnement. La fréquentation très raisonnable des sites et l'étendue des secteurs favorables au tourisme vert ou au sport de nature n'engendrent pas de risque de saturation, de sur fréquentation ou de tourisme de masse. L'activité touristique du territoire, et donc ses impacts sur la consommation d'espace et l'environnement, n'est pas comparable à celle du littoral et des secteurs de forte attractivité touristique.

Les analyses réalisées à partir de l'occupation du sol 2009/2015 (Observatoire NAFU étendu à l'ensemble de la région Nouvelle Aquitaine) confirment que les incidences de l'activité touristique sur le territoire sont minimales comparativement à d'autres territoires régionaux. Les nouveaux équipements construits représentent moins de 20 hectares dont les $\frac{3}{4}$ concernent 7 sites d'équipements sportifs : 3 stades de « villages », deux terrains de cross, un terrain regroupant aire de dressage de chiens et pistes de mini-racing et de BMX (en prolongement d'une piste de motocross existante auparavant) et une carrière pour chevaux.

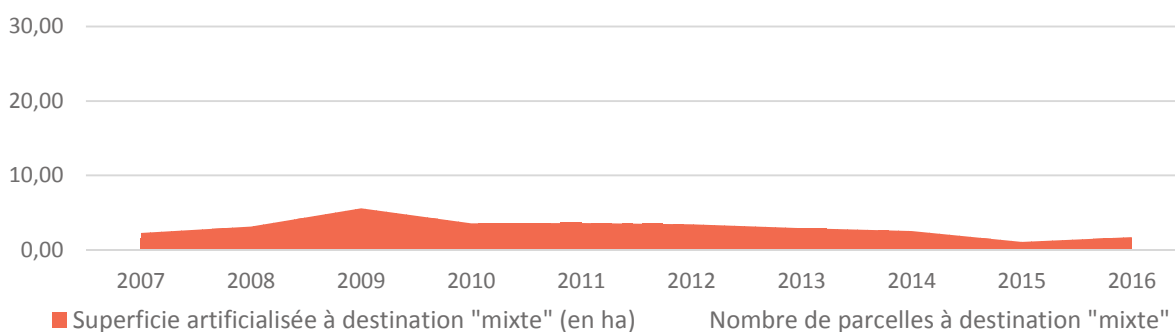
► **Consommation à destination « mixte » :**

Les constructions « mixtes » sont les parcelles regroupant le même nombre de locaux d'au moins deux destinations différentes. Il peut s'agir par exemple d'un immeuble comportant 2 locaux d'activités et 2 logements ou encore un immeuble comportant 25 appartements et 25 garages (dépendances).

SCoT - CONSTRUCTION À DESTINATION "MIXTE"

Sources : Fichiers fonciers 2017 - DGFIP©

Conception/réalisation : SIEPAL - Janvier 2019



8 - ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET JUSTIFICATION DES OBJECTIFS CHIFFRES

Entre 2007 et 2016 inclus, 30 hectares ont été artificialisés pour une destination « mixte », soit 187 parcelles pour un total de 835 logements et 67 locaux d'activités. Cette destination représente moins de 2,5 % de la consommation d'espace nette.

ILLUSTRATION N°57 : EXEMPLES DE CONSTRUCTIONS A DESTINATION « MIXTE »



Couzeix, rue des Forgerons – 16 logements sociaux accompagnés chacun de leur garage (16 dépendances)



Limoges, Landouge – 1 local d'activités et 1 local à destination de logement

► **Consommation à destination de voirie :**

Un changement dans la forme des données issues de la BD Topo entre 2014 et 2017 empêche tout comparatif : la surface des routes de 2017 étant, selon la nouvelle version de la base de données, inférieure à celle de 2014. Néanmoins, à version constante entre les millésimes 2010 et 2014, la consommation d'espace à destination de voirie peut être estimée à 40 hectares par an se répartissant au sein des consommations brutes d'espace à destination de logements et à destination d'activités et au sein des grands projets routiers structurants (environ 35 ha en 10 ans) :

- mise en service de la RD2000 entre Le Breuil (Verneuil-sur-Vienne) et la RN 21 (Aixe sur Vienne) en 2006, sur une longueur de 8,5 km et une largeur moyenne de 15 mètres soit environ 13 hectares.
- doublement de la RN 141, le tronçon de 7,5 km mis en service en 2013 entre La Barre (Veyrac) et Le Breuil (Verneuil-sur-Vienne), a artificialisé un peu plus de 20 hectares.

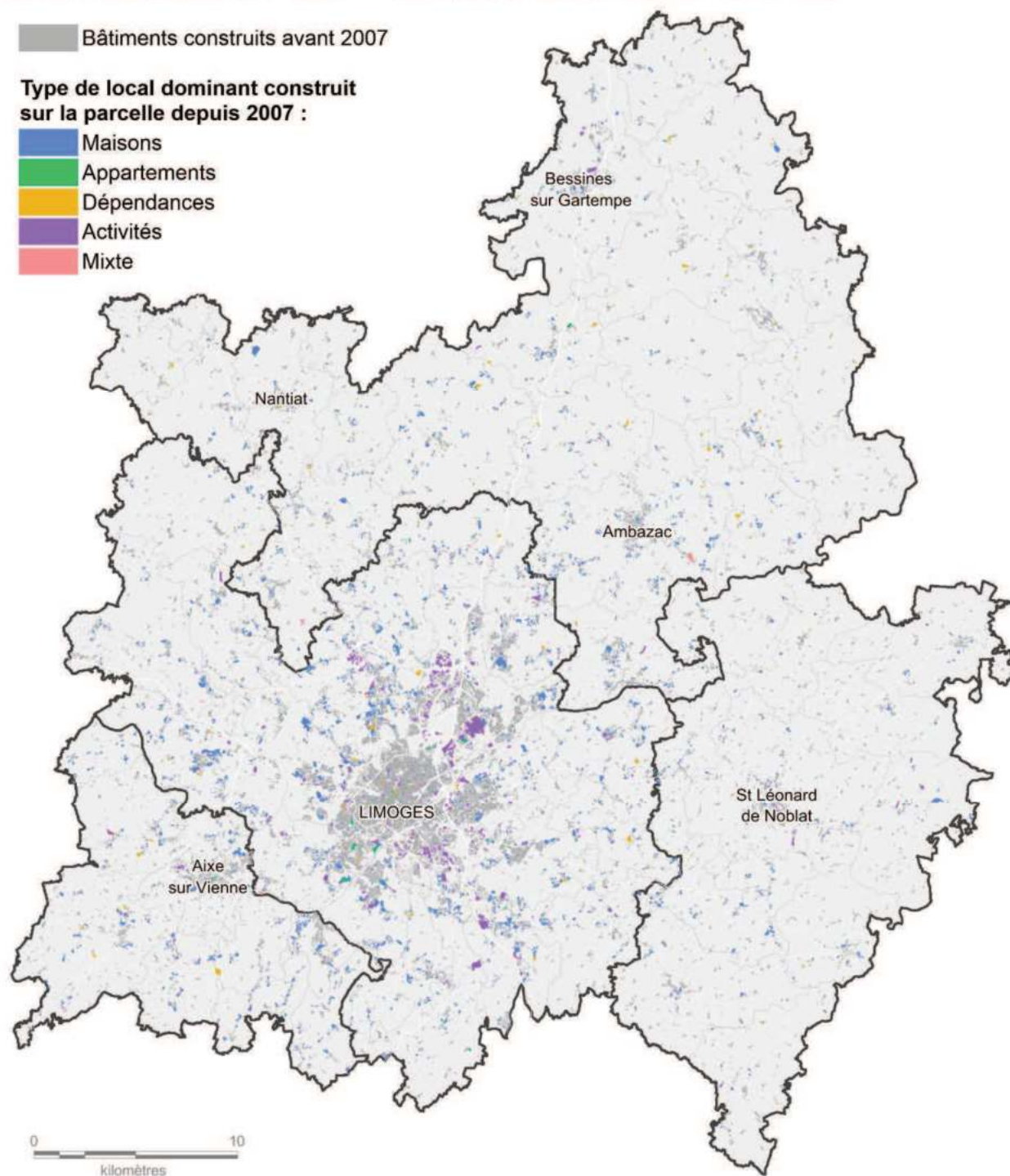
La consommation d'espace totale du SCoT sur 10 ans est donc de 1685 hectares dont :

- ➡ **1200 hectares pour le logement soit 71 %**
- ➡ **400 hectares pour l'activité soit 24 %**
- ➡ **50 hectares pour les destinations « mixtes » soit 3 %**
- ➡ **35 hectares pour les voiries structurantes soit 2 %**

ILLUSTRATION N°58: SCoT – LOCALISATION ET TYPES DE LOCAUX CONSTRUITS DEPUIS 2007

Source : Fichiers fonciers 2017 - DGFIP

Conception et réalisation : SIEPAL - Février 2019



8 - ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET JUSTIFICATION DES OBJECTIFS CHIFFRES

Consommation d'espace par EPCI :

Cette partie ne traite que de la consommation d'espace nette (hors voirie et espaces publics).

Eléments clés :

Répartition par EPCI des 1285 ha de consommation d'espace nette du SCoT entre 2007 et 2016 inclus :

- 15 % au sein d'ELAN, soit 198 ha,
- 69 % au sein de Limoges Métropole, soit 883 ha,
- 7 % au sein de Noblat, soit 86 ha,
- 9 % au sein de Val de Vienne, soit 118 ha.

► **Limoges Métropole**

Entre 2007 et 2016 inclus, la consommation d'espace nette, hors voirie et espaces publics, observée au sein de la communauté urbaine Limoges Métropole a été de 883 hectares soit 88 hectares par an.

LIMOGES METROPOLE - NOMBRE TOTAL DE PARCELLES CONSTRUITES PAR TYPE DE LOCAL ENTRE 2007 ET 2016 INCLUS

EPCI	Local dominant sur la parcelle	Nombre de parcelles construites depuis 2007	% de parcelles construites	Superficie artificialisée (sol) en ha	% de superficie artificialisée	Superficie moyenne artificialisée
Limoges Métropole	ACTIVITE	600	10,6 %	249	28,2 %	4145 m ²
	APPARTEMENT	146	2,6 %	24	2,7 %	161 m ² par logements
	MAISON	4597	81,2 %	560	63,4 %	1218 m ²
	DEPENDANCE	164	2,9 %	25	2,9 %	1541 m ²
	MIXTE	156	2,8 %	25	2,8 %	1587 m ²
	Total	5663	68 % du SCoT	883 ha	69 % du SCoT	1558 m²

Source : Fichiers fonciers 2017 – DGFIP©

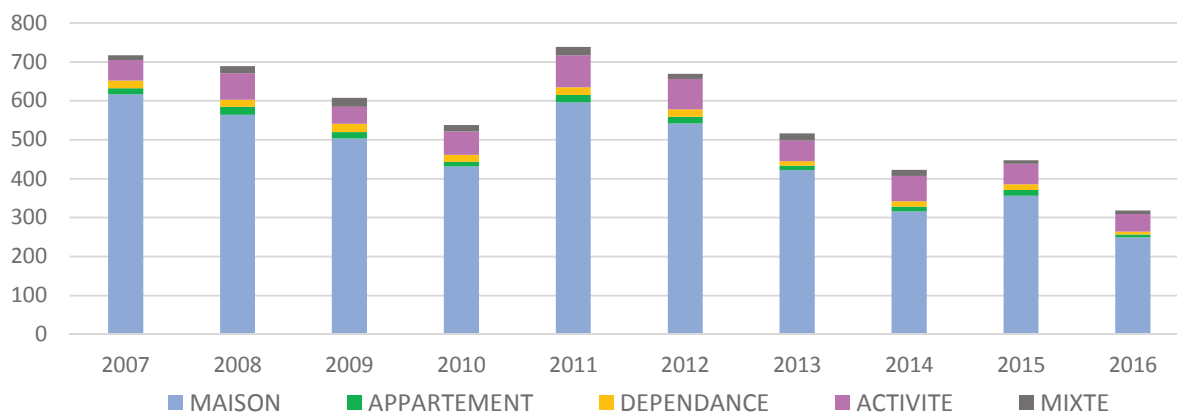
Plus de 63 % des surfaces artificialisées le sont à destination de maisons, soit 560 hectares et 28 % à destination d'activités (près de 250 ha).

8 - ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET JUSTIFICATION DES OBJECTIFS CHIFFRES

LIMOGES MÉTROPOLE - NOMBRE DE PARCELLES CONSTRUITES

Sources : Fichiers fonciers 2017 - DGFIP©

Conception/réalisation : SIEPAL - Janvier 2019



Le nombre de parcelles construites entre 2007 et 2016 a chuté de 56 % (de plus de 700 par an à 318). Dans le même temps, la taille moyenne des parcelles à destination de maison a diminué de 10 % passant de plus de 1350 m² à 1220 m². Cela a permis une baisse de près de 51 % de la consommation d'espace passant de 104 ha en 2007 à 51 ha en 2016.

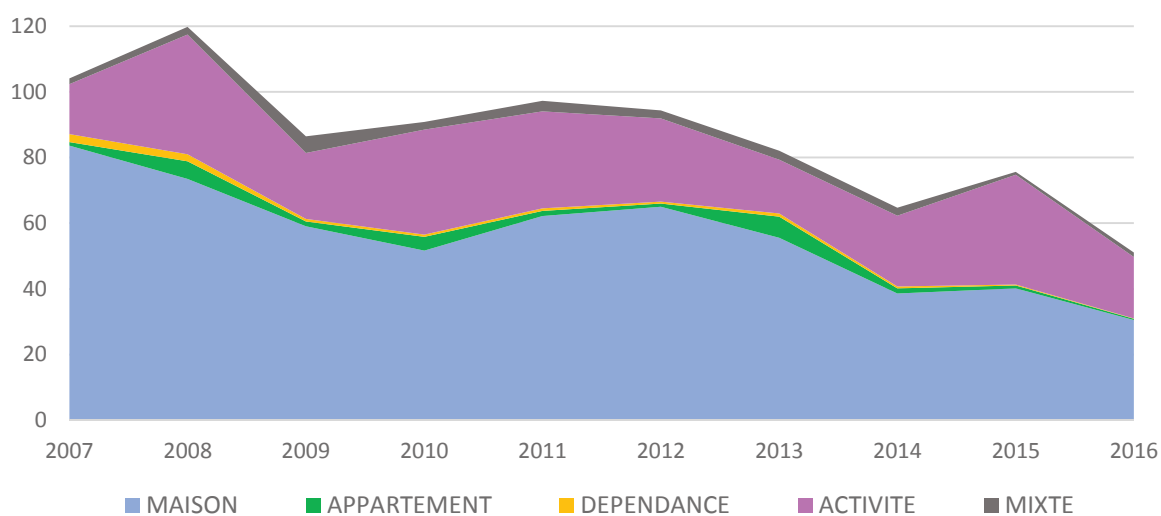
Sur les 5663 parcelles construites entre 2007 et 2016 inclus, 3941 le sont dans le pôle urbain (9 communes), soit 70 % des parcelles nouvellement construites sur la période pour 621 hectares artificialisés dont 55 % à destination de maisons et 35 % à destination d'activités.

Plus de 1700 parcelles ont été construites dans les communes de 2^{ème} couronne et la commune de 3^{ème} couronne (Peyrilhac) dont plus de 90 % sont à destination de maisons (près de 220 ha artificialisés). L'artificialisation totale (hors voirie et espaces publics) est de 262 hectares en 10 ans.

LIMOGES MÉTROPOLE - SUPERFICIE ARTIFICIALISÉE (EN HA)

Sources : Fichiers fonciers 2017 - DGFIP©

Conception/réalisation : SIEPAL - Janvier 2019



8 - ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET JUSTIFICATION DES OBJECTIFS CHIFFRES

► ELAN :

Selon les Fichiers fonciers 2017 de la DGFIP©, entre 2007 et 2016 inclus, la consommation d'espace nette, hors voirie et espaces publics, observée au sein de la communauté de communes d'ELAN a été de 198 hectares soit environ 20 hectares par an.

ELAN - NOMBRE TOTAL DE PARCELLES CONSTRUITES PAR TYPE DE LOCAL ENTRE 2007 ET 2016 INCLUS

EPCI	Local dominant sur la parcelle	Nombre de parcelles construites depuis 2007	% de parcelles construites	Superficie artificialisée (sol) en ha	% de superficie artificialisée	Superficie moyenne artificialisée en m ²
ELAN	ACTIVITE	76	6,1 %	20	10,2 %	2650 m ²
	APPARTEMENT	15	1,2 %	1,5	0,8 %	164 m ² par logements
	MAISON	1026	81,8 %	164	82,9 %	1600 m ²
	DEPENDANCE	124	9,9 %	9,5	4,8 %	760 m ²
	MIXTE	13	1 %	3	1,4%	2132 m ²
	Total	1254	15,5 % du SCoT	198 ha	15 % du SCoT	1579 m²

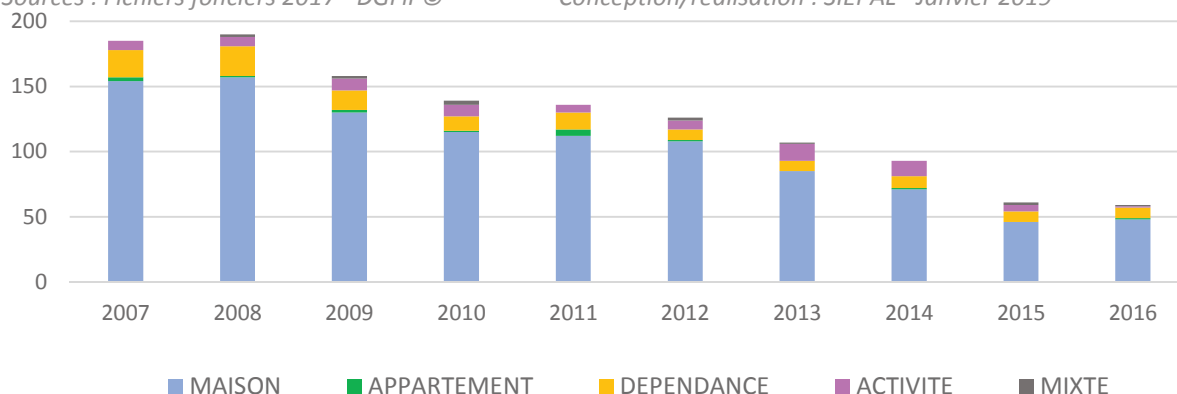
Source : Fichiers fonciers 2017 – DGFIP©

Près de 83 % des surfaces artificialisées le sont à destination de maisons, soit 164 hectares et 10 % à destination d'activités (20 ha).

ELAN - NOMBRE DE PARCELLES CONSTRUITES

Sources : Fichiers fonciers 2017 - DGFIP©

Conception/réalisation : SIEPAL - Janvier 2019



Le nombre de parcelles construites entre 2007 et 2016 a chuté de 68 % (passant de 185 à moins de 60). Dans le même temps, la taille moyenne des parcelles à destination de maison a diminué de 26,5 % passant de près de 2000 m² à 1460 m². Cela a permis une baisse de près de 80 % de la consommation d'espace passant de 35 ha en 2007 à moins de 8 ha en 2016.

8 - ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET JUSTIFICATION DES OBJECTIFS CHIFFRES

Sur les 1254 parcelles construites entre 2007 et 2016 inclus, 429 le sont dans les pôles d'équilibre (Ambazac, Bessines-sur-Gartempe et Nantiat), soit 34 % des parcelles nouvellement construites sur la période pour 76 hectares artificialisés dont 15 % à destination d'activités.

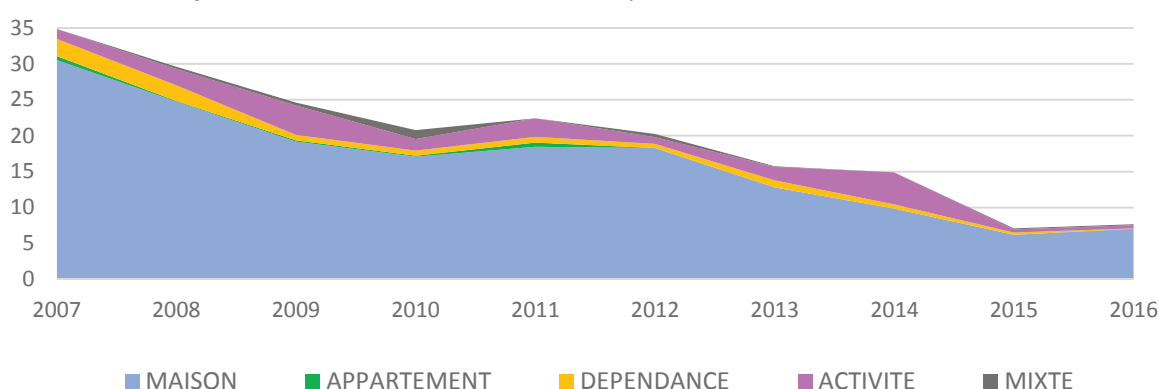
Plus de 410 parcelles ont été construites dans les 4 communes de deuxième couronne (Nieul, Saint-Jouvent, Compreignac et Saint-Priest-Taurion), dont plus de 88 % sont à destination de maisons.

Plus de 410 nouvelles parcelles ont été construites dans les communes de 3^{ème} couronne dont près de 75 % de maisons et 17 % de dépendances pour une artificialisation totale de 56 hectares en 10 ans (soit 10 ha de moins qu'en deuxième couronne).

ELAN - SUPERFICIE ARTIFICIALISÉE (EN HA)

Sources : Fichiers fonciers 2017 - DGFIP©

Conception/réalisation : SIEPAL - Janvier 2019



► Val de Vienne

Entre 2007 et 2016 inclus, la consommation d'espace nette, hors voirie et espaces publics, observée au sein de la communauté de communes de Noblat a été de 118 hectares soit moins de 12 hectares par an.

VAL DE VIENNE - NOMBRE TOTAL DE PARCELLES CONSTRUITES PAR TYPE DE LOCAL ENTRE 2007 ET 2016 INCLUS

EPCI	Local dominant sur la parcelle	Nombre de parcelles construites depuis 2007	% de parcelles construites	Superficie artificialisée (sol) en ha	% de superficie artificialisée	Superficie moyenne artificialisée
Val de Vienne	ACTIVITE	49	5,8 %	11,8	10,1 %	24138 m ²
	APPARTEMENT	8	0,9 %	0,8	0,7 %	190 m ² par logements
	MAISON	740	87,6 %	100,6	85,6 %	1360 m ²
	DEPENDANCE	34	4 %	2,1	1,8 %	629 m ²
	MIXTE	14	1,7 %	2,2	1,9 %	1566 m ²
	Total	845	10 % du SCoT	118 ha	9 % du SCoT	1391 m²

Source : Fichiers fonciers 2017 – DGFIP©

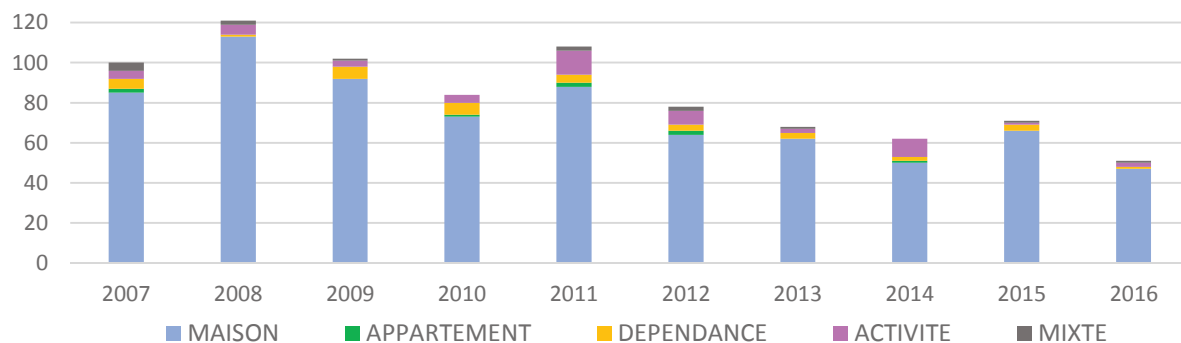
8 - ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET JUSTIFICATION DES OBJECTIFS CHIFFRES

Près de 86 % des surfaces artificialisées le sont à destination de maisons, soit plus de 100 hectares et 10 % à destination d'activités (près de 12 ha).

VAL DE VIENNE - NOMBRE DE PARCELLES CONSTRUITES

Sources : Fichiers fonciers 2017 - DGFIP©

Conception/réalisation : SIEPAL - Janvier 2019



Le nombre de parcelles construites entre 2007 et 2016 a chuté de 49 % (passant de 100 à 51). Dans le même temps, la taille moyenne des parcelles à destination de maison a diminué de plus de 10 % passant de près de 1400 m² en moyenne à moins de 1250 m². La baisse de l'ensemble des destinations a permis une baisse de près de 53 % de la consommation d'espace passant de 13 ha en 2007 à 6 ha en 2016.

Sur les 845 parcelles construites entre 2007 et 2016 inclus, 189 le sont dans le pôle d'équilibre d'Aixe-sur-Vienne, soit 22 % des parcelles nouvellement construites sur la période pour 28 hectares artificialisés dont 23 % à destination d'activités.

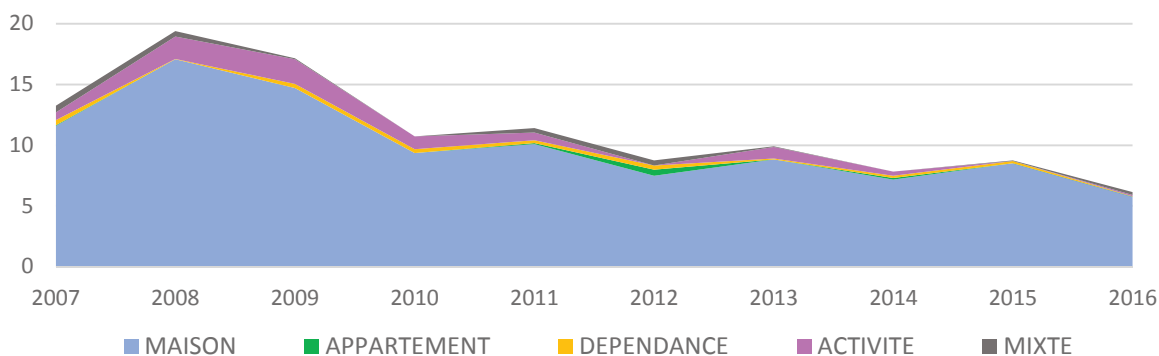
Plus de 410 parcelles ont été construites dans les communes de deuxième couronne, dont 91 % sont à destination de maisons. L'artificialisation totale (hors voirie et espaces publics) y est de 57 hectares en 10 ans, dont 51 ha à destination de maisons.

Près de 25 nouvelles parcelles ont été construites dans les 3 communes de 3^{ème} couronne (Saint-Priest-sous-Aixe, Saint-Yrieix-sous-Aixe et Séréilhac) dont 85 % de maisons et 7 % de dépendances pour une artificialisation totale de 33 hectares en 10 ans, dont 29 hectares à destination de maisons.

VAL DE VIENNE - SUPERFICIE ARTIFICIALISÉE (EN HA)

Sources : Fichiers fonciers 2017 - DGFIP©

Conception/réalisation : SIEPAL - Janvier 2019



8 - ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET JUSTIFICATION DES OBJECTIFS CHIFFRES

► **Noblat**

Entre 2007 et 2016 inclus, la consommation d'espace nette, hors voirie et espaces publics, observée au sein de la communauté de communes de Noblat a été de 86 hectares soit moins de 9 hectares par an.

NOBLAT - NOMBRE TOTAL DE PARCELLES CONSTRUITES PAR TYPE DE LOCAL ENTRE 2007 ET 2016 INCLUS

EPCI	Local dominant sur la parcelle	Nombre de parcelles construites depuis 2007	% de parcelles construites	Superficie artificialisée (sol) en ha	% de superficie artificialisée	Superficie moyenne artificialisée
Noblat	ACTIVITE	45	8,4 %	7,6	8,9 %	1688 m ²
	APPARTEMENT	13	2,4 %	0,8	0,8 %	226 m ² par logements
	MAISON	434	81 %	73,6	85,8 %	1695 m ²
	DEPENDANCE	40	7,5 %	3,7	4,3 %	929 m ²
	MIXTE	4	0,7 %	0,2	0,2 %	412 m ²
	Total	536	6,5 % du SCoT	86 ha	7 % du SCoT	1600 m²

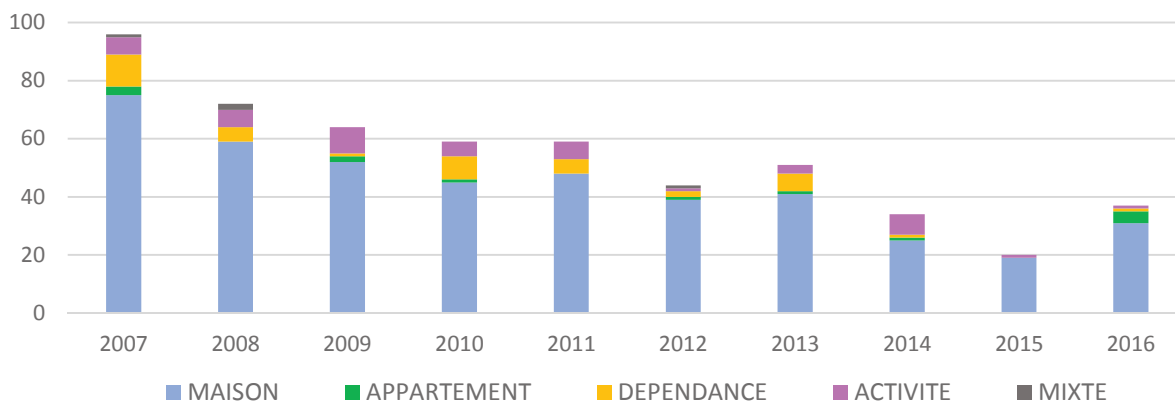
Source : Fichiers fonciers 2017 – DGFIP©

Près de 86 % des surfaces artificialisées le sont à destination de maisons, soit près de 74 hectares et moins de 10 % à destination d'activités (près de 8 ha).

NOBLAT - NOMBRE DE PARCELLES CONSTRUITES

Sources : Fichiers fonciers 2017 - DGFIP©

Conception/réalisation : SIEPAL - Janvier 2019



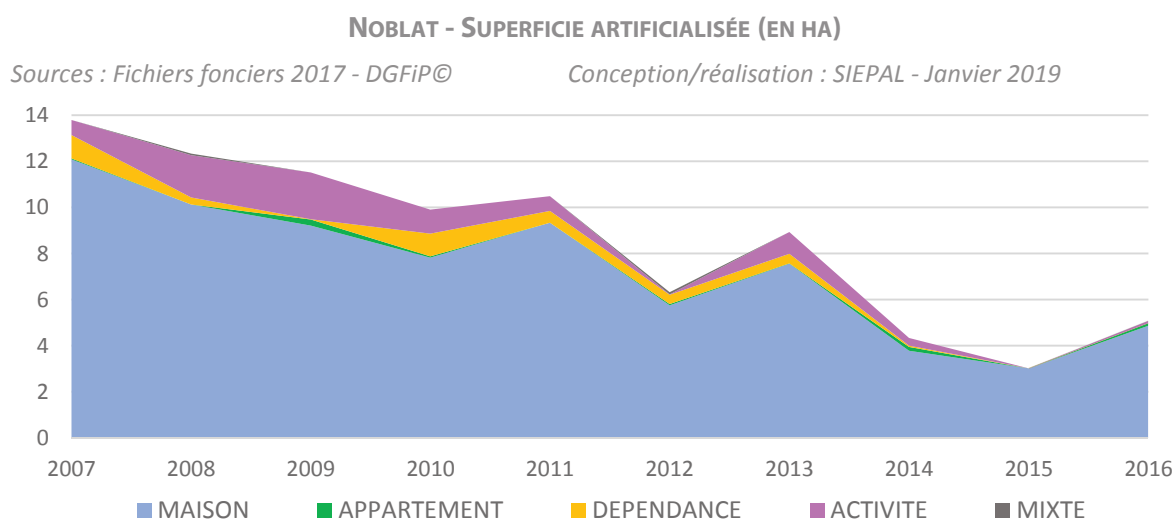
8 - ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET JUSTIFICATION DES OBJECTIFS CHIFFRES

Le nombre de parcelles construites entre 2007 et 2016 a chuté de 61 % (passant de 96 à moins de 40). Dans le même temps, la taille moyenne des parcelles à destination de maison a diminué de moins de 10 % passant de 1700 m² en moyenne à plus de 1550 m². Grâce à la baisse des autres destinations, cela a permis une baisse de plus de 60 % de la consommation d'espace passant de 14 ha en 2007 à 5 ha en 2016.

Sur les 536 parcelles construites entre 2007 et 2016 inclus, 123 le sont dans le pôle d'équilibre de Saint-Léonard-de-Noblat, soit 23 % des parcelles nouvellement construites sur la période pour 19 hectares artificialisés dont 25 % à destination d'activités.

Plus de 120 parcelles ont été construites dans les 2 communes de deuxième couronne (Royères et La Geneytouse), dont 88 % sont à destination de maisons. L'artificialisation totale (hors voirie et espaces publics) y est de 22 hectares en 10 ans, dont 20 ha à destination de maisons.

Près de 300 nouvelles parcelles ont été construites dans les communes de 3^{ème} couronne dont 83 % de maisons et 10 % de dépendances pour une artificialisation totale de 46 hectares en 10 ans, dont 90 % à destination de maisons.



Consommation d'espace par couronnes :

Éléments clés

Répartition par couronnes des 1284 ha de consommation d'espace nette du SCoT :

- 48 % au sein du pôle urbain, soit 621 ha,
- 10 % au sein des pôles d'équilibre, soit 123 ha,
- 31 % au sein des communes de 2^{ème} couronne, soit 393 ha,
- 11 % au sein des communes de 3^{ème} couronne, soit 147 ha.

- Entre 2007 et 2016 inclus, l'ensemble des secteurs a connu une importante baisse du volume de construction, de - 48 % en 2^{ème} couronne à - 79 % en 3^{ème} couronne, entraînant mécaniquement

8 - ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET JUSTIFICATION DES OBJECTIFS CHIFFRES

une baisse importante de la consommation d'espace de - 46 % dans le pôle urbain à - 83 % en 3^{ème} couronne.

ARMATURE URBAINE - PARCELLES CONSTRUITES ET SURFACE ARTIFICIALISEE ENTRE 2007 ET 2016 INCLUS

		Nombre de parcelles construites	Part dans la construction	Evolution de la construction 2007/2016	Surface artificialisée en ha	Part de l'artificialisation	Evolution de la surface artificialisée 2007/2016
Pôle urbain	Activités	526	13%	-14%	218,2	35%	27%
	Logements	3280	83%	-61%	381,4	61%	-65%
	Mixte	135	3%	-42%	21,1	3%	-37%
	Total	3941	47,5 % du SCoT	- 56 %	620,7 ha	48 % du SCoT	-46 %
Pôles d'équilibre	Activités	70	9%	-75%	23,1	19%	-63%
	Logements	662	89%	-60%	98,8	80%	-69%
	Mixte	9	1%	-100%	1,1	1%	-100%
	Total	741	9 % du SCoT	-62 %	123,0 ha	10 % du SCoT	-68 %
2ème couronne	Activités	116	4%	-57%	41,3	11%	-93%
	Logements	2445	94%	-49%	345,6	88%	-58%
	Mixte	34	1%	300%	6,3	2%	0%
	Total	2595	31 % du SCoT	-48 %	393,2 ha	31 % du SCoT	-57 %
3ème couronne	Activités	58	6%	-80%	5,7	4%	-91%
	Logements	954	93%	-78%	139,8	95%	-83%
	Mixte	9	1%	-100%	1,4	1%	-100%
	Total	1021	12 % du SCoT	-79 %	146,8 ha	11 % du SCoT	-83 %

Source : Fichiers fonciers 2017 – DGFIP©

► Dans le même temps, la surface moyenne artificialisée par nouvelle construction à destination de maison a légèrement diminué :

- - 9 % dans le pôle urbain, passant de plus de 1250 m² en moyenne en 2007 à moins de 1150 m² en moyenne en 2016 soit une densité nette de 9 maisons par hectare.
- - 19 % dans les pôles d'équilibre, passant de près de 1740 m² en moyenne en 2007 à 1400 m² en 2016 soit une densité nette de 7 maisons par hectare.
- - 15 % dans les communes de 2ème couronne, passant de 1600 m² en moyenne en 2007 à moins de 1360 m² en 2016 soit une densité nette de 7,5 maisons par hectare.
- - 10 % dans les communes de 3ème couronne, passant de 1750 m² en moyenne en 2007 à 1570 m² en 2016 soit une densité nette de 6,5 maisons par hectare.

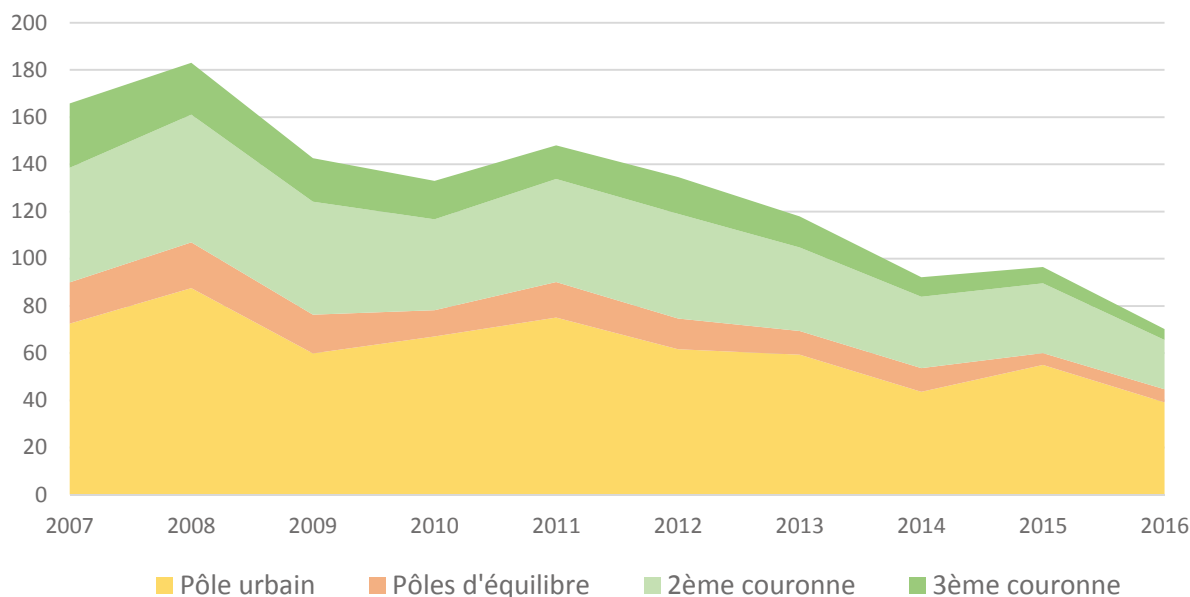
Pour rappel, en 10 ans la surface artificialisée au sein du SCoT pour l'habitat a baissé de 66 % mais davantage grâce à la baisse de construction (moins 60 %) qu'à la baisse de la surface artificialisée des parcelles (-13 % pour les maisons).

8 - ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET JUSTIFICATION DES OBJECTIFS CHIFFRES

ARMATURE URBAINE - SUPERFICIE ARTIFICIALISÉE (EN HA)

Sources : Fichiers fonciers 2017 - DGFIP©

Conception/réalisation : SIEPAL - Janvier 2019



- A l'inverse, la surface artificialisée à destination d'activités a augmenté dans le pôle urbain (+ 27 %) malgré une baisse du nombre de parcelles construites (- 14 %). Cet accroissement s'explique par une forte augmentation de la taille des parcelles passant de moins de 3000 m² en moyenne en 2007 à plus de 4350 m² en 2016 et même près de 7000 m² en 2015. La demande semble s'orienter sur de grandes à très grandes parcelles (plus de 10 000 m²).

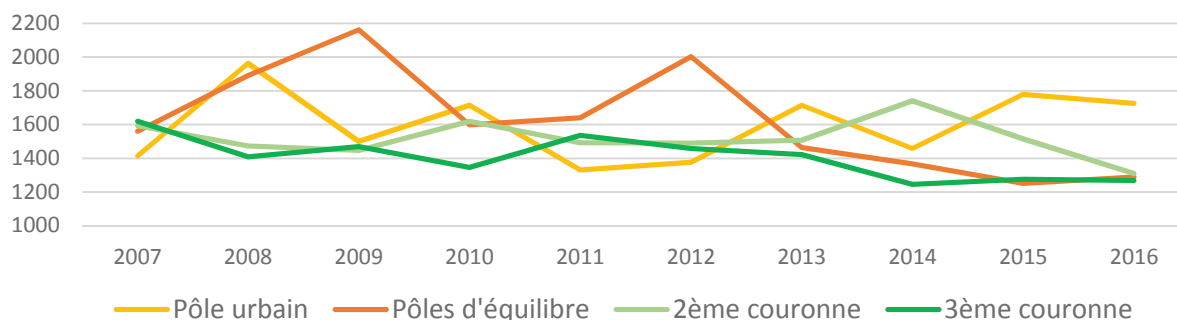
Dans les pôles d'équilibre la taille des parcelles à destination d'activités tend également à augmenter (+ 50 %) même si les parcelles restent de taille bien plus modeste (2550 m² en 2016) et que les fluctuations annuelles sont plus fortes (compte tenu du faible volume de construction, l'impact d'un projet joue énormément sur la moyenne annuelle). La baisse importante des volumes de construction (- 75 %) permet de faire baisser la consommation d'espace (- 62 %).

En 2^{ème} et 3^{ème} couronnes, tous les indicateurs sont à la baisse, notamment en ce qui concerne les tailles de parcelles qui ont diminué respectivement de 84 % et 57 %.

ARMATURE URBAINE - SUPERFICIE MOYENNE DES PARCELLES TOUTES DESTINATIONS CONFONDUES (EN M²)

Sources : Fichiers fonciers 2017 - DGFIP©

Conception/réalisation : SIEPAL - Janvier 2019



Consommation d'espace ou étalement urbain ?

- Pour rappel, il y a **consommation de l'espace** lorsqu'un espace naturel, agricole ou forestier est artificialisé, c'est-à-dire lorsqu'il y a urbanisation d'un espace au détriment de terres pouvant contribuer à la production agricole ou à des fonctions écologiques. Il s'agit donc d'une extension de l'urbanisation avec changement d'occupation et d'usage des sols (agricoles, naturels ou forestiers) pour les affecter aux fonctions urbaines. (Source : Commissariat Général au Développement Durable).

Et il y a **étalement urbain** lorsque le taux d'occupation des terres et la consommation de celles-ci à des fins d'urbanisation sont plus rapides que la croissance de la population sur une période de temps déterminée (source : European Environment Agency, 2006). Il y a donc augmentation dans le temps de l'emprise au sol nécessaire aux espaces construits (bâtiments et réseaux) pour une même quantité de population.

Ainsi, en croisant les données du recensement (INSEE) avec celles de l'artificialisation (Fichiers fonciers), il est possible de comparer les vitesses d'évolution de chacun et d'en déduire les secteurs en densification, c'est-à-dire les secteurs qui gagnent d'avantage de population qu'ils ne s'artificialisent, et les secteurs qui à l'inverse connaissent une tendance à l'étalement urbain.

L'analyse de l'évolution de l'espace artificialisé entre 1968 et 2016 (à l'échelle de la parcelle) à différentes dates, correspondant aux dates des recensement de l'INSEE, suggère que le territoire du SCoT connaît une tendance à l'étalement urbain puisque l'évolution de population, + 37 % (207 747 habitants en 1968 et 263 957 en 2016), y a été plus faible que l'évolution de l'artificialisation, + 79 % (8 933 ha artificialisés en 1968 contre 15 985 ha en 2016).

Mais si cette méthode reflète l'ampleur de l'artificialisation des parcelles construites entre deux dates, elle occulte les zones de densification. En effet, une parcelle, même de petite taille, entourée d'autres parcelles déjà construites et qui serait urbanisée serait alors considérée comme de l'étalement urbain. Or si elle est légitimement considérée comme nouvel espace artificialisé, elle peut aussi être considérée comme de la densification puisqu'il s'agit du comblement d'une dent creuse en zone déjà urbanisée. Pour déterminer les époques et les secteurs d'étalement urbain ou de densification, il est donc préférable de s'appuyer sur la tâche urbaine.

- Pour rappel, la **tâche urbaine ou enveloppe urbaine** désigne le contour de l'expansion urbaine. La tâche urbaine – terme à connotation négative mais qui renvoie bien à la technique du traitement d'image où l'on perçoit une tache grisâtre – est une composante majeure de la couverture du sol et un indicateur de l'utilisation du sol. Mais elle ne décrit pas la totalité de l'artificialisation puisqu'elle se focalise sur l'espace urbanisé, et omet, par exemple, les nombreuses infrastructures de transport qui relient les taches urbaines entre elles. (Source : INRA, IFSTTAR – Sols artificialisés et processus d'artificialisation des sols).

La tâche urbaine correspond donc à une enveloppe autour des bâtiments dont la distance est préalablement déterminée. La définition de l'enveloppe urbaine du SCoT s'est appuyée sur la méthodologie élaborée par la DREAL Limousin lors de l'étude sur la consommation foncière et dont les travaux ont été repris par le CEREMA au sein des fiches méthodes et indicateurs concernant la mesure de la consommation d'espace. Ainsi, l'enveloppe foncière est constituée

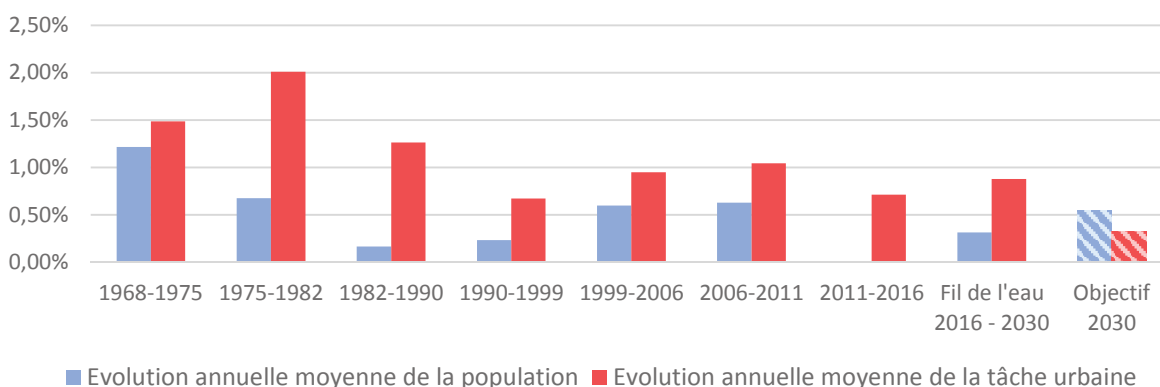
8 - ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET JUSTIFICATION DES OBJECTIFS CHIFFRES

selon la méthode de dilatation/érosion avec un premier tampon d'un rayon de 40 mètres autour des bâtiments puis un second tampon négatif de 15 mètres autour du tampon obtenu précédemment.

A l'échelle du SCoT, l'application de cette méthodologie semble cohérente afin de prendre en compte l'ensemble des éléments qui s'articulent autour des bâtiments : parkings, voiries, jardins, espaces verts et de loisirs... En effet, si un bâtiment vient s'insérer entre d'autres, la tâche urbaine n'évolue pas, il y a densification. Mais s'il se construit en dehors de la tâche urbaine, soit il viendra étendre la première, soit, s'il est à plus de 40 mètres d'un autre bâtiment, viendra en créer une seconde. Enfin, si un bâtiment se crée entre les bâtiments existants et le bord de l'enveloppe, alors automatiquement la tâche urbaine s'étendra puisque la distance de 40 mètres entre le bâtiment et le bord de l'enveloppe viendra repousser ce dernier.

En affectant la date de construction la plus ancienne connue de la parcelle aux bâtiments qui s'y trouvent, il est possible de déterminer la tâche urbaine à différentes époques et de comparer son évolution à celle de la population.

ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE ET DE L'ENVELOPPE URBAINE DEPUIS 1968



- Ce graphique montre qu'entre 1968-1975, l'étalement était modéré alors qu'entre 1975 et 1990 il était très important puisque l'écart entre évolution de population et évolution de la tâche urbaine est de plus de 1 point en moyenne par an. En revanche depuis 1990, l'écart entre les deux est plus faible (entre 0,35 et 0,45 point). Ceci montre une tendance à la diminution de l'étalement. La stagnation de la population, entre 2011 et 2016, conjuguée à une augmentation de la tâche urbaine a conduit à un fort étalement urbain. Les projections démographiques et d'évolution modérée de la tâche urbaine d'ici 2030, grâce à l'effort de limitation de la consommation d'espace via une réduction significative de la taille moyenne des parcelles (doublement de la densité moyenne), laisse entrevoir une densification dans les années à venir. Ainsi, selon ces projections, le phénomène d'étalement urbain serait substitué par celui de densification sur le territoire du SCoT. L'évolution de population serait donc plus rapide que celle de la tâche urbaine.
- Entre 2007 et 2016 inclus, en moyenne, dans le SCoT un tiers des parcelles nouvellement construites le sont en densification (comblement de dents creuses ou renouvellement urbain),

8 - ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET JUSTIFICATION DES OBJECTIFS CHIFFRES

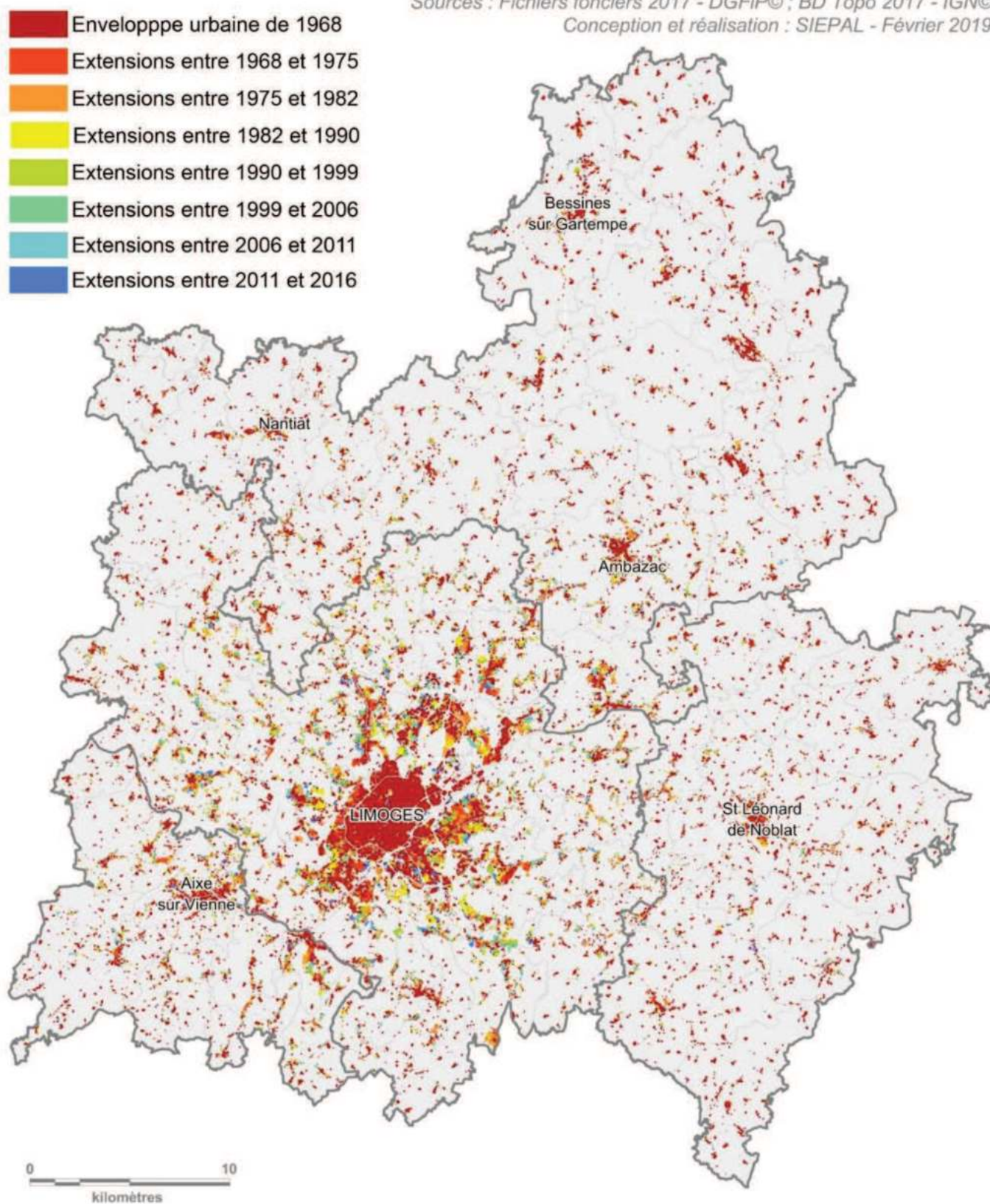
alors que les deux tiers conduisent à une extension de l'enveloppe urbaine. Les parcelles construites en extension sont généralement plus grandes (que celles construites en densification), conduisant à un impact plus important de ces constructions sur l'extension : 79 % de la surface nouvellement artificialisée entre 2007 et 2016 inclus l'a été en dehors de l'enveloppe urbaine de 2006. Cette proportion diminue à 75 % dans les pôles d'équilibre (38 % des parcelles sont construites dans l'enveloppe urbaine), alors qu'elle est supérieure à 80 % dans les communes de 2^{ème} couronne (28 % seulement des parcelles sont construites dans l'enveloppe urbaine). Au sein des EPCI, c'est Val de Vienne qui concentre le plus de nouvelles constructions au sein de son enveloppe urbaine de 2006 avec 35 % des nouvelles parcelles qui y sont construites et 26 % de la surface artificialisée, contre un tiers des nouvelles parcelles et 21 % de l'artificialisation pour les 3 autres EPCI.

- En ce qui concerne le type de local construit, ce sont les appartements qui sont le plus souvent réalisés en densification : 83 % des parcelles construites mais seulement 29 % de la surface artificialisée l'est au sein de l'enveloppe urbaine de 2006, grâce à un fort taux de renouvellement urbain. A l'inverse, 29 % des maisons seulement sont réalisées en densification et 78 % d'entre elles génèrent une extension de la surface artificialisée en dehors de la tache urbaine de l'ordre de 700 ha (entre 2007 et 2016 inclus). Plus de 40 % des parcelles construites à destination d'activités le sont en densification mais cela représente moins de 15 % de la surface nouvellement artificialisée à destination d'activités. En effet, les parcelles construites en extension, bien que peu nombreuses, sont de grandes tailles et donc gourmandes en foncier. L'activité a ainsi engendré 250 ha d'artificialisation en dehors de l'enveloppe urbaine existante en 2006.
- Pour la commune de Limoges, 42 % des parcelles nouvellement construites (toutes destinations confondues) entre 2007 et 2016 le sont en extension (hors de l'enveloppe urbaine de 2006), un peu moins d'un quart en densification et un peu plus du tiers en renouvellement. Les constructions d'immeubles d'appartements sont très majoritairement réalisées en renouvellement (82 % des opérations et 2/3 des logements concernés), alors que 60 % des maisons et 50 % des parcelles à destination d'activités sont réalisées en extension. La superficie (près de 8 000 ha) et les caractéristiques périurbaines de certains secteurs (Beaune les Mines et Landouge) expliquent en partie ce phénomène.
- Les opérations réalisées en extension sont doublement consommatrices d'espace : elles génèrent d'une part de l'étalement urbain et d'autre part leur emprise est largement supérieure à celle des opérations réalisées en densification ou en renouvellement.

ILLUSTRATION N°59 : EVOLUTION DE L'ENVELOPPE URBAINE DEPUIS 1968

Sources : Fichiers fonciers 2017 - DGFIP© ; BD Topo 2017 - IGN©

Conception et réalisation : SIEPAL - Février 2019



8.3. Justification des objectifs chiffrés de limitation de la consommation d'espace

Un modèle de développement reposant sur l'armature urbaine

- L'organisation du territoire couvert par le SCoT, est basée sur deux grands ensembles aux profils distincts mais complémentaires, dont le pôle urbain est le moteur. Hors du pôle urbain, cinq communes disposent d'un important taux d'équipement et de services grâce auquel elles rayonnent sur des bassins de vie d'échelle intercommunale. Ces communes ont été qualifiées de «pôle d'équilibre» à l'échelle du SCoT. Les communautés de Noblat et de Val de Vienne ont respectivement pour pôle d'équilibre Saint-Léonard-de-Noblat et Aixe-sur-Vienne. La communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature (ELAN), issue de la fusion de 3 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, est dotée de 3 pôles d'équilibre : Ambazac, Bessines-sur-Gartempe et Nantiat.

Les secteurs hors pôle urbain sont donc structurés en bassins de vie, chacun adossé sur des communes aux équipements rayonnants localement. Ces centralités secondaires jouent un rôle de diffusion des services et de l'activité au plus près des populations. Les pôles d'équilibre et les secteurs ruraux qui leur sont rattachés sont ainsi en interdépendance.

- Le projet de développement du territoire «polycentrique» porté par le SCoT marque la volonté de valoriser ces pôles dynamiques indispensables à la vie rurale. En effet, l'évolution démographique récente et la répartition des logements de ces dernières années, témoignent d'une dynamique qui va à l'encontre du recentrage urbain. Le PADD du SCoT affiche comme ambition de s'appuyer sur les fonctions du pôle urbain pour inverser la tendance récente de la relative perte d'attractivité de ce secteur et opérer un recentrage de la population, renforcer les cinq pôles d'équilibre au sein des différents EPCL, tout en conservant des capacités d'accueil dans les communes rurales en les adaptant à leur profil marqué par la présence de l'activité agricole et d'un environnement de qualité.

Ainsi, l'un des défis porté par le PADD est de « S'appuyer sur l'armature territoriale pour organiser le développement de l'urbanisation et des déplacements » avec notamment comme levier « Articuler les complémentarités des territoires au sein de l'armature urbaine ».

Pour rappel, à l'horizon 2030, l'objectif du PADD « Densifier le tissu existant pour structurer l'armature urbaine » prévoit que le pôle urbain et les pôles d'équilibre aient à porter la dynamique du territoire dans toutes ses composantes (économie, démographie, transports,...). Ainsi, la répartition de la future urbanisation devra tenir compte des différents profils territoriaux. L'offre en logements sera à déployer prioritairement dans le pôle urbain et les pôles d'équilibre. En dehors, les communes devront chercher à renforcer en priorité leurs centralités en densifiant le tissu existant dans des secteurs clés : bourgs et principaux villages. Parallèlement, la lutte contre la vacance, souvent présente dans les anciens bourgs devra en constituer un levier de revitalisation. De plus, le renforcement de l'offre en logements dans le pôle urbain et les pôles d'équilibre devra être combiné à celui des transports collectifs. Ce modèle de développement

8 - ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET JUSTIFICATION DES OBJECTIFS CHIFFRES

implique intrinsèquement la limitation voire l'arrêt de l'urbanisation linéaire ou diffuse. Il permettrait, en outre, de maintenir une transition nette entre l'agglomération dense et les secteurs hors pôle urbain.

Il s'agit de répondre à l'enjeu « S'appuyer sur une armature urbaine équilibrée et déterminer les principes d'une urbanisation maîtrisée. »

L'objectif du SCoT est donc de parvenir à un recentrage en cœur d'agglomération tout en appliquant un modèle de développement polycentrique.

- L'optimisation du modèle de développement avancé par le SCoT repose sur l'armature urbaine et sur les principes suivants s'appuyant sur la doctrine Eviter, Réduire, Compenser (ERC) :

- **Lutter contre l'étalement urbain :**

- Densifier les espaces déjà construits (Eviter) en renforçant la structuration des zones d'activités existantes (réaffectation de locaux vacants et de friches, densification, aménagements paysagers, mutualisation des espaces...), en privilégiant le renouvellement urbain et la réhabilitation des logements (rénovation énergétique), en luttant contre la vacance par la remise sur la marché de 117 logements vacants par an, en construisant dans les dents creuses, en organisant le redécoupage des parcelles déjà construites (BIMBY, Orientations d'Aménagement et de Programmation, règlement de PLU,...), en incitant à vivre dans les secteurs desservis par les services et les équipements, ainsi que dans les secteurs desservis par les transports en commun, en développant la mixité fonctionnelle...
- Organiser le développement de manière à limiter la consommation d'espace (Réduire) en encadrant le développement des pôles d'activités et en limitant leurs extensions et leurs créations à 210 hectares d'ici 2030, en recherchant de nouvelles formes urbaines moins consommatrices, en proposant un modèle d'urbanisation qui laisse une part plus importante aux logements semi-collectifs et collectifs (30 % minimum en 1^{ère} couronne), en diminuant la part des maisons individuelles, aujourd'hui prédominante, en stoppant l'urbanisation linéaire et le mitage, en phasant les ouvertures à l'urbanisation dans les PLU, en mutualisant les espaces publics, en doublant la densité moyennes des nouveaux secteurs urbanisés pour atteindre 21 logements par hectare en moyenne, en limitant à 71 hectares par an l'enveloppe foncière à l'échelle du SCoT, en adaptant les enveloppes foncières des PLU et PLUi à la projection démographique et en répartissant l'urbanisation en fonction des caractéristiques des secteurs (pas d'urbanisation dans les écarts, uniquement des densifications dans les hameaux), en limitant le taux de rétention foncière à 1,35, en concentrant les constructions dans les centres villes (85 % pour le pôle urbain), les bourgs et les principaux villages (75 % des nouvelles constructions dans ces secteurs pour les communes hors pôle urbain)...

- **Préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers :**

- Préserver les espaces agricoles (Eviter) et leurs capacités productives notamment par un repérage des terres à fortes potentialités dans les plans locaux d'urbanisme, en maintenant une agriculture de proximité au sein du pôle urbain, en garantissant les possibilités d'évolution des exploitations, en évitant le morcellement et l'enclavement des terres agricoles par l'urbanisation, en permettant le développement du maraîchage sur le territoire, en soutenant les débouchés locaux et les activités agro-alimentaires...

8 - ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET JUSTIFICATION DES OBJECTIFS CHIFFRES

- Préserver les espaces naturels et forestiers (Eviter) par un repérage des continuités écologiques, une restauration et une protection de ces continuités, une gestion durable de la forêt et une prise en compte de sa multifonctionnalité, une protection des zones humides, une préservation des ripisylves et des haies, une protection des berges des cours d'eau de l'urbanisation, mais aussi en plaçant les paysages (et notamment les paysages de vallées) au cœur du développement harmonieux du territoire, en préservant les coupures d'urbanisation et les espaces verts du pôle urbain...

Consommation d'espace à destination d'activités :

Rappel : Entre 2007 et 2016 inclus la consommation d'espace brute à destination d'activités était de 400 hectares, voiries et espaces publics compris, soit 40 ha/an en moyenne.

► Objectifs de limitation de la consommation d'espaces :

Le Document d'Orientations et d'Objectifs prévoit une **réduction de 50 % de la consommation à destination d'activités** :

- en réaffectant prioritairement les espaces économiques vacants ou en friche,
- en densifiant les zones d'activités existantes (82,5 ha disponibles et déjà aménagés),
- en limitant, d'ici 2030, à 210 hectares le développement des zones d'activités (extension ou création).

Pour parvenir à cette limitation de la consommation d'espaces à destination d'activités économiques (y compris commerce), chacune des zones d'activités de niveau métropolitain fait l'objet d'orientations et de cartographies spécifiques afin de définir les secteurs potentiels d'extension et les modalités de ces extensions (type d'activité, traitement urbain et paysager, desserte,...).

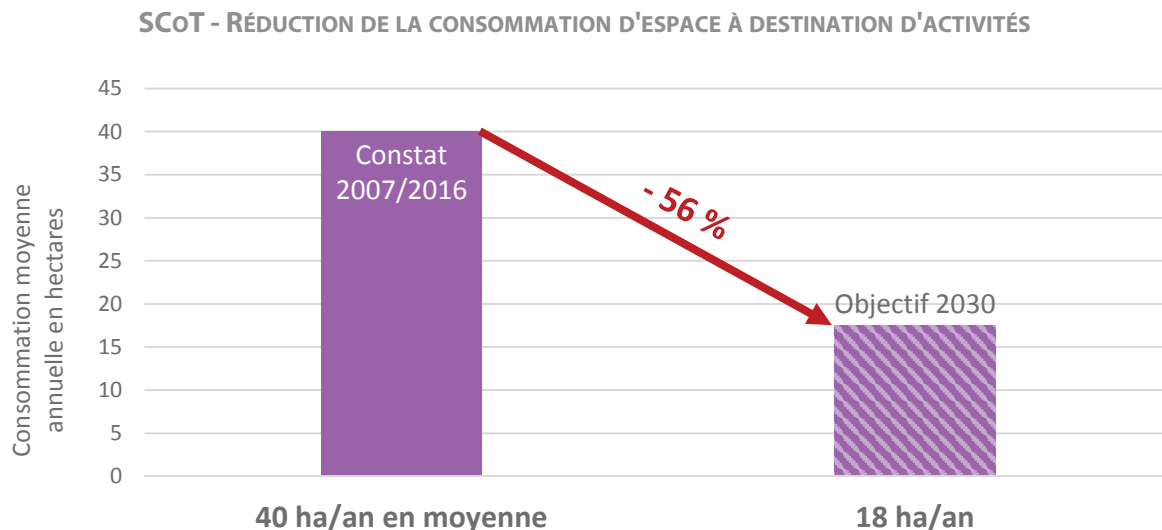
Pour l'ensemble des zones (métropolitaines, complémentaires et secondaires), l'enveloppe foncière pour les extensions et les créations est de 210 **hectares à l'horizon 2030**. Certaines zones prévues en extension ou en création comptent déjà des infrastructures (routes, aire de Beaune-Les-Mines...) ayant artificialisé les sols, **la consommation d'espace d'ici 2030** sera donc de 18 ha/an en moyenne contre une **consommation moyenne annuelle de 40 ha/an entre 2007 et 2016**. Ces enveloppes foncières comprendront les espaces annexes à l'implantation des bâtiments d'activités : voiries y compris domaine public, parkings, espaces publics, bassins de rétention,... ces derniers pourront être mutualisés afin de limiter leurs impacts fonciers.

Le développement est donc orienté en priorité sur les secteurs vacants ou en friche et la densification des zones existantes. En ce qui concerne plus spécifiquement le commerce, aucun nouveau pôle de niveau métropolitain ne pourra être créé, seules les extensions seront autorisées (en tenant compte de la modération de consommation d'espace à destination d'activités). Des règles de localisations préférentielles des nouveaux commerces sont établies par pôles commerciaux et par types d'achat afin de renforcer la polarité commerciale majeure

8 - ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET JUSTIFICATION DES OBJECTIFS CHIFFRES

du centre-ville de Limoges et les centralités des pôles d'équilibre tout en maîtrisant le développement des pôles commerciaux périphériques.

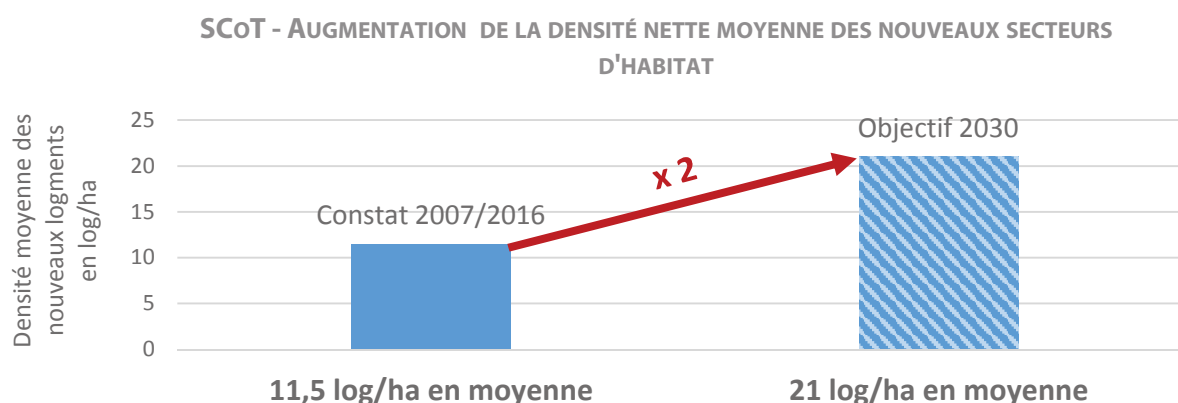
Ainsi, la réduction de la consommation d'espace à destination d'activités devrait être de 56 % grâce à la mobilisation des friches et des espaces résiduels.



Consommation d'espace à destination de logements :

Rappel : Entre 2007 et 2016 inclus la densité moyenne nette était de 11,5 logements par hectare.

- **Le DOO prévoit de doubler la densité nette²² en passant à 21 logements à l'hectare pour les nouvelles constructions.**

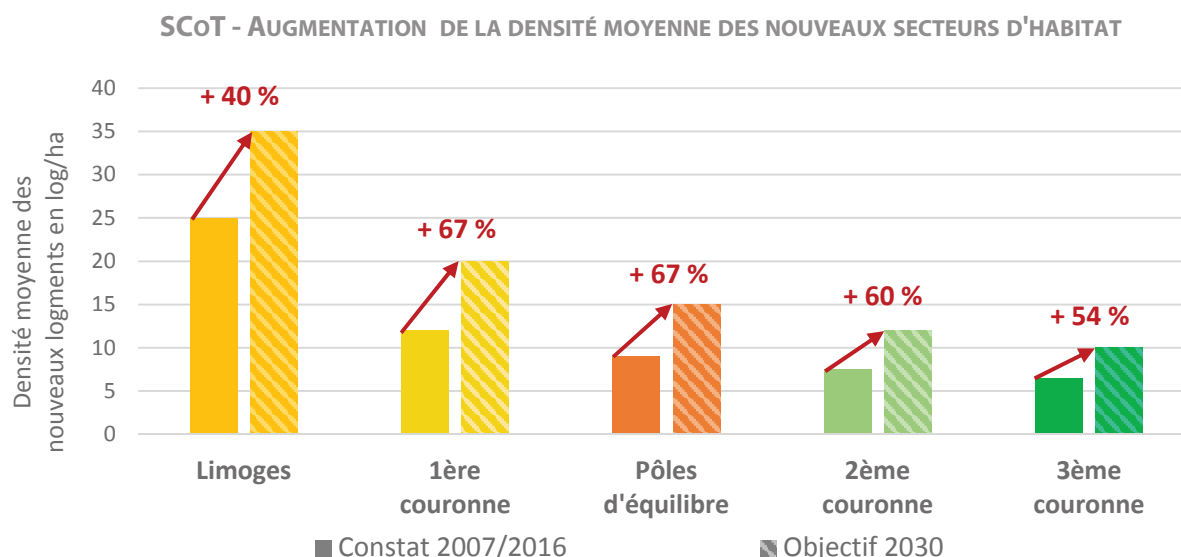


²² Rappel : la densité nette correspond au nombre moyen de logements par parcelle. A l'inverse, la densité brute prend en compte également la surface utilisée pour la voirie, les espaces verts et parfois les équipements (écoles, mairies, ...) répondant aux besoins de la population.

8 - ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET JUSTIFICATION DES OBJECTIFS CHIFFRES

Cette densité nette est adaptée à la typologie des territoires avec un minimum de 10 log/ha dans les communes de 3^{ème} couronne. Cette densité moyenne sera de 12 log/ha dans les communes de 2^{ème} couronne, de 15 log/ha dans les pôles d'équilibre et de 20 logements/ha en 1^{ère} couronne.

Pour la commune de Limoges, elle sera de 35 log/ha et représente une moyenne comprenant le centre-ville (plus dense) et les secteurs de Landouge et de Beaune-les-Mines s'apparentant davantage à des communes de 1^{ère} couronne.



A nombre de constructions équivalent, cela conduirait à diviser par deux la consommation d'espace.

Rappel :

Entre 2007 et 2016 inclus, la consommation d'espace à destination d'habitat (hors voirie et espaces verts) était de 965,54 hectares soit une moyenne de 97 ha par an.

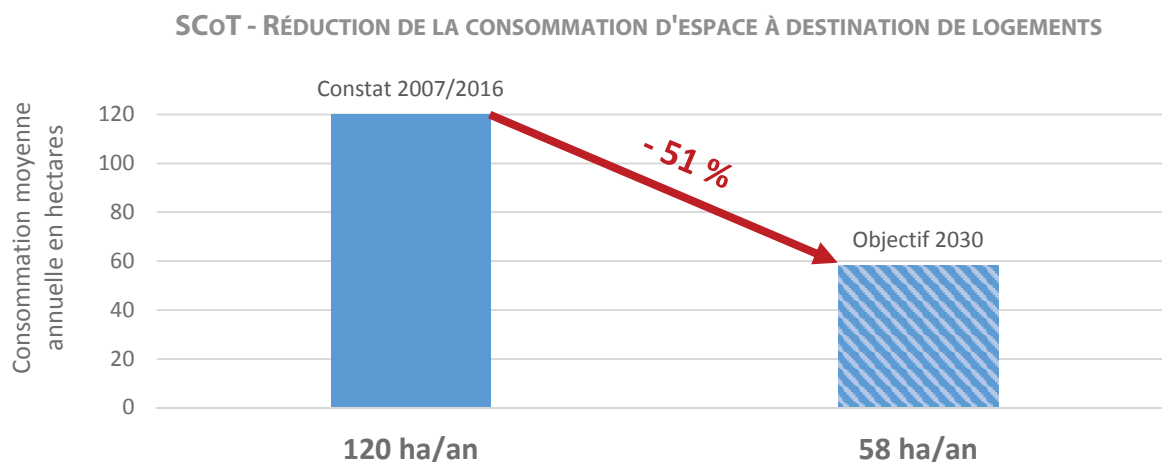
L'analyse des formes urbaines révèle qu'en moyenne un quart de l'espace consommé l'est à destination de voiries, de parkings, de bassins de rétention, d'espaces verts... Cet espace s'ajoute donc à la consommation d'espace à destination d'habitat. Plus la densité nette est élevée, plus ces espaces sont importants et peuvent atteindre plus de la moitié des espaces consommés dans le cadre de logements collectifs.

La consommation brute à destination d'habitats observée entre 2007 et 2016 est de 1200 hectares, voiries et espaces publics compris, soit une moyenne de 120 hectares par an.

- **Le DOO prévoit une enveloppe foncière brute annuelle à destination d'habitats de 58 hectares par an pour l'ensemble du SCoT**, soit une baisse de 51 % de la consommation annuelle brute moyenne du territoire par rapport aux dix années précédentes. En comparant avec la

8 - ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET JUSTIFICATION DES OBJECTIFS CHIFFRES

consommation d'espace observée entre 2007 et 2016 inclus, ce volume correspond à une préservation de 62 hectares par an d'espaces agricoles, naturels et forestiers.



Les espaces constructibles des PLU (Zone « A Urbaniser » notamment) comprennent les espaces de voirie interne à la zone ainsi que les espaces verts ou nécessaires à l'infiltration de l'eau. De plus, sur le territoire du SCoT environ 25 % du foncier des parcelles construites n'est pas artificialisé et reste disponible pour les espaces naturels, agricoles ou forestiers. Ces espaces ne sont pas comptabilisés dans la consommation d'espace mais sont parfois comptabilisés dans les zones U ou AU des PLU.

- Ainsi, les enveloppes déterminées par EPCI dans le DOO tiennent compte de ces critères :

Enveloppe foncière brute =

production de logements neufs / densité moyenne nette

× 1,2 pour la voirie, les espaces verts et les espaces restant libres

L'objectif du SCoT étant également de densifier et de diversifier l'habitat, la différence entre densité nette et densité brute est amenée à s'accroître. En effet, l'objectif est d'offrir d'autres formes d'habitats que la maison individuelle. Le nombre de logements collectifs ou semi-collectifs va donc s'accroître et les voiries, parkings, espaces verts et jardins par exemple seront ainsi davantage mutualisés dans une optique de qualité de vie et d'optimisation foncière. Cet objectif d'optimisation du foncier conduira à l'inverse à une diminution des espaces restant libres en fond de parcelles.

8 - ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET JUSTIFICATION DES OBJECTIFS CHIFFRES

Rappel :

La projection démographique élaborée avec l'INSEE prévoit un gain de + 21 000 habitants à l'horizon 2030. Entre 2007 et 2016, suite à un fort tassement démographique dû à la crise, le SCoT a gagné 4580 habitants, soit 458 en moyenne par an.

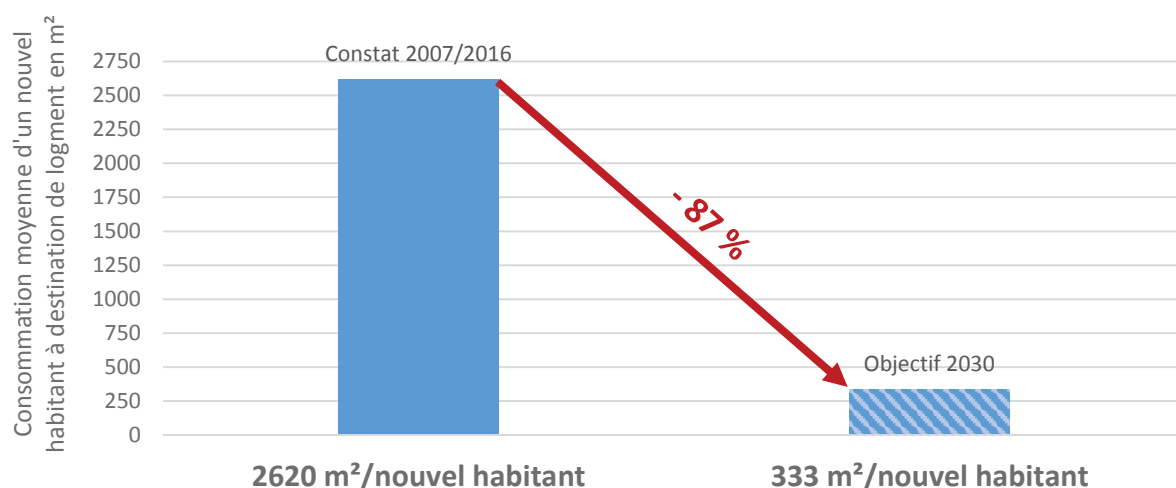
Entre 2007 et 2016, la consommation d'espace à destination de logements a été de 1200 ha, soit 120 ha par an. Rapportée à la population, cette consommation d'espace à destination de logements a été en moyenne de près de 2620 m² par habitant supplémentaire.

En appliquant le ratio de 2620 m² nécessaire à l'accueil d'un habitant entre 2006 et 2017, l'enveloppe nécessaire pour accueillir 21 000 habitants d'ici 2030 serait de 5500 hectares. Cette surconsommation entraînerait un très fort étalement urbain.

Le DOO prévoit une enveloppe foncière brute à destination d'habitat de 700 hectares à l'horizon 2030 pour l'ensemble du SCoT soit une baisse de 87 % de la consommation brute moyenne par nouvel habitant par rapport aux dix années précédentes.

- Ainsi, chaque nouvel habitant du SCoT entraînera en moyenne une consommation de 333 m² pour se loger. Pour atteindre cet objectif, il conviendra de mobiliser concomitamment les logements vacants à remettre sur le marché, la capacité de renouvellement des secteurs déjà construits et de densification des espaces urbanisés.

SCoT - RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION MOYENNE D'ESPACE À DESTINATION DE LOGEMENTS PAR NOUVEL HABITANT



Rétention foncière

- **Le DOO prévoit de limiter le taux de rétention foncière à 1,30 maximum et d'adapter ce seuil, à la baisse en fonction du contexte local.**

Le SCoT approuvé en 2011 recommandait de limiter le taux de rétention foncière à 2. Les premières versions du DOO du SCoT 2030 prévoyaient de limiter celui-ci à 1,5.

Ce taux a été diminué afin d'éviter un gonflement artificiel des enveloppes foncières des PLU et PLUi et par voie de conséquence, un surdimensionnement de celles-ci. En effet, les terrains situés en zone humide, dans les continuités écologiques, dans les secteurs agricoles favorables sont écartés d'office des espaces à urbaniser. Il en est de même pour les secteurs les moins bien desservis par les réseaux, les secteurs où la topographie n'est pas favorable et les secteurs où les propriétaires ont indiqué qu'ils n'étaient pas vendeur.

Le SCoT prévoit un taux de rétention foncière mesuré, malgré le contexte et les contraintes locales :

- le marché actuel n'est pas favorable aux propriétaires qui peuvent souhaiter attendre une reprise avant la vente de leur terrain,
- lors de l'élaboration des documents d'urbanisme locaux, certains propriétaires peuvent affirmer être vendeurs afin de s'assurer de la constructibilité de leur parcelle alors que la vente n'est pas envisagée à court terme, ni même à l'échéance du PLU,
- les procédures de vente des parcelles en indivision et/ou entrant dans le cadre des démarches de successions sont bloquées et/ou allongées faute d'accord sur le prix de vente entre les différents propriétaires,
- des contraintes topographiques, pédologiques ou de réseaux peuvent apparaître ultérieurement à l'inscription des parcelles comme constructibles aux documents d'urbanisme locaux, les évolutions législatives futures peuvent faire augmenter ce taux de parcelles non constructibles pour des raisons techniques,
- certaines communes, sont contraintes par les vestiges archéologiques présents et donc par les fouilles nécessaires, en particulier dans le centre-bourg,
- d'autres facteurs ultra-locaux peuvent apparaître.

Les collectivités, lorsqu'elles n'ont pas la maîtrise foncière, sont dépendantes de l'ensemble de ces facteurs.

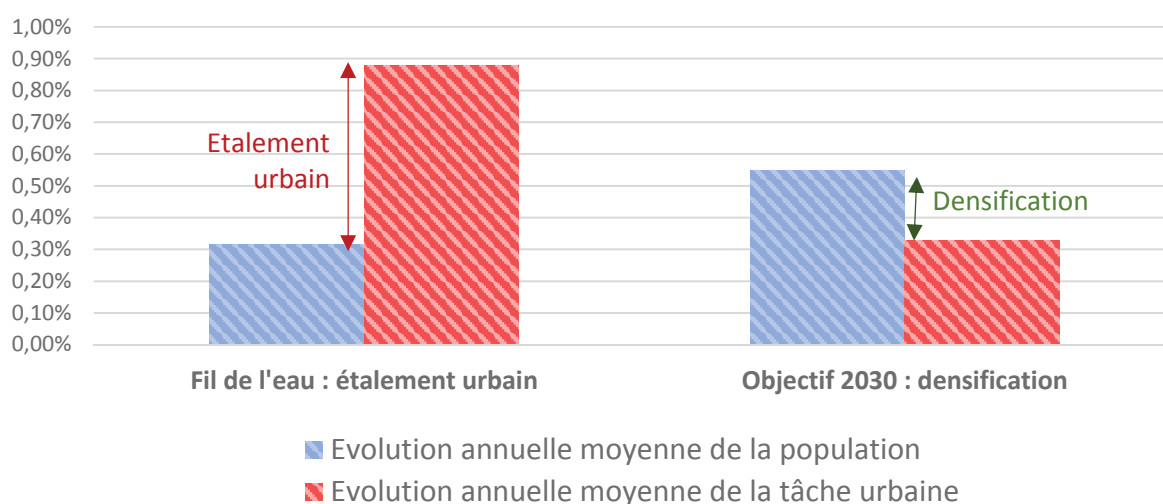
Densification du territoire :

Rappel :

Entre 2006 et 2016, la croissance démographique a été en moyenne de + 0,32 % par an, celle de l'enveloppe urbaine de + 0,88 % par an en moyenne.

- En poursuivant les tendances observées entre 2006 et 2016 concernant la croissance démographique, le territoire du SCoT atteindrait 275 855 habitants alors que le scénario démographique du SCoT prévoit 284 957 habitants en 2030 (+0,55 % par an depuis 2016). Parallèlement, l'enveloppe urbaine serait de 21 890 hectares sans action du SCoT, contre 20 275 hectares (+0,33 % par an depuis 2016) estimés grâce à l'application du SCoT.
- De plus, alors que la poursuite des tendances entraînerait un étalement urbain prononcé puisque la croissance de l'enveloppe urbaine (+ 0,88 % par an) serait largement supérieure à celle de la croissance démographique (+ 0,32 %), le scénario SCoT permettrait, à l'inverse une densification du territoire avec une extension de l'enveloppe (au maximum de + 0,33 % par an) inférieure à celle de la population (+ 0,55 % par an). L'extension de l'enveloppe devrait être moindre compte tenu des orientations du SCoT visant à stopper l'urbanisation linéaire et le mitage, à densifier (voir partie suivante « secteurs à densifier »,) à investir les dents creuses, à rechercher des formes urbaines moins consommatrices ou encore à recentrer l'urbanisation sur les centres villes et les bourgs.

SCoT - EVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE ET DE L'ENVELOPPE URBAINE À L'HORIZON 2030



Une réduction supplémentaire de l'enveloppe mettrait en péril le projet d'accueil de 21 000 habitants et une densification plus importante des nouveaux secteurs urbanisés serait contradictoire avec l'objectif de préservation du cadre de vie en ne permettant pas, par exemple,

8 - ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET JUSTIFICATION DES OBJECTIFS CHIFFRES

la préservation des haies ou des continuités écologiques existantes lors des opérations d'aménagement, la mise en place d'espaces verts et d'aménités,... De plus, la structuration historique du bâti en une multitude de villages et hameaux rend complexe l'application de densités trop élevées en secteur plus rural, les secteurs les plus isolés et les moins bien desservis n'ayant pas vocation à se développer.

Consommation d'espace à destination des voiries structurantes :

Rappel :

Entre 2006 et 2016, 35 hectares ont été consommés pour les voiries structurantes.

► Estimation de la consommation liée aux **futures infrastructures routières** d'importance :

- Mise à 2x2 voies de la RN 147 : la largeur moyenne d'une 2x2 voies est de 27 mètres (mesurés sur la RN 141), soit 2,7 hectares par km de voie. Si la totalité de la voie est créée en 2x2 voies, la longueur totale serait d'environ 20 km dans le SCoT soit environ **55 hectares** de voirie. Le tracé « Magenta » actuellement en projet prévoit la réalisation, à l'horizon 2023, de 6,5 km au nord de Limoges, sur les communes de Couzeix et Nieul. Les emprises nécessaires aux travaux, plus larges que les voies, seraient de 36 ha pour Couzeix et 62,6 ha pour Nieul (sources : Dossiers d'enquête publique – Mise en compatibilité des documents d'urbanisme – Emplacements réservés – Novembre 2018) soit 98,6 hectares.
- Doublement sur place de la RN 520 : la section doublée serait de 7,5 km entre l'autoroute A20 (échangeur de Grossereix) et le futur échangeur de Lavaud avec la RN 147. La largeur de la voie atteindrait 27 mètres (source : Mise à 2x2 voies du contournement nord de l'agglomération de Limoges (RN520) - Dossier de concertation – Novembre 2018) contre 13 mètres actuellement, soit 14 mètres en plus ce qui représente 1,4 hectare artificialisé supplémentaires par km de voirie. Après sa mise en service prévue en 2025, la surface supplémentaire de voirie devrait être de **10,5 hectares**.
- Aménagements routiers Est : le projet tel qu'il était prévu en 2019 ayant été abandonné et bien que le principe de réaménagement des accès Est de l'agglomération soit inscrit au SCoT, la nature et l'ampleur de ces aménagements sont pour l'instant inconnues.

L'ensemble de la réalisation de ces projets entraînerait l'artificialisation d'environ 65 hectares en 12 ans, soit environ 5,5 hectares/an, soit 50 % de plus que ce qui a été consommé ces dix dernières années.

► Néanmoins, il est à noter que ces projets sont portés de longue date, assez avancés et portés par l'Etat :

- Mise à 2x2 voies de la RN 147 : la RN 147 est l'une des routes les plus dangereuses de France et sa mise à 2x2 voies est un sujet récurrent depuis plus de 30 ans. Le projet est inscrit au volet mobilité multimodale du Contrat de Plan État Région (CPER) 2015-2020.

8 - ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET JUSTIFICATION DES OBJECTIFS CHIFFRES

La concertation publique, dans laquelle 4 variantes étaient proposées, s'est déroulée fin 2016. Le bilan de cette concertation a été produit et arrêté le 5 avril 2017 par monsieur le Préfet de la Haute-Vienne. Les conclusions du rapport d'enquête publique réalisé au printemps 2019, sont favorables à la Déclaration d'Utilité Publique du projet de mise à 2x2 voies de la RN 147 sur le territoire des communes de Nieul et Couzeix. Les travaux pourraient débuter en 2022 pour une mise en service en 2025.

- Doubllement sur place de la RN 520 : la RN 520 assure la desserte de zones économiques majeures (Zone Industrielle Nord et Océalim) et la circulation de transit pour les usagers empruntant la route Centre Europe Atlantique (RCEA). Avec un trafic de 20.000 véhicules/jour (dont plus de 20% de poids-lourds), les situations de congestion sont fréquentes aux heures de pointe et tout particulièrement à Grossereix dans les accès à la RN 520 depuis l'A20. Une commande ministérielle pour le doublément du contournement nord de l'agglomération de Limoges a été passée en janvier 2004, puis relancée en mars 2015 sur la section comprise entre l'A20 et la future RN 147. Le volet mobilité du Contrat de Plan État Région (CPER) 2015-2020 prévoit l'aménagement du contournement Nord de Limoges, de l'A20 à la future RN147. La concertation publique a eu lieu du 5 novembre au 3 décembre 2018. Les étapes suivantes sont l'enquête publique préalable aux études de projet et autorisations administratives, pour un démarrage des travaux en 2022 et une mise en service en 2025.

8.4. Secteurs de densification

Les secteurs pour lesquels les PLU et PLUi doivent analyser les capacités de densification et de mutation sont ceux inclus dans l'enveloppe urbaine.

- Pour rappel, la **tache urbaine ou enveloppe urbaine** désigne le contour de l'expansion urbaine. La tache urbaine – terme à connotation négative mais qui renvoie bien à la technique du traitement d'image où l'on perçoit une tache grisâtre – est une composante majeure de la couverture du sol et un indicateur de l'utilisation du sol. Mais elle ne décrit pas la totalité de l'artificialisation puisqu'elle se focalise sur l'espace urbanisé, et omet, par exemple, les nombreuses infrastructures de transport qui relient les taches urbaines entre elles. (Source : INRA, IFSTTAR – Sols artificialisés et processus d'artificialisation des sols).

La tache urbaine correspond donc à une enveloppe autour des bâtiments dont la distance est préalablement déterminée. La définition de l'enveloppe urbaine du SCoT s'est appuyée sur la méthodologie élaborée par la DREAL Limousin lors de l'étude sur la consommation foncière et dont les travaux ont été repris par le CEREMA au sein des fiches méthodes et indicateurs concernant la mesure de la consommation d'espace. Ainsi, l'enveloppe foncière est constituée selon la méthode de dilatation/érosion avec un premier tampon d'un rayon de 40 mètres autour des bâtiments puis un second tampon négatif de 15 mètres autour du tampon obtenu précédemment.

A l'échelle du SCoT, l'application de cette méthodologie permet de prendre en compte les éléments qui s'articulent autour des bâtiments : parkings, voiries, jardins, espaces verts et de loisirs... Ainsi, si un bâtiment vient s'insérer entre d'autres, la tache urbaine n'évolue pas, il y a densification, c'est ce qui est recherché en priorité pour le développement dans le SCoT. Mais s'il se construit en dehors de la tache urbaine, soit il viendra étendre la première, soit, s'il est à plus de 40 mètres d'un autre bâtiment, viendra en créer une seconde et ainsi créer du mitage, proscrit par le SCoT. Enfin, si un bâtiment se crée entre les bâtiments existants et le bord de l'enveloppe, alors automatiquement la tache urbaine s'étendra puisque la distance de 40 mètres entre le bâtiment et le bord de l'enveloppe viendra repousser ce dernier. Cette extension de l'enveloppe ne doit pas se produire par urbanisation linéaire, puisque le SCoT prévoit un arrêt de ce mode d'urbanisation trop consommateur d'espace.

- Pour l'analyse de la densification, les écarts sont exclus de l'enveloppe urbaine. En effet le DOO prévoit que :
 - Pour les **écarts**, ensembles isolés de **moins de 5 habitations**, les nouvelles constructions ne sont pas autorisées. En effet, l'ouverture à l'urbanisation de ces secteurs conduirait à un mitage des paysages et parfois à un développement de l'urbanisation linéaire le long

8 - ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET JUSTIFICATION DES OBJECTIFS CHIFFRÉS

des voies de desserte. De plus, ces petits secteurs d'habitats sont souvent composés de bâtis traditionnels structurés et denses qu'il convient de préserver.

- Dans les **hameaux**, ensembles isolés de **5 à 20 habitations** avec un noyau ancien souvent d'origine agricole, présentant une organisation groupée de l'habitat éventuellement structurée autour d'espaces collectifs publics (mais avec pas ou peu d'équipements), le nombre de nouvelles constructions sera limité en privilégiant la densification si la desserte par les réseaux le permet, l'actuelle enveloppe urbaine ne devra pas être étendue, et la cohérence avec le bâti historique existant (dense) recherché. Ainsi, le comblement des dents creuses est possible si leur urbanisation ne remet pas en cause la cohérence architecturale et paysagère du hameau.
 - Les **villages**, ensembles de **plus de 20 habitations** avec un noyau ancien souvent d'origine agricole, présentant une organisation groupée de l'habitat structurée autour d'espaces collectifs publics (mais avec peu ou pas d'équipements), peuvent se densifier et renforcer les réseaux, l'extension de l'enveloppe urbaine y est possible mais limitée **au maximum aux 3 villages de la commune les mieux desservis et/ou comportant des équipements et services de proximité**. Les villages qui auraient été repérés dans le diagnostic du document d'urbanisme local comme ayant un intérêt architectural et/ou paysager devront être préservés, ainsi que les secteurs à forts enjeux environnementaux et/ou participant aux continuités écologiques. Enfin, l'ouverture à l'urbanisation des villages n'est pas possible si la vacance de la commune est plus élevée d'au moins 2,5 points par rapport à la moyenne des communes de sa couronne ou de l'EPCI auquel elle appartient.
 - Pour les **bourgs et centres villes**, ensembles de **plus de 20 habitations**, avec un noyau ancien présentant en son cœur des mitoyennetés du bâti, de la densité, généralement des espaces collectifs publics ainsi que des **équipements et services du quotidien**, il faut densifier et l'urbanisation ne pourra être étendue que de manière mesurée en veillant à limiter les impacts sur l'agriculture et les espaces naturels avoisinants, les paysages et le patrimoine bâti.
- Afin de prendre en compte les dents creuses, les espaces totalement encerclés par l'enveloppe urbaine (les « trous » dans celle-ci) sont comblés. Néanmoins, tous ces espaces n'ont pas vocation à accueillir des constructions, et leur analyse devra être faite au cas par cas. En effet, certains espaces non urbanisés insérés dans l'enveloppe urbaine correspondent à des espaces verts, des espaces de respiration, des espaces agricoles (parfois déclarés à la PAC), des espaces naturels,... Ces espaces permettent d'offrir un cadre de vie agréable aux habitants et structurent la trame verte et bleue urbaine.

Le critère de desserte par les réseaux d'assainissement n'a pas été retenu pour réaliser cette analyse compte tenu du fait que certains secteurs (part non négligeable au regard de la typologie historique de l'urbanisation) soient soumis à l'assainissement individuel et que les capacités résiduelles (en équivalent habitant - EH) des stations d'épuration sont très évolutives, notamment pour les petites stations d'épuration, car elles dépendent :

8 - ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET JUSTIFICATION DES OBJECTIFS CHIFFRES

- des programmes de travaux : certaines stations d'épuration qualifiées de fortement chargées en 2020 vont faire l'objet de travaux d'agrandissement dans les 5 ans à venir, ce qui conduira donc à les qualifier ensuite de faiblement ou moyennement chargées.
- des constructions nouvelles : par exemple, une station d'épuration de 200 équivalents habitants moyennement chargée peut se retrouver fortement chargée en 2/3 ans après la construction de 10 habitations neuves car ces habitations vont représenter entre 30 et 40 équivalents habitants de charge polluante supplémentaire à traiter.

Les secteurs dont les risques sont connus et font l'objet de prescriptions cartographiques (Plans de Prévention des Risques Inondations – PPRI - par exemple) ont été exclus des zones où les documents d'urbanisme locaux devront analyser les capacités de densification et de mutation. Néanmoins, la liste des prescriptions n'est pas exhaustive et n'exonère pas les communes ou EPCI d'être vigilants aux risques présents sur leur territoire lors de l'élaboration de leur document d'urbanisme, notamment concernant les risques extrêmement localisés ou ceux ne faisant pas l'objet de prescription spécifique.

Sur les cartographies des pages suivantes, les écarts ne sont pas affichés, seuls figurent les « écarts potentiels » correspondant à des groupes de plus de 5 bâtiments mais moins de 5 résidences (selon la BD Topo 2020) : ils devront faire l'objet d'une analyse au cas par cas selon leurs caractéristiques propres. Pour rappel, s'il s'agit véritablement d'écart, ils ne pourront faire l'objet d'aucune nouvelle construction.

ILLUSTRATION N°60 : LIMOGES METROPOLE – ESPACES DANS LESQUELS LES DOCUMENTS D’URBANISME LOCAUX DOIVENT ANALYSER LES CAPACITES DE DENSIFICATION ET DE MUTATION

Source : BDTopo 2020 - IGN© ; PPRT, PPRI et AZI - DREAL Nouvelle Aquitaine

Thouron

Conception/réalisation : SIEPAL - Juin 2021

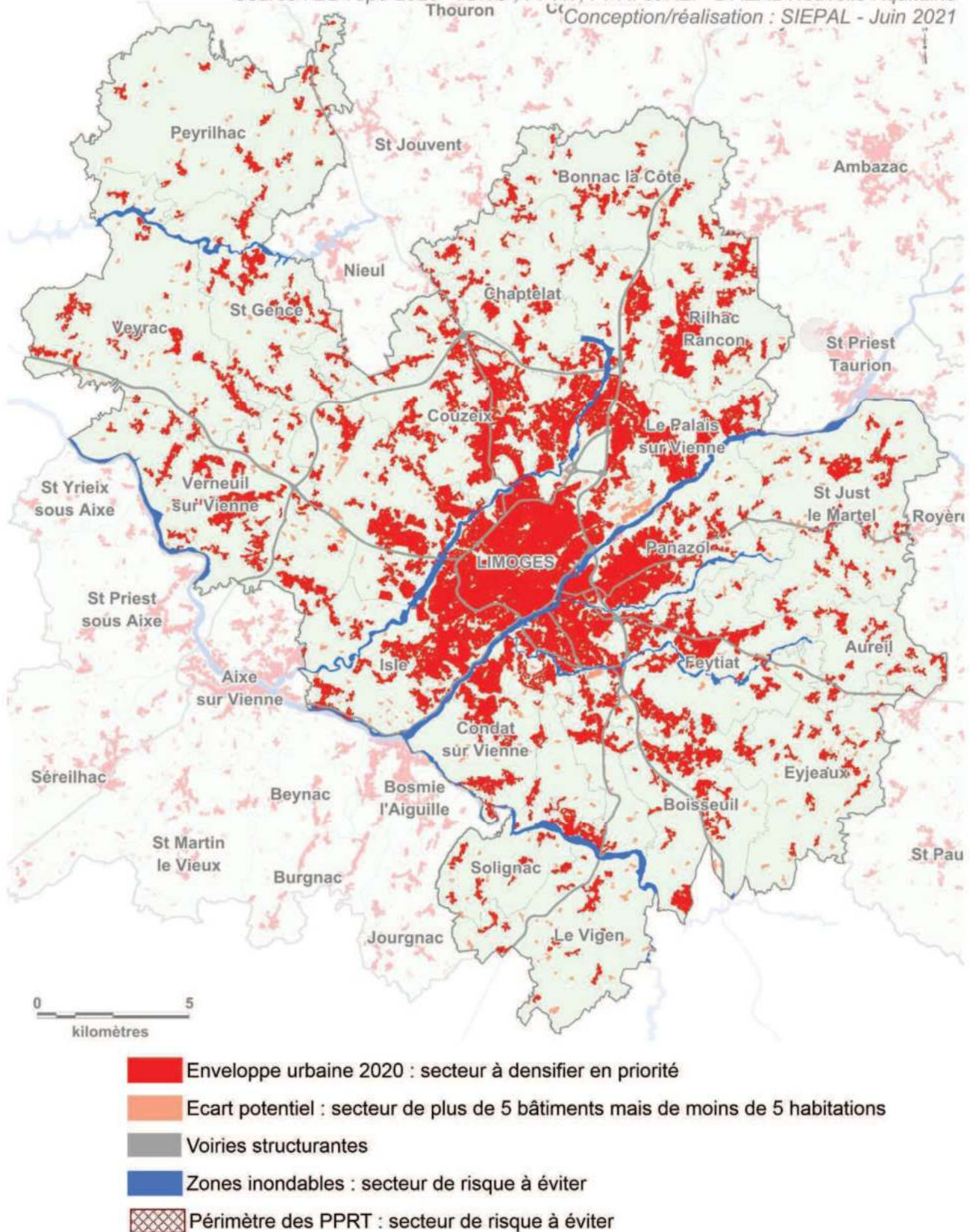


ILLUSTRATION N°61 : ELAN – ESPACES DANS LESQUELS LES DOCUMENTS D'URBANISME LOCAUX DOIVENT ANALYSER LES CAPACITES DE DENSIFICATION ET DE MUTATION

Source : BDTopo 2020 - IGN© ; PPRT, PPRI et AZI - DREAL Nouvelle Aquitaine
Conception/réalisation : SIEPAL - Juin 2021

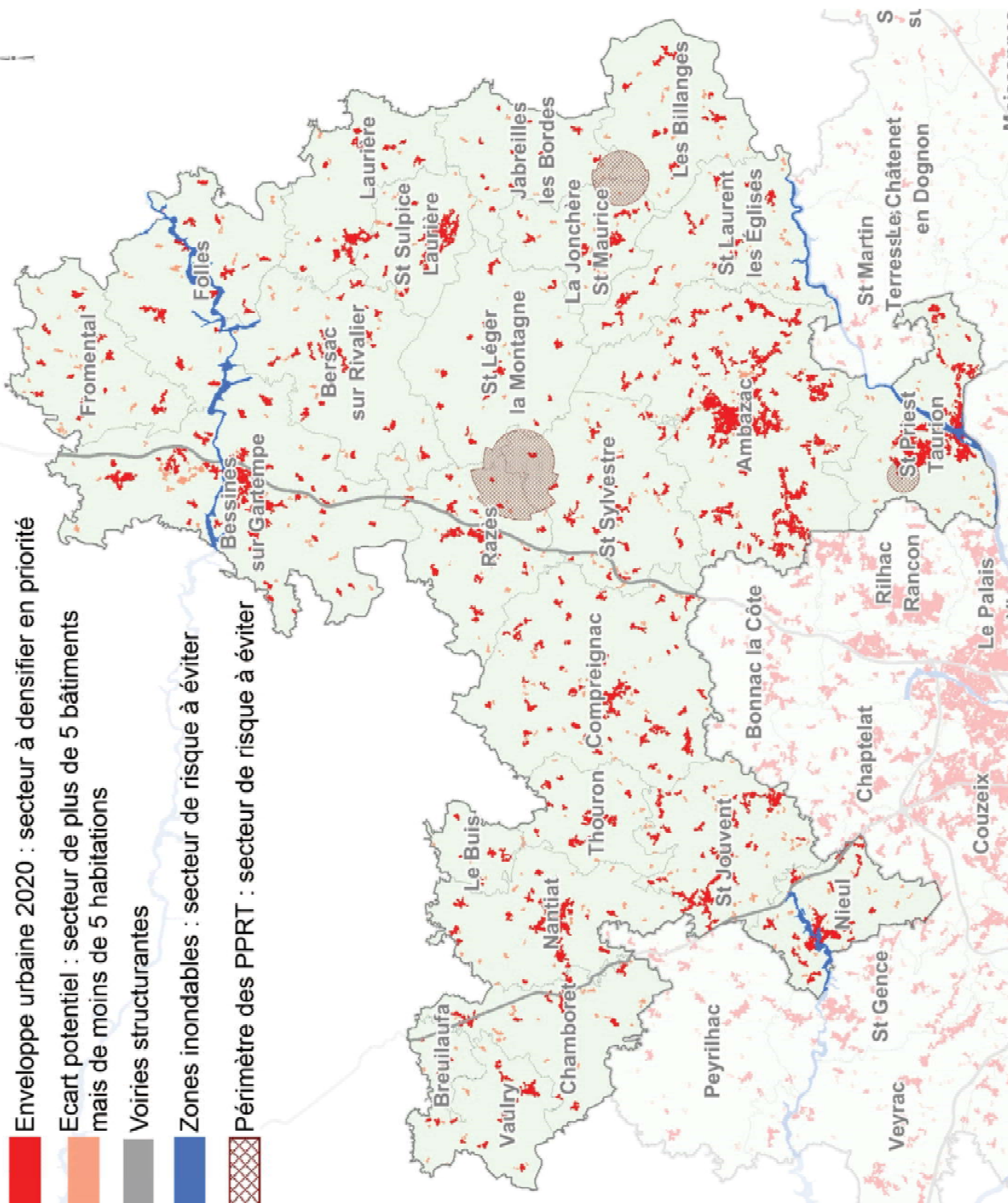


ILLUSTRATION N°62 : NOBLAT – ESPACES DANS LESQUELS LES DOCUMENTS D’URBANISME LOCAUX DOIVENT ANALYSER LES CAPACITES DE DENSIFICATION ET DE MUTATION

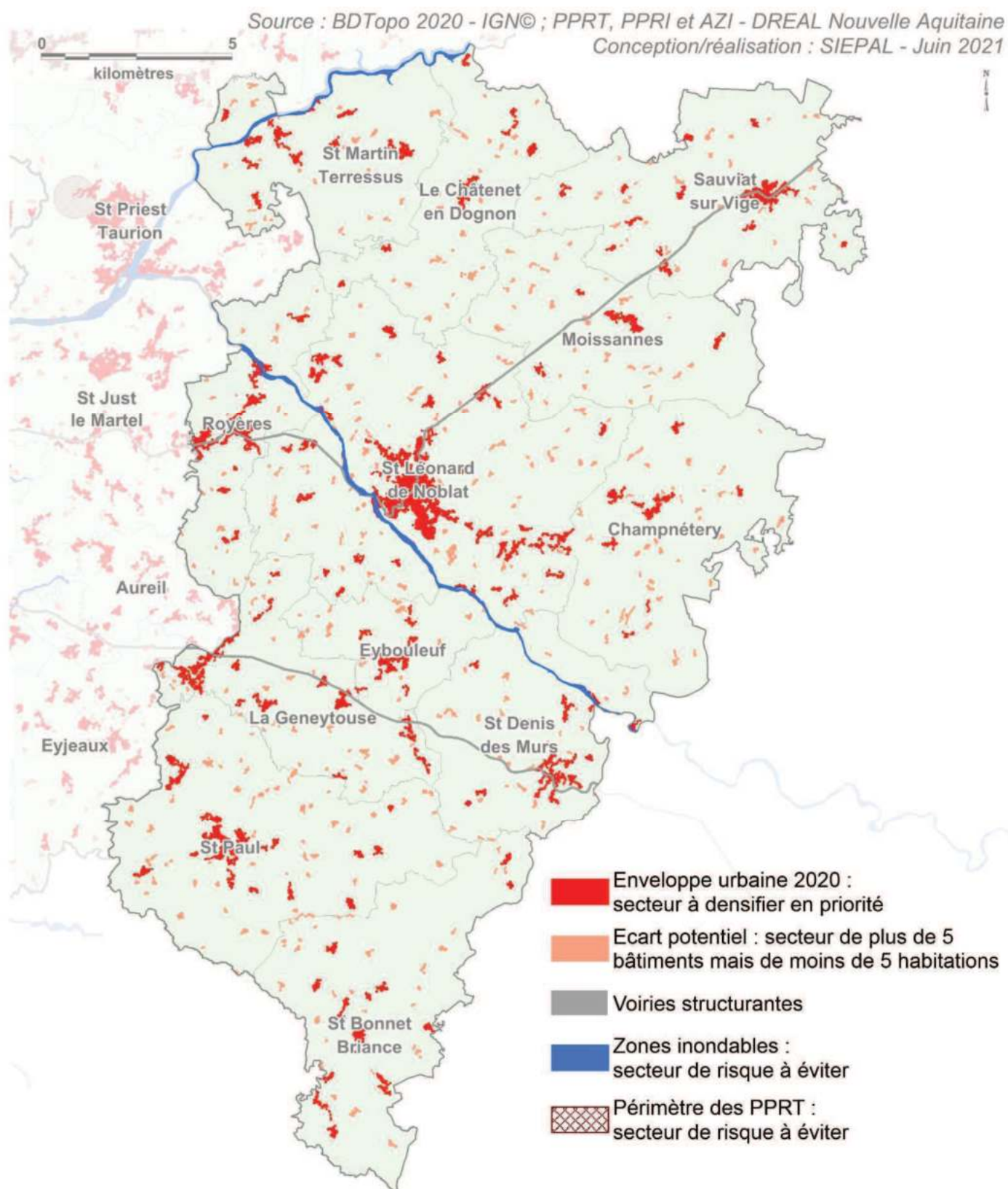
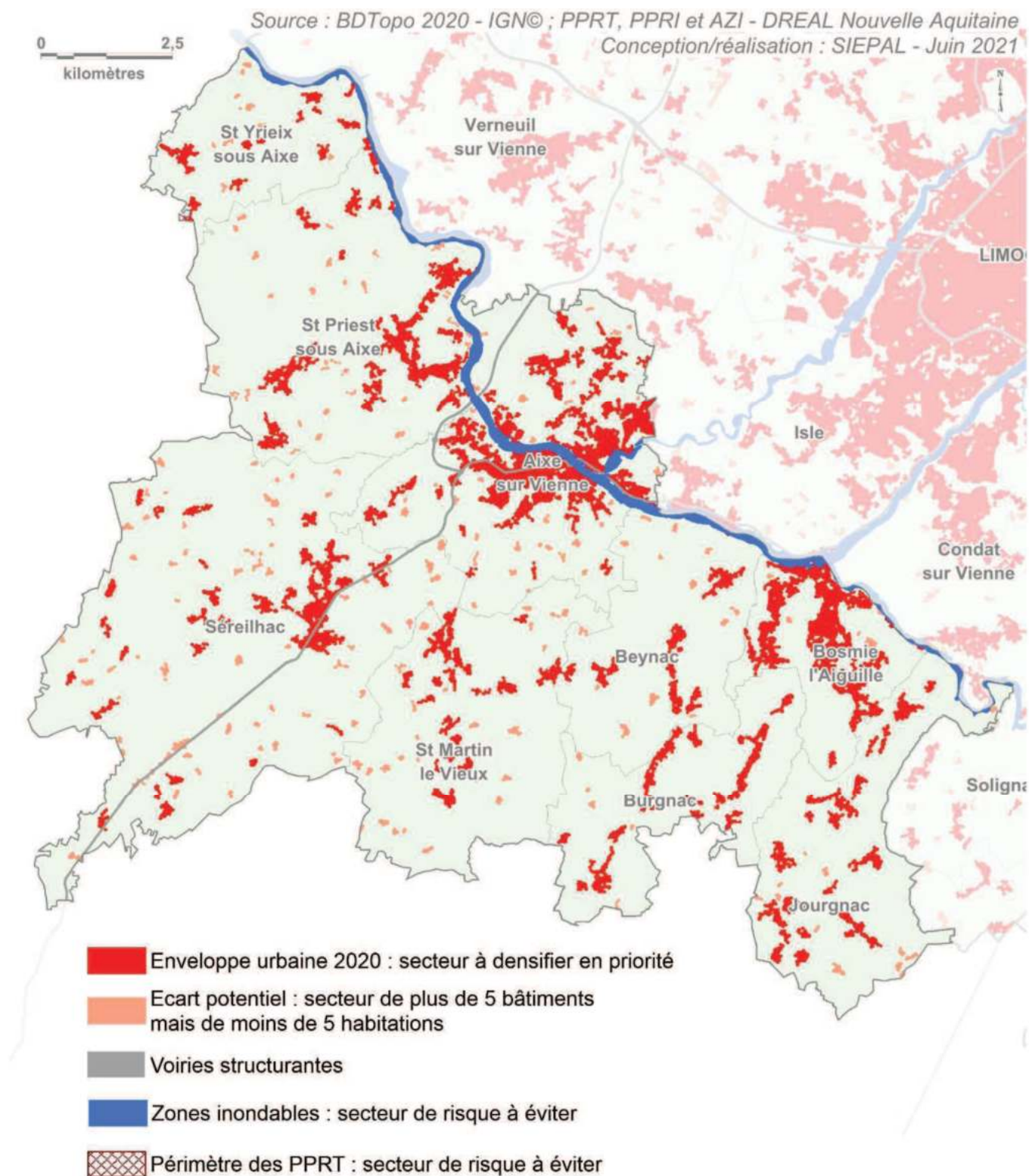


ILLUSTRATION N°63 : VAL DE VIENNE – ESPACES DANS LESQUELS LES DOCUMENTS D'URBANISME LOCAUX DOIVENT ANALYSER LES CAPACITES DE DENSIFICATION ET DE MUTATION



8.5. Tableau de bord et suivi de la consommation

Les données utilisées pour déterminer l'occupation du sol et son évolution seront traitées lors de leur mise à jour et permettront l'actualisation du tableau de bord.

Ce tableau de bord réalisé à l'échelle communale contient les informations suivantes :

- Espaces artificiels :
 - Superficie des routes de la BDTopo 2010, 2014, 2016 et 2018
 - Superficie des voies ferrées de la BDTopo 2010, 2014, 2016 et 2018
 - Superficie du bâti de la BDTopo 2010, 2014, 2016 et 2018
 - Superficie des cimetières et terrains de sport de la BDTopo 2010, 2014, 2016 et 2018
 - Superficie artificialisée totale de la BDTopo 2010, 2014, 2016 et 2018
 - Evolution entre BDTopo 2010, 2014, 2016 et 2018
 - ➔ Ajout annuel de la BDTopo
 - Surface «sol» des Fichiers fonciers 2013, 2015 et 2017
 - ➔ Ajout du prochain millésime disponible
- Espaces agricoles :
 - Surface Agricole Utile du RGA 2000 et du RGA 2010
 - Evolution entre RGA 2000 et 2010
 - ➔ Ajout du prochain RGA
 - Superficie déclarée à la PAC en 2010, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016
 - Evolutions des superficies déclarées
 - ➔ Ajout annuel du RPG
 - Surface «agricole» des Fichiers fonciers 2013, 2015 et 2017
 - ➔ Ajout du prochain millésime disponible
 - Terres à Éventuel Potentiel Agricole (TEPA) 2006

Données agricoles affinées ou mises à jour en fonction des futures données disponibles
- Espaces forestiers :
 - Superficie des zones de végétation de la BDTopo 2010, 2014, 2016 et 2018
 - Superficie des espaces boisés issus du traitement de la BDTopo 2010, 2014, 2016 et 2018
 - Evolution entre BDTopo 2010, 2014, 2016, 2018
 - ➔ Ajout bisannuel de la BDTopo
 - Superficie de forêts IFN 2004
 - Superficie de forêts BD Forêt V2
 - ➔ Ajout de la prochaine version de la BD Forêt et analyse de l'évolution
 - Surface «bois» des Fichiers fonciers 2013, 2015 et 2017
 - ➔ Ajout du prochain millésime disponible
- Espaces naturels :
 - Surface «naturel» des Fichiers fonciers 2013, 2015 et 2017
 - ➔ Ajout du prochain millésime disponible
 - ➔ Recherche d'autres bases de données précises et mises à jour
- Espaces en eau et zones humides :
 - Superficie des Zones à Dominante Humide
 - ➔ Sera affinée ou mise à jour en fonction des futures données disponibles

8 - ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET JUSTIFICATION DES OBJECTIFS CHIFFRES

- Superficie des espaces en eau de la BDTopo 2010, 2014, 2016 et 2018
- Longueur des cours d'eau de la BDTopo 2010 et 2016
- Evolution entre BDTopo 2010, 2014, 2016 et 2018
 - ➔ Ajout annuel de la BDTopo
- Surface «eau» des Fichiers fonciers 2013, 2015 et 2017
 - ➔ Ajout du prochain millésime disponible

Les indicateurs clés, qui permettront l'analyse du SCoT lors de sa mise en œuvre, découlent de ce tableau de bord et seront croisés avec l'évolution de la population afin de déterminer les secteurs en étalement ou ceux en densification, ainsi qu'avec le zonage des documents d'urbanisme afin d'apprécier leur efficacité. Ils sont déclinables à l'échelle des EPCI, de l'armature urbaine, des communes et même des secteurs de projet. Ils permettront donc une analyse fine, annuelle et localisée de l'évolution de l'occupation du sol du territoire et seront croisés avec les données de l'observatoire régional des espaces naturels, agricoles, forestiers et urbains (Observatoire NAFU) afin de confirmer les tendances observées.

8.6. Atouts, faiblesses et enjeux en matière de consommation de l'espace du territoire pour 2030

Les atouts du territoire

- ▶ Une diminution progressive de la surface artificialisée moyenne par parcelle construite.
- ▶ Un ralentissement de l'extension de la tache urbaine.
- ▶ Une meilleure prise en compte des espaces agricoles, naturels et forestiers dans les projets.
- ▶ Une grenellisation progressive des documents d'urbanisme intégrant la limitation de la consommation des espaces.

Les faiblesses et menaces

- ▶ Une taille moyenne des parcelles encore élevée dans certains secteurs.
- ▶ Une croissance de la tache urbaine encore supérieure à celle de la population engendrant une tendance à l'étalement urbain.
- ▶ Un risque d'une mutation et d'une artificialisation des espaces agricoles naturels et forestiers qui pourrait venir perturber l'équilibre du territoire.

Les enjeux en matière de consommation de l'espace pour 2030

- ▶ Préserver le cadre de vie des habitants en limitant la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.
- ▶ Optimiser l'utilisation du foncier à destination d'habitat et d'activités avec pour objectif une réduction significative de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.
- ▶ Réviser les documents d'urbanisme et sectoriels pour mettre en œuvre les orientations et objectifs du SCoT.
- ▶ S'appuyer sur la croissance de la population et la limitation de la consommation d'espace pour aboutir à une densification du territoire en cohérence avec l'armature urbaine.
- ▶ Réinvestir l'existant (réhabilitation, lutte contre la vacance,...) et valoriser le potentiel foncier mobilisable dans l'enveloppe urbaine actuelle pour en limiter son extension.
- ▶ Recourir à des formes urbaines plus denses et moins consommatrices d'espace.

Table des matières des illustrations

Illustration n°1 : Armature urbaine de la Nouvelle Aquitaine	4
Illustration n°2 : Le périmètre du SCoT dans le contexte intercommunal.....	6
Illustration n°3 : L'armature urbaine du SCoT de l'agglomération de Limoges.....	10
Illustration n°4 : SCoT – Population municipale 2016.....	13
Illustration n°5 : Evolution démographique par commune entre 2006 et 2016	18
Illustration n°6 : Représentation des flux domicile travail dans le SCoT de l'agglomération de Limoges en 2013	32
Illustration n°7 : Extrait du SAFIE de Limoges Métropole – Potentialités foncières des zones d'activités.....	35
Illustration n°8 : Hiérarchie et localisation des pôles d'activités économiques du SCoT de l'agglomération de Limoges	36
Illustration n°9 : Zones de chalandise des différents pôles commerciaux du SCoT de l'agglomération de Limoges	38
Illustration n°10 : Localisation et surface des commerces de plus de 300m ² de surface de vente.....	40
Illustration n°11 : Nombre d'équipements commerciaux par grandes catégories	41
Illustration n°12 : L'offre touristique diversifiée du territoire du SCoT de l'agglomération de Limoges	45
Illustration n°13 : Entités paysagères du territoire	49
Illustration n°14 : Saint-Léonard-de-Noblat – Evolution des constructions.....	52
Illustration n°15 : Occupation du sol : méthodologie et résultats	55
Illustration n°16 : Occupation du sol en 2017	59
Illustration n°17 : Caractéristiques des sols en Nouvelle Aquitaine.....	62
Illustration n°18 : Densité et évolution des exploitations agricoles.....	64
Illustration n°19 : Evolution de la Surface Agricole Utile (SAU) – part de la SAU par commune en 2010.....	66
Illustration n°20 : Evolution de la Surface Agricole Utile (SAU) - taille moyenne des exploitations en 2010	67
Illustration n°21 : Cultures agricoles en 2017.....	70
Illustration n°22 : SAU disponible dans les prochaines années	74
Illustration n°23 : Règlementation des boisements sur le SIEPAL – statut des communes	76
Illustration n°24 : Espaces forestiers en 2010	78
Illustration n°25 : Communes dont deux tiers du parc de logements date d'avant 1974	81
Illustration n°26 : Variation annuelle du nombre de résidences principales construites entre 2013 et 2017	82
Illustration n°27 : Répartition de la vacance structurelle dans le SIEPAL en 2017	84
Illustration n°28 : Part de logements sociaux des communes soumises à l'article 55 de la loi SRU : des situations très diverses.....	86

Illustration n°29 : Classement des communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement locatif	87
Illustration n°30 : Les 9 quartiers de la ville inscrits au contrat de ville de l'agglomération de Limoges 2015-2020	90
Illustration n°31: Document d'urbanisme dans le SIEPAL au 1er juin 2021	93
Illustration n°32 : Les grands axes routiers qui irriguent le SCoT de l'agglomération de Limoges	98
Illustration n°33 : Un maillage routier à 3 niveaux dans le territoire du SCoT	99
Illustration n°34 : Accidents sur le territoire du SCoT entre 2015 et 2019	101
Illustration n°35 : Trafic routier en 2019 sur le réseau de la DIR Centre-Ouest en cumulé	102
Illustration n°36 : Configuration du réseau ferré local	104
Illustration n°37 : Temps de parcours en train entre les gares de Limoges et les arrêts ferroviaires irriguant le territoire.....	105
Illustration n°38 : Comparaison des temps de parcours entre le train et la voiture particulière (VP) des arrêts ferroviaires du SCoT à la gare de Limoges Bénédicins	106
Illustration n°39: Destinations desservies depuis l'aéroport international de Limoges-Bellegarde en 2017.....	108
Illustration n° 40 : Intermodalité dans le territoire du SCoT de l'agglomération de Limoges en 2021	109
Illustration n°41 : Niveau de desserte des lignes interurbaines par corridor dans le SCoT en 2017	112
Illustration n°42 : Population en âge d'être scolarisé et établissements scolaires primaires et secondaires en Haute-Vienne en 2020.....	117
Illustration n°43 : Répartition des effectifs étudiants de l'université de Limoges par site en 2020..	118
Illustration n°44 : Equipements de santé en Haute-Vienne en 2019 : une forte concentration dans le pôle urbain	120
Illustration n°45 : Les zones fragiles en médecine générale à l'échelle du SIEPAL.....	121
Illustration n°46 : L'accès aux services dans les sous territoires de Haute-Vienne d'après le SDAASAP - 2017	124
Illustration n°47: Etat des niveaux disponibles de débit internet des logements et locaux professionnels en mars 2017	125
Illustration n°48 : Programme de déploiement de la fibre optique jusque chez l'abonné porté par DORSAL et inscrit au Schéma Directeur d'Aménagement Numérique dans le territoire du SCoT de l'agglomération de Limoges.....	126
Illustration n°49: Les équipements rayonnants et structurants du SCoT de l'agglomération de Limoges en 2020.....	130
Illustration n°50 : ZOOM sur les équipements rayonnants et structurants en cœur d'agglomération en 2020	131
Illustration n°51 : Définitions et degrés d'irréversibilité sur les espaces naturels agricoles et forestiers.....	137
Illustration n°52 : Occupation du sol du SCoT en 2017	139
Illustration n°53 : SCoT Evolution de la construction	145

Illustration n°54 : Exemple d'urbanisation sur des espaces agricoles, naturels ou forestiers	147 à 148
Illustration n°55 : Analyse des formes urbaines et impacts sur les densités brutes et densités nettes	150 à 151
Illustration n°56 : Analyse des formes urbaines et impacts sur les densités brutes et densités nettes.....	153
Illustration n°57 : Exemples de constructions à destination « mixte »	155
Illustration n°58 : SCoT localisation et types de locaux construits depuis 2007	157
Illustration n°59 : Evolution de l'enveloppe urbaine depuis 1968.....	170
Illustration n°60 : Limoges Métropole – espaces dans lesquels les documents d'urbanisme locaux doivent analyser les capacités de densification et de mutation	185
Illustration n°61 : ELAN – espaces dans lesquels les documents d'urbanisme locaux doivent analyser les capacités de densification et de mutation	186
Illustration n°62 : Noblat – espaces dans lesquels les documents d'urbanisme locaux doivent analyser les capacités de densification et de mutation	187
Illustration n°63 : Val de Vienne – espaces dans lesquels les documents d'urbanisme locaux doivent analyser les capacités de densification et de mutation.....	188

Glossaire

Armature urbaine : Organisation globale d'une agglomération déterminant la place et le rôle de chaque entité.

Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM, ex. Autorités Organisatrices de Transport Urbain - AOTU) : Collectivités ayant pour compétence l'organisation des transports collectifs. Sur le territoire du SCoT, la communauté urbaine Limoges Métropole organise les transports urbains et la Région gère les transports ferroviaires de dimension régionale et les transports interurbains.

Bassin de vie : Ensemble des communes fonctionnant en lien étroit au quotidien, en termes d'emplois, d'enseignements, de commerces, de loisirs.

BIMBY (Build In My Back Yard - construisez dans mon jardin) : Principe en urbanisme qui consiste à accompagner les particuliers dans la division parcellaire de terrains déjà bâtis afin d'y construire de nouveaux logements.

Bocage : Paysage agricole lié à l'élevage caractérisé par la présence de parcelles de tailles irrégulières entourées de haies ou de rangées d'arbres et ponctuées de bosquets. L'habitat y est traditionnellement dispersé sous forme de hameaux.

Bourg : Ensemble de plus de 20 habitations, avec un noyau ancien présentant en son cœur des mitoyennetés du bâti, de la densité, généralement des espaces collectifs publics, ainsi que des équipements et des services du quotidien (source : DREAL Limousin).

Centre de vie / centralités : Territoire délimité composé à la fois de logements et d'une ou plusieurs activité(s). La notion de centre de vie renvoie à celle de liens sociaux rendus possible par la présence d'équipements (publics et/ou privés), de services, de commerces, au sein d'un secteur d'habitat.

Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) : Equipement que les collectivités sous convention « villes et pays d'art et d'histoire » s'engagent à créer. Cet équipement culturel a pour objectif la sensibilisation, l'information et la formation de tous les publics à l'architecture et au patrimoine de la ville ou du pays concerné. Il s'adresse en priorité aux habitants de la ville et de la région, mais également aux touristes, francophones ou non.

Conférence Intercommunale du Logement (CIL) : Outil de pilotage communautaire dont l'objet est de garantir un système d'attribution des logements sociaux lisible, transparent et équitable et de définir les orientations en matière d'attribution des logements HLM. Il a été mis en place en décembre 2015 sur le territoire de Limoges Métropole.

Consommation foncière fait référence aux parcelles construites ou aménagées alors même qu'une partie de ces parcelles peut rester à vocation agricole, naturelle ou forestière. On utilisera donc la notion de consommation d'espace (voir ci-dessous) pour éviter les biais issus de très grandes parcelles (parfois plusieurs dizaines d'hectares) mais dont une toute petite partie seulement est construite et donc artificialisée.

Il y a **consommation de l'espace** lorsqu'un espace naturel, agricole ou forestier est artificialisé, c'est-à-dire lorsqu'il y a urbanisation d'un espace au détriment de terres pouvant contribuer à la production agricole ou à des fonctions écologiques. Il s'agit donc d'une extension de l'urbanisation avec changement d'occupation et d'usage des sols (agricoles, naturels ou forestiers) pour les affecter aux fonctions urbaines. (Source : Commissariat Général au Développement Durable).

Convention de portage : Ce dispositif permet d'éviter le démantèlement de petites exploitations et contribue au dynamisme agricole de certains territoires, de trouver à moyen terme un porteur de projet intéressé par une reprise, et de laisser du temps au porteur de projet pour finaliser son projet d'installation. Ce dispositif facilite l'accès au foncier et permet l'installation d'agriculteurs hors cadre familial.

Covoiturage : Utilisation conjointe et organisée (à la différence de l'auto-stop) d'une voiture par un conducteur non professionnel et au moins un passager dans le but d'effectuer un trajet en commun.

Décohabitation / Desserrement des ménages : Passage d'une situation de cohabitation des générations à une séparation de domicile entre des parents âgés et des enfants majeurs. La notion de décohabitation s'est élargie pour tenir compte des divorces qui entraînent également ce phénomène. La décohabitation influence directement le taux d'occupation par logement qui est en baisse constante pour atteindre en moyenne sur le territoire du SCoT 2,04 personnes/logement en 2013, avec des écarts significatifs entre les communes hors pôle urbain (2,35 pers/logement) et Limoges (1,81 pers/logement).

Densification urbaine : Mode de développement de l'urbanisation qui consiste à faire vivre davantage de population sur un même espace.

Densité est le rapport entre un nombre d'individus (logements, population...) et une surface (source : ENS Lyon). La densification correspond donc à une augmentation du nombre d'habitations ou de logements sans extension de l'espace urbain : le nombre d'habitants ou de logements à l'hectare augmente. (Source : AUDART). Le phénomène de recentrage de l'urbanisation sur les noyaux existants s'apparente à la densification si l'enveloppe urbaine n'augmente pas (ou peu).

La densité de construction ou de logements peut se mesurer en nombre de logements par unité de surface (en hectare par exemple), deux types de densité en découlent :

- la **densité nette** se mesure à l'échelle de la parcelle

- la **densité brute** prend en compte également la surface utilisée pour la voirie, les espaces verts et parfois les équipements (écoles, mairies, ...) répondant aux besoins de la population.

Par extension de ces définitions, le présent rapport évoque la **consommation d'espace nette** et la **consommation d'espace brute**. La première concerne uniquement la partie artificialisée des parcelles construites (bâti, voies d'accès privées, jardins et terrains d'agrément), la seconde prend en compte les espaces environnants, souvent publics, nécessaires à l'urbanisation des parcelles : voirie et trottoirs, espaces publics (stationnement notamment), espaces de gestion des eaux pluviales, espaces verts,...

Dents creuses : espace non construit entouré de parcelles bâties.

Développement / Urbanisation linéaire : Extension de l'urbanisation le long des axes linéaires (principalement les routes) sous forme de bande, soit d'un seul côté de l'axe, soit de part et d'autre.

Ecart : Ensemble isolé de 2 à 4 habitations (source : DREAL Limousin).

Eco-activités : biens et services capables de mesurer, prévenir, de limiter ou de corriger les impacts environnementaux tels que la pollution de l'eau, de l'air du sol, ainsi que les problèmes liés aux déchets, aux bruits et aux écosystèmes. (OCDE)

Entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

Etablissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique...

L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

Etalement urbain se produit lorsque le taux d'occupation des terres et la consommation de celles-ci à des fins d'urbanisation sont plus rapides que la croissance de la population sur une période de temps déterminée (source : European Environment Agency, 2006). Il y a donc augmentation dans le temps de l'emprise au sol nécessaire aux espaces construits (bâtiments et réseaux) pour une même quantité de population.

Exploitation agricole : Dans le recensement agricole, l'exploitation agricole est définie comme une unité de production remplissant les trois critères suivants :

- produire des produits agricoles ;
- avoir une gestion courante indépendante ;
- atteindre un certain seuil en superficie, en production ou en nombre d'animaux.

Ce seuil a été défini de la façon suivante :

- une superficie agricole utilisée au moins égale à un hectare ;
- ou une superficie en cultures spécialisées au moins égale à 20 ares ;
- ou une activité suffisante de production agricole, estimée en cheptel, surface cultivée ou volume de production.

Famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage.

Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles

Filocom (Fichier des Logements par Communes) : Fichier constitué par la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) qui contient des données quantitatives portant sur la composition du parc, les caractéristiques des logements (surface habitable, confort...) et des ménages occupants selon leur statut d'occupation (type de ménage, revenu...). Il est constitué par le rapprochement du fichier de la taxe d'habitation, du fichier foncier, du fichier des propriétaires et du fichier de l'impôt sur les revenus des personnes physiques.

Fonctions métropolitaines : Ensemble des éléments rares qui contribuent à faire d'une ville une métropole : équipements majeurs, centres de recherche, centres de décisions économiques, événements et lieux culturels....

French Tech : Communauté regroupant tous les acteurs de l'innovation et des start-ups françaises : les entrepreneurs en premier lieu, mais aussi les investisseurs, ingénieurs, designers, développeurs, grands groupes, associations, médias, opérateurs publics, instituts de recherche... qui s'engagent pour la croissance des start-ups et leur rayonnement international. Née d'une initiative du Ministère de l'Économie, la French Tech prend également la forme d'un label défendant les intérêts des start-ups hexagonales et les aidant à se développer à l'international.

Friche industrielle/commerciale : Espace laissé à l'abandon suite à l'arrêt de l'activité industrielle et/ou commerciale qui s'y exerçait.

Grandes et moyennes exploitations : Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la production brute standard (PBS). La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de classer les exploitations selon leur dimension économique en « moyennes et grandes exploitations », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « grandes exploitations » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros.

Hameau : ensemble isolé de 5 à 20 habitations avec un noyau ancien souvent d'origine agricole, présentant une organisation groupée de l'habitat éventuellement structurée autour d'espaces collectifs publics (mais avec peu ou pas d'équipements) (source : DREAL Limousin).

Haut débit : Notion relative, fonction de l'état des technologies à un moment donné. Actuellement, le haut débit correspond à un débit compris entre 512 kbits et 30 mégabits par seconde.

Intermodalité : Concept qui implique l'utilisation pour un même déplacement de plusieurs modes de transport. Il suppose une organisation par les différentes autorités organisatrices des transports en communs (création de pôles d'échanges, information commune, billettique combinée).

Logement social : Logement destiné, suite à une initiative publique ou privée, à des personnes à revenus modestes qui auraient des difficultés à se loger dans des logements non sociaux.

Logement vacant : D'après l'INSEE, la définition d'un logement vacant est très large et regroupe un grand nombre de situations. Il s'agit d'un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants : proposé à la vente, à la location ; déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ; en attente de règlement de succession ; conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ; gardé vacant et sans affectation précise par le

propriétaire (exemple un logement très vétuste...). Se distingue la vacance conjoncturelle, de moins de 1 an, et la vacance structurelle, de plus de 3 ans.

Ménage : De manière générale, un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les marinières, les sans-abris, et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérées comme vivant hors ménage.

Mise à disposition de terres agricoles : Les EPCI, les communes ou la SAFER peuvent en effet faire valoir un droit de préemption quand des intérêts agricoles majeurs sont en jeu et sur demande expresse d'un agriculteur ou d'une collectivité. Les réserves foncières ainsi constituées sont mises à disposition des exploitants sous la forme de baux ruraux avec un loyer accessible pour les agriculteurs.

Mise en place de zonages spécifiques : Il est possible de mettre en place, au travers des PLU, des zonages spécifiques plus précis que la simple zone A. La mise en place d'une protection par le biais de zonages spécifiques ne garantit pas la préservation à long terme du foncier agricole.

Mitage : Développement de bâtiments d'habitation isolés dispersés dans l'espace rural.

Mixité sociale : Notion générale qui prévoit que dans une zone géographique donnée des personnes issues de catégories socioprofessionnelles et d'âges différentes se côtoient. Appliquée à la politique du logement, cette notion consiste à avoir une production de logements diversifiés (individuels, locatifs, sociaux...) sur un même territoire pour permettre l'accueil de différents types de population.

Modes doux : Modes de déplacements piétons et 2 roues non motorisées.

Mouvements / migrations pendulaires : Déplacements quotidiens entre le lieu de résidence et le lieu de travail qui s'effectuent entre le centre et la périphérie, ou de périphérie à périphérie. L'aire urbaine se définit en grande partie par ces migrations domicile-travail.

Parcours résidentiel : Adaptation du logement aux besoins d'un ménage (situation financière, évolutions de la famille, âge,...). Le modèle classique étant de la location vers l'accession. La loi de Mobilisation pour le Logement et contre Les Exclusions (Loi MOLLE du 25 mars 2009) crée une obligation légale de mise en œuvre du parcours résidentiel. Son objectif est d'organiser la libération des logements ne correspondant plus à la situation des clients en leur proposant des logements mieux adaptés à leurs besoins actuels.

Parc / Parking relais : Espace de stationnement destiné à inciter les automobilistes à déposer leur véhicule personnel puis à accéder au centre-ville en transports en commun.

Périurbanisation : Processus d'urbanisation continue à la périphérie des villes dans des territoires fortement marqués par la présence de l'agriculture.

Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

(PPEANP) * Textes de référence : Décret d'application n° 2006-821 du 7 juillet 2006 / Articles L.143-1 à L.143-6 et R.143-1 à R.143-9 du code de l'urbanisme : La procédure de mise en place du PPEANP est plus lourde et reste à l'initiative du Département ou de l'établissement porteur de SCoT. Le PPEANP apporte une protection renforcée aux espaces inscrits dans le périmètre et notamment aux espaces agricoles. En effet, elle accorde sur ces derniers un droit de préemption nouveau au Département qui l'exerce soit directement, soit par l'entremise de la SAFER (ou Etablissements Publics Fonciers : EPF).

Le PPEANP ne peut être modifié que par voie de décret, donnant ainsi une garantie plus forte à la protection des espaces délimités. De plus, les terrains acquis au sein du périmètre de PPEANP peuvent être revendus (en conservant la caractéristique de ne pouvoir être urbanisés). La collectivité n'aura ainsi pas indéfiniment le foncier acquis à sa charge.

Photonique : Branche de la physique concernant l'étude et la fabrication de composants permettant la génération, la transmission, le traitement ou la conversion de signaux optiques.

Pôle d'équilibre : Commune qui joue un rôle primordial dans la dynamique périphérique au secteur central. Pôle qui dispose d'équipements et services de niveau intermédiaire (collèges, lycée, hôpitaux, supermarché, cinéma...) utilisés par les habitants de ces communes et par ceux des secteurs avoisinants dépourvus de ces équipements et services. Cinq pôles d'équilibre structurent le territoire : Aixe-sur-Vienne, Ambazac, Bessines-sur-Gartempe, Nantiat et Saint-Léonard-de-Noblat.

Pôle urbain / Cœur d'agglomération : unité urbaine offrant au moins 10 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne d'un autre pôle urbain (Source : INSEE). Secteur composé des communes de Limoges et de celles de la 1ère couronne, à savoir Boisseuil, Chaptelat, Condat-sur-Vienne, Couzeix, Feytiat, Isle, Le Palais-sur-Vienne et Panazol. Secteur qui concentre la plus forte densité d'activités et de population – plus de 85 % des emplois et 70 % de la population du SCoT sont concentrés dans le pôle urbain (données 2013 - INSEE).

Population active au sens du recensement de la population comprend les personnes qui déclarent :

- exercer une profession (salariée ou non) même à temps partiel ;
- aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur à la recherche d'un emploi ou exerçant une activité réduite ;
- être étudiant ou retraité mais occupant un emploi ;
- être militaire du contingent (tant que cette situation existait).

Cette population correspond donc à la population active occupée à laquelle s'ajoutent les chômeurs en recherche d'emploi et les militaires du contingent tant que cette situation existait.

Première couronne : Communes aux caractéristiques urbaines, qui disposent d'équipements et de services, dont l'habitat est dense et qui se situent dans le premier cercle d'influence de la ville centre. Pour le SCoT, ce sont les communes de Boisseuil, Chaptelat, Condat-sur-Vienne, Couzeix, Feytiat, Isle, Le Palais-sur-Vienne et Panazol.

Renouvellement urbain : Forme d'évolution de la ville. C'est une notion large qui désigne une action de reconstruction de la ville sur elle-même. Cela permet en particulier de traiter les problèmes sociaux, urbanistiques, architecturaux, etc. de certains quartiers anciens.

Résidences principales : Logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage. Il y a ainsi égalité entre le nombre de résidences principales et le nombre de ménages.

Ripisylve : Ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes le long des rives d'un cours d'eau.

SAU : La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

Silver économie : Economie dédiée à l'avancée en âge de nos sociétés.

Site propre : Aménagement permettant à un mode de déplacement (notamment les transports en communs, les vélos,...) de circuler sur un espace qui lui est dédié de manière à ce que ce mode de transport dispose de sa propre voie à l'écart de la circulation.

Sphère présentielle elle concerne les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

A contrario, la **sphère non présentielle** concerne les activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

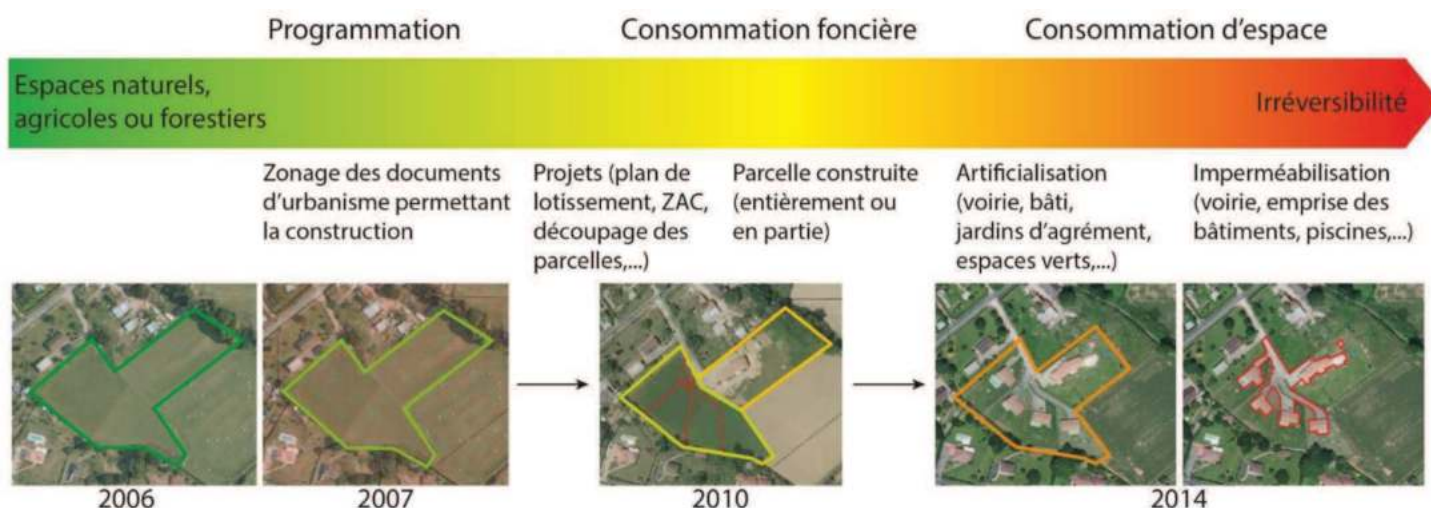
Surfaces artificialisées sont des surfaces retirées de leur état « naturel », forestier ou agricole, qu'elles soient bâties, revêtues ou non. Elles incluent les sols bâtis à usage d'habitation ou à usage industriel ou commercial (bureaux, usines...), les sols revêtus ou stabilisés (routes, voies ferrées, aires de stationnement, ronds-points, etc.), et d'autres espaces non construits mais fortement perturbés par l'activité humaine (chantiers, carrières, mines, décharges, etc.). Cette catégorie inclut également des espaces verts artificialisés (parcs et jardins urbains, équipements sportifs et de loisirs, etc.). Les surfaces artificialisées se distinguent, entre elles, par leur degré d'imperméabilisation et la nature des perturbations que leurs sols ont subi. Ainsi, certaines zones dites non artificielles sont imperméables alors que des zones dites artificielles sont parfaitement perméables. (Source : INRA, IFSTTAR – Sols artificialisés et processus d'artificialisation des sols).

Surface de vente (source INSEE) : Espace, couvert ou non couvert, affecté à la circulation de la clientèle pour effectuer ses achats, espace affecté à l'exposition des marchandises proposées à la vente et à leur paiement, espace affecté à la circulation du personnel pour présenter les marchandises à la vente (hors réserves, laboratoires et surfaces de vente de carburants). Ne sont

pas compris les réserves, les cours, les entrepôts, ainsi que toutes les zones inaccessibles au public, les parkings, etc. Sont exclues les surfaces correspondant à des formes de vente non sédentaires, en stand ou par correspondance.

Tache urbaine ou **enveloppe urbaine** désigne le contour de l'expansion urbaine. La tache urbaine – terme à connotation négative mais qui renvoie bien à la technique du traitement d'image où l'on perçoit une tache grisâtre – est une composante majeure de la couverture du sol et un indicateur de l'utilisation du sol. Mais elle ne décrit pas la totalité de l'artificialisation puisqu'elle se focalise sur l'espace urbanisé, et omet, par exemple, les nombreuses infrastructures de transport qui relient les taches urbaines entre elles. (Source : INRA, IFSTTAR – Sols artificialisés et processus d'artificialisation des sols).

ILLUSTRATION DES DEFINITIONS ET DEGRES D'IRREVERSIBILITE SUR LES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS



Conception et réalisation : SIEPAL – Janvier 2018

sources : PLU 2017- Mairie de Couzeix ; BDOrtho 2006, 2010 et 2014 ; BD Parcelle 2011 -IGN©

Trafic de transit : Ensemble des déplacements qui ne font que traverser le territoire.

Trame Verte et Bleue (TVB) : Réseau formé des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements. La TVB contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.

Occupation du sol : description physique de l'espace, c'est-à-dire ce qui recouvre le sol. Par exemple : forêt, pelouse, bâti, eau... (Source : Commission Européenne – Eurostat)

Pôle urbain est une unité urbaine offrant au moins 10 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne d'un autre pôle urbain. On distingue également les moyens pôles - unités urbaines de 5 000 à 10 000 emplois - et les petits pôles - unités urbaines de 1 500 à moins de 5 000 emplois.

Utilisation du sol : usage du sol, fonction socio-économique : agricole, résidentielle, loisirs, industrielle... (Source : Commission Européenne – Eurostat) Ainsi une pelouse (végétation rase)

correspond à l'occupation du sol et peut avoir des vocations différentes, c'est-à-dire correspondre à des utilisations du sol différentes : agricole (prés), résidentielle (jardin) ou de loisirs (stade, parc)...

Village : Ensemble de plus de 20 habitations avec un noyau ancien souvent d'origine agricole, présentant une organisation groupée de l'habitat structurée autour d'espaces collectifs publics (mais avec peu ou pas d'équipements). (Source : DREAL Limousin)

V'Lim : Service de location de vélos classiques et à assistance électrique mis en place par la communauté urbaine de Limoges Métropole.

Zonage des documents d'urbanisme définit l'orientation du sol prévue par la commune ou l'intercommunalité. Mais certaines zones, et en particulier les zones « A Urbaniser », peuvent avoir une vocation et une occupation du sol différente (agricole par exemple) tant qu'elles ne sont pas urbanisées. Ainsi une pelouse (occupation du sol) peut avoir une vocation différente, utilisation agricole du sol par exemple, à un instant « T », alors même qu'elle est située en zone « A urbaniser » (zonage). Certaines sources (CCI Normandie) évoquent la notion de « programmation » pour évoquer la destination future des terrains en fonction des zonages des documents d'urbanisme et des projets envisagés.

Zones d'activités complémentaires : Principales zones d'activités économiques des pôles d'équilibre (Aixe-sur-Vienne, Ambazac, Bessines-sur-Gartempe, Nantiat et Saint-Léonard-de-Noblat). Elles possèdent une orientation artisanale et industrielle et permettent de fixer l'activité à proximité de pôles d'habitat importants. Elles contribuent à limiter les déplacements vers le pôle urbain et la concentration de l'activité dans le pôle urbain de Limoges.

Zones d'activités métropolitaines : Zones d'activités économiques d'envergure, rayonnant au-delà des frontières du SCoT et participant à l'attractivité du territoire.

Zones d'activités secondaires : Zones à vocation artisanale d'une dimension locale présentes dans l'ensemble des EPCI qui composent le SIEPAL. Ces zones permettent de limiter la concentration de l'activité économique dans le pôle urbain et les pôles d'équilibre et la longueur des déplacements domicile/travail.

Zones humides : Terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. Les critères à retenir pour la définition des zones humides sont relatifs à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. Celles-ci sont définies à partir des listes établies par région biogéographique. En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide.

Conception et réalisation : SIEPAL

Photographies : SIEPAL

SCoT de l'agglomération de Limoges

SIEPAL 64 rue Armand Barbès 87 100 LIMOGES

05-55-10-56-31

contact@siepal.fr